

---

**JOURNAUX**

DE

**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

---

**VOL. XLVII**

---



JOURNAUX  
DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC

DU 5 NOVEMBRE 1912

Dans la troisième année du règne de Sa Majesté

LE ROI GEORGE V

AU 21 DECEMBRE 1912

---

SESSION DE 1912

LA PREMIÈRE SESSION DE LA TREIZIÈME LÉGISLATURE  
DE QUÉBEC

---

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative



QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL" QUÉBEC

---

1912

VOL. XLVII



# PROCLAMATIONS

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

F. LANGELIER.

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos aimés et fidèles citoyens les membres du Conseil législatif et les membres de l'Assemblée législative de Notre Province de Québec, ainsi qu'à tous ceux que les présentes peuvent concerner,—

SALUT :

**A**TTENDU que le troisième jour du mois d'avril courant il nous a plu de proroger la Législature de Notre Province de Québec et de la convoquer pour le septième jour du mois de mai mil neuf cent douze.

ATTENDU que, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif de Notre dite Province de Québec, Nous avons depuis jugé à propos de dissoudre la Législature de Notre dite Province.

A CES CAUSES, par notre présente proclamation royale, Nous dissolvons ladite Législature de la Province de Québec et exemptons en conséquence les membres du Conseil législatif et les membres de l'Assemblée législative de l'obligation de se réunir le SEPTIEME jour du mois de MAI mil neuf cent douze.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le grand sceau de Notre Province de Québec.  
TÉMOIN : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, lieutenant-gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce quinzième jour d'avril, en l'an de grâce mil neuf cent douze et de Notre règne le deuxième.

Par ordre

L.-P. GEOFFRION,  
Greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

---

CANADA,  
Province de Québec.  
[L. S.]

F. LANGELIER

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques audelà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes,

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

**A**TTENDU que Nous sommes désireux et que Nous avons décidé de rencontrer aussitôt que possible le peuple de Notre Province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement ;

A CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que c'est Notre volonté et Notre plaisir de convoquer une législature de Notredite Province, et Nous déclarons de plus que, de l'avis du Conseil exécutif de Notredite Province de Québec. Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émission de brefs d'élection en bonne et due forme afin de constituer l'Assemblée législative de Notredite Province, lesquels brefs d'élection seront datés du QUINZIEME jour d'AVRIL courant et rapportables le NEUVIEME jour de JUILLET prochain, la présentation des candidats à l'élection dans tous les districts électoraux de la Province devant avoir lieu et se faire le HUITIEME jour du mois de MAI prochain, à l'exception cependant des brefs d'élection pour le district électoral de Gaspé et pour le district électoral de Charlevoix et Saguenay, lesquels seront rapportables le PREMIER jour d'AOUT prochain, et du bref d'élection pour le district électoral des Iles de la Madeleine, lequel sera rapportable le QUINZIEME jour d'OCTOBRE prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand Sceau de Notre Province de Québec. TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, lieutenant-gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce QUINZIEME jour d'AVRIL en l'an de grâce mil neuf cent douze et de Notre Règne le deuxième.

Par ordre,

L.-P. GEOFFRION,  
Greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

F. LANGELIER.

GEORGE V, par la grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

SACHEZ que désireux et ayant résolu de rencontrer aussitôt que possible le peuple de Notre Province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en parlement, Nous, de l'avis et du consentement du Conseil exécutif en Notredite Province de Québec, convoquons par ces présentes l'Assemblée législative de Notredite Province et la sommons de se réunir en Notre cité de Québec, dans Notredite Province, MARDI, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, pour lors et alors conférer et traiter avec les hommes illustres et le Conseil législatif de Notredite Province.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre Province de Québec : TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable sir FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, lieutenant-gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de Québec, dans Notredite Province de Québec, ce QUINZIEME jour d'AVRIL, en l'an de grâce mil neuf cent douze et de Notre règne le deuxième.

Par ordre,

L. P. GEOFFRION,  
Greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

Canada,  
Province de Québec.  
L. S.

}

F. LANGELIER.

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques audelà des mers, défenseur de la loi, empereur des Indes :*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers les Membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec,

SALUT :

**A**TTENDU que la Législature de la Province de Québec se trouve convoquée pour le seize juillet mil neuf cent douze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil Exécutif de ladite Province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au vingt-sept août prochain ;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la cité de Québec le seize juillet courant ; vous convoquons par les présentes pour le VINGT-SEPT AOUT prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au Palais de la Législature, en ladite cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le Grand Sceau de la Province de Québec.

TÉMOIN : Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre Hôtel du gouvernement, à Québec, ce quatrième jour de juillet, l'an de grâce mil neuf cent douze, et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

L.-P. GEOFFRION,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

CANADA,  
Province de Québec. }  
[L. S.]

F. LANGELIER,

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, ROI du Royaume-Uni de la Grand-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes,*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers, les Membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec,

SALUT !

**A**TTENDU que la Législature de la Province de Québec se trouve convoquée pour le VINGT-SEPT AOUT mil neuf cent douze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons, sur l'avis du Conseil Législatif de ladite Province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au QUINZE OCTOBRE prochain ;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la Cité de Québec, le VINGT-SEPT AOUT courant ; vous convoquons par les présentes pour le QUINZE OCTOBRE prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au Palais de la Législature, en ladite Cité de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et sur icelles apposer le grand Sceau de la Province de Québec

TÉMOIN : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, Chevalier, Lieutenant-Gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre Hôtel du Gouvernement, à Québec, ce VINGTIÈME jour d'AOUT, l'an de grâce mil neuf cent douze, et de Notre Règne le troisième.

Par ordre,

L.-P. GEOFFRION,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec

CANADA,  
Province de Québec,  
[L. S.]

F. LANGELIER

*GEORGE V, par la Grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, empereur des Indes,*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers les Membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province de Québec.—

SALUT :

**A**TTENDU que la Législature de la Province de Québec se trouve convoquée pour le QUINZE OCTOBRE mil neuf cent douze, mais que, pour diverses considérations, Nous avons sur l'avis du Conseil Exécutif de ladite Province, jugé à propos de la proroger de nouveau jusqu'au cinq novembre prochain ;

A CES CAUSES, Nous vous faisons maintenant savoir que vous êtes dispensés de vous réunir en la Cité de Québec le quinze octobre prochain ; vous convoquons par les présentes pour le CINQ NOVEMBRE prochain, et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date au palais de la Législature, en ladite Cité de Québec, pour y EXPÉDIER LES AFFAIRES DE LA PROVINCE et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et sur icelles apposer le grand Sceau de la Province de Québec.

TÉMOIN : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable SIR FRANÇOIS LANGELIER, chevalier, lieutenant-gouverneur de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce douzième jour de septembre, l'an de grâce mil neuf cent douze, et de Notre règne le troisième.

Par ordre,

L.-P. GEOFFRION,

Le greffier de la couronne en chancellerie, Québec.

# LISTE DES MEMBRES

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Liste indiquant le nom des personnes qui, à l'élection générale tenue conformément aux brefs du quinze mai 1912, ont été déclarées élues députés à l'Assemblée législative de la province de Québec, ainsi que le nom des personnes à qui lesdits brefs avaient été adressés

DIVISIONS ÉLECTORALES	NOMS DES MEMBRES	NOMS DES OFFICIERS- RAPPORTEURS
Argenteuil.....	Harry Slater.....	Geo. F. Calder.
Arthabaska.....	Paul Tourigny.....	P. L. Tousignant.
Bagot.....	Frédéric Hector Daigneault.....	J. B. S. Bathalon.
Beauce.....	Arthur Godbout.....	Taschereau Fortier
Beauharnois.....	Edmond Arthur Robert.....	S. A. Brodeur.
Bellechasse.....	Antonin Galipeault.....	Fortunat N. Belleau.
Berthier.....	Joseph Olivier Gadoury.....	J. A. Laferrière.
Bonaventure.....	John Hall Kelly.....	James Verge.
Brome.....	Williams Frederick Vilas.....	Edgar S. Chapman.
Chambly.....	Eugène Morrill Désaulniers.....	J. T. A. Robert.
Champlain.....	Joseph Arthur Labissonnière.....	F. Trudel.
Charlevoix et Saguenay.....	Pierre D'Auteuil.....	Joseph Gariépy.
Châteauguay.....	Monoré Mercier.....	J. E. McGowan.
Chicoutimi.....	Honoré Petit.....	J. E. Savard
Compton.....	Nathaniel George Scott.....	W. H. Léonard.
Deux-Montagnes.....	Arthur Sauvé.....	J. H. Langlois.
Dorchester.....	Alfred Morisset.....	C. E. Vaillancourt.
Drummond.....	Louis Jules Allard.....	Chas. Howard Millar.
Frontenac.....	Georges Stanislas Grégoire.....	C. A. Léger.
Gaspé.....	Gustave Lemieux.....	J. T. Tuzo.
Huntingdon.....	William Hugh Walker.....	J. C. Bruce.
Iberville.....	Joseph Aldéric Benoit.....	Philibert Content.
Iles-de-la-Madeleine.....	Joseph Edouard Caron.....	Antonio Painchaud.
Jacques Cartier.....	Philémon Cousineau.....	Amédée Chauret.
Joliette.....	Joseph Mathias Tellier.....	J. Osias Guilbault.
Kamouraska.....	Adolphe Stein.....	Paul Dessaint.
Labelle.....	Hyacinthe Adélar Fortier.....	P. de Varennes.
Lac St-Jean.....	Jean Baptiste Carboneau.....	Louis Lindsay.
Laprairie.....	Esiolf Léon Putenaude.....	F. C. Larose.
L'Assomption.....	Walter Reed.....	Victor Geoffrion.
Laval.....	Joseph Wenceslas Lévesque.....	Adélar Longpré.
Lévis.....	Alphonse Bernier.....	J. Arthur Carrier.
L'Islet.....	Joseph Octave Morin.....	Joseph Bernier.
Lotbinière.....	Joseph Napoléon Franceur.....	Jos. A. Auger.
Maisonneuve.....	Jérémie L. Décarie.....	G. A. Lacombe.
Maskinongé.....	Rodolphe Tourville.....	Clovis Caron.

LISTE DES MEMBRES.—*Suite.*

DIVISIONS ÉLECTORALES	NOMS DES MEMBRES	NOMS DES OFFICIERS- RAPORTEURS
Matane.....	Donat Caron.....	C. E. Bernier.
Mégantic.....	Joseph Demers.....	W. H. Lambly.
Missisquoi.....	Joseph Jean Baptiste Gosselin..	Enwin F. Currie.
Montcalm.....	Joseph Sylvestre.....	P. J. L. Bissonnette.
Montmagny.....	Armand Lavergne.....	J. S. Gendron.
Montmorency.....	Louis Alexandre Taschereau....	Herménégilde Dick.
Montréal-Dorion.....	Georges Mayrand.....	J. A. Brosseau.
Montréal-Hochelaga.....	Séverin Létourneau.....	Camille Larivière.
Montréal-Laurier.....	Napoléon Turcot.....	David Giroux.
Montréal-Sainte-Anne.....	Denis Tansey.....	Pat. T. McGoldrick.
Montréal-Saint-Georges.....	C. Ernest Gault.....	J. P. Cooke
Montréal-Saint-Jacques.....	Clément Robillard.....	G. A. Morrison.
Montréal-Saint-Laurent.....	John T. Finnie.....	Edward Earl.
Montréal-Saint-Louis.....	J. E. Godfroy Langlois.....	Placide Duoust.
Montréal-Ste-Marie.....	Napoléon Séguin.....	Eméry Lalonde.
Napierville.....	Cyprien Dorris.....	Alphonse Morin.
Nicolet.....	Charles R. Devlin.....	J. W. Denis.
Ottawa.....	Ferdinand Ambroise Gendron....	T. J. O. Grondin.
Pontiac.....	George B. Campbell.....	Walter Rimer.
Portneuf.....	Lomer Gouin.....	Geo. Rinfret.
Québec.....	Cyrille Fraser Delage.....	J. F. Belleau.
Québec-Centre.....	Eugène Leclerc.....	Amédée Robitaille.
Québec-Est.....	Louis Alfred Létourneau.....	C. Blouin.
Québec-Ouest.....	John Charles Kaine.....	Jos. Coveney.
Richelieu.....	Maurice Louis Péloquin.....	A. Guévremont.
Richmond.....	Peter S. Geo. Mackenzie.....	Wm. John Ewing.
Rimouski.....	Auguste Maurice Tessier.....	Charles D'Anjou.
Rouville.....	J. Edmond Robert.....	Rémi Pelletier.
Saint-Hyacinthe.....	Télesphore Damien Bouchard....	Jos. Nault.
Saint-Jean.....	Lomer Gouin.....	Louis Mayrand.
Saint-Maurice.....	Georges Isidore Delisle.....	J. A. Provencher.
Saint-Sauveur.....	Joseph Alphonse Langlois.....	Charles Eug. Côté.
Sheffield.....	William Stephen Bullock.....	J. H. Lefebvre.
Sherbrooke.....	Calixte Emile Therrien.....	W. H. Lovell.
Soulanges.....	J. Octave Mousseau.....	Adrien Rouleau.
Stanstead.....	Prosper Alfred Bissonnet.....	Otis Shurtleff.
Témiscaming.....	Charles R. Devlin.....	Jules Maillard.
Témiscouata.....	Joseph A. Léo Bérubé.....	L. V. Dumais.
Terrebonne.....	Jean Prévost.....	J. A. Théberge.
Trois-Rivières.....	Joseph Adolphe Tessier.....	R. Kiernan.
Vaudreuil.....	Hornidas Pilon.....	J. N. Lefebvre.
Verchères.....	Amédée Geoffrion.....	G. H. Fontaine.
Westmount.....	Charles Allan Smart.....	N. MacNaughton.
Wolfe.....	Napoléon Pierre Tanguay.....	O. Lamoureux.
Yamaska.....	Edouard Ouellete.....	O. E. Courchesne.

Je soussigné, greffier de la couronne à la chancellerie de Québec, certifie que la liste ci-dessus a été dressée d'après les rapports d'élection qui se trouvent dans les archives de mon bureau.

QUÉBEC, ce 5 novembre 1912.

L. P. GEOFFRION.

JOURNAUX

DE

**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

---

3 GEORGE V, 1912

---

Mardi, 5 novembre 1912

A la première session de la treizième Législature de la province de Québec, commencée et tenue dans la cité de Québec, le deuxième jour de mars, dans la neuvième année du règne de Sa Majesté Edouard VII, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent douze.

Louis-Philippe Geoffrion, écuyer, greffier de l'Assemblée législative et Louis-Napoléon Patenaude, écuyer, assistant-greffier de l'Assemblée législative, commissaires nommés *per dedimus protestatem*, pour administrer le serment aux membres de l'Assemblée législative, tous s'y trouvant, conformément à leur devoir ; le dit Louis-Philippe Geoffrion, écuyer, déposa sur la table de la Chambre une liste des noms des membres dont il a été fait rapport pour servir dans cette Assemblée législative (et dont copie est ci-annexée), les dits commissaires ont administré le serment aux membres qui se sont présentés ; cela étant fait, et les membres ayant signé le registre contenant le dit serment, ils ont pris leur siège dans la Chambre.

---

Un message est apporté par Arthur St-Jacques, écuyer, gentilhomme, Huissier de la Verge Noire :

M. L'ORATEUR,

“ Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.”

En conséquence, les députés se rendent auprès de Son Honneur dans la salle des séances du Conseil, et l'honorable Orateur du Conseil législatif s'exprime comme suit :

*Honorables Messieurs,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

“ Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature, avant qu'un Orateur de l'Assemblée Législative ait été choisi, suivant la loi ; mais il l'informerá lorsqu'il voudra les lui expliquer.

Et, les députés étant de retour, l'honorable sir Lomer Gouin, député du collège électoral de Portneuf propose, secondé par l'honorable M. Louis-Jules Allard, député du district électoral de Drummond, que M. Cyrille-Fraser Delâge, député du collège électoral de Québec, soit élu Orateur de cette Chambre et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et la motion étant soumise à la Chambre par le greffier :

*Résolu, nemine contradicente,* que M. Cyrille-F. Delâge est élu Orateur et qu'il prenne place au fauteuil en cette qualité.

Et, le greffier ayant déclaré M. Delâge dûment élu, ce dernier est conduit au fauteuil présidentiel par les honorables sir Lomer Gouin et M. Allard, puis M. l'Orateur se tenant sur le premier degré du trône, remercie la Chambre dans les termes suivants :

*Messieurs,*

“ Je remercie sincèrement la Chambre du grand honneur qu'elle vient de me faire en me choisissant pour son Orateur et je la prie de croire que je m'efforcerai toujours de mériter sa confiance.

“ Je n'ignore pas combien je suis peu qualifié pour occuper le poste important qui m'est assigné ; aussi je compte sur la bienveillance et le concours de tous les membres de cette Chambre pour remplir avec fermeté et impartialité les devoirs qui vont m'incomber. J'aime à espérer que la Chambre entière voudra bien, à l'occasion, m'aider à défendre nos droits et privilèges, à faire respecter notre règlement, et à maintenir la liberté de discussion que nos usages ont consacrée ”.

La masse est alors placée sur la table.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard,

*Résolu* que cette Chambre suspende maintenant la séance pour dix minutes. La Chambre siège jusqu'à trois heures et vingt minutes et suspend alors sa séance.

*Trois heures et demie p. m.*

L'Orateur élu ayant pris place au fauteuil présidentiel, un message est apporté par Arthur St-Jacques, écuier, gentilhomme, Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit :

“ M. L'Orateur,

“ Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif ”.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés dans la salle des séances du Conseil législatif et là, parle comme suit :

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

L'Assemblée législative m'a choisi pour son Orateur, bien que je ne sois pas très qualifié pour remplir le poste important auquel elle m'a appelé.

Si, dans l'exercice des fonctions de ma charge, il m'arrive de commettre quelque erreur, je désire que ce soit à moi que l'on impute cette erreur et non à la Chambre dont je suis le serviteur.

Et, afin que l'Assemblée législative soit à même de se mieux acquitter de ses devoirs envers son Souverain et son pays, je réclame de sa part tous les droits et tous les privilèges qui ne peuvent lui être contestés ; spécialement, je demande qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Votre personne en temps opportun, et que Votre Honneur veuille bien interpréter favorablement ses délibérations et ses actes.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif répond en ces termes :

M. l'Orateur.

“ J'ai reçu ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de déclarer l'entière confiance de Sa Majesté dans vos talents, votre diligence et votre aptitude à remplir les importants devoirs du haut poste d'Orateur de l'Assemblée législative auquel vous avez été élu par cette Chambre, et pour obéir à la commission qui vient d'être lue et en vertu de l'autorité qu'elle contient, nous déclarons que Sa Majesté vous reconnaît et vous confirme comme président de la Chambre de l'Assemblée législative.”

Les députés, étant de retour, M. l'Orateur s'exprime comme suit :

“ J'ai l'honneur de faire rapport que cette Chambre vient de se rendre dans la salle des séances du Conseil législatif ; que là, j'ai informé Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette Chambre m'avait choisi pour son Orateur ; que j'ai aussi, au nom de cette Assemblée, réclamé tous ses droits et privilèges et demandé qu'elle jouisse de la liberté de discussion, qu'elle ait accès auprès de Son Honneur lorsque les circonstances l'exigeront, et qu'il veuille bien interpréter favorablement tous ses actes de délibérations ; que, sur ce, Son Honneur a bien voulu déclarer qu'il reconnaissait volontiers à cette Assemblée tous les privilèges que lui accorde la constitution, qu'elle aurait, en temps opportun, un accès facile auprès de lui, et qu'il interpréterait toujours favorablement ses délibérations, ses paroles et ses actes ”.

M. l'Orateur informe la Chambre, qu'ayant reçu la notification de la résignation de M. Amédée Geoffrion, comme député du comté de Verchères, il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant d'émettre un nouveau bref portant convocation du collègue électoral de Verchères.

Longueuil, 17 août 1912.

Monsieur l'Orateur de l'Assemblée législative  
de la province de Québec.

J'ai l'honneur de vous déclarer, que je donne par les présentes, ma démission de député du district électoral de Verchères à l'Assemblée législative de la province de Québec, et je signe cette déclaration en présence de MM. Rosario Prieur, manufacturier, de la ville de la Pointe-aux-Trembles, et Charles Edouard Geoffrion, commis, de Montréal, en la ville de Longueuil, ce 17 août 1912.

(Signé) AMÉDÉ GEOFFRION.

Témoins : (Signé) { R. PRIEUR,  
                                  { CHS. ED. GEOFFRION.

M. l'Orateur déclare, de plus, qu'il a reçu du Greffier de la Couronne à la Chancellerie, le certificat d'élection de M. Joseph-Léonide Perron comme député du collège électoral de Verchères à l'Assemblée Législative de la Province de Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, ce 22 octobre 1912.

A Monsieur

L'ORATEUR DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
de la province de Québec.

Je soussigné, greffier de la couronne en chancellerie, certifie par les présentes, que conformément à un bref d'élection émis le trois octobre, mil neuf cent douze et adressé à Monsieur G. H. Fontaine, régistrateur de Verchères, Monsieur Joseph Leonide Perron, avocat de Montréal, a été ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Verchères à l'Assemblée législative de la province de Québec, en remplacement de Monsieur Amédée Geoffrion, démissionnaire.

L.-P. GEOFFRION.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

En conséquence il présente ce bill qui est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que, lorsque la Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de s'adresser par un discours aux deux Chambres de la législature provinciale ; et que, pour prévenir toute erreur, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre, ainci qu'il suit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,*

J'éprouve un vif sentiment de plaisir à vous voir commencer les travaux de ce nouveau parlement.

Vous serez sans doute heureux d'apprendre que les efforts tentés par mon gouvernement pour la diffusion de l'instruction publique produisent de bons résultats. Deux écoles normales, l'une à Saint-Hyacinthe et l'autre à Joliette, viennent d'ouvrir leurs portes aux personnes qui désirent se vouer à l'enseignement dans cette province. Au delà de quarante commissions

colaires se sont partagé le crédit dévolu à celles qui consacrent de nouvelles académies commerciales. L'encouragement donné aux municipalités qui augmentent le salaire de leurs instituteurs et de leurs institutrices commence à porter ses fruits et laisse déjà entrevoir les meilleurs effets pour l'avenir. C'est le ferme désir de mon gouvernement de poursuivre la politique qu'il a inaugurée et de faire tout en son possible pour améliorer davantage notre système d'enseignement.

Le premier congrès de langue française a eu lieu à Québec en juin dernier et c'est avec joie que nous y avons salué la présence de personnages marquants. Il est à souhaiter que l'étude qu'on y a faite de certains problèmes contribue à développer de plus en plus l'instruction en notre province.

Des monuments, élevés à la mémoire de deux fils de notre sol, ornent maintenant les parterres du Parlement. Espérons que ce généreux mouvement se continuera et que d'autres monuments seront érigés par toute la province pour rappeler le souvenir aussi bien que le patriotisme des grands morts de l'histoire canadienne.

Des milliers de pères et de mères de famille ont visité l'exposition pour le bien-être de l'enfance qui a été tenue à Montréal. Cette exposition eut beaucoup de succès et ne peut manquer de contribuer à réduire la mortalité infantile. Mon gouvernement s'est rendu compte avec plaisir de l'intérêt qu'elle a suscité et il se propose d'attirer votre attention sur les moyens à prendre pour la rendre le plus efficace possible.

Une commission a été instituée aux fins de s'enquérir de la vente des liqueurs, ainsi que des modifications qu'il convient d'apporter aux lois qui s'y appliquent. Cette commission a commencé son travail et elle le poursuivra sans retard.

La colonisation se développe considérablement et les lettres patentes, émises chaque année, sont de plus en plus nombreuses. Les terres de l'Abitibi semblent particulièrement recherchées par les colons et déjà, malgré les difficultés de transport, plusieurs billets de location ont été accordés sur la lisière que traverse le Transcontinental. Mon gouvernement s'intéresse vivement à l'œuvre de nos pionniers et il désire construire de nouveaux chemins afin de rendre cette fertile contrée d'un accès plus facile.

La température de la dernière saison n'a pas été très favorable à l'agriculture; toutefois, l'industrie laitière a certainement été plus rémunératrice que jamais. Il est agréable de constater que le soin apporté à la classification des produits laitiers a aidé, dans une large mesure, à augmenter les revenus des bons producteurs; le gouvernement a l'intention de continuer à surveiller attentivement cette classification dans les limites de sa juridiction.

La commission, chargée de la refonte des lois municipales, a terminé ses travaux. Son rapport sera soumis à votre considération, et vous aurez à décider jusqu'à quel point il convient d'accepter les suggestions qui y sont faites.

L'instruction ménagère est en grande faveur auprès de notre population rurale et plusieurs nouvelles écoles ménagères ont en conséquence été ouvertes pendant l'année.

Les bâtiments du collège d'agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière sont maintenant terminés. Un grand nombre d'élèves vont puiser à cette

école des connaissances pratiques et théoriques, en même temps qu'ils apprennent à aimer la terre.

La commission des eaux courantes a préparé un rapport qui sera déposé devant les chambres.

Les travaux de l'amélioration de la voirie ont été activement conduits. Plusieurs municipalités ont jusqu'ici profité des avantages qui leur sont offerts et beaucoup d'autres en profiteront dès le printemps prochain. Le gouvernement se propose de donner une attention toute spéciale à nos chemins ruraux.

Tous les ans, des dommages considérables sont causés par le feu dans les petites villes et les villages. Le gouvernement présentera un projet de loi ayant pour objet de faciliter l'organisation, dans ces municipalités, d'un système de protection contre les incendies.

Nos richesses forestières, minières et giboyeuses, dans le sud de l'Ungava et dans le nord de l'ancienne province de Québec, sont souvent menacées par l'imprévoyance et la mauvaise volonté des prospecteurs. Mon gouvernement verra à ce que toutes les richesses de cette région soient protégées.

Comme la chose se pratique en certains pays, le gouvernement entend favoriser la création de parcs publics et privés où le gibier et les animaux à fourrure puissent se multiplier.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Le budget des dépenses pour l'année à venir vous sera soumis, ainsi que les comptes publics pour l'année écoulée. Vous constaterez avec plaisir, dans ces derniers, que la province a remboursé au premier juillet la balance de l'emprunt de 1882, savoir : \$2,405,580.00, sans contracter de nouvelles obligations.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous devrez légiférer sur plusieurs matières d'ordre public. Vous aurez, en particulier, à adopter une loi pourvoyant l'Ungava d'une organisation administrative, à amender la " Loi des bons chemins, 1912 ", pour la rendre plus efficace et activer davantage l'amélioration de notre voirie, à étudier un projet de loi concernant la création d'un bureau de statistiques.

Je suis persuadé que vous apporterez, dans la discussion de ces questions, l'attention et le soin qu'il convient et que vous n'aurez en vue que l'intérêt du peuple et de la province.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province prononcé devant les deux branches de la Législature, soit pris en considération demain.

*Résolu* que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :

1. Privilèges et élection ;
2. Ordres permanents ;
3. Chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, et compagnies minières et manufacturières ;
4. Bills privés ;
5. Législations et lois expirantes ;
6. Comptes publics ;
7. Agriculture, immigration et colonisation ;
8. Différentes branches d'industrie en cette province.

Lesquels dits comités seront respectivement autorisés à s'enquérir de toutes matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Résolu* qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence convenable les listes de membres devant composer les comités permanents spéciaux ordonnés par cette Chambre.

*Ordonné* que sir Lomer Gouin, les honorables MM. Taschereau et Mackenzie, et MM. Tellier, D'Auteuil, Mercier, Sylvestre, Mousseau, Morisset, et Walsh, composent ledit comité.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet plusieurs messages de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que M. l'Orateur lit comme suit (tous les députés de la Chambre se tenant debout tête découverte):

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 15 novembre 1912.

F. LANGELIER.

Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative, copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil.

(*Document de la session No 21*).

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, ce 5 novembre 1912.

F. LANGELIER.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes, auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires, des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte

détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts. *(Document de la session No 20).*

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec 5 Novembre 1912.

F. LANGELIER

Le Lieutenant Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée Législative la copie d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Exécutif, concernant le tarif d'honoraire et dépenses mentionnées dans le deuxième annexe du ch. 2 des S. R. P. Q. *(Document de la session No 22.)*

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 5 novembre 1912.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province transmet à l'Assemblée législative :

Un état indiquant les permis accordés en vertu de la loi concernant les corporations commerciales et les compagnies à fonds social étrangères (4 Ed. VII ch. 34), dans le cours de l'année fiscale 1911-1912 et le fonds social autorisé de ces corporations étrangères munies de permis, ainsi que l'honoraire payé pour chaque permis. *(Document de la session No 23).*

Par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, l'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre, le rapport du Secrétaire et Régistrare de la province de Québec, pour l'exercice du 1er juillet 1911 au 30 juin 1912. *(Document de la session No 6).*

Aussi, le quarante deuxième rapport des inspecteurs des prisons et asiles de la province de Québec, pour l'année 1911. *(Document de la session No 18).*

L'honorable M. Caron dépose, sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le rapport du Ministre de l'agriculture de la province de Québec pour 1912. *(Document de la session No 3).*

Par ordre du Lieutenant-Gouverneur, le rapport du Ministère de la voirie de la province de Québec, 1912. *(Document de la session No 19).*

L'honorable M. Taschereau, dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, le rapport du ministre des Travaux publics et du Travail pour l'exercice finissant le 30 juin 1912. *(Document de la session No 4).*

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mercredi, 6 novembre 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

L'honorable M. Taschereau présente le premier rapport du comité spécial chargé de dresser une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre, lequel rapport se lit comme suit :

Votre comité a élu l'honorable M. Taschereau son président et rapporte la liste suivante des députés devant faire partie des comités :

*Ordres permanents* :—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie ; MM. Bernier, Campbell, Cousineau, Godbout, Létourneau (Hochelaga), Mercier, Mousseau, Pilon, Reed, Sylvestre, Tellier, Tessier (Trois-Rivières).

*Bills privés* :—Les honorables MM. Caron, Devlin, Mackenzie, Prévost, Taschereau ; MM. Bernier, Bérubé, Bissonnet, Bullock, Carbonneau, Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, D'Auteuil, Delisle, Demers, Desaulniers, Finnie, Fortier, Francœur, Gadoury, Galipeault, Gault, Gendron, Godbout, Gosselin, Kelly, Langlois (Montréal, St Louis), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc, Lemieux, Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mayrand, Mercier, Mousseau, Ouellette, Patenaude, Péloquin, Perron, Pilon, Reed, Robert (Beauharnois), Robert (Rouville), Robillard, Sauvé, Scott, Séguin, Slater, Smart, Stein, Sylvestre, Tellier, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières), Therrien, Tourigny, Turcot, Vilas, Walker.

*Chemins de fer et canaux* :—L'honorable sir Lomer Gouin, et les honorables MM. Allard, Décarie, Devlin, Kaine, Mackenzie, Prévost, Taschereau ; MM. Bissonnet, Bouchard, Bullock, Campbell, Carbonneau, Caron (Matane), Daigneault, D'Auteuil, Desaulniers, Finnie, Gadoury, Gault, Gendron, Gosselin, Grégoire, Kelly, Labissonnière, Langlois (Montréal, St-Louis), Langlois (St-Sauveur), Lavergne, Leclerc, Létourneau (Hochelaga), Létourneau (Québec-Est), Lévesque, Mayrand, Mercier, Morin, Morisset, Mousseau, Ouellette, Patenaude, Perron, Petit, Pilon, Reed, Robert (Beauharnois), Robillard, Sauvé, Scott, Séguin, Sylvestre, Tanguay, Tansey, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières), Tourville, Turcot, Vilas, Walker.

*Comptes Publics* :—L'honorable sir Lomer Gouin et les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Devlin, Kaine, Mackenzie, Prévost, Taschereau ; MM. Benoît, Bernier, Bérubé, Bouchard, Bullock, Cousineau, D'Auteuil, Delisle, Demers, Finnie, Gault, Gosselin, Kelly, Langlois (Montréal St-Louis), Lavergne, Lemieux, Mercier, Ouellette, Péloquin, Perron, Smart, Tanguay, Tellier, Tessier, Trois-Rivières, Therrien, Tourigny, Vilas Walker.

*Législation et lois expirantes* :—L'honorable sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie, Mackenzie, Prévost, Taschereau ; MM. Bernier, Bérubé, Cousineau, D'Auteuil, Fortier, Francœur, Galipeault, Godbout, Lavergne, Lévesque, Létourneau (Hochelaga), Mercier, Mayrand, Mousseau, Patenaude, Perron, Stein, Sylvestre, Tellier, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières).

*Agriculture et immigration* :—L'honorable sir Lomer Gouin et les honorables MM. Allard, Caron, Décarie, Devlin, Mackenzie, Prévost ; MM. Benoit, Bérubé, Bullock, Campbell, Carbonneau, Caron (Matane), Cousineau, Daigneault, Delisle, Demers, Désaulniers, Dorris, Francœur, Fortier, Gadoury, Gendron, Godbout, Grégoire, Labissonnière, Lemieux, Morisset, Mousseau, Morin, Ouellette, Patenaude, Petit, Péloquin, Pilon, Robert (Rouville), Sauvé, Scott, Séguin, Slater, Stein, Sylvestre, Tanguay, Tellier, Tessier (Rimouski), Therrien, Tourigny, Tourville, Walker.

*Industries* :—Les honorables MM. Caron et Kaine ; MM. Bernier, Bullock, Caron (Matane), Delisle, Dorris, Finnie, Francœur, Gault, Gosselin, Langlois (St-Sauveur), Leclerc, Létourneau (Québec-Est), Morisset, Mousseau, Petit, Robert (Beauharnois), Robillard, Sauvé, Slater, Smart, Tansey, Therrien, Tourigny, Tourville et Vilas.

*Privilèges et les élections* :—L'honorable sir Lomer Gouin et les honorables MM. Décarie et Mackenzie ; MM. Galipeault, Lavergne, Mercier, Morisset, Mousseau, Patenaude, Perron, Sauvé, Tellier, Tessier (Trois-Rivières), Vilas.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de M. Tessier (Rimouski), appuyée par M. Scott :

*Résolu* que l'adresse suivante soit présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur :

*A Son Honneur*

*Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.*

Nous, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre loyauté à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que l'adresse en réponse au discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit grossoyée.

*Ordonné* que l'adresse en réponse au discours du trône soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil exécutif de cette province.

Sur la motion de l'honorable Sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que M. Joseph-Adolphe Tessier, député du district électoral des Trois-Rivières, soit nommé président des comités généraux de la Chambre et Orateur-suppléant.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

*Résolu* que mardi prochain cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

*Résolu* que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour considérer les voies et moyens de payer les subsides accordés à Sa Majesté.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Jeudi, 7 novembre 1912.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la corporation de la ville Magog, demandant une loi amendant sa charte.

De la compagnie "The l'Avenir and Melbourne Railway Co.", demandant une loi amendant sa charte.

M. Bissonnet.

De Louis T. Haggin et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "La Cie de Chemin de Fer Alma & Jonquières Ry."

M. Carbonneau.

De la ville de Grand'Mère, demandant une loi amendant sa charte.  
M. Delisle.

De la ville de Hull, demandant une loi amendant sa charte.  
M. Gendron.

De Joseph Cahen, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Morton Lewis Sands et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "Brethern Church of the Province of Quebec."

M. Finnie.

D'Alphonse Vachon et autres, demandant une loi érigeant en municipalité de village de Salaberry certain territoire compris dans le comté de Québec.

M. Fortier.

D'Emile Roy et autres, demandant une loi amendant la charte de la commission scolaire de Montréal.

M. Galipeault.

De Stephen Ferdinand Adalia et autres, demandant une loi constituant en corporation le "Quebec and North Eastern Railway."

M. Gendron.

De Joseph Fabien Bugeaud, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

M. Kelly.

De Frederick W. Evans exécuteur testamentaire de feu Walter Drake, demandant une loi confirmant ses pouvoirs, et ratifiant certains actes de vente ;

De la corporation du village du Sault-au-Recollet, demandant une loi amendant sa charte et ratifiant certains contrats ;

D'Alphonse Turcotte et autres, demandant une loi les constituant en corporation ;

D'Urgel Charbonneau et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Pointe-aux Trembles.

M. Létourneau (Montréal).

De l'honorable C. E. Dubord et autres, demandant une loi constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry ;

Du Rev. Robert Lagueux et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "Compagnie du cimetière St-Charles" ;

De Napoléon Drouin et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Québec ;

De J. B. Morissette et autres, demandant une loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec à contracter un emprunt pour fins scolaires.

M. Létourneau (Québec-Est).

Des Révérends Pères Franciscains et autres, demandant la constitution en corporation de la communauté des "Servites de Marie";

De la commission scolaire de la ville de la Longue-Pointe, demandant certains pouvoirs spéciaux.

M. Levesque.

D'Edmond Joseph Paquet et autres, demandant une loi ratifiant et confirmant certains actes de vente.

M. Mercier.

De Thomas Dechêne et autres demandant une loi, les constituant en société mutuelle sous le nom de la "Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord."

M. Petit.

De la ville de Trois-Rivières, demandant une loi amendant sa charte.

M. Tessier (Trois-Rivières).

De Henry Timmis et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "Huntingdon & Hemmingford Railway Co".

M. Walker.

L'honorable M. Mackenzie, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

"Votre comité a choisi l'honorable M. Mackenzie pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum du dit comité soit réduit à cinq membres".

*Résolu* que ce rapport est adopté.

M. Mousseau du comité des bills privés, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

"Votre comité a choisi M. Mousseau pour son président, et est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à sept membres".

*Résolu* que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité de législation et lois expirantes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

"Votre comité a élu l'honorable sir Lomer Gouin, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres".

*Résolu* que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité d'agriculture, d'immigration et de colonisation, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

"Votre comité a élu l'honorable M. Caron son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres".

*Résolu* que ce rapport est adopté.

---

L'honorable M. Taschereau du comité des comptes publics, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

“ Votre comité a élu M. Mercier comme son président, et il est d'avis de recommander à Votre Honorable Chambre que son quorum soit réduit à huit membres ”.

*Résolu* que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

“ Votre comité a élu l'honorable M. Kaine, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres ”.

*Résolu* que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des privilèges et élections présente à la Chambre le premier rapport de ce comité :

“ Votre comité a élu M. Perron, son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres ”.

*Résolu* que ce rapport est adopté.

L'honorable M. Taschereau, du comité des industries, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité.

“ Votre comité a élu M. Tourigny, son président, et recommande que son quorum soit réduit à cinq membres ”.

*Résolu* que ce rapport est adopté.

---

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que le nom de M. Bouchard soit ajouté à ceux des membres du comité de l'agriculture et celui de M. Tansey à ceux des membres du comité bills privés.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative pour l'année 1912, lequel rapport se lit comme suit :

A l'Honorable Orateur

et aux honorables députés

de l'Assemblée Législative.

Le bibliothécaire à l'honneur de vous soumettre son rapport pour la vacance de 1912.

Depuis l'ouverture de la dernière session, la bibliothèque s'est accrue de 2000 volumes et de 150 brochures, par achat, échange et dons.

Le nombre actuel des volumes est de 80,000 et celui des brochures de 19,000. La moitié environ de ces ouvrages a été placée dans des pièces en dehors de la bibliothèque. Le jour où tous ces livres pourront être réunis dans un même local, n'est pas très éloigné maintenant, et alors le service pourra se faire avec beaucoup plus de facilité.

Le tout respectueusement soumis,

N. E. DIONNE,  
Bibliothécaire de la législature  
de la province de Québec.

M. l'Orateur dépose aussi sur le bureau de la Chambre le rapport sur la treizième élection générale (1912) et les élections particulières tenues pendant la législature précédente (1908-1912). (*Document de la session No 24*).

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que le rapport du greffier de la couronne en chancellerie sur l'élection générale de 1912 et sur les élections partielles tenues pendant la législature qui l'a précédée soit publié et distribué suivant l'usage établi.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (14), amendant l'article 7513 des Statuts refondus, 1909, relativement aux serments des registrateurs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (11), amendant l'article 2161 du Code civil, relativement à la tenue des livres de présentation dans les bureaux d'enregistrements.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (16), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'île d'Anticosti.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (12), validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville dans le district de Richelieu.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin, ait la permission de présenter un bill (13), amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'assignation des jurés.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Mackenzie, dépose sur le bureau de la Chambre l'état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la province de Québec, et préparés par l'auditeur de la province, tel que requis, pendant la vacance de la législature, 1911-1912.

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refundus de la Province de Québec, pendant la vacance de la législature 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.

Nos.	Rapports du Conseil.		Mandats spéciaux.	
	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses. Balance.
<b>SERVICE.</b>				
5				
Services divers :				
Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de la Province, de rencontrer les dépenses payables durant l'année fiscale courante, les crédits votés par la Législature étant épuisé ou insuffisants, savoir :				
Législation.				
Assemblée législative :				
Impression et reliure pour les deux chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164 (crédit épuisé) . . . . .		15,000 00	15,000 00	15,000 00
Législation.				
Assemblée législative :				
Traitements, dépenses contingentes, etc. . . . .			\$6,690 00	
Copistes surnuméraires . . . . .			5,140 90	
Messagers . . . . .			1,908 07	
Papeterie . . . . .				
Gouvernement civil. Dépenses contingentes.				
Bureau du lieutenant-gouverneur . . . . .			\$1,000 00	
Département du procureur-général . . . . .			2,000 00	
Département du Trésor . . . . .			500 00	
		13,738 97	13,738 97	13 738 97

Département de l'Agriculture.....	2,000 00					
Département de la Colonisation, des Mines et Pêcheries.....	3,000 00				9,000 00	9,000 00
Administration de la justice.....				9,000 00	70,000 00	70,000 00
Travaux publics et Travail. (Ordinaires).	\$7,500 00					
Entretien, etc., des édifices publics en gé- néral.....						
Travail.						
Edifices publics et loi des établissements industriels, S. R. Q., 1909, arts 3749, 3789, 3829, 3866.....	\$2,500 00			10,000 00	10 000 00	10,00000
Agriculture.						
Sociétés d'agriculture, S. R. Q., 1909, art. 185.						
Pour l'amélioration de la race des animaux de ferme, inaugurée par le département de l'agriculture, et aussi pour se confor- mer aux prescriptions de la loi concer- nant l'inspection des ruchers.....	\$20,000 00					
Cercles agricoles, encouragement à l'agri- culture en général.						
Pour payer une partie de la subvention en vertu de la loi 63 Victoria, chapitre 2, section 2.....	\$30,998 63			59,998 63	59,998 63	42, 11 48
Colonisation, Mines et Pêcheries. Colonisation.						17,887 15
Chemins de colonisation.						
Balance due pour la dernière saison pour construction de ponts et préparation de bois pendant l'hiver.....	\$5,000 00					

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la législature 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis—*Suite*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
	Coût d'expédition et de chemins, travaux dans la région de l'Abbitibi, de cette date au 30 juin prochain. . . . .	\$5,000 00					
	Contribution pour annonces dans un numéro spécial du journal "Le Temps de Paris" . . . . .	\$ 600 00					
	Mines et Pêcheries. Service d'enregistrement (cadastre)						
	Balance due à divers arpenteurs pour travaux de cadastre, pour confection de livres de renvoi au nouveau bureau d'enregistrement de Matane et pour desinateurs surnuméraires . . . . .	\$3,958 31		44,558 31	44,558 31	44,558 31	
	Charges sur le Revenu. Dépenses relatives à la perception des licences, des droits sur les successions, etc.	\$6,920 00					
	Timbres, licences, etc. Pour graver les plaques d'impression pour les nouveaux timbres, et pour le salaire des commissaires des licences, etc. . . . .	\$6,300 00					

Nos.

Régistrateurs : Traitements et dépenses contingentes.....	\$2,000 00								
Terres et forêts.									
Service forestier (y compris l'inspection et la classification des terres).....									
Services divers.									
Divers en général.....	\$10,000 00								
Agent général de la province de Québec, dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, traitement et dépenses de bureau.....	\$ 10,000 00								
394		15 avril 1912							
430									
27									
6 Services divers :									
Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de rencontrer les dépenses payables durant l'année fiscale courante, se rapportant à divers services publics, les crédits votés par la législature étant épuisés, ou insuffisants :									
Gouvernement civil, traitements :									
Bureau du lieutenant-gouverneur.....	\$33 34								
Gouvernement civil. Dépenses contingentes.									
Département du secrétaire provincial....	\$ 8,000 00								
Département de l'instruction publique....	\$ 4,000 00								
Instruction publique.									
Octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et l'entretien de nouvelles académies pour garçons, viz :									
Commissaires d'écoles, Therville, pour l'académie commerciale.....	\$ 2,500 00								
Commissaires d'écoles, Limoulou.....	1,000 00								
3,500 00									
12,033 34									
12,033 34									
12,033 34									
19,569 73									
15,220 00									
15,220 00									
1,500 00									
1,500 00									
15,220 00									
15,220 00									

ÉTAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la législature 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
	Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
<b>SERVICE.</b>						
	Charges sur le Revenu.					
	Gazette officielle de Québec.....		3,000 00	3,000 00	2,196 31	803 69
	Hygiène.					
	Bureau d'hygiène de la province de Québec, articles 3867, 3982 S. R. Q., 1909. Pour payer certaines dépenses se rattachant à l'épidémie de la variole qui a sévi dans la province depuis le mois de janvier dernier.....		3,000 00	3,000 00	3,000 00	
	Services divers.					
	Corporation de la ville de Farnham, pour la construction d'un hôtel de ville, d'un bureau d'enregistrement, d'une Cour de circuit et autres bureaux municipaux détruits par le feu.....			5,000 00	5,000 00	
7	Terres et Forêts et Gouvernement Civil.	486 6 mai 1912..				
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer les dépenses de quatre services se rattachant au département des Terres et Forêts; les crédits votés par la Législature étant épuisés ou se trouvant insuffisants pour finir l'année courante, viz : Arpentages..... \$20,000 00					
	Service forestier (comprenant inspection et classification des terres).....					8,000 00

Pépinière de Berthier, (entretien) .....	300 00				28,300 00	28,300 00
Gouvernement civil, dépenses contingentes. Département des terres et forêts .....					3,000 00	3,000 00
Services divers :				487	6 mai 1912..	
Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de rencontrer les dépenses, payables durant l'année fiscale courante se rattachant à divers services publics ; les crédits votés par la Législature pour l'année fiscale courante étant épuisés, viz :						
Instruction publique—Ecoles Normales, Ecole Normale Laval, pour entretien.....	\$1,000 00					
Bourses supplémentaires .....	927 38					
Divers.						
M. Paul De Cazes, pour revision de l'édition française du Code scolaire.....	\$1,500 00					
Pour impression, reliure et distribution de ce livre.....	2,500 00					
E. Daoust, pour distribution et emballage, etc., de cartes géographiques pour toutes les écoles de la province.....	1,212 38					
Octrois aux écoles pauvres chez les protectants, 1911-12.....	3,000 00					
Impression et reliure de 100,000 exemplaires de "Mon Premier Livre".....	5,000 00					
Colonisation, Mines et Pêcheries. Colonisation.						
Chemins de colonisation .....	\$17,736 80					
Immigration : Bureaux de Québec et de Montréal .....	2,300 00					
					15,139 76	15,139 76

ETAT des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la législature 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.

SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.			
	Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.		Balances.
Mines et Pêcheries.							
Compte courant.....	\$1,000 00						
			21,036 80	21,036 80	20,908 95		127 85
Département de l'Agriculture et des chemins.							
Sociétés d'agriculture S. R. Q. 1909, art. 1851.....	\$1,000 00						
Ecoles ménagères.....	1,700 00						
Ecole de laiterie de Saint-Hyacinthe et l'exploitation de la ferme.....	3,800 00						
Encouragement à l'industrie laitière en général.....	2,000 00						
Encouragement à la culture des arbres fruitiers (Horticulture).....	3,500 00						
Amélioration des chemins ruraux.....	48,000 00			63,000 00	62,752 12		247 88
Gouvernement civil, Dépenses contingentes.							
Colonisation, Mines et Pêcheries.....				3,000 00	1,966 66		1,033 34
Services divers.							
Reception de la délégation française à Québec, le 6 mai 1912.....	634	6 juin 1912	1,396 84	1,396 84	1,396 84		84

Divers services.				
9	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de defrayer les dépenses payables durant l'année fiscale courante et se rattachant à divers services publics, le crédit vote par la législature pour l'année fiscale courante étant épuisé ou insuffisant, viz :			
	Législation. — Elections.	\$4,000 00		
	Dépenses contingentes des élections . . . . .		\$4,000 00	
	Conseil législatif.			
	Traitements, dépenses contingentes, etc. . . . .	\$1,700 00		
	Terres et forêts.			
	Arpentages . . . . .	\$20,000 00		
	Service forestier (comprenant inspection et classification des terres . . . . .	2,500 00		
	718 21 juin 1912	22,500 00	22,500 00	22,500 00
10	Service divers.			
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer la somme de cinq mille piastres au comité de secours, Chicoutimi, pour les victimes de l'incendie, le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de dispositions législatives à cet effet . . . . .		5,000 00	5,000 00
	767 24 juin 1912 . . . . .	5,000 00	5,000 00	5,000 00
11	Instruction publique.			
	Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de rencontrer les dépenses de deux des services du département de l'Instruction publique, les crédits votés par la Législature pour l'année fiscale courante étant épuisés, viz :			
	Allocation spéciale aux municipalités scolaires pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies de garçons . . . . .	\$25,000 00		
	Ecoles dans les municipalités pauvres . . . . .	25,000 00		
	767 29 juin 1912 . . . . .	50,000 00	50,000 00	50,000 00

Etat des mandats spéciaux émis en vertu de Rapports du Conseil et de l'article 860 des Statuts refondus de la Province de Québec, pendant la vacance de la législature 1911-1912 et préparés par l'Auditeur de la Province tel que requis.—*Suite.*

Nos.	SERVICE.	Rapports du Conseil.			Mandats spéciaux.		
		Nos.	Dates.	Montants.	Montants.	Dépenses.	Balance.
12	Services divers : Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de rencontrer les dépenses relatives à divers services publics, les crédits votés par la Législature pour l'année fiscale courante étant épuisés, viz : Travaux publics et travail. Travaux publics. (Imputable au fonds des bâtisses et des jurés) viz : Palais de justice de Nicolet, pour l'achat du lot No 360 du cadastre de Nicolet, avec les bâtisses y érigées. Agriculture. Amélioration des chemins ruraux. Administration de la justice. Législation. Elections. Dépenses contingentes des élections			15,000 00	15,000 00	15,000 00	
				100,000 00	100,000 00	100,000 00	
				25,000 00	25,000 00	21,895 52	3,104 48
13	Dépenses contingentes des élections Palais de justice et prison, district de Roberval, Roberval, comté du lac Saint-Jean :	773	29 juin 1912	707 04	707 04	707 04	

<p>Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer 1. Corporation du comté du lac Saint-Jean No 2, \$4,875.00; 2. \$27,125.00 à la corporation de la ville de Roberval, représentée par la Caisse Nationale d'Economie de l'Association Saint-Jean-Baptiste, Montréal, conformément à la loi 2 George V, chapitre 6, le budget pour l'année fiscale courante finissant le 30 juin 1912, ne contenant aucune disposition législative à cet effet.....</p>	774	29 juin 1912.	32,000 00	32,000 00	32,000 00
<p>1 Dette publique.</p> <p style="text-align: center;">Frais d'administration.</p> <p>Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer à la banque de Montréal, Londres, la somme de \$2,140.73, étant un huitième de la commission d'un pour cent sur le principal de l'emprunt de 1882; le crédit des frais d'administration de la dette publique ne contenant pas de montant à cet effet.....</p>	843	18 juillet 1912	2,140 73	2,140 73	2,140 73
<p>2 Service divers.</p> <p>Montant requis d'urgence pour permettre au Trésorier de payer au Conservatoire Lasalle, Montréal, la somme de \$5,000, étant le montant accordé pour 1912-1913; le budget pour l'année fiscale courante ne contenant pas de disposition législative à cet effet.....</p>	876	25 juillet 1912	5,000	5,000	1,666 66
			696,970 42	696,970 42	670,002 42
					26,968 00

JOS. MORIN,  
Auditeur Provincial.

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR,—Bureau de l'Auditeur,  
Québec, 7 novembre 1912.

---

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi à huit heures p. m.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

---

## Lundi, 11 novembre 1912

*Huit heures p. m.*

Sur la motion de M. Morisset, appuyée par M. Létourneau (Québec-Est).

*Ordonné* que les règles de la Chambre relatives à la présentation des pétitions des bills privés soient suspendues et que le délai pour la présentation des dites pétitions soit prolongé jusqu'au 15 du présent mois inclusivement.

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De W. M. Tassé, demandant une loi amendant la charte de la ville de St-Laurent.

M. Cousineau.

De la " Protestant Board of School Commissioners ", de la cité de Montréal, demandant une loi lui conférant certains pouvoirs ;

De W. A. Desbarats, demandant une loi ratifiant certain acte de vente entre lui et les héritiers Duncan MacDonald et sa femme.

M. Finnie.

De Neuville Belleau et autres, demandant une loi accordant à la Cie Hydraulique Stadacona certains pouvoirs d'expropriations et autres ;

De Georges Doyer, demandant une loi pour l'autoriser à vendre un certain immeuble.

M. Galipeault.

D'Allan McDonald Strang, demandant une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes à l'admettre au nombre de ses membres.

M. Gault.

De La Communauté des Sœurs des SS. NN. de Jesus-Marie, demandant une loi les autorisant à construire certains édifices sur ses terrains à Outremont.

M. Mercier.

De la "Royal Agricultural School", demandant une loi amendant sa charte ;

De Louis Edgar Gauthier, demandant une loi confirmant et ratifiant certains titres ;

De C. G. Laviolette et autres, demandant une loi amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme ;

De la "Saraguay Electric & Water Company", demandant une loi amendant sa charte et pour autres fins.

M. Perron.

De la cité de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

M. Robillard.

De John Macfarlane et autres, demandant une loi autorisant les commissaires d'écoles de la ville de Westmount à amender sa charte scolaire et à contracter un emprunt.

M. C. A. Smart.

De la compagnie "Donnacona Paper Company", demandant une loi lui accordant de plus amples pouvoirs et confirmant certains autres pouvoirs.

M. Tessier, (Trois-Rivières).

De Hélène E. Howard et autres, demandant une loi constituant en corporation "The Sherbrooke Young Women's Christian Association".

M. Therrien.

*Ordonné* que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (4) amendant la loi de la chasse de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

#### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Gadoury (Berthier).—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation pour chemins et ponts dans le comté de Berthier depuis le 30 juin 1912, jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été octroyé ou dépensé ainsi que les noms des conducteurs ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$390.00.

2. Confection du chemin allant du canton Gouin dans le comté de Joliette à Saint-Michel des Saints.....\$ 300 00  
Conducteur, M. Jos. Richard.

Réparations au pont sur la rivière Noire dans le chemin Brassard.....	22 00
Conducteur M. Jos. Rondeau.	
Construction d'un pont à Saint-Cuthbert.....	68 00
Conducteur, M. Oliva Cloutier.	
Total.....	<u>\$ 390 00</u>

Par M. Tellier—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés pour chemins et ponts de colonisation en cette province, depuis le 30 juin 1912, jusqu'à ce jour ?

2. Comment ce montant a-t-il été réparti ou distribué entre les divers comtés de la province ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$158,334.56.	
2. Argenteuil.....	\$ 2,053 98
Arthabaska .....	450 00
Beauce.....	2,732 70
Bellechasse.....	5,875 68
Berthier.....	390 00
Bonaventure.....	9,067 54
Champlain.....	300 00
Charlevoix-Saguenay.....	7,612 90
Chicoutimi.....	8,407 18
Compton.....	300 00
Dorchester .....	\$2,571 99
Drummond.....	341 68
Frontenac.....	2,602 94
Gaspé.....	3,481 35
Iles de la Madeleine.....	815 19
Kamouraska .....	2,553 43
Labelle.....	22,344 24
Lac St-Jean.....	16,385 00
L'Islet.....	225 00
Lotbinière.....	799 87
Maskinongé.....	1,983 09
Matane.....	9,274 99
Mégantic.....	230 50
Montmagny.....	150 00
Montmorency.....	398 30
Nicolet.....	2,533 00
Ottawa.....	9,326 22
Québec.....	352 40
Portneuf.....	5,026 49
Richmond.....	500 00
Rimouski.....	4,787 80

St-Maurice.....	1,649 13
Sherbrooke... ..	248 00
Stanstead .....	500 00
Témiscaming.....	27,382 46
Témiscouata.....	2,800 26
Terrebonne.....	1,341 25
Wolfe.....	540 00
Total.....	\$158.334 56

L'honorable M. Mackenzie dépose sur la table de la Chambre l'état des cautionnements fournis par les employés publics de la province de Québec depuis le 9 janvier 1912, au 6 novembre 1912, conformément à l'article 637 S. R. P. Q., 1909  
(Document de la session No 25).

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mardi, 12 novembre 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des syndics de la paroisse de Saint-Bruno du Lac Saint-Jean, demandant une loi les autorisant à contracter un certain emprunt ;

De la compagnie de chemin de fer "Roberval & Saguenay", demandant une loi amendant sa charte.

M. Carbonneau.

Des Sœurs de la Charité de l'Hopital général de Montréal, demandant une loi les autorisant à vendre un certain immeuble.

M. Cousineau.

De la "Dominion Trust Co", demandant une loi l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec ;

De Montague Allan, demandant une loi amendant la charte du "Bishop's College School Association".

M. Gault.

De la ville de Mégantic, demandant une loi amendant sa charte.

M. Grégoire.

De la ville de Laval des Rapides, demandant une loi amendant sa charte.

M. Lévesque.

De la ville de Verdun, demandant une loi amendant sa charte ;

De la " Ross Realty Company Limited ", demandant une loi validant certains titres ;

De Léon Virolet, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

De l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

M. Létourneau (Montréal, Hochelaga).

De Dame Olivine Chagnon et autres, demandant une loi concernant la succession de Louis Philorum Lazure.

M. Perron.

Du bureau des Commissaires d'école catholiques romains de Sherbrooke, demandant à être autorisé à faire un emprunt additionnel.

M. Therrien.

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas :

De la ville de Magog, de la cité de Hull, de la corporation du village du Sault-au-Récollet, de la ville de la Pointe-aux-Trembles, et de la cité de Québec, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

D'Alphonse Turcotte et autres, demandant une loi les constituant en corporation ;

De " The Huntingdon and Hemmingford Railway Company ", demandant une loi la constituant en corporation ;

Du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant une loi l'autorisant à contracter un emprunt pour fins scolaires ;

De la " National Hydro-Electric Company ", demandant une loi amendant sa charte ;

Et des commissaires d'écoles de la cité de Westmount, demandant une loi amendant leur charte et augmentant leurs pouvoirs d'emprunt.

*Ordonné* que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (54) amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la première séance.

*Ordonné* que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (93), amendant les lois concernant la cité de Hull.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Smart ait la permission de présenter un bill (51), amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (53), amendant la charte de la ville de Magog.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (160), concernant la fréquentation obligatoire des écoles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membre du comité conjoint des deux Chambres, au sujet de la bibliothèque, et que ce comité est composé des Honorables MM. Bérard, Chapais, Choquette, DeBoucherville, Girouard, Lanctôt, Pérodeau, Rolland, Smith, DeVarennnes et Bergevin.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Taschereau, Devlin, Mackenzie, MM. Tellier, Bernier, Daigneault, D'auveuil, Godbout, Lévesque, Morisset, Tessier et Walker, soient nommés membres d'un comité des deux Chambres chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la bibliothèque de la législature ;

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif lui faisant part de cette nomination.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif pour le prier de bien vouloir se joindre à cette Chambre pour former un comité permanent qui

s'occupe des impressions de la législature, et l'informant que l'honorable sir Lomer Gouin, les honorables MM. Allard, Décarie, Mackenzie, MM. Tellier, Patenaude, Galipeault, Gault, Langlois (Montréal No 3), Mousseau, Tessier et Walker représenteront cette Chambre dans ledit comité.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Devlin :

*Résolu* qu'un comité spécial, composé des honorables MM. Allard, Taschereau, Caron, Mackenzie, de MM. Benoit, Bullock, Sauvé, Sylvestre, D'Auteuil, Cousineau, Ouellette, Tanguay, Walker, Tourigny, Gosselin, Carbonneau, Demers, Fortier, Godbout, Labissonnière, Levesque, Peloquin, Stein, Tellier, Tessier (Rimouski), Tessier (Trois-Rivières), Daigneault, Robert (Rouville), Robert (Beauharnois) et Dorris, soit formé pour prendre en considération les amendements à proposer au Code municipal.

#### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal, St. Louis).—1. Combien de municipalités scolaires ont établi le régime de gratuité conformément à l'article 3 du chapitre 24, des Statuts de 1912 ?

2. Quelles sont ces municipalités ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Aucune municipalité scolaire n'a encore informé le département de l'instruction publique qu'elle s'est prévalu de ce statut pour établir la gratuité des livres.

Par M. Langlois (Montréal, St. Louis).—1. L'article 145 du code scolaire exigeant des commissaires d'écoles qu'ils sachent lire et écrire, est-il appliqué dans toutes les municipalités de la province de Québec ?

2. Le gouvernement sait-il s'il y a actuellement en fonctions des commissaires d'écoles illettrés ?

3. Dans l'affirmative, quel en est le nombre et dans quelles municipalités exercent-ils leur mandat ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1, 2 et 3. Le gouvernement ne connaît aucun cas où cet article de la loi scolaire n'est pas appliqué.

Par M. Langlois (Montréal, St. Louis) -1. Le procureur-général a-t-il reçu une résolution de la commission scolaire de Montréal l'informant qu'une accusation directe de péculat avait été portée contre l'un des membres de ladite commission ?

2. Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour faire la lumière sur cette affaire ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Le procureur général a reçu une résolution de la Commission des écoles catholiques de Montréal qui l'informait qu'une accusation de péculat avait été portée contre un de ses membres dont le nom n'est pas indiqué.

2. Le 5 novembre courant, le secrétaire de cette Commission a été informé qu'une enquête serait faite, conformément à la loi de l'Instruction publique, par le Surintendant de l'Instruction publique ou par une personne déléguée par lui.

Par M. Bérubé.—1. M. Nathanaël Lebel est-il encore agent des terres de la Couronne pour le comté de Témiscouata ?

2. Dans la négative, quand a-t-il résigné ?

3. Pour quelles raisons a-t-il résigné ?

4. Quel est son successeur ?

5. Quel est le salaire attaché à cette position ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Non.

2. Le 12 octobre 1912.

3. Pour des raisons personnelles.

4. M. J. J. B. Lavoie.

5. \$800.00 par année.

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre les comptes publics de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1912.

(Document de la session No 2).

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mercredi, 13 novembre 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la ville de Longueuil, demandant une loi amendant sa charte ;

De la ville de Saint-Lambert, demandant une loi amendant sa charte.

M. Désautniers.

De Louis Freiczewicz, demandant une loi pour changer son nom ;  
De Zigmund Fineberg et autres, demandant une loi constituant en corporation " The Hebrew Free Loan Association ",  
M. Finnie.

De " Little Nation River Railway Company ", demandant une loi amendant sa charte.  
M. Fortier.

De Désiré Paré, demandant une loi ratifiant une certaine donation.  
M. Morisset.

Des syndics de la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute, demandant une loi concernant la construction d'une église.  
M. Reed.

De la succession A.-M. Delisle et autres, demandant une loi leur accordant certains pouvoirs.  
M. Vilas.

---

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (117) constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Walker ait la permission de présenter un bill (65) constituant en corporation " The Huntingdon and Hemmingford Railway Company. "

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (161) amendant la loi relative aux accidents du travail.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (162) amendant l'article 1048 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (18) amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du rôle d'évaluation dans le comté des Iles de la Madeleine.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (19) amendant la loi électorale de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (9) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

L'honorable sir Lomer Gouin donne des explications personnelles au sujet d'un article publié dans le journal "l'Action Sociale", du 11 novembre 1912, sous le titre "Est-il vrai?"

---

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération un certain projet de résolutions concernant la loi électorale de Québec.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération un certain projet de résolutions concernant la loi relative aux exhibitions de vues animées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (14), amendant l'article 7513 des Statuts refondus, 1909, relativement au serment des registrateurs.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

En conséquence, la Chambre procède à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (16), amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'Ile d'Anticosti.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (13), amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'assignation des jurés.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (54), amendant la loi concernant le bureau des commissaires catholiques romains de la cité de Québec.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Jeudi, 14 novembre 1912

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De George Mayrand et autres, demandant une loi constituant en corporation "La Farmer's Interurban Electric Railway Co."

M. Mayrand.

De Thomas Darling et autres, demandant une loi constituant en corporation "Model City".

M. Mercier.

De Lyon William Jacobs, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

Des contribuables de la municipalité de Saint-Joachim de Chateauguay, demandant une loi les constituant en municipalité de ville sous le nom de Ville de Chateauguay.

Des commissaires d'écoles de Lachine, demandant une loi annexant une partie de la paroisse des Saints-Anges pour fins scolaires ;

De la ville de Maisonneuve, demandant une loi changeant son nom en celui de Cité de Maisonneuve et amendant sa charte ;

De la ville de Maisonneuve, demandant une loi constituant en corporation la commission du parc Maisonneuve ;

De la ville de Lasalle, demandant une loi amendant sa charte ;

De Joseph Rutherford Colby et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "The Calumet and Northern Railway Co." ;

De "The Girl's Cottage Industrial School" de Montréal, demandant une loi amendant sa charte et lui accordant certains pouvoirs.

M. Mousseau.

De la ville de Beauharnois, demandant une loi amendant sa charte.

M. Robert.

M. Létourneau (Montréal, Hochelaga) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donné dans chaque cas, savoir :

Des Sœurs de la charité de l'hôpital général de Montréal, demandant une loi les autorisant à vendre un certain immeuble ;

De la "Ross Realty Company Limited", demandant une loi validant certains titres ;

---

De la ville de Verdun et de la ville de Longueuil, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

Et de la succession de feu A. M. De Lisle et autres, demandant une loi leur accordant certains pouvoirs.

---

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (59) concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hopital général de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (2) concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom "Nouveau Québec."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (163) amendant l'article 94 du Code de procédure civile relativement à l'élection de domicile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (164) amendant l'article 1543 du Code civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Devlin ait la permission de présenter un bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

L'honorable sir Lomer Gouin, élu député dans les collèges électoraux de Portneuf et de St-Jean, déclare de son siège qu'il opte pour le collège électoral de Portneuf et informe M. l'Orateur que le siège du collège électoral de St-Jean se trouve, en conséquence, vacant.

L'honorable M. Devlin, élu député dans les collèges électoraux de Nicolet et de Témiscaming, déclare de son siège, qu'il opte pour le collège électoral de Témiscaming et informe M. l'Orateur que le siège du collège électoral de Nicolet se trouve, en conséquence, vacant.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter, à cette session, un projet de loi pour donner suite aux conclusions du rapport de la Commission royale concernant les écoles catholiques de Montréal?

Réponse par l'honorable M. Décarie :  
Sous considération.

Par M. Bérubé.—1. M. Isaïe Lapointe, notaire, a-t-il résigné comme greffier de la Cour de circuit de l'Isle Verte, dans le comté de Témiscouata?

2. Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

3. Le gouvernement lui a-t-il nommé un successeur?

4. Dans la négative, est-ce l'intention du gouvernement de lui en nommer un bientôt?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. M. Isaïe Lapointe, notaire, n'a pas démissionné comme greffier de la Cour de circuit à l'Île Verte, dans le comté de Témiscouata, mais a quitté la localité.

2. ....

3. Il a été remplacé par M. Thuribe Belzile.

4. ....

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part du "Feller Institute" de Grande Ligne ou de ses avocats au sujet d'attentats commis près de Blue Bonnets, le 29 août 1912?

2. Le gouvernement a-t-il institué une enquête afin de vérifier l'exactitude des faits qui auraient été portés à sa connaissance?

3. Dans l'affirmative quelle a été l'issue des démarches du "Feller Institute" ou de ses avocats auprès du gouvernement?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Oui.

2. Oui.

3. Les recherches ne sont pas encore terminées.

Par M. Tellier.—1. Le tarif des impressions, publications et annonces dans la Gazette Officielle de Québec a-t-il été augmenté, depuis le 12 février 1909 ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?
3. Quel est le tarif actuellement en vigueur ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Non.
3. Première insertion : 12 centins par ligne ; deuxième insertion : 8 centins ; troisième et subséquentes insertions : 5 centins.

Par M. Bouchard.—Interpellation.—1. Quel était le nombre des enfants de 7 à 14 ans en état de fréquenter l'école, durant l'année scolaire 1911-12, dans les municipalités scolaires Girouard et de la cité de Saint-Hyacinthe ?

2. Quel est le nombre des enfants de 5 à 7 ans qui ont fréquenté les écoles desdites municipalités en 1911-12 ?
3. Quel était le taux de la rétribution mensuelle dans chacune de ces municipalités en 1911-12 ?
4. Quel montant a-t-il été perçu de la source de la rétribution mensuelle dans chacune de ces municipalités ?

5. Quel montant apparaît-il de dû à chacune de ces municipalités au 30 juin 1912 en arrérages sur la rétribution mensuelle ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Girouard, 321 enfants. Cité de St-Hyacinthe, 896 enfants.
2. Girouard, 88 enfants. Cité de St-Hyacinthe, 154 enfants.
3. Taux de la rétribution mensuelle, tel qu'indiqué sur le rapport officiel des commissaires : Girouard, 0.50 centins. Cité de Saint-Hyacinthe, \$1.00.
4. Girouard, \$10.00. Cité de Saint-Hyacinthe, \$203.00.
5. Aucun.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Quel est le nom des institutrices qui enseignent dans la paroisse de Contrecoeur, comté de Verchères ?

2. Quel est le traitement payé à chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1 et 2. Melle Victoria Duhamel, \$150.00 ; Melle Céline Gaudette, \$140.00 ; Mme J. H. Fortin, \$150.00 ; Melle V. Leblanc, \$140.00.

Par M. Langlois (Montréal).—Le gouvernement exerce-t-il un contrôle quelconque sur le recensement de la population scolaire dans la province de Québec ?

2. Le Gouvernement est-il en état de garantir l'exactitude des statistiques fournies par le département de l'instruction publique sur le nombre des enfants en âge de fréquenter l'école ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Ce recensement est fait par les secrétaires-trésoriers des commissions scolaires en vertu des prescriptions de la loi.

2. La garantie des rapports des secrétaires-trésoriers faits sous leur serment d'office.

Par M. Francœur.—1. Le gouvernement a-t-il contribué à l'organisation du congrès de langue française tenu à Québec au mois de juin dernier?

2. Pour quelle somme?

3. A qui cette somme a-t-elle été payée?

4. Le gouvernement sait-il de quelle façon on a employé cet argent?

5. Est-ce l'intention du gouvernement d'exiger un rapport constatant l'emploi de ces deniers publics?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. \$10,000.00.

3. Ce montant a été payé à l'ordre du comité d'organisation du congrès de langue française et transmis à l'honorable N. Garneau.

4. Le gouvernement a lieu de croire que cet argent a été employé pour les fins auxquelles il était destiné.

5. Non.

Sur la motion de M. Sauvé, appuyée par M. Bérubé,

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.—Correspondance, télégramme, etc., échangés entre le Dr. P. E. Pagé, de Saint-Hermas et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de mai 1912, jusqu'à ce jour, relativement aux octrois accordés ou à être demandés pour le comté des Deux Montagnes.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.—Correspondance, télégrammes, etc., échangés entre Arthur Sauvé et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de février 1912 jusqu'à ce jour, relativement à des octrois pour la rivière St-Pierre, à St-Hermas.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.—Correspondance, télégrammes, etc., échangés entre M. J. A. C. Ethier, avocat, Ste-Scholastique, et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de mai 1912 jusqu'à ce jour, relativement aux octrois accordés ou à être demandés pour le comté des Deux-Montagnes.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Patenaude,

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre. Documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne, soit du Canada, soit de l'étranger, au sujet de la vente ou négociation des débetures municipales émises pour l'amélioration des chemins ruraux dans la province.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. Gault,

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.—Etat complet et détaillé des recettes et paiements de la province depuis le 1er juillet 1912 jusqu'à cette date.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'Ile d'Anticosti.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (11) amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue des livres de présentation dans les bureaux d'enregistrements.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (12) validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le district de Richelieu.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (18) amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du rôle d'évaluation dans le comté des Iles de la Madeleine.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelques temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

---

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (51) amendant la loi concernant les commissaires d'écoles de la ville de Westmount.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (65) constituant en corporation "The Huntingdon and Hemmingford Railway Company".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et canaux.

---

L'honorable M. Devlin dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1912.

*(Document de la session No 7)*

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Vendredi 15 novembre 1912.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant une loi amendant sa charte ;

De la succession John Morris Henry Robertson, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs ;

De l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

M. Mercier.

De Charlotte S. Nelson et autres, demandant une loi les autorisant à vendre un certain immeuble dans la ville de Laval des Rapides.

M. Mousseau.

---

M. Létourneau (Montréal, Hochelaga) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas, savoir :

De la ville Laval des Rapides, de la ville de Maisonneuve, de la ville Lasalle et de la ville de Beauharnois, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De la ville de Châteauguay et de “ The Calumet and Northern Railway Company ”, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ;

Et de la ville de Maisonneuve, demandant une loi constituant en corporation “ La Commission du parc de Maisonneuve ”.

---

*Ordonné* que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (78) constituant en corporation “ The Calumet and Northern Railway Company ”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (55) constituant en corporation la commission du Parc de Maisonneuve.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (82) changeant le nom de la “ Ville de Maisonneuve ” en celui de “ Cité de Maisonneuve ” et amendant la charte de cette municipalité.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Desaulniers ait la permission de présenter un bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Robert (Beauharnois) ait la permission de présenter un bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de convention intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite "Howard Smith Paper Company Limited", et amendant la charte de ladite ville.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (12) validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, de la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le district de Richelieu.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant la loi électorale de Québec.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable sir Lomer Gouin informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ

*Résolu*, 1.—Que les reviseurs qui seront nommés pour la cité de Salaberry de Valleyfield et la ville de Maisonneuve, en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, recevront chacun une indemnité de cent piastres pour chaque année qu'il y aura revision, et que la moitié de chaque indemnité sera payable par la province, à même le fonds consolidé du revenu de la province.

*Résolu*, 2.—Que les frais des annonces dans les journaux pour la revision des listes dans la cité de Salaberry de Valleyfield et dans la ville de Maisonneuve

neuve, seront payés pour moitié à même le fonds consolidé du revenu de la province.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient renvoyées au comité général chargé de l'étude au bill (19) amendant la loi électorale de Québec.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (19) amendant la loi électorale de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

#### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il donné des commandes d'asphalte pour le boulevard Edouard VII?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il demandé des soumissions avant de faire ces commandes?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui, pour cinq milles à titre d'expérience.

2. Sans soumission, mais sur recommandation de l'ingénieur en chef du département.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement reçoit-il du gouvernement fédéral un montant d'argent pour encourager l'agriculture dans la province de Québec ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il reçu en 1912 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. \$69,741.20.

Par M. Morin.—1. Combien de billets de location a-t-il été accordé, dans le comté de l'Islet, depuis le 1er janvier 1912 au 15 mai 1912 ?

2. Combien du 15 mai 1912 jusqu'à aujourd'hui ?

3. A qui ces billets de location ont-ils été accordés ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 30.

2. 25.

3. Nap. Morin, Chs Couillard, John Buttley, Horace Caron, Nap. Albert, Chs Bélanger, Jos. Carlos, Jos Tondreau, Adalbert Pelletier, Alfred Bélanger, George Lagacé, Ed. Leclerc, Servule Bélanger, Eugène Ouellet, Nap. Godbout, Nap. Bélanger, Emile Langlois, J.-Bte Legros, Cyprien Leclerc, Auguste Pellerin, Alfred Chouinard, Adalbert Fournier, Josaphat Pelletier, Delphis Gagnon, Alphonse Pelletier, fils de J.-Bte, Joseph Pelletier, fils d'Alphonse, Joseph Pelletier, fils de J.-Bte., Louis Gamache, Arthur Demers, Erase Morneau, Calixte Bernier, Germain Bernier, David Ouellet, Félix Paradis, Alfred Bélanger, Marc Bélanger, Saluste Pellerin, Lorenzo Legros, J.-Auguste Bélanger, Frs Vaillancourt, Georges Cormier, Jos. Côté, Alfred Gauvin, fils, Hector Bélanger, Gédéon Gastonguay, Elzéar Anctil, Gaspard Fournier, Edmond Mercier, Jos ph Rabin, Joseph Boulet, Frs. Gauthier, Servule Lagacé, Donat Giguère, Arthur Giguère, André Gagnon.

Par M. Morin.—1. Combien de patentes de lots de colonisation ont été émises, pour le comté de l'Islet, depuis le 1er janvier 1910 au 1er janvier 1912.

2. Combien depuis le 1er janvier 1912 au 15 mai 1912 ?

3. Combien depuis le 15 mai 1912 jusqu'à aujourd'hui ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 72.

2. 12.

3. 29.

Par M. Morin.—1. Quel est le montant des deniers dépensés ou octroyés par le ministère de la colonisation pour chemins et ponts dans le comté de l'Islet, depuis le 30 juin 1912 jusqu'à ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montant a été dépensé ou octroyé, et le chemin ou le pont construit ou réparé, et quel a été, dans chaque cas, le conducteur ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$225.00.

2. Ouverture d'une route entre les lots 46 et 47 du 4ème rang du canton Leverrier, et amélioration d'une côte dans le chemin vis-à-vis la propriété de M. Vaillancourt.....\$ 50.00

Conducteur, Alfred Gauvin.

Chemin de front vis-à-vis les lots 27, 29, 31 et 32 du rang 5 de Leverrier et lots 30 et 31 du rang 6 du même canton..... 175.00

Conducteur, Amédée Déchesnes.

Total. \$225.00

Par M. Morin.—1. M. Auguste Pelletier, de St-Roch des Aulnaies, a-t-il été nommé inspecteur des chemins par le gouvernement actuel ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ?
3. Pour quel territoire ?
4. Quel est son salaire ?
5. Ses dépenses de voyage lui sont-elles payées ? A quel taux ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.
2. 1er septembre 1912.
3. Pour la province de Québec.
4. \$200.00.
5. Ses légitimes dépenses de voyages lui sont remboursées.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. Gault.

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre un dossier préparé suivant l'ordre chronologique, pour copie de tous arrêtés ministériels, requêtes, procès-verbaux, résolutions, rapports, oppositions, avis, lettres et autres pièces ou documents quelconques, écrits, expédiés ou reçus, depuis le 1er juillet 1900, jusqu'à ce jour, par le gouvernement, par un de ses membres, ou par un de ses officiers ou employés, relativement à un nouveau chemin projeté entre le Lac Noir et la montagne du Pain de Sucre, à St-Jean de Matha, comté de Joliette, ainsi qu'un pont sur la rivière Noire, sur le parcours de ce chemin.

*Ordonné* que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull.

Bill (117) constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

Bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

Bill (59) concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à quatre heures lundi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

## Lundi, 18 novembre 1912.

*Quatre heures P. M.*

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue et reçue :  
De la ville de Lachine, demandant une loi amendant sa charte.  
M. Mousseau.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (111) validant le titre de la compagnie " Ross Realty Limited " à la propriété connue comme étant le numéro 4679 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (113), amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.  
En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (25) amendant la loi des établissements industriels de Québec.  
En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (165) détachant certains lots du canton Nelson, municipalité de Lyster, dans le comté de Mégantic, et les annexant à la municipalité de Sainte-Agathe, dans le comté de Lotbinière, pour toutes fins.  
En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (10) relative aux compagnies de fidéicommis.  
En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (53) amendant la charte de la ville de Magog.

Bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle.

Bill (55) constituant en corporation la commission du Parc Maisonneuve.

Bill (82) changeant le nom de " Ville de Maisonneuve " en celui de " Cité de Maisonneuve " et amendant la charte de cette municipalité.

Bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la " Howard Smith Paper Company Limited ", et amendant la charte de ladite ville.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (78) constituant en corporation " The Calumet and Northern Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques et téléphoniques, etc.

L'honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Honneur le lieutenant gouverneur, le rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec, pour les douze mois expirés le 30 juin 1912.

*(Document de la session No 5).*

## INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Langlois, (Montréal, St-Louis)—1. Le " Précis élémentaire de l'histoire d'Angleterre " de Drioux figure-t-il encore parmi la liste des livres approuvés par le comité catholique du conseil de l'instruction publique ?

2. Le gouvernement sait-il que cet ouvrage est rempli d'erreurs grossières concernant le Canada ?

3. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du gouvernement d'en demander la radiation de la liste des livres approuvés ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. La partie de ce livre concernant " l'Histoire d'Angleterre " proprement dite semble être exacte. Quant au chapitre intitulé " des colonies anglaises en Amérique, " il renferme des erreurs mais il n'est pas en usage dans les écoles vu que les élèves apprennent l'histoire et la géographie du Canada, dans les années antérieures de leurs cours, dans d'autres traités.

3. C'est l'intention du gouvernement d'attirer l'attention du conseil de l'instruction publique sur les erreurs contenues dans ce volume.

Par M. Sauv .—1. Combien de citoyens des campagnes de notre province ont  migr  dans les villes en 1911 ?

2. Combien de fils de cultivateurs ?

3. Combien d'hommes mari s ?

R ponse par l'honorable M. D carie :

Le gouvernement n'a pas de d tails   ce sujet.

Par M. Langlois (Montr al, St-Louis).—Le gouvernement a-t-il l'intention de pr senter,   cette session, un projet de loi pour restreindre les pouvoirs du bureau central des examinateurs de fa on   ce qu'il ait d sormais le pouvoir de n' mettre que des permis d'enseignement valides pour un temps d termin  ?

R ponse par l'honorable M. D carie :

Non, mais la question est   l' tude,

Par M. Langlois (Montr al, St-Louis).—1. La paroisse de Rigaud a-t-elle donn  avis au gouvernement d'un r glement et d'une r solution, adopt s en conformit  du chapitre 23 des Statuts de Qu bec, 1912, pour l'am lioration de ses chemins et pour l'emprunt de sommes n cessaires   cette fin ?

2. Dans l'affirmative,   quelle date le gouvernement a-t-il re u copie de ce r glement et de cette r solution et quand ont-ils  t  approuv s ?

3. La municipalit  de Rigaud a-t-elle commenc  ses travaux d'am lioration de voirie ?

4. Dans l'affirmative,   quelle date ?

5. Dans la n gative, pour quelles raisons ?

R ponse par l'honorable M. Caron :

1. Non.

2. La r ponse   la premi re question dispense de r pondre   celle-ci.

3. Le gouvernement l'ignore.

4. Le gouvernement l'ignore.

5. Le gouvernement l'ignore.

Par M. Labissonni re.—1. Quel est le montant des deniers d pens s ou octroy s par le minist re de la colonisation pour chemins et ponts, dans le comt  de Champlain, depuis le 1er juillet 1911 jusqu'  ce jour ?

2. Quels sont les divers chemins et ponts sur lesquels ce montaut a  t  octroy  ou d pens , et le chemin ou le pont construit ou r par , et quel a  t , dans chaque cas, le conducteur ?

R ponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$300.00.

2. Chemin sur les lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 du deuxi me rang de M kinac, \$300.00.

Conducteur, R v. Joseph Meunier.

Par M. Slater.—1. Quelle somme d'argent a  t  d pens e ou accord e par le d partement de la colonisation, pour chemins et ponts, dans le comt  d'Argenteuil, du 30 juin 1912, jusqu'  cette date ?

2. Pour quels chemins et ponts cette somme a-t-elle été dépensée ou accordée, quels chemins ou ponts ont été construits ou réparés, et qui a conduit les travaux dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$2,115.98.	
2. Pour travaux sur le chemin traversant les lots 6 et 7 dans le premier rang du canton de Harrington.....	\$ 150 00
Directeur des travaux, Thomas Purcell.	
Sur le chemin conduisant de Lake View à Weir.....	200 00
Directeur des travaux, Thomas Purcell.	
Travaux faits au pont traversant un ravin dans "Thomas Gore", sur les lots Nos 2 et 3.....	50 00
Directeur des travaux, Samuel Lyster.	
Travaux faits au coteau Robertson, sur le lot No 13a du deuxième rang du canton de Gore .....	49 88
Directeur des travaux, William Silverson.	
Travaux faits au chemin sur le lot No 16 entre le 9e et le 10e rang du canton de Chatham.....	50 00
Directeur des travaux, G. Dixon.	
Travaux au pont de la rivière West, et connu sous le nom de "Pont Carpenter", sur le lot No 23 du 10e rang du canton de Chatham.....	49 25
Directeur des travaux, James Calkder.	
Travaux faits au chemin vis à vis le No 3 du 3e rang et sur les lots Nos 3 et 3b du 4e rang de l'augmentation de Grenville.....	75 00
Directeur des travaux, P. Quesnelle.	
Travaux à la côte et au pont du chemin entre le canton de Grenville et celui de Harrington, vis-à-vis le No 17 de Harrington et le lot 23 de Grenville.....	100 00
Directeur des travaux, John Shaw.	
Travaux faits sur le pont Earl et sur le chemin conduisant à Centerville dans le canton de Chatham.....	100 00
Directeur des travaux, W. J. Burke.	
Travaux sur le chemin et le pont en face de la moitié ouest du lot No 26 et de la moitié est du lot No 27 du 11ième rang du canton de Chatham.....	35 00
Directeur des travaux, Thomas Burke.	
Travaux sur le chemin, en face des lots Nos 31, 32 et 33 du 3ème rang du canton Morin.....	49 88
Directeur des travaux, A. Belisle.	
Travaux sur le chemin connu sous le nom de chemin du bureau de poste Rawcliffe commençant à l'arrière moitié du 4e rang du canton de Grenville et s'étendant vers le nord sur une distance d'un mille.....	100 00
Directeur des travaux, John Cousins.	

Travaux sur le nouveau pont de la rivière rouge, sur le lot No 18, du 6ème rang du canton de Grenville.....	64 00
Conducteur des travaux, J. B. Johnson.	
Travaux sur le chemin situé en face du lot No 20 du 3ème rang du canton de Howard.....	50 00
Directeur des travaux, Noël Miron.	
Travaux au chemin dans l'établissement de Brown's Gore.....	60 00
Directeur des travaux, H. Latreille.	
Travaux au chemin entre les lots Nos 8 et 9 du 2ème rang du canton de Wentworth.....	75 00
Directeur des travaux, E. Cleary.	
Achèvement du chemin vis-à-vis du lot No 3 du 3ème rang du canton de Wentworth.....	75 00
Directeur des travaux, Thomas Conlin.	
Achèvement du chemin (15 acres de longueur), du 8ième rang du canton de Howard.....	50 00
Directeur des travaux, Henry Lajeunesse.	
Sur le chemin des lots 27 et 28 du troisième rang du canton de Howard.....	50 00
Directeur des travaux, Joseph Chades.	
Travaux sur 7 milles de chemin traversant une partie des rangs 4, 5, 6, 7 et 8 du nord-ouest, canton d'Arundel.....	300 00
Directeur des travaux, F. Brousseau.	
Pour ouvrir un nouveau chemin à travers les lots 36 et 37 du troisième rang du canton Morin.....	57 97
Directeur des travaux, G. Watchorn.	
Travaux sur le chemin vis-à-vis les lots numéros 27 et 28 dans le deuxième et dans le troisième rangs du canton de Wentworth....	50 00
Directeur des travaux, Joseph Soyer.	
Travaux sur le chemin vis-à-vis les lots numéros 20, 21 et 22 et la moitié de 23 dans le troisième rang du canton de Chatham.....	75 00
Directeur des travaux, T. J. Tomalty.	
Travaux sur les lots numéros 2, 3, 4 et une partie de 5 dans le septième rang du canton Howard.....	100 00
Directeur des travaux, Joseph Lajeunesse.	
Travaux sur le chemin des lots numéros 8 et 9 dans le cinquième rang du canton Howard.....	50 00
Directeur des travaux, Adélard Gratton.	
Travaux sur le chemin Montée du lot numéro 4 dans le deuxième rang du canton de Wentworth.....	50 00
Directeur des travaux, W. J. Boyd.	

Sur la motion de M. Bernier, appuyée par M. Berubé :

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur lieutenant-

gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Un dossier préparé dans l'ordre chronologique, copies de tous arrêtés ministériels, rapports, contrats, résolutions, requêtes, lettres ou autres pièces et documents, se rattachant à l'abolition de la barrière de péage du pont de St-Henri de Lauzon, comté de Lévis.

*Ordonné* que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu* qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolution concernant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

*Résolu* qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions concernant les compagnies de fidei-commis.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie :

*Résolu* qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolution concernant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Mackenzie transmet un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur que M. l'Orateur lit comme suit : (tous les députés se tenant debout tête découverte).

F. LANGELIER,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord, 1867, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice finissant le 30 juin 1914, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

(Document de la session No 1.)

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 18 novembre 1912.

*Ordonné* que le message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur et le budget des dépenses de l'exercice finissant le 30 juin 1914, soient renvoyés au comité des subsides.

---

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.  
L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. Gault,

Ordonné que le débat soit ajourné.

---

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant :

Réponse à un ordre de la Chambre, du 14 novembre 1912, demandant un état complet et détaillé des recettes et des dépenses de la province de Québec, du 1er juillet 1912, à ce jour. (*Document de la session No 26*).

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mardi, 19 novembre 1912.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (54) amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 2ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec certains amendements :

Bill (65) constituant en corporation “The Huntingdon and Hemmingford Railway Company.”

M. Tessier (Trois-Rivières) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Le comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas :

De la compagnie de chemin de fer Alma & Jonquières, de la “Quebec & North Eastern Railway Company”, du village de Salaberry, de la compagnie du Cimetière Saint-Charles, et de “The Model City”, demandant respectivement une loi les constituant en corporation ;

De "L'Avenir & Melbourne Railway Company", de la ville de Saint-Laurent, de la compagnie hydraulique Stadacona, de la Saraguay Electric & Water Company", du "Bishop's College School Association", de "The Danacona Paper Company" et de la cité de Lachine, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De George Doyer, demandant une loi l'autorisant à vendre un certain immeuble ;

D'Edgar Gauthier, demandant une loi confirmant certains titres ;

Des syndics de la paroisse de Saint-Bruno du Lac Saint-Jean, demandant une loi les autorisant à contracter un emprunt ;

De "The Dominion Trust Company", demandant une loi l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec ;

Des commissaires d'écoles de la cité de Lachine, demandant une loi annexant une partie de la paroisse des Saints-Anges de Lachine pour fins scolaires ;

Et de la succession John Morris Henry Robertson, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs ;

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset.

*Ordonné* que la règle 58, paragraphe 3a, concernant le délai dans lequel doivent être déposés les bills soit suspendue et qu'il lui soit permis de présenter le bill (131) constituant en corporation la ville de Châteauguay.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (131) constituant en corporation la ville de Châteauguay.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Bissonnet ait la permission de présenter un bill (95) amendant la loi intitulée "The L'Avenir and Melbourne Railway Company."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Tessier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (100) concernant "The Danacona Paper Company Limited."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (57) constituant en corporation de ville "Model City".

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (90) amendant la charte de la ville St-Laurent.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gault ait la permission de présenter un bill (98) autorisant la "Dominion Trust Company" à faire affaires dans la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Carbonneau ait la permission de présenter un bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquières.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Carbonneau ait la permission de présenter un bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de St-Bruno, comté du Lac St-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et du parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (88) autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Galipeault ait la permission de présenter un bill (89) autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (168) amendant l'article 85 du Code civil relativement à l'élection de domicile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Tellier ait la permission de présenter un bill (167) amendant l'article 94 du Code de procédure civile,

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Taschereau,

*Ordonné* qu'un comité spécial composé de M. l'Orateur, de l'honorable sir Lomer Gouin, des honorables MM. Delvin, Taschereau, Mackenzie, et de MM. Gault, Prévost, Tellier et Tessier (Trois-Rivières), soit nommé pour s'occuper de la révision des règlements de cette Chambre, et faire de temps en temps, un rapport de ses travaux et de ses recommandations.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (19) amendant la loi électorale de Québec

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, Que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (2) concernant l'Un-gava et érigeant ce nouveau territoire sous le nom de "Nouveau Québec".

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill. Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (164) amendant l'article 1543 du Code civil.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une deuxième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES

Par M. Sauvé.—1. Combien y a-t-il de municipalités dans la province de Québec ?

2. Combien le gouvernement a-t-il mis de concasseurs à la disposition de ces municipalités dans le cours de l'année 1911 ?

3. Combien en 1912 ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. 1089.

2. 22.

3. 39.

Par M. Labissonnière.—1. Combien y a-t-il eu de demandes de patentes de lots de colonisation, pour le comté de Champlain, depuis le 15 mai 1912, jusqu'à ce jour ?

2. Combien y a-t-il eu de patentes d'émissions ?

3. En faveur de qui ?

4. Dans quels cantons ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 11.

2. 10.

3. Alphonse Doucet, Rep. Légoux de G. A. Gouin, Vve Frs Marchand, Delphis et D. Gossette, Arthur Lesage, George Lesage, Louis Tessier, Pierre Beaulieu, Rép. Légoux de Sévère Hamel, Jos Boucher et Dongeville Boucher.

4. Radnor, Seigneurie de Batiscan, Seigneurie du Cap de la Madeleine.

Par M. Labissonnière.—1. Combien y a-t-il eu de billets de location d'accordés, dans le comté de Champlain, depuis le 15 mai 1912 jusqu'à ce jour ?

2. A qui ces billets de location ont-ils été accordés ?
3. Dans quels cantons ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 21.
2. Téléspore Charest, Thomas Bouchard, Nap. Goulet, Euclide Pion, Henri Duchemin, Jos. Duchemin, Joseph Blais, Nil Tremblay, père, Nil Tremblay, fils, Jean Beaudin, Jos. Fortin, fils, Fingall Harvey, Hermel Fortin, Josaphat Hamelin, Adélarde Gobeil, Joseph Harvey, Elz. Harvey, Louis Bouchard, Michel Bilodeau, Jos. Gaudreau, Joseph Chouinard.
3. Carignan, Hackett, Langelier, Mailhot, Mékinac.

Par M. Bernier.—1. Le pont Garneau, sur la rivière Chaudière, dans le comté de Lévis, a-t-il été construit en tout ou en partie avec les deniers de la province ?

2. Dans l'affirmative, combien a-t-il coûté à la province pour sa construction première ?
3. Le gouvernement a-t-il octroyé quelque chose pour la réparation de ce pont ?
4. Si quelqu'octroi a été proumis ou donné, à quelle date l'a-t-il été, et quel en est le montant ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui entièrement avec les deniers de la province.
2. \$86,303.09.
3. Oui.
4. En 1901-02 \$250.00.

Par M. Tellier.—1. Quelles sont les subventions accordées ou payées par le gouvernement, depuis le 30 juin 1911 jusqu'à ce jour, pour aider à la création d'académies commerciales, en vertu de la loi 8 Ed. VII, chapitre 4, section 3, sanctionné le 25 avril 1908 ?

2. Dans quels comtés sont respectivement situées les académies commerciales ainsi subventionnées ?
3. Quel montant a été payé dans chaque cas et quelle est la date de chaque paiement ?
4. A l'ordre de qui le chèque a-t-il été fait, dans chaque cas, et à qui a-t-il été remis ou expédié par le gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1	2	3	4
Chatham No 2, diss	Argenteuil	1,000 00, 1 août 1912	Procule Lépine, secrétaire-trésorier
Victoriaville	Arthabaska	2,500 00, 29 juin 1912	Auguste Sourbeau, Paul Tourigny, M. P. P.
Acton-Vale	Bagot	2,000 00, 21 juillet 1911	J. S. Beaudet, Dr Daigneault, M. P. P.
Beauceville	Beauce	5,000 00, 30 juillet 1912	Napoléon Mathieu, Arthur Godbout, M. P. P.
St-Côme	Beauce	2,500 00, 1 août 1912	Georges Rhéaume, Arthur Godbout, M. P. P.
St-Joseph, village	Beauce	2,000 00, 21 juillet 1911	Auguste Perron, Arthur Godbout, M. P. P.
St-Joseph, village	Beauce	3,000 00, 20 juin 1912	Lucide Lessard, Arthur Godbout, M. P. P.
St-Charles	Bellechasse	1,000 00, 20 juin 1912	Jrs. Lapointe, A. Galipeault, M. P. P.
St-Michel	Bellechasse	1,000 00, 20 juin 1912	Arthur Roy, A. Galipeault, M. P. P.
Cox	Bonaventure	2,500 00, 20 juin 1912	W. L. Kempfer, J. H. Kelly, M. P. P.
Cox	Bonaventure	500 00, 20 septembre 1911	W. L. Kempfer, J. H. Kelly, M. P. P.
Chambly Bassin	Chambly	1,000 00, 1 août 1912	E. P. Bertrand, Dr M. Désaulniers, M. P. P.
St-Stanislas	Champlain	1,250 00, 21 juillet 1911	E. Rinfret, P. Naud.
Howick	Châteauguay	1,000 00, 1 août 1912	D. R. Hay, H. Mercier, M. P. P.
Chicoutimi	Chicoutimi	2,000 00, 21 juillet 1911	L. Alain, secrétaire-trésorier.
Chicoutimi	Chicoutimi	1,000 00, 1 août 1912	J. E. Blackburn, H. Petit, M. P. P.
Lac Mégantic	Compton	2,500 00, 1 août 1911	Rév. J.-E. Choquette, Rév. J.-E. Choquette.
Lac Mégantic	Compton	2,000 00, 20 juin 1912	Alp. Cauchon, Dr Grégoire, M. P. P.
St-Louis de Westbury	Compton	3,000 00, 21 juillet 1911	Rév. J. A. R. Plamondon, Rév. J. A. R. Plamondon
Percé	Gaspé	3,000 00, 21 juillet 1911	Rév. J. E. Martin, Rév. J. E. Martin.
Iberville	Iberville	2,500 00, 6 mai 1912	Hector L. Phaneuf, M. Benoit, M. P. P.
Iberville	Iberville	2,500 00, 20 juin 1912	Hector L. Phaneuf, M. Benoit, M. P. P.
Buckingham	Labelle	5,000 00, 1 août 1912	Aurélien Mallette F. H. Fortier, M. P. P.

1	2	3	4
Montebello	Labelle	2,000 00, 21 juillet 1911	Rév. M. Chamberland, Rév. Chamberland.
Montebello	Labelle	2,500 00, 29 juin 1912	J. F. O. Caron, F. H. Fortier, M. P. P.
Thurso	Labelle	2,000 00, 21 juillet 1911	Rév. J. Chatelain, Rév. J. Chatelain.
Thurso	Labelle	3,000 00, 1 août 1912	G. Gagnon, F. H. Fortier, M. P. P.
Roberval	Lac St-Jean	500 00, 21 juillet 1911	Georges Audet, J. B. Carboneau, M. P. P.
St-Rose, village	Laval	500 00, 21 juillet 1911	A. A. Legault, W. Lévesque, M. P. P.
St-Croix	Lotbinière	2,000 00, 21 juillet 1911	Louis P. Legendre, J. N. Francœur, M. P. P.
St-Croix	Lotbinière	5,000 00, 1 août 1912	Louis P. Legendre, Secrétaire-Trésorier.
Louiseville	Maskinongé	500 00, 1 août 1911	L. D. Caron, M. Mayrand.
Mont-Joli	Matane	1,000 00, 21 juillet 1911	Rév. J. A. Verreault, Donat Caron, M. P. P.
St-Jérôme de Matane	Matane	3,000 00, 21 juillet 1911	Rév. A. A. Soucy, Donat Caron, M. P. P.
St-Jérôme de Matane	Matane	3,600 00, 29 juin 1912	Rév. A. A. Soucy, Donat Caron, M. P. P.
Lac Noir	Mégantic	1,000 00, 21 juillet 1911	J. R. Ouellet, M. Savoie.
Rawdon	Montcalm	3,500 00, 21 juillet 1911	Rév. J. M. Landry, D. A. Lafortune, M. P.
St-Jacques l'Achigan	Montcalm	2,000 00, 1 août 1911	Rév. A. O. Houle, D. A. Lafortune, M. P.
Château-Richer	Montmorency	2,500 00, 21 juillet 1911	L. Nap. L'Heureux, Hon. L. A. Taschereau, M. P. P.
St-Joachim	Montmorency	1,000 00, 14 août 1912	Rév. Gilbert Lemieux, Hon. L. A. Taschereau, M. P. P.
St-Grégoire	Nicolet	200 00, 1 août 1911	A. Macdonald, Secrétaire-Trésorier.
Ste Monique	Nicolet	1,000 00, 1 août 1912	E. E. Bélanger, Hon. Charles Devlin, M. P. P.
Aylmer	Ottawa	2,000 00, 1 août 1912	Arthur Malherbe, F. H. Gendron, M. P. P.
Maniwaki	Ottawa	1,500 00, 1 août 1912	Mathias Joanis, F. H. Gendron, M. P. P.
Shawville	Pontiac	2,500 00, 14 octobre 1911	W. W. Ireland, secrétaire-trésorier.
Shawville	Pontiac	2,500 00, 1 août 1912	W. W. Ireland, Secrétaire-Trésorier.

Neuveville.....	1,000 00, 24 août 1911.....	J. B. Turgeon, Secrétaire-Trésorier.
Neuveville.....	1,000 00, 1 août 1912.....	J. B. Turgeon, Secrétaire-Trésorier.
St-Rémi-du-Lac-au-Sable.....	1,300 00, 21 juillet 1911.....	Rev. J. C. Auger, "La Caisse d'Economie de Québec.
Limoulou.....	1,000 00, 23 mai 1912.....	Avila de Belleval, secrétaire-trésorier.
Village-de-la-Jeune-Lorette.....	4,000 00, 18 juillet 1911.....	Cyrille Renaud, Hon. C. Delâge, M. P. P.
Beauport.....	3,000 00, 1 août 1912.....	David Giroux, Hon. C. Delâge, M. P. P.
Brompton-ville.....	1,000 00, 1 août 1911.....	J. O. Desmarais, Hon. P. McKenzie, M. P. P.
Brompton-ville.....	1,000 00, 29 juin 1912.....	J. O. Desmarais, Hon. P. McKenzie, M. P. P.
Waterloo.....	1,750 00, 21 juillet 1911.....	R. F. Shaw, Hon. E. DeVarennes, M. C. L.
Lennoxville.....	3,000 00, 29 juin 1912.....	W. W. Baker, C. E. Therrien, M. P. P.
Stanstead.....	500 00, 21 juillet 1911.....	J. F. Paquette, A. Bissonnet, M. P. P.
St-Mathias-de-Cabano.....	500 00, 21 juillet 1911.....	Rév. E. Gagnon, N. Dion.
Trois-Pistoles, No 1.....	5,000 00, 13 septembre 1912.....	J. H. Rousseau, président des commissaires.
Baie-du-Febvre.....	400 00, 21 juillet 1911.....	Rév. J. E. Bellemarre, Rév. J. E. Bellemarre.
Baie-du-Febvre.....	500 00, 1 août 1912.....	N. U. Fréchette, Ed. Ouellet, M. P. P.
Sutton.....	500 00, 16 septembre 1912.....	Rév. O. Martin, F. W. Vilas, M. P. P.
La Tuque.....	2,500 00, 16 septembre 1912.....	Gustave Duguay, Rév. M. Corbeil.
Percé.....	5,000 00, 16 septembre 1912.....	S. J. Flynn, secrétaire-trésorier.
Ste-Rose, village.....	2,500 00, 16 septembre 1912.....	A. A. Legault, J. W. Lévesque, M. P. P.
St-Jacques.....	3,000 00, 16 septembre 1912.....	Rév. A. O. Houle, Rév. A. O. Houle.

NOTE : — Pour l'année finissant le 30 juin 1912, à port le montant attribué par la loi 8 Ed. VII, chapitre 4, section 3, il faut ajouter le montant de l'item 45-1 Geo. V, 2ième session.

Pour l'année en cours, les académies suivantes ont été payées en vertu de la loi 8 Ed. VII, chapitre 4, section 3 : Sutton, La Tuque, Percé, Ste-Rose, village, St-Jacques, St-Joachim, Trois-Pistoles, No 1. Les autres ont été payées en vertu de l'item 31, 2 Geo. V, chapitre 1.

Par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé un certain montant pour la construction d'une école académique à Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a été payé pour cette fin jusqu'à date ?

3. A quelle date ce montant a-t-il été payé ?

4. A qui ce montant a-t-il été payé ?

5. Le gouvernement a-t-il promis d'accorder quelques octrois additionnels ?

6. Dans l'affirmative, pour quel montant ?

7. Quand cet octroi additionnel sera-t-il payé par le Gouvernement ?

Réponses par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. \$5,000.00.

3. 13 septembre, 1912,

4. M. J. H. Rousseau, président de la commission scolaire.

5. Non.

Par M. Bérubé.—1. Quelles sont les personnes qui ont payé des droits de coupe de bois dans le comté de Témiscouata depuis le 1er janvier 1910 ?

2. Quel est le montant payé par chacune d'elles ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1 et 2.

1910. MM. Eugène Gagnon..	\$ 120 00	Frank Lévesque.....	7 00
Philius Rossignol.....	8 00	Alfred Savard..	\$ 2 00
Isaac Gagnon.....	17 00	Johnny Landry.....	26 00
Joseph Morin.....	6 00	Chs Sénéchal.....	10 26
Georges St-Pierre.....	140 00	Sifroid Chénard.....	63 12
Damase Cimon.....	4 29	Philius Rossignol....	22 34
Octave Pelletier....	19 50	Jos. Roy.....	8 00
Alexandre Landry.....	45 50	Frs. Grandmaison.....	9 86
Jos. St-Pierre.....	26 00	Noël Rioux.....	2 09
Adélard Marquis....	4 00	Chs Miller.....	1,554 88
Demetrius Robichaud....	13 00	G. Pinet.....	24 79
Napoléon Pelletier.....	6 50	Alexis Larivière.....	2 60
Philodime Pelletier.....	2 87	Hilaire Pelletier.....	58 50
Alphonse Malenfant.....	6 50	Emile Pinet ...	20 00
Pierre Morin.....	13 00	Alphonse Pelletier.....	5 10
Fabien Pelletier.....	16 25	Jos. Laurendeau.....	49 82
Louis Ouellet. ....	16 25	Geo. Ouellet... ..	10 20
Israël Malenfant.....	12 00	Jos. Levasseur.....	6 00
P. H. Pelletier pour Théo.		Auguste Laforce.....	12 20
Pelletier..... ,.....	13 00	Luc Ouellet.....	4 00
Georges Drapeau..	1 05	Ernest Labrie.....	11 88
Chs Miller.....	200 85	Auguste Lafrance.....	12 00
P. H. Pelletier....	13 00	Pierre Lajoie.....	3 00

England Bros.....	\$200 85	England Bros... ..	335 64
Chs. Miller.....	193 12	Témiscouata L. Co .....	1,073 43
Arthur Côté.....	10 40	Saint-Joseph Beauce L. Co.	263 87
Alphonse Ouellet.....	10 00	Jean Deschêne.....	6 96
Jos. Soucy.....	1 95	Isidore Lavoie.....	9 34
Alexis Bélanger.....	70 00	Jos. Pinet, fils.....	4 72
James Murchie.....	547 24	Jean Deschesnes, fils. ....	10 00
Randolp & Baker.....	590 66	Benjamin Lavoie.....	8 40
Auguste Lafrance.....	24 00	Honoré Levesque.....	13 76
Alphonse Pelletier.....	14 80	Chs. Dubé.....	3 44
Eugène Rioux.....	3 90	Désiré Guérette.....	8 12
Charles Dubé.....	27 56	Phidime Pelletier.....	6 50
Jos. Morin par Chs. Dubé.	11 14	Napoléon Pelletier.....	6 50
Chs Dubé.....	59 90	Alcide Jalbert.....	6 50
Jos. Morin.....	8 50	Alfred Marquis.....	0 76
J.-Bte Dubé.....	9 00	Jos. Lebrun.....	4 00
Louis Lord.....	13 00	Théo. Labrie.....	7 00
Ths-P. Pelletier.....	15 27	Epiphane Lagacé.....	3 08
Willie Leclerc.....	4 00	Michel Dubé.....	5 26
Jos. Rioux.....	14 67	Clément Beaulieu.....	5 00
Chs Miller .....	679 27	Luc Bérubé. ....	0 60
Trois-Pistoles, P. & L. Co..	6,727 19	Ludger Cusson.....	2 12
Chs Miller.....	2,078 40	Louis Chassé.. ..	0 40
England Lumber Co.....	552 57	Eug. Grandmaison .....	2 20
A. Bélanger.....	23 39	Geo. Gagnon.....	0 32
F. Soucy.....	109 95	Thomas Labrie.....	5 40
J. Murchie and Sons. ....	192 68	Elzéar Lizotte. ....	0 36
Alph. Pelletier.....	36 40	Jos. Laurendeau.....	0 44
Odilon Desjardins.....	20 80	Auguste Plourde.....	0 36
Jos. Pinet & Hon.		Lambert Plourde.. ..	0 28
Levesque.....	4 46	Geo. Poirier.....	0 56
Sabin St-Laurent.....	3 90	Napoléon Richard.....	0 24
Théo. Ouellet.....	3 87	Louis Cimon.. ..	0 48
Geo. Ouellet.....	15 14	Pierre Morin.....	13 00
Jos. Levasseur.....	12 58	Narcisse Landry.....	19 50
Fred. Malenfant.....	7 20	Nap. Ph. Pelletier.....	26 00
J.-B. Morin.....	22 60	Ludger Ouellet.....	3 50
Alph. Malenfant.....	46 70	Jos. Fournier.....	6 50
Théodule Gagné.....	44 60	Alcide et Auguste Jalbert..	32 50
Phidime Michaud.....	100 00	Jos. Dubé, fils J. B. ....	6 50
Jos. Belzile.....	63 55	N. Dumont.....	6 50
D. Fraser and Sons .....	1,196 18	E. Fournier.....	32 50
Horace Morneau .....	11 20	Télesphore Pelletier.....	6 50
Jos. Laurendeau.....	8 00	Ars. Dubé.....	28 60
H. Lebel.....	16 00	Louis Morin.....	71 50
Paul Beaulieu & Théo.		Jos. Dubé, fils de Jos. ....	26 00
Labrie.....	6 00	J. C. Pouliot.....	590 35

D. Fraser & Sons.....	\$2,469 69	Auguste Jalbert.....	5 32
F. & M. Lumber Co.....	1,860 12	Alcide Jalbert.....	3 28
Jos. Gagnon.....	41 11	Polycarpe Pelletier.....	1 16
Johnny Sénéchal.....	68 62	Luc Morin.....	0 92
Isaïe Dallaire.....	14 30	Auguste Dionne.....	2 96
Télesphore Pelletier.....	13 36	Omer Marquis.....	5 44
Jos. Sénéchal.....	6 75	Elzéar Desjardins.....	4 88
Lazare Gamache.....	2 65	Emile Desrosiers.....	1 60
Léonce Gagnon.....	30 48	Frs. Parent.....	4 76
Jos. Sénéchal.....	6 53	J.-Bte Cimon.....	9 84
Jos. Jean.....	10 64	Léon Lebel.....	2 28
Jos. Desbiens.....	36 85	Prudent Dionne.....	0 48
Emile Desrosiers.....	50 38	Luc Morin.....	1 00
Isaïe Veilleux.....	49 72	Alph. Dubé.....	2 40
Arthur Côté.....	26 96	Abel Ouellet, fils ..	1 32
Jos. Belzile.....	29 38	Isaïe Dallaire.....	0 56
Chs Castonguay.....	10 83	D. Pelletier.....	0 56
Wm Ouellet.....	5 79	Trois-Pistoles, P. Co.....	475 21
Alexis Morin.....	6 50	Alexandre Morin.....	5 04
Xavier Perreault.....	13 10	Jos. Rousseau.....	2 61
Prudent Morin.....	7 26	Omer Larue.....	12 52
Frs Dion.....	15 60	Alph. Malenfant.....	17 56
Alph. Lévasseur.....	6 04	Olivier Caron.....	0 40
Eugène Roy.....	22 40	Narcisse Veilleux.....	0 48
Jérôme Bérubé.....	11 05	Vital Boucher.....	0 75
Eugène Gagnon.....	35 60	Arthur Pelletier.....	0 52
Honoré Massé.....	20 00	Arthur Côté.....	10 40
D. Fraser & Sons.....	3,105 32	Geo. Cimon.....	10 28
Geo. Morneau.....	96 00	Thomas Labrie.....	3 64
Xavier Morin.....	29 84	Lucien Plourde.....	2 72
Didace Rouleau.....	69 92	Pierre Ouellet.....	40 00
Frs Saucier.....	51 24	L. Ouellet.....	18 00
Bossé & Saucier.....	21 32	Germain Morin.....	7 16
Crédit Foncier.....	78 00	W. Richard.....	13 09
F. Soucy.....	3 95	Jos. Blier.....	29 40
Jos. April.....	0 92	W. Rousseau.....	16 23
Michel Labrie.....	1 44	Louis Ouellet.....	5 25
Edmond Martin.....	1 76	P. Castonguay & Pelletier..	2 00
Louis Ouellet.....	5 72	P. Tardif, L. Bérubé et E.	9 00
Isaïe Veilleux.....	1 04	Bérubé.....	9 00
Arthur Massé.....	5 12	P. Chouinard & Fils.....	18 00
Achille Rousseau.....	3 12	Geo. St-Pierre.....	3 60
Paul St-Pierre.....	2 00	Hon. T. P. Pelletier.....	50 00
Jules Malenfant.....	8 00	Cléophas Côté.....	2 00
Magloire Sirois.....	3 52	Emile Desrosiers.....	42 00
Jos. Rousseau.....	3 00	Jos. Sirois.....	8 10
Alf. Chalifoux.....	1 68	Nap. Richard.....	4 00

Jules St-Pierre.....	\$ 1 00	F. M. Lumber Co.....	3,378 99
Vital Boucher.....	4 50	Cie St-Joseph Beauce.....	1,000 00
Alf. Morin.....	8 20	Jos. Asselin.....	310 20
Trois Pistoles P. & L. Co.	6,471 49	Paul Létourneau .....	5 30
Théo. Fortin.....	6 00	Daniel Pelletier.....	1 20
Jean Deschêne.....	18 00	Théodule Michaud.....	4 60
Pin. Michaud.....	50 00	Jos. Rousseau.....	27 10
Témiscouata L. Co.....	1,831 30	Philias Rossignol .....	7 40
“ “ .....	13 80	Donat Ouellet.....	5 10
J. E. Lévesque.....	3 00	Jos Langlois.....	2 30
Thom. Crockett.....	20 84	Jos. Charest.....	1 80
Nap. Richard.....	8 40	Alfred Bouchard.....	3 10
Louis Lord.....	5 00	Nap. Labrie .....	2 00
Désiré Guérette.....	5 40	Louis Dubé.....	1 80
Chs. Lavoie.....	16 30	Louis Bouchard.....	9 50
Alph. Ouellet.....	1 70	David Beaulieu.....	1 40
Jos. Pinet.....	11 50	Alf. Dubé.....	1 20
Honoré Lévesque.....	4 80	Emile Dambroise.....	2 80
Pierre Deschêne.....	80 00	Geo. Proulx.....	1 10
Jos. Rioux.....	24 92	Samuel Sirois.....	4 40
Emile Desrosiers.....	15 00	Paul Beaulieu.....	44 20
Trois Pistoles L. Co.....	75 00	Narcisse Pelletier.....	1 20
England Bros.....	693 12	Cie à Bois St-Joseph,	
Hon. W. W. Thomas. . .	1,461 71	Beauce. . . . .	929 96
Jos. St-Pierre.....	30 72	David Levesque.....	8 00
Jos. Marier.....	21 00	Pierre Lajoie.....	5 00
Jos. Fournier.....	10 50	Elzéar Jalbert .....	4 52
Emile Bonchard.....	25 10	Joseph Asselin.....	147 60
Didier Vaillancourt.....	9 98	F. Soucy .....	889 20
Chs Lavoie.....	20 00	Chs Couturier.....	26 00
Théodore Pelletier.....	30 00	F. Pelletier.....	14 70
Jos. Pinet .....	18 50	England Bros.....	472 13
P. Pelletier & T. Morin... .	10 50	Alph. Côté.....	10 05
Jos. Thibaudeau.....	30 00	E. Letarte & J. B. Dumont	18 44
Luc Pelletier.....	17 10	Hon. W. W. Thomas.....	2,423 41
Jos. Bouchard.....	2 00	Jos. Asselin.....	429 00
Uldéric Dumont.....	2 05	Eugène Malenfant. ....	0 82
Cyriac Dumont.....	4 00	Louis Ouellet. ....	5 25
Ludger Bérubé.....	7 45	Prudent Castonguay .....	2 00
Pierre Thériault.....	2 70	P- Tardif, Ludger Bérubé et	
Jos. Pelletier & Alex. Du-		Ern. Ouellet.....	9 00
mont.....	13 00	Pierre Chouinard.....	18 00
Isidore Bélanger.....	13 00	Polycarpe Pelletier.....	134 90
Jos. et Pierre Chouinard. . .	15 00	Jos. Duval.....	10 00
D. Fraser & Sons.....	24,854 31	Auger & Sons.....	148 68

Sur la motion de M. Tellier appuyée par M. Gault :

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :— Copie de tous arrêtés ministériels, rapports, opinions écrites du procureur-général, lettres et autres pièces ou documents se rattachant aux mandats spéciaux émis pendant la vacance de la législature 1911-1912, et dont la liste est donnée aux pages 22 et suivantes des procès-verbaux de l'Assemblée législative.

*Ordonné* que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Patenaude :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :— Documents, contrats, correspondances échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne et se rapportant à la nouvelle prison de Montréal, à Bordeaux, depuis le dernier document à ce sujet et mentionné dans un ordre de cette Chambre adopté à la session de 1912 (session dernière).

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :— Documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute corporation municipale ou individus concernant le rachat des ponts de l'Île Jésus, Viau et Lachapelle, l'entretien de ces ponts à l'avenir, le remboursement au gouvernement d'argents avancés.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne se rapportant à la vente ou mise en vente de la prison actuelle de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), appuyée par M. Francœur :

*Ordonné* que les règles concernant la présentation et la réception des pétitions soient suspendues et qu'il lui soient permis de présenter la pétition de l'Université Laval, demandant à amender sa charte.

En conséquence la pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Patenaude :

*Ordonné* que les règles concernant la présentation et la réception des pétitions soient suspendues et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de A. Sauvé et autres.

En conséquence, ladite pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

---

## Mercredi, 20 novembre 1912

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Université Laval de Montréal, demandant une loi amendant sa charte.

M. Létourneau (Montréal, Hochelaga).

De M. A. Sauvé et autres, demandant une loi annexant la municipalité scolaire de la ville Emard à la municipalité scolaire catholique de Montréal.

M. Cousineau.

M. Tessier (Trois-Rivières), du comité des bills privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (51) amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

M. Tessier (Trois-Rivières) du comité des ordres permanents présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De “ The Brethren Church of the province of Quebec ”, demandant une loi la constituant en corporation ;

De la ville de Grand'Mère, de la compagnie de chemin de fer Roberval et Saguenay, et de la ville de Saint-Lambert, demandant respectivement une loi amendant leur charte.

M. Godbout, du comité du Code municipal, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a élu M. Godbout, son président, et recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (60), amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Levesque, ait la permission de présenter un bill (61), amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (97), constituant en corporation le " Quebec and North Eastern Railway ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier, ait la permission de présenter un bill (72), concernant la " National Hydro-Electric Company Limited ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie, ait la permission de présenter un bill (86), constituant en corporation " The Brethren Church of the Province of Quebec ".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron, ait la permission de présenter un bill (102), confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (161), amendant la loi relative aux accidents du travail.

M. Lavergne propose, secondé par M. Sylvestre, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (162), amendant l'article 1048 des Statuts refondus, 1909.

M. Lavergne propose, secondé par M. Sylvestre que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné le 18 courant sur la motion, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et le débat se continuant, M. Gault, secondé par M. Tellier, propose en amendement :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale :

“ Mais tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre regrette que le gouvernement ait, depuis le 3 avril 1912, émis des mandats spéciaux pour un montant de \$696,970.42 et dépensé, sans l'autorisation du Parlement, un montant de \$670,002.42 ainsi que cela appert aux pages 22 et suivantes des procès-verbaux de l'Assemblée législative de la présente session.”

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Campbell,*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*  
*Morin,*

*Patenaude,*  
*Prévost,*  
*Sauvé,*  
*Slater,*  
*Sylvestre,*  
*Tansey,*  
*Tellier.*—15

CONTRE :

Messieurs

*Benoit,*  
*Bissonnet,*  
*Bouchard,*  
*Bullock,*  
*Carbonneau,*  
*Caron, (Iles-de-la-Madeleine)*  
*Caron, (Matane)*  
*Daigneault,*  
*Décarie,*  
*Délisle,*  
*Demers,*  
*Désaulniers,*  
*Devlin,*  
*Galipeault,*  
*Gendron,*  
*Godbout,*

*Gosselin,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Kaine,*  
*Langlois (Montréal-St-Louis),*  
*Leclerc,*  
*Létourneau (Hochelaga),*  
*Létourneau (Québec-Est),*  
*Lévesque,*  
*Mackenzie,*  
*Mayrand,*  
*Mercier,*  
*Morisset,*  
*Ouellette,*  
*Péloquin,*  
*Petit,*

*Pilon,*  
*Reed,*  
*Robert (Rouville),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*  
*Stein,*  
*Tanguay,*

*Taschereau,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Therrien.*  
*Tourigny,*  
*Vilas,*  
*Walker.—47.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, la Chambre se forme en comité des subsides.

#### EN COMITÉ

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la corporation de l'Hôpital Général, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital St-Patrick, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Asile St-Vincent de Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Protestant House of Industry and Refuge," Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "St-Patrick's Orphan Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "The Montreal Maternity", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Magdalen Asylum (Bon Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Roman Catholic Orphan Asylum" Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent soixante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité, pour leur hospice des enfants trouvés, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Protestant Orphan Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Maternité, aux soins des Sœurs de la Miséricorde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Asile de la rue Bonaventure, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Asile de Nazareth pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cent quatre vingt dix piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les écoles des aveugles, asile de Nazareth Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'ouvroir pour les aveugles, asile de Nazareth, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Dispensaire de Montréal, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Montreal Ladies' Benevolent Society," Montreal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "St- Bridgit's Asylum", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Protestant Infants' Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Church Home", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice de Bethléem, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Notre-Dame, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel Dieu, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Ladies Hebrew Benevolent Society," Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Miséricorde, entretien des enfants trouvés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Providence, angle des rues Ste-Catherine et Fullum, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Baron de Hirsh Institute and Hebrew, Benevolent Society of Montreal," (autrefois appelé "Young Men's Hebrew Benevolent Society"), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Sheltering Home" Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Institut McKay, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

Bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

Bill (100) concernant la "Donacona Paper Company Limited."

Bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

Bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec.

Bill (98) autorisant la "Dominion Trust Company" à faire affaires dans la province de Québec.

Bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour placer la balance du coût de construction et de parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse.

Bill (88) autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ces poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.

Bill (89) autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des chemins de fer, canaux, etc.

Bill (95) amendant la loi intitulée "The L'Avenir and Melbourne Railway Company."

Bill (99) constituant en corporation La Compagnie du Chemin de Fer Alma & Jonquières.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Jeudi, 21 novembre 1912.

M. Reed, du comité des ordres permants, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

"Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

D'Allan McDonald Strang, demandant une loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres ;

De la cité de Montréal, et de "The Girls' Cottage Industrial School," demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

Et de Louis Feiczewicz, demandant une loi changeant son nom de famille pour celui de Fitch."

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (109) autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Desaulniers ait la permission de présenter un bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (64) concernant "The Girls' Cottage Industrial School."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gault ait la permission de présenter un bill (67) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (149) amendant la loi de l'Instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gendron ait la permission de présenter un bill (170) amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre des licences dans la cité de Hull.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

#### INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Langlois (Montréal, St-Louis).—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de l'Asile Saint-Benoit-Joseph, de la Longue Pointe ?

2. Dans l'affirmative, par qui ces plaintes ont-elles été faites ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Cousineau.--1. Quel a été le revenu de la prison de Montréal en 1912 ?

2. Quel est le nombre de prisonniers actuellement détenus dans la prison de Montréal ?

3. Quel a été le maximum du nombre des prisonniers détenus en même temps à cette prison à venir à ce jour en 1912 ?

4. Quel est le minimum également à ce jour ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1912, \$23,873.75.
2. 409 dont 100 à la prison de Bordeaux.
3. 502 le 24 août 1912.
4. 341 le 8 avril 1912.

Par M. Francoeur.—1. Est-ce l'intention du gouvernement de construire une route de Lévis à Montréal, sur la rive sud du fleuve?

2. Dans l'affirmative, est-ce que cette route longera la rive du fleuve, sur tout son parcours?

3. Quand ces travaux devront-ils commencer?

Réponse par l'honorable M. Caron :

Sous considération.

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance de la résolution, adoptée unanimement par les inspecteurs d'écoles protestants, à leur réunion du 18 juillet 1912, en faveur de l'uniformité des livres?

2. Est-ce l'intention du gouvernement de proposer, à la présente session, une loi pour donner suite à cette résolution?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. Cette résolution comporte seulement une recommandation au comité protestant du conseil de l'instruction publique, qui n'a encore pris aucune décision définitive sur cette résolution?

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "The Montreal Foundling and Sick Baby Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice de Saint-Joseph du Bon-Pasteur, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Petites Sœurs des Pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Refuge des Incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "The Women's Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "The Western Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "Hervey Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Montréal Homéopathic Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Maison de Refuge, Sainte-Cunégonde, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital des Incurables, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Catholic Sailors Club", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"Montreal Sailors Institute", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour L'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"Prisoners aid Association", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Asile St-Henri de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Alexandra, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"The Montreal Day Nursery" Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"St. Joseph Home for friendless boys", 26 Ave. Overdale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"Children Memorial Hospital", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"Montréal Association for the blind", Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Orphelinat St-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital Ste-Justine, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Association des dames charitables de l'orphelinat catholique et de l'asile Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'asile du Bon Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—“Ladies Protestant Home”, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—“Male Orphan Asylum”, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'asile Finlay, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—“Protestant Female Orphan Asylum”, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent vingt-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—“Saint Briget's Asylum”, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de l'Asile des Orphelins, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs pour veuves et infirmes, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cent quatre-vingt piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Jésus, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu du dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu pour enfants trouvés, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu pour épileptiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinq piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "The Young Women's Christian Association", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—Maternité, sous les soins des Sœurs du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital-Général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Œuvre du Patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Œuvre de la Crèche, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Ouvroir des Sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Armée du Salut, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la maison de la Providence, St-Malo, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

47. *Ré·olu* qu'un crédit n'excédant quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—"Jeffery Hale Hospital", Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice des Sœurs de la Charité de St-Sauveur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu de St-Joseph (Arthabaska), Co. Arthabaska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Orphelinat St-Joseph Co. Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à

Sa Majesté, pour l'Hôpital des orphelins, des vieillards et des malades (Valleyfield), Co. Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent quarante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour "Distributing Home" (Knowlton), Co. Brome, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice St-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades (Longueuil), Co. Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice Ste-Anne de la Baie St-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots (Baie St-Paul), Co. Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu St-Valier (Chicoutimi), Co. Chicoutimi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

56. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital de Drummondville (Drummondville), Co. Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

57. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général de Lachine (Lachine), Co. Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

58. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital St-Eusèbe (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

59. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Jardin de l'Enfance St-Joseph (Joliette), Co. Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

60. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice (Ste-Anne de la Pocatière), Co. Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

61. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "St. Michel's Hospital" (Buckingham), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

62. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice St-André Avelin (St-André Avelin), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

63. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice des Petites Sœurs (Nominigüe), Co. Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

64. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Maison de la Providence (St-Vincent de Paul), Co. Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

65. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix piastres soit

ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

66. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice St-Joseph de la délivrance (section Orphelinat), Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

67. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu, Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

68. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital Guay (Lauzon), Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

69. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital St-Edouard, Co. Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

70. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice Ste-Ursule, (Louiseville), Co. Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

71. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital des enfants, (Black Lake), Co. Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

72. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "St-Joseph Hospital," (Thetford Mine), Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

73. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice Ste-Elizabeth de Farnham, (Farnham), Co. Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

74. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice des Sœurs de la Charité, (Montmagny), Co. Montmagny, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

75. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôtel-Dieu (Nicolet), Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

76. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice St-Célestin (Nicolet), Co. Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

77. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital général de Maniwaki, (Maniwaki), Co. Ottawa, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

78. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital St-Casimir, (St-Casimir), Co. Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

79. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante et quinze piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité, (Rimouski), Co. Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

80. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général, (Sorel), Co. Richelieu, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

81. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité de l'Hospice Ste-Croix, (Marieville), Co. Rouville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

82. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hospice Ste-Anne, (Yamachiche), Co. St-Maurice, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

83. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'hôpital du Sacré-Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

84. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Protestant Hospital", Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

85. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour La Crèche de l'Hôpital du Sacré Cœur, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

86. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice des Viellards, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

87. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Général St-Vincent de Paul, Sherbrooke, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

88. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital de Magog (Magog), Co. Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

89. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital St-Hyacinthe (St-Hyacinthe), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

90. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital St-Jean, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

91. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Sœurs de la Charité, St-Jean, Iberville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

92. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Ste-Famille (Villemarie), Co. Témiscamingue, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

93. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Fraserville (Fraserville), Co. Témiscouata, pour l'exercice finissant le 30 Juin 1914.

94. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Brehmer Rest" (St-Agathe des Monts), Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

95. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice St-Jérôme (St-Jérôme), Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

96. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice Drapeau (Ste-Thérèse de Blainville), Co. Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

97. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence, pour leurs indigents, malades, orphelins, etc., Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

98. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital des Sœurs de la Charité de la Providence, pour leur Maternité, Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

99. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice de Varennes (Varennes), Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

100. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hôpital Ste-Victoire (Belœil), Co. Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

101. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Hospice de la Providence, l'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

102. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le traitement de l'Orateur (Conseil législatif), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

103. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le traitement de l'Orateur (Assemblée législative), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

104. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille six cent cinquante-trois piastres et seize cents soit ouvert à Sa Majesté, pour les frais d'administration de la dette publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

---

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (57) constituant en corporation de ville " Model City ".

Bill (72) concernant la " National Hydro-Electric Company Limited ".

Bill (86) constituant en corporation " The Brethren Church of the Province of Quebec ".

Bill (102) confirmant les titres de l'immeuble connu sous le No 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (97) constituant en corporation la " Quebec and North Eastern Railway ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et canaux.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Vendredi 22 novembre 1912.

M. Perron, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné le bill (55) constituant en corporation la commission du Parc de Maisonneuve, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre ".

" Votre comité a examiné aussi le bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun et a l'honneur de le rapporter sans amendement ".

" Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés soit prolongé au sixième jour de décembre prochain inclusivement ".

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

M Létourneau (Montréal-Hochelaga) du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas.

De Joseph Cahen, de Fabien Joseph Bugeaud, de Léon Virolet et de Lyon William Jacobs, demandant respectivement une loi autorisant le barreau de la province de Québec à les admettre au nombre de ses membres.

Et de la " Little Nation River Railway Company ", demandant une loi amendant sa charte.

“ Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la présentation des bills privés sont prolongé au sixième jour de décembre prochain inclusivement.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (105) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examens.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal Hochelaga,) ait la permission de présenter un bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Mtre Léon Virolot au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (124) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (26) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la première séance.

*Ordonné* que M. Stein ait la permission de présenter un bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile, relativement aux délais d'appel.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (174) amendant le Code civil relativement aux substitutions.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Walker ait la permission de présenter un bill (166) amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrures gardés en captivité.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps : puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Société d'Horticulture, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le Conseil d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Ecoles d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Ecoles Vétérinaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas onze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour les Ecoles Ménagères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la Société Laitière de la province de Québec, S. R. Q., 1909, Art. 1958, &c., et O. C. No 75 du 24 janvier 1891, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'École d'industrie laitière de Saint-Hyacinthe, et travaux de ferme, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour subventions aux syndicats de beurreries et fromageries et inspection S. R. Q., 1909, Art. 1963-1965, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'encouragement à l'industrie laitière en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour l'encouragement à la culture des arbres fruitiers (Horticulture), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le laboratoire officiel de la province de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour encourager l'élevage des volailles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la fête des arbres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le maintien de l'école d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

#### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. Est-ce l'intention du gouvernement d'instituer un service d'inspection médicale, dans les écoles rurales de la province de Québec ?

2. Des représentations ont-elles été faites auprès du gouvernement à ce sujet, par des congrès médicaux ou des sociétés médicales ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Cette question est actuellement à l'étude par le bureau d'hygiène provincial.

Par M. Langlois, (Montréal-St-Louis).—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter, à cette session, un projet de loi pour la classification et la rémunération des membres du service civil, qui échappent aux prescriptions du chapitre 11 du statut 2 George V ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

À l'étude.

Par M. Sauvé.—1. La Revue Economique Canadienne, organe de l'École des hautes études commerciales, est-elle publiée à même les fonds votés par la législature ?

2. Est-elle publiée sous la direction du gouvernement ?

3. A-t-elle été fondée sous le patronage du gouvernement ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

Non.

Par M. Bérubé.—1. Monsieur Nathanael Lebel, de Rivière-du-Loup, est-il encore à l'emploi du gouvernement provincial ?

2. Dans l'affirmative, quelle position occupe-t-il ?

3. Quel est le salaire attaché à cette position ?

4. Depuis quelle date est-il entré en fonction ?

5. Quel était le titulaire de cette position, avant Monsieur Lebel ?

6. Quel était le salaire de ce titulaire antérieur ?

7. Pour quelle raison ce titulaire a-t-il donné sa démission ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. Oui.

2. Inspecteur des gardes-feu.
3. \$66.66 par mois.
4. Depuis le 21 octobre dernier.
5. J. A. Lizotte.
6. 2.75 par jour.
7. M. Lizotte a résigné pour entrer dans les affaires commerciales.

Par M. Bérubé.—1. Quelle était l'étendue du territoire originairement loué du gouvernement pour fins de chasse et de pêche, par le club de chasse et de pêche Squatteck, dans le comté de Témiscouata ?

2. Quelle était la date de ce premier bail ?
3. Ce bail a-t-il été remplacé ou renouvelé ?
4. Dans l'affirmative, à quelle date a été signé ce deuxième bail ?
5. Quelle est l'étendue du territoire actuellement détenu pour fins de chasse et de pêche par ledit club, en vertu du dernier bail ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 375 milles carrés.
2. 29 juillet 1904.
3. Oui.
4. Le 26 mars 1912.
5. 200 milles carrés.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés.

Bill (111) validant le titre de la compagnie " Ross Realty, Limited ", à la propriété connue comme étant le numéro 4679 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.

Bill (90) amendant la charte de la ville de Saint-Laurent.

Bill (109) autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.

Bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

Bill (64) concernant " The Girls' Cottage Industrial School ".

Bill (67) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang, au nombre de ses membres.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à quatre heures p. m. lundi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

---

---

## Lundi, 25 novembre 1912

*Quatre heures P. M.*

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (103) amendant la charte de la compagnie "The Saraguay Electric and Water Company." En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois. *Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Québec-Est) ait la permission de présenter un bill (83) constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois. *Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Delisle ait la permission de présenter un bill (104) amendant la charte de la ville de Grand'Mère.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois. *Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Stein ait la permission de présenter un bill (176) amendant l'article 29 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois. *Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Stein ait la permission de présenter un bill (177) amendant l'article 121 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois. *Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (54) amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (65) constituant en corporation "The Huntingdon and Hemmingford Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (51) amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général, et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.

Bill (61) amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

Bill (105) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examen.

Bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres.

Bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Mre Léon Virolet au nombre de ses membres, après examens.

Bill (124) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.

Sur la motion de M. Bérubé, appuyée par M. Sauvé :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :

Un état indiquant : 1. Combien il y a d'institutrices dans le comté de Témiscouata. 2. Combien il y en a dans chaque paroisse dudit comté. 3. Quelles étaient ces institutrices pour la dernière année scolaire. 4. Quel a été le salaire payé à chacune de ces institutrices pour la dernière année scolaire. 5. Quel est le salaire moyen payé aux institutrices dans ledit comté.

L'honorable secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre l'état indiquant : 1. Combien il y a d'institutrices dans le comté de Témiscouata. 2. Combien il y en a dans chaque paroisse dudit comté. 3. Quelles étaient ces institutrices pour la dernière année scolaire. 4. Quel a été le salaire payé à chacune de ces institutrices pour la dernière année scolaire. 5. Quel est le salaire moyen payé aux institutrices dans ledit comté.

(Document de la session No. 10.)

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Patenaude.— 1. Quels sont les noms des neufs immigrants mentionnés dans le tableau officiel, à la page 142 du rapport du ministre de la colonisation, mines et pêcheries, et qui se sont placés dans le comté de Laprairie ?

2. Dans quelles paroisse de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?

3. Quelle est la paroisse de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2 et 3 :—

William Hamilton, femme et un enfant .....	Laprairie .....	Mineur.....	3
Mademoiselle C. Skeimer .....	" .....	Domestique .....	1
Madame C. Sedders et 3 enfants .....	" .....	.....	4
Yves Urbain .....	" .....	Professeur.....	1
			9

Par M. Cousineau.— 1. Quels sont les noms des trente-trois immigrants mentionnés dans le tableau officiel à la page 142 du rapport du ministre de la colonisation, mines et pêcheries, et qui se sont placés dans le comté de Jacques-Cartier ?

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?

3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2 et 3 :—

Madame Ida Mitchell et deux enfants (pour rejoindre son mari).....	Lachine .....		3
Mlle Bella Machin.....	Ste-Anne de Bellevue.....	Domestique.....	1
Charles Cavel.....	Lachine.....	Machiniste.....	1
William Felton et femme.....	".....	".....	2
C. Brighton.....	".....	Commis.....	1
E. Brighton.....	".....	Garçon de ferme.....	1
Madame Mary A. Gray (pour rejoindre son mari).....	".....	".....	1
E. Jones.....	".....	Menuisier.....	1
Madame Gale et enfants (pour rejoindre son mari).....	".....	".....	2
Madame Jane Jones et trois enfants.....	Verdun.....	".....	4
Madame C. Armestead et quatre enfants (pour rejoindre son mari).....	Lachine.....	".....	5
C. Armstead.....	".....	Machiniste.....	1
Mary Dary.....	".....	Domestique.....	1
John H. Avery.....	Macdonald's College.....	Fermier.....	1
George Percy.....	".....	".....	1
Madame Cathleen Harris et deux enfants.....	Lachine.....	".....	3
John Lannaine.....	".....	Ingénieur.....	1
J. C. Lanaine.....	".....	".....	1
John Gunnery.....	".....	Journalier.....	1
			32

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quels sont les noms des deux immigrants mentionnés dans le tableau officiel à la page 142 du rapport du ministère de la colonisation, mines et pêcheries, et qui se sont placés dans le comté de Terrebonne ?

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?
3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2 et 3. A. M. Hunter, Shawbridge, journalier ; Arthur Stangle, Shawbridge, journalier.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quels sont les noms des quatre immigrants mentionnés dans le tableau officiel, à la page 142 du rapport du ministère de la colonisation, mines et pêcheries, et qui se sont placés dans le comté de Labelle ?

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?
3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2 et 3. Madame Marguerite Smith et trois enfants, pour rejoindre son mari. St-Jérôme.

N. B.—Par erreur ces quatre émigrants ont été classés dans le comté de Labelle, alors qu'ils devraient appartenir au comté de Terrebonne.

Par l'honorable M. Prévost.—1. Quels sont les noms des vingt cinq immigrants mentionnés dans le tableau officiel, à la page 142 du rapport du ministère de la Colonisation, Mines et Pêcheries, et qui se sont placés dans le comté d'Argenteuil ?

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?
3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :  
1, 2 et 3 :—

Madame N. Smith et deux enfants.....	Lachute.....		3
George Merritt.....	Lake View.....	Jardinier.....	1
Edith Merritt.....	".....	Domestique.....	1
L. Campbell, femme et enfant.....	Staynerville.....	Fermier.....	3
Olive Campbell.....	".....	Ouvrière.....	1
Lily Campbell.....	".....	".....	1
N. Campbell.....	".....	".....	1
Albert Campbell.....	".....	Ouvrier.....	1
Mlle A. Campbell.....	".....	Ouvrière.....	1
Mlle S. Campbell.....	".....	".....	1
Joseph Wood Allan.....	Lachute.....	Journalier.....	1
Albert Steere.....	".....	Cocher.....	1
G. Thomas Pasco, femme et deux enfants.....	".....	Machiniste.....	4
Ed. H. Secker.....	".....	Commis.....	1
John McLean.....	".....	Plombier.....	1
Joseph Potts.....	".....	Ouvrier.....	1
William Scott.....	".....	Journalier.....	1
Herbert Davis.....	".....	Machiniste.....	1
			25

Par M. Sauvé.—1 Quels sont les noms des deux immigrants mentionnés dans le tableau officiel à la page 142 du rapport du ministère de la colonisation, mines et pêcheries et qui se sont placés dans le comté des Deux-Montagnes.

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?
3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :  
1, 2 et 3 :

Pierre Désirat.....	Oka.....	Journalier.....	1
David Blanchard.....	Oka.....	Garçon de ferme.....	1
			2

Par M. Bérubé.—1. Combien a-t-il été accordé de billets de location dans le comté de Témiscouata, depuis le 21 septembre 1911, jusqu'au 15 mai 1912 ?

2. A qui ces billets de location ont-ils été accordés ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 148.

2. Alexandre Simpson, Napoléon Saulnier, Victor Aubut, Aurèle Moreau, J. O. Gosselin, Frs. Racicot, Hormidas A. Fontaine, J. Eug. Faivre et Henri Faivre, Alfred Robichaud, J. Isaac Michaud, Ernest Brasseur, Médéric Boulé, Noé Fontaine, Israel Tremblay, P. Emile Faivre, Dydime Saulnier, Philémon Michaud, Edouard Giguère, Jean Duthier, Hyacinthe Saulnier, Wilfrid Lachapelle, Joseph Fournier, Gaudios Giguère, Joseph Morin, Joseph Bourque, Joseph Bossé, Ludger Bossé, Israël Gingras, Josephat Bélanger, Auguste Giguère, Léo Boulé, Octave Morin, Altrad Morin, Joseph Morin, fils, Onésime Giguère, Romuald Nadeau, Wilbrod Richard, Michel Ouellet, Thomas Ouellet, Ferdinand Blier, Germain St-Pierre, Antoine St-Pierre, Pierre Gervais, Philias Marcoux, Alexandre Moconio, Wilfrid Roberge, Joseph Roberge, Alfred Prévost, Joseph Tardif, fils Nap., Philippe Gagné, J. B. Tardif, Napoléon Doyon, Ludger Richard, Edouard Gamache, Philias Létourneau, Arthur Dupont, Philéas Dugas, Joseph Soucv, Patrick Larouche, Ubalde Albert, Samuel McMorine, Samuel H. Fraser, John McMorine, George Langlais, Eloi Fournier, Olivier Saucier, Frank Dugas, fils, Ambroise Bellavance, Georges Dambroise, Joseph Kennedy, F. X. Dugas, Joseph Fontaine, David Albert, Wm. Lévesque, Emile Dumont, Stanislas Caron, Emile Caron, George Caron, Arthur Dupont, Henri Trudel, Willie Saucier, Noël Denoncourt, Arthur Lebel, fils Frs., George Blais, Frs. Bellavance, Honoré Daigle, Hilaire Daigle, Denis Daigle, Adolphe Boutot, Joseph Tardif, James Carrity, Agapit A. Nadeau, Théodule Nadeau, Jos. Carrity, Jos. L. Pelletier, Bénoni Nadeau, Eddy Daigle, Alphée Daigle, Frank G. Nadeau, Hector Caron, Lazare Nadeau, J. C. Lévesque, J. A. Gaudreau, Johnny N. Ouellet, Louis Bord, Antoine Lévesque, Eugène Turcotte, Joseph Santerre, Thomas Dubé, Ludger Moreau, George Côté, Antoine Landry, Frank Guitar, François Dubé, fils, Didace Rouleau, Auguste Kennedy, Euchariste Moreau, Paul Guérette, Cyprien Côté, Charles Talbot, Thomas Gélinas, Eugène Bérubé, Evariste Bourgoïn, Philippe Nadeau, Joseph Desbien s, Joseph Lévesque, Joseph Lebel, Louis Dubé, Alfred Dubé, fils Félix, Joseph Michaud, fils Cyrille, Ludger Poirier, Joseph Deschêne, Alcide Lavoie, J. B. Ouellet, fils, Emile Pinet, Jos. Placide Ménard, Joseph Dastous, Philippe Ouellet, Joseph Pinet, Joseph Gaudreau, Chs. Morin, père, Ferdinand Morin, fils Charles, Pierre Perreault, Ernest Labrie, Isidore St-Pierre, Alexis Boutot, Joseph Dumais, Eusèbe Kirouack.

Par M. Bérubé.—1. Combien de billets de location ont été émis dans le comté de Témiscouata. depuis le 15 mai 1912 ?

2. A qui ces billets de location ont-ils été accordés ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 88.

2. Joseph Langlais, Damase Laferrière, Pierre Nadeau, fils, Octave Dumont, Ubalde Albert, Alcide Lajoie, Albert Côté, Téléspore Boisvert, James Lessard, Nap. Rousseau, Alphonse Bélanger, Omer Desrochers, Pierre Lemay, Ulric Lefebvre, Nathan Lefebvre, Arcadeur Hamel, Louis Dandelin,

Zéphirin Boisvert, Sam. H. Fraser, Léonidas Boisvert, Demetrius Michaud, Anselme Grégoire, Grégoir Grégoire, Louis Grégoire, Xavier Lefebvre, Dominique Lemay, Frs Bellavance, Josaphat Rousseau, Alphée Beaulieu, Florian Beaulieu, Joseph Bélanger, Joseph Proulx, AnselmeCoulombe, Philippe Beaulieu, Frs Racicot, Frs Cantin, père, Frs Cantin, fils. Ernest Langlais, Romuald Nadeau, Israël Nadeau, J. Hormidas Chénard, Frank Spelling, Crédit Agricole, Joseph Martineau, Johnny Lepage, Ludger Dumont, Pierre Rioux, Pierre Landry, fils Johnny, Joseph Landry, fils Johnny, Homeril Marier, Trefflé Ouellet, Luc Marier, Pierre Denis, Hororius Tondreau, Auguste St-Pierre, Ernest Duperé, Jos Vaillancourt, George Levesque, Charles Morin, fils, George Cassistat, Joseph Sirois, J. B. Pelletier, George April, Philius Boucher, Lazare Gamache, George Belzile, Jos. Plourde, David Levesque, Edmond Bélanger, Louis St-Onge, fils, Omer Beaulieu, Sylvio Lavoie, Honoré Lavoie, Ludger Emond, Jos. F. Tardif, Agapit D. Nadeau, Béloni Pelletier, fils Isaie, Wm. P. Caron, Hip. Nadeau, James Carrity, Pierre Nadeau, Jos. Thibault, Pierre Lacombe, Alphonse Ouellet, Jos. Ouellet, Edouard Lang, père, Edouard Lang, fils, Hilaire Lang.

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. Quel est le nom de chacun des membres qui composaient le comité spécial chargé du soin de la révision des livres en 1909 ?

2. Est-ce ce même comité qui a approuvé, ou réapprouvé le “ Précis élémentaire de l'histoire d'Angleterre ”, par Drioux ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. M. l'abbé Nazaire Dubois, M. John Ahern et M. H. Nansot.
2. C'est le rapport de ce sous-comité, daté du 16 avril 1909, qui a été approuvé par le comité catholique à sa session du 12 mai 1909.

Par M. Langlois (Montréal, St-Louis).—A quelle date les inspecteurs d'écoles ont-ils commencé, cette année, la visite de leurs districts respectifs ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

La date initiale de la visite d'automne a été fixée, par une circulaire du surintendant, datée du 23 août 1912, au 16 septembre. Presque tous les inspecteurs d'écoles ont commencé leurs visites, cette année, du 16 au 25 septembre dernier.

Par M. Labissonnière.—1. Quels sont les noms des 148 immigrants mentionnés dans le tableau officiel à la page 142 du rapport du ministère de la Colonisation, Mines et Pêcheries, et qui se sont placés dans le comté de Champlain ?

2. Dans quelles paroisses de ce comté ces immigrants se sont-ils établis ?
3. Quelle est la profession de chacun de ces immigrants ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1, 2, 3 :—

William Barry.....	La Tuque.....	Journalier.....	1
John Lacey.....	".....	Peintre.....	1
Madame Alice Smith et enfant, pour rejoindre son mari.	Grand'Mère.....		2
Madame Lilian Anderson et 4 enfants, pour rejoindre son mari.....	".....		5
Mary Luch.....	La Tuque.....	Domestique.....	1
Lily Gidney.....	".....	".....	1
H. Murch, femme et trois enfants.....	".....	Journalier.....	5
H. Taylor.....	".....	Commis.....	1
William McAllister.....	".....	Journalier.....	1
Robert Liddell.....	".....	Commis.....	1
G. E. Spier.....	".....	Journalier.....	1
26 Autrichiens employés à la construction du chemin de fer.....			26
4 Bulgares.....			4
4 Finnois.....			4
11 Italiens.....			11
83 Espagnols.....			83
			148

Par M. Bérubé—1. Le gouvernement a-t-il reçu une demande d'agrandissement et d'amélioration générale au Palais de Justice de Fraserville, dans le district de Kamouraska ?

2. Par qui a été faite cette demande ?

3. Quand a-t-elle été faite ?

4. Le gouvernement a-t-il fait quelque chose dans le sens demandé ?

5. Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder les améliorations demandées, et quand ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. Par le juge, le magistrat du district, les avocats, le protonotaire, le greffier de la Cour de circuit, M. Nap. Dion, député du comté de Témiscouata, et par M. L. A. Dupuis, député de Kamouraska.

3. Le 19 mai 1910.

4. Le gouvernement, conformément aux demandes qui lui ont été adressées, a fait les travaux pour environ \$4,000.00.

5. A la suite de ces travaux, le gouvernement n'a pas reçu d'autres demandes.

Sur la motion de M. Bérubé, appuyée par M. Morin :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Copie de toute demande, rapport, déclaration, correspondance échangés entre le gouvernement ou le département des Terres de la Couronne, et des particuliers, ou autres documents relativement à la position d'agent des terres dans le comté de Témiscouata, ou de son titulaire, M. Nathaniel Lebel, du 1er mars 1912, au 12 octobre 1912.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Copie de toute demande, rapport, requête ou autres documents se rattachant à une enquête accordée par le département des Terres de la Couronne, aux fins de s'enquérir des accusations, plaintes ou griefs énoncés contre M. Nathaniel Lebel, en sa qualité d'agent des Terres du comté de Témiscouata, depuis le 1er janvier 1912, jusqu'au 5 novembre 1912.

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :—Copie de tous arrêtés ministériels, rapports, résolutions, lettres, chèques ou autres documents, relatifs à l'octroi par le gouvernement d'un montant de \$5,000, pour la construction d'une académie à Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata.

*Ordonné* que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux d membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité de la législation et des lois expirantes :

Bill (163) amendant l'article 74 du Code de procédure, relativement à l'élection de domicile.

Bill (168) amendant l'article 85 du Code civil, relativement à l'élection de domicile.

Bill (167) amendant l'article 94 du Code de procédure civile.

Bill (170) amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre des licences dans la cité de Hull.

Bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile, relativement aux délais d'appel.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (166) amendant la loi des cités et villes, concernant la rémunération des membres du conseil.

M. Walker propose, secondé par M. Morisset : que ce bill soit maintenant lu la deuxième fois. Cette motion est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (25) amendant la loi des établissements industriels de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

## (EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—assurances des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept mille six cents quatre-vingt-huit piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—taxes d'eau sur les édifices publics en général, cité de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—inspections, explorations, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—inspections des chemins de fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—réparations aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mardi, 26 novembre 1912.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), appuyée par M. Lévesque :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception des pétitions et la présentation des bills privés, ainsi que la règle 58, paragraphe 3a, soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du village de Cartierville, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et

qu'il lui soit permis de présenter un bill No 135, intitulé :—Loi constituant en ville le village de Cartierville.

En conséquence ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (135) constituant en ville le village de Cartierville.

En conséquence il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), appuyée par M. Lévesque :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception des pétitions et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58 soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition des "Président et Syndics de la Commune de Laprairie de la Madeleine" et que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 133 intitulé :—Loi concernant la Commune de Laprairie.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (133) concernant la Commune de Laprairie.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), appuyée par M. Lévesque :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre, concernant la réception des pétitions, et la présentation des bills privés, ainsi que la règle 58, soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qui lui soit permis de présenter la pétition de "Les curés et marguilliers de l'œuvre et Fabrique de la paroisse de St-Georges," et que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 134, intitulé :—Loi concernant la Fabrique de la paroisse de St-Georges, à Montréal.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (134) concernant la Fabrique de la paroisse de St-George, à Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Bernier :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception des

pétitions et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58 paragraphe 3a soient suspendues à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de W. Foucault et autres, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill No. 115, intitulé : Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de St-Paul dans le comté de Jacques-Cartier à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (115 annexant la municipalité scolaire de la ville de Saint-Paul, dans le comté de Jacques-Cartier à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçue et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception des pétitions et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58, paragraphe 3a, soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de John Henry Hutchison *et al*, que la dite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 132, intitulé :— Loi constituant en corporation "The Whitlock Golf Club."

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (132) constituant en corporation "The Whitlock Golf Club."

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), du comité des ordres permanents présente à la Chambre le 9e rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

" Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas.

Du Bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Montréal, de l'Association St-Jean Baptiste de Montréal et du bureau des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Sherbrooke, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De la Fédération ouvrière mutuelle du Nord et de "The Hebrew Free Loan Association," demandant respectivement une loi les constituant en corporation ;

De W. A. Desbarats, demandant une loi ratifiant un certain acte de vente ;

Et de Charlotte S. Nelson et autres, demandant une loi les autorisant à vendre un certain immeuble dans la ville de Laval-des Rapides.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (82) changeant le nom de “ Ville de Maisonneuve ” en celui de “ Cité de Maisonneuve ” et amendant la charte de cette municipalité.

Bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec.

Et bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et de parachèvement de l’église et de la sacristie de ladite paroisse.”

L’honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 2ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (161), amendant la loi relative aux accidents de travail.

Bill (164), amendant l’article 1543 du Code civil.

Bill (162), amendant l’article 1048 des Statuts refondus, 1909 ”.

L’honorable M. Taschereau, du comité spécial nommé pour la révision des règlements de la Chambre, présente à la Chambre le rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Le comité spécial chargé de s’occuper de la révision des règlements de l’Assemblée législative, a l’honneur de faire à la Chambre le rapport suivant :

Le comité a tout d’abord choisi l’honorable M. Delâge pour son président, puis il a mis à l’étude la question de la révision des règlements.

Après délibérations, le comité exprime l’avis que nos règles de pratiques non écrites devraient être incorporées dans le règlement de façon à faire de ce dernier un code de procédure parlementaire et que le travail préliminaire à cette codification devrait être confié à une seule personne.

Et le comité recommande, en conséquence, à la Chambre d’autoriser son greffier, M. Geoffrion, à préparer, faire imprimer et distribuer dans les deux langues et aux frais de l’Assemblée législative, un projet de règlement formulé en article de loi conformément aux vues ci-dessus exprimés.

*Résolu* que cette Chambre adopte ce rapport.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux etc., présente à la Chambre le 3ième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec certains amendements.

Bill (95) amendant la loi intitulé “ The l'Avenir and Melbourne Railway Company ”.

Bill (97) constituant en corporation le “ Quebec and North Eastern Railway ”.

Bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquière.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (173) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Langlois (Montréal-St-Louis) ait la permission de présenter un bill (172) amendant la loi électorale de Québec relativement aux dépenses d'élection.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Daigneault ait la permission de présenter un bill (175) amendant l'article 549 du Code de procédure civile.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (62) ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (74) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Finnie ait la permission de présenter un bill (73) constituant en corporation "The Hebrew Free Loan Association".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Fortier ait la permission de présenter un bill (68) concernant la "Little Nation River Railway Company".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (122) refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (114) relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 10) relatif aux compagnies de fidéicommiss.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 26) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fond d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 160) concernant la fréquentation obligatoire des écoles.

M. Finnie propose, secondé par M. Langlois (Montréal-Saint-Louis), que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Un débat s'élève.

Sur la motion de M. Langlois (Montréal-Saint-Louis), appuyée par M. Tessier (Rimouski) :

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

L'honorable M. Descarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 novembre 1912, pour la production de copie de documents, correspondance, échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute corporation municipale ou individus concernant le rachat des ponts de l'Île Jésus, Viau et Lachapelle, l'entretien de ces ponts à l'avenir, le remboursement au gouvernement d'argents avancés.  
(*Document de la session No 12*).

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mercredi, 27 Novembre 1912.

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre l'état d'affaires des diverses institutions de charité subventionnées par la province.

(*Document de la session No 13*).

M. Mousseau du comité des bills privés, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

\* Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (59) concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

Bill (100) concernant la "Donacona Paper Company limited."

"Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (53) amendant la charte de la ville de Magog.

Bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite : "Howard Smith Paper Company Limited," et amendant la charte de ladite ville.

Bill (64) concernant "The Girls' College Industrial School."

Et bill (67) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres."

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux etc., présente à la Chambre le 4ième rapport de ce comité, lequel se lit, comme suit :

"Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec certains amendements :

Bill (78) constituant en corporation "The Calumet and Northern Railway Company".

M. Mercier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 10ième rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis requis ont été donnés dans chaque cas :

De la Commission des écoles catholiques de Montréal, des commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe, de la cité des Trois-Rivières et de l'Université Laval de Montréal, demandant respectivement une loi amendant leur charte ;

De F. W. Evans, exécuteur testamentaire de feu W. Drake, demandant une loi confirmant ses pouvoirs et ratifiant certains actes de ventes ;

Des Servites de Marie, demandant une loi les constituant en corporation ;

D'Edmond Joseph Paquette, demandant une loi ratifiant certains actes de vente ;

De la communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, demandant une loi l'autorisant à construire à Outremont ;

Et de la municipalité scolaire de la ville Emard, demandant une loi l'annexant à la municipalité scolaire catholique de Montréal”.

---

*Ordonné* que M. Levesque ait la permission de présenter un bill (80) constituant en corporation “ Les Servites de Marie ”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (77) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'université Laval, à Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (84) concernant la succession Pierre-Edmond Paquette.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (116) autorisant la communauté des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.

En conséquence, il présente ce bill, qui ait reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (12) validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le district de Richelieu.

Bill (13) amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'assignation des jurés.

Bill (14) amendant l'article 7513 des Statuts refondus, 1909, relativement au serment des régistateurs.

Bill (16) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'île d'Anticosti.

---

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique pour l'année 1911-1912. (*Document de la session No 8.*)

Et un état financier du Surintendant de l'Instruction Publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912. (*Document de la session No 9.*)

---

## INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Langlois (Montréal).—1. Le gouvernement a-t-il requis les services d'ingénieurs, de contremaîtres, d'inspecteurs ou autres fonctionnaires relativement aux travaux de voirie rurale entrepris ou exécutés, en vertu du chapitre 23, du Statut II Georges V ?

2. Dans l'affirmative quel est le nom de ces fonctionnaires, quel est le traitement attribué à chacun d'eux et quel était le lieu de leur résidence au moment de leur nomination ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Oui.

2. C. G. Hébert . . . . .	\$100 00	par mois . . . . .	Québec.
E. W. Gauvreau . . . . .	100 00	par mois . . . . .	"
Léo Doyon . . . . .	100 00	par mois . . . . .	"
P. L. Jobidon . . . . .	100 00	par mois . . . . .	"
A. Santerre . . . . .	3 00	par jour . . . . .	"
Albert Gosselin . . . . .	3 00	par jour . . . . .	N.-D.-de-Stanbridge.

Par M. Sauvé.—1. Combien d'immigrés dans la province se sont engagés comme manœuvres ou journaliers en 1911 ?

2. Combien comme servantes ?

3. Combien se sont établis sur des fermes ?

4. Combien ont acheté de lots de colonisation ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 7,511 y compris les ouvriers de ferme.

2. 2,272.

3 et 4. Le département l'ignore.

Par M. Sauvé.—1. Combien de français se sont établis dans les régions de colonisation de la province en 1911 ?

2. Combien de belges ?

3. Combien de canadiens des États-Unis ?

4. Combien de Ruthènes ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. 25.

2. 5.

3. 172.

4. Aucun.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il fait représenter la province au congrès de chirurgie tenu à Paris, en octobre dernier ?

2. Dans l'affirmative, quel est le nom de ce représentant ?

3. Combien lui a-t-il été alloué pour ce voyage ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. L'honorable docteur Joseph Lanctôt et le docteur Jean-P. Décarie.

3. \$1,000.00 pour frais de voyage de l'honorable docteur Lanctôt.

Par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il accordé quelque octroi à la corporation scolaire de St-Bruno, dans le comté de Kamouraska, depuis le 1er janvier 1910, pour l'aider à la construction d'une école dans l'arrondissement No 7 de ladite municipalité scolaire ?

2. Dans la négative, a-t-il reçu quelque demande dans ce sens ?

3. Par qui cette ou ces demandes ont-elles été faites ?

4. Dans l'affirmative, quel montant a été accordé pour cette fin ?

5. A quelle date ce montant a-t-il été accordé ?

6. De quelle manière a-t-il été payé, et à qui ?

7. A-t-il été reçu des demandes d'octroi pour la même fin, depuis le 1er janvier 1912 ?

8. Par qui ces demandes ont-elles été faites ?

9. Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder quelque octroi pour venir en aide aux contribuables intéressés à la construction de ladite école ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1, 4 et 5. Le gouvernement a accordé, depuis le 1er janvier 1910, \$550.00, soit :

7 juillet 1910, \$100.00.

1er août 1911, 200.00.

9 " 1912, 250.00.

Octrois spéciaux à la commission scolaire de St-Bruno, Kamouraska, pour aider à la construction et à l'amélioration de ses écoles, laissant à ladite commission le soin d'appliquer ces octrois suivant nécessité.

2. Oui.

3. La commission scolaire de St-Bruno ; M. l'abbé A. E. Paradis ; M. L. A. Dupuis, N. P. ; André Gagné.

6. Par chèque à l'ordre du secrétaire-trésorier.

7. Oui.

8. André Gagné.

9. Sous considération.

Par M. Morin.—1. Le gouvernement a-t-il accordé une subvention pour réparations à la salle publique de St-Roch des Aulnaies ?

2. Dans l'affirmative, quand ?

3. Quel montant ?

4. A qui a été payée cette subvention ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement a accordé une subvention pour faire faire des tables et quelques réparations urgentes à la salle publique à St-Roch-des-Aulnaies, afin d'y tenir une exposition d'apiculture et d'horticulture, les édifices de la société d'agriculture étant impropres pour cet objet.

2. 11 août 1910.

3. \$100.00.

4. Marcel-A.-P. Hamel, secrétaire-trésorier de la société coopérative agricole du comté de L'Islet.

Par M. Tessier (Rimouski)—Est-ce l'intention du gouvernement de construire une route de Lévis à Rimouski ?

2. Dans l'affirmative, le tracé de cette route est-il déterminé ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. A l'étude.

Par M. Morin.—Quel a été le montant octroyé par le gouvernement, pour l'exposition du comté de L'Islet, pour l'année 1912.

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement n'a octroyé aucun montant pour l'exposition du comté de l'Islet.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre reprend le débat ajourné mardi le 26 courant, sur la motion : que le bill (160) concernant la fréquentation obligatoire des écoles, soit maintenant lu la deuxième fois.

*Sept heures et demie p. m.*

En vertu de la 19<sup>ème</sup> règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (82) changeant le nom de " Ville de Maisonneuve " en celui de " Cité de Maisonneuve ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (62) ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.

Bill (74) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill (73) constituant en corporation " The Hebrew Free Loan Association ".

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (68) concernant la " Little Nation River Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer et canaux, etc.

La Chambre continue le débat suspendu à six heures, sur la motion : que le bill (160) concernant la fréquentation obligatoire des écoles, soient maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continu.

Sur la motion de M. Lavergne, appuyée par M. Sylvestre.

*Ordonné* que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Jeudi, 28 novembre 1912.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 7<sup>ème</sup> rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull.

Bill (117) constituant en corporation L’Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

Bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.

Bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

Bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

Votre comité a examiné aussi le bill (102) confirmant les titres de l’immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal ” et a l’honneur de le rapporter sans amendement.

*Ordonné* que M. Lévesque ait la permission de présenter un bill (81) pour permettre aux commissaires d’écoles de la ville de la Longue-Pointe de faire un rôle d’évaluation annuel.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Robillard ait la permission de présenter un bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Cousineau ait la permission de présenter un bill (58) annexant la municipalité scolaire de la ville Emard, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

L’honorable M. Allard dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 1<sup>er</sup> rapport de la Commission du régime des eaux courantes.

(Document de la session No 15)

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Sauv   :

*Ordonn  * qu'il soit d  pos   sur le bureau de cette Chambre : documents, correspondance,   chang  s entre le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres et l'honorable juge en chef Archambault, de la cour d'appel, ou tout autre juge ou toute personne concernant l'augmentation du nombre des juges ou la r  forme des tribunaux civils ou criminels de cette province.

Conform  ment    l'ordre du jour la Chambre reprend le d  bat ajourn   mardi le 27 courant sur la motion : que le bill (160) concernant la fr  quentation obligatoire des   coles, soit maintenant lu une deuxi  me fois.

Et le d  bat continuant, M. Smart, second   par M. Slater propose en amendement :

Que tous les mots apr  s "que", dans la motion principale, soient retranch  s et remplac  s par les suivants :

" Dans l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait   tre requis " de r  f  rer le tout au Conseil de l'Instruction Publique, en demandant audit " Conseil de l'  tudier aussi soigneusement que possible et de faire rapport    " cette Chambre    la date la plus rapproch  e ".

Et la motion,   tant soumise    la Chambre, celle-ci se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Campbell,</i>	<i>Lavergne,</i>
<i>Cousineau,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Finnie,</i>	<i>Slater,</i>
<i>Gault,</i>	<i>Smart</i>
<i>Langlois (Montr��al-St-Louis),</i>	<i>Tansey. — 10.</i>

CONTRE :

Messieurs.

<i>Allard,</i>	<i>D��carie,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Deisle,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Demers,</i>
<i>B��rub��,</i>	<i>D��saulniers,</i>
<i>Bissonnet,</i>	<i>Devlin,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Dorris.</i>
<i>Bulloch,</i>	<i>Fortier,</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Franc��eur,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Gadoury,</i>
<i>Caron (Matane),</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Gosselin,</i>

<i>Gouin,</i>	<i>Pilon,</i>
<i>Grégoire,</i>	<i>Reed,</i>
<i>Kaine,</i>	<i>Robert (Rouville),</i>
<i>Labissonnière,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Langlois (St-Sauveur),</i>	<i>Sauvé,</i>
<i>Leclerc,</i>	<i>Séguin,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Stein,</i>
<i>Létourneau (Montréal-Hochelaga),</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Létourneau, (Québec-Est),</i>	<i>Tanguay,</i>
<i>Lévesque,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Mackenzie,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Mayrand,</i>	<i>Tessier (Rimouski),</i>
<i>Mercier,</i>	<i>Tessier (Trois-Rivières),</i>
<i>Morin,</i>	<i>Therrien.</i>
<i>Morisset,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Mousseau,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Patenaude,</i>	<i>Vilas,</i>
<i>Péloquin,</i>	<i>Walker.—59.</i>
<i>Petit,</i>	

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Finnie,</i>	<i>Slater,</i>
<i>Langlois (Montréal-St-Louis),</i>	<i>Smart et</i>
<i>Scott,</i>	<i>Taney. — 6.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Décarie,</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Delisle,</i>
<i>Bernier,</i>	<i>Demers,</i>
<i>Bérubé,</i>	<i>Désaulniers,</i>
<i>Bissonnet,</i>	<i>Devlin,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Dorris,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Fortier,</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Francœur,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Gadoury,</i>
<i>Caron (Matane),</i>	<i>Gault,</i>
<i>Cousineau.</i>	<i>Godbout,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Gosselin,</i>

Gouin,  
 Grégoire,  
 Kaïne,  
 Labissonnière,  
 Langlois (St-Sauveur),  
 Lavergne,  
 Leclerc,  
 Lemieux,  
 Létourneau (Montréal-Hochelaga),  
 Létourneau (Québec-Est),  
 Lévesque,  
 Mackenzie,  
 Mayrand,  
 Mercier,  
 Morin,  
 Morisset,  
 Mousseau,  
 Patenaude,  
 Péloquin.

Petit,  
 Pilon,  
 Reed,  
 Robert (Rouville),  
 Robillard,  
 Sauvé,  
 Séguin,  
 Stein,  
 Sylvestre,  
 Tanguay,  
 Taschereau,  
 Tellier,  
 Tessier (Rimouski),  
 Tessier (Trois-Rivières),  
 Therrien,  
 Tourigny,  
 Tourville,  
 Vilas,  
 Walker.—62.

Ainsi la motion est rejetée.

*Sept heures et demie p. m.*

En vertu de la 19<sup>ème</sup> règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'honorable sir Lomer Gouin dépose, sur le bureau de la Chambre, le rapport de la Commission chargée de reviser le Code municipal.

*(Document de la session No 16).*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement.

Bill (18) amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du rôle d'évaluation dans le comté des Iles-de-la-Madeleine.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (55) constituant en corporation la commission du parc Maisonneuve.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est en conséquence lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et de parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion : que le bill soit lu maintenant la troisième fois, est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (95) amendant la loi intitulée "The L'Avenir and Melbourne Railway Company."

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (97) constituant en corporation le "Quebec and North-Eastern Railway."

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, du bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquière.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (59) concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (100) concernant "The Donnacona Paper Company Limited."

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de convention intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite "Howard Smith Paper Company Limited," et amendant la charte de ladite ville.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (53) amendant la charte de la ville de Magog.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseiller de l'adopter,

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (64) concernant "The Girls' Cottage Industrial School."

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (67) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (78) constituant en corporation "The Calumet & Northern Railway Company.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi

durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (104) amendant la charte de la ville de Grand'Mère.

Bill (80) constituant en corporation Les Servites de Marie.

Bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

Bill (77) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval, à Montréal.

Bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.

Bill (116) autorisant la communauté des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du Bill (69) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.

M. Lévesque propose, secondé par M. Francœur, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Vendredi, 29 novembre 1912.

Sur la motion de M. Gault, appuyée par M. Slater :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre, concernant la réception des pétitions et la présentation des bills privés, ainsi que la règle 58, soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes payables au comptable, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition du Rév. John Paterson Smith et autres, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les syndics de l'Eglise St-George de Montréal, à vendre les biens de ladite église.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Gault ait la permission de présenter un bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les syndics de l'Eglise St-George de Montréal, à vendre les biens de ladite église.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Mercier, du comité des bills privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill 70 amendant la charte de la ville Lasalle.

Bill 61 amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

Bill 98 autorisant la “ Dominion Trust Company ”, à faire affaires dans la province de Québec.

Bill 89 autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués.

“ Votre comité a examiné aussi les bills suivants et a l’honneur de les rapporter sans amendement :

Bill 124 autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.

Bill 105 autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examens.

Bill 88 autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d’expropriation pour la pose de ses poteaux et l’installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.

Bill 109 autorisant Louis Feiczewiez à changer son nom de famille pour celui de Fitch.

“ Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé au 13e jour de décembre prochain inclusivement.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

M. Mercier, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes : de la “ Royal Agricultural School et de la ville de Mégantic, demandant respectivement une loi amendant leur charte ; de dame Olivine Chagnon *et al*, demandant une loi concernant la succession de Ls Philorum Lazure ; des syndics de la paroisse de Ste-Anastasia de Lachute, demandant une loi concernant la construction d’une église, et trouve que les avis ne sont pas complétés, mais, attendu que les trente jours d’avis seront expirés avant que ces bills viennent devant le comité des bills privés, votre comité recommande en conséquence la suspension de la 56ème règle.

“ Votre comité désire recommander à Votre Honorable Chambre que le délai pour la réception des rapports sur les bills privés soit prolongé au 13e jour de décembre prochain inclusivement ”.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Carbonneau ait la permission de présenter un bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay, et changeant le nom de cette compagnie en celui de La compagnie du chemin de fer Le Nord.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (123) concernant la succession de Louis-Philorum Lazure.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Reed ait la permission de présenter un bill (129) relatif à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (120) concernant la loi constituant en corporation l'Ecole royale d'agriculture.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Grégoire ait la permission de présenter un bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. D'Auteuil ait la permission de présenter un bill (180) relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay et amendant les articles 283, 291, 293 et 1081, du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (178) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (179) amendant la loi électorale de Québec au sujet des personnes qui ne peuvent être électeurs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—chemins et colonisations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Women's National Immigration Society, Montreal", pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour la "Women's Protectrice Immigration Society, Quebec", pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—publication de cartes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—mines, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour pêche et chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—comptes courants (mines et pêcheries), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—service d'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

---

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (103), amendant la charte de la compagnie "The Saraguay Electric and Water Company".

Bill (114), relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

Bill (81), pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe de faire un rôle d'évaluation annuel.

Bill (58), annexant la municipalité scolaire de la ville Emard, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.

Bill (131), constituant en corporation la ville de Châteauguay.

Bill (83), constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles

Bill (122), refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Bill (115), annexant la municipalité scolaire de la ville Saint-Paul, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.

Bill (84), concernant la succession Pierre-Edmond Paquette.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à 4 heures p. m. lundi prochain.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

---

## Lundi, 2 décembre 1912

*Quatre heures p. m.*

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (27) pour prévenir les incendies.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) ait la permission de présenter un bill (181) amendant la loi du Barreau.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (102) confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (61) amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (98) autorisant la " Dominion Trust Company ", à faire affaires dans la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (89) autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (105) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J. F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examens.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (124) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (88) autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (109) autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur motion de M. Galipeault, appuyée par M. Francœur :

*Ordonné* que l'entrée faite aujourd'hui dans les journaux de cette Chambre : " que le bill (89) autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués soit considéré de nouveau en comité général à la prochaine séance " : soit rescindée.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (132) constituant en corporation " The Whitlock Golf Club ".

Bill (123) concernant la succession de Louis-Philorum Lazure.

Bill (129) relative à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasie de Lachute.

Bill (120) concernant la loi constituant en corporation l'Ecole royale d'agriculture.

Bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay et changeant le nom de cette compagnie en celui de la compagnie du chemin de fer Le Nord.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fers, canaux, etc.

## INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Langlois (Montréal).—1. Quels sont les fonctionnaires publics, à Montréal, qui ont reçu une augmentation de salaire depuis la dernière session ?

2. Quel est le chiffre de l'augmentation pour chacun d'eux ?

3. Quels sont les fonctionnaires publics, à Montréal, qui n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis la même époque ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

*Conseil exécutif.*

1 et 2. Aucune augmentation.

3. J. R. Décarry.

*Département des Terres et Forêts.*

1 et 2. Aucune augmentation.

3. L. E. Warren, Henri Dorion, John D. Roche.

*Département du Trésor.*

1 et 2. Mde R. Cloutier, \$200.00 ; Mlle J. Dobbie, \$120.00.

3. L. H. Boisseau, J. A. Migneault, Alex. Archambault, P. W. Archambault, O. Bibeau, J. Allard, François Archambault, M. J. L. Chartrand, R. McNaught, A. Henrichon, J. Brunet, P. Moreau, N. Brosseau, L. N. C. de Courville, A. Tanguay, H. A. Audet, J. A. C. St-Amour, P. Viens, H. A. Costignan, A. Desjardins, E. Brassard, C. S. Cherrier, J. E. Lague, M. Guérin, E. Lague, Wallace Dawson, P. Lamontagne, M. Rodrigue, Daniel Bergevin, Horace Cormier, A. E. Mallette.

*Division des Assurances.*

1 et 2. Aucune augmentation.

3. J. A. Mercier.

*Département de la Colonisation, des Mines et Pêcheries.*

1 et 2. Malcolm Hunter, \$180.00.

3. L. E. Carufel, A. Dionne, T. Asselin, E. Lemay, Louis Grattan, Emile Marquette, G. A. Varin, This. Kirk, Malcolm Hunter, Alex. D. Hébert.

*Département des Travaux publics et du Travail.*

1 et 2. Aucune augmentation.

3. Louis Guyon, James Mitchell, J. E. Deslauriers, V. I. Monday, Madame L. King, Melle C. Clément, Joseph Lessard, Geo. Bourgeois, Ls Guyon, Dr M. T. Lefebvre, Mlle R. Cloutier, Frs Payette G. Leclerc, Thos. Earle, Louis J. E. Touchet, Mlle Laura Beauchamp, Melle Mary Labelle, Jos. Bleau, Mlle E. W. White.

Liste des employés publics à Montréal, qui ont reçu une augmentation de salaire depuis la dernière session, avec le chiffre de l'augmentation dans chaque cas pour les départements suivants :

*Bureau du Shérif, Montréal.*

Noms.	Augmentation.
P. M. Durand.....	\$ 200 00
Eug. Gouin.....	200 00
A. DeRousselle.....	100 00
D. Dérôme.....	100 00
T. Bélanger.....	100 00
P. Chauveau.....	100 00
Oct. Laberge.....	100 00
Is. Trudel.....	100 00
L. E. Morin.....	300 00
A. Lalonde.....	100 00
Jos. Johnson.....	100 00
Aug. Archambault.....	50 00
M. E. Mercier.....	100 00
Chs Lamothe.....	100 00
Lecompte.....	100 00

*Protonotaire, Montréal.*

L. D. Gareau.....	200 00
Jos. Lozeau.....	100 00
E. Branchaud.....	100 00
A. Bertrand.....	100 00
W. A. Desautels.....	200 00
L. P. M. Loïselle.....	100 00
D. Messier.....	100 00
J. B. A. Tison.....	100 00
L. A. Bédard.....	100 00
A. Quesnel.....	100 00
J. M. Lamothe.....	100 00
D. A. Chauvet.....	100 00
L. P. Belair.....	100 00
F. H. Brousseau.....	100 00
Ls St-Jean.....	100 00
Chas. A. Mervill.....	200 00
A. Dépatie.....	100 00
J. A. Girard.....	200 00
Chs. Dorion.....	100 00
W. S. Walter.....	100 00
J. A. Archambault.....	100 00
Z. O. G. Larochelle.....	200 00

Noms.	Augmentation.
Protonotaire, Montréal.— <i>Suite.</i>	
A. Archambault.....	\$100 00
N. B. Archambault.....	100 00
J. A. Pelland.....	100 00
A. E. Gervais.....	100 00
W. H. Burrongles.....	100 00
P. Dérome.....	100 00
A. Moreau.....	100 00
J. H. Plourde.....	200 00
W. Rémillard.....	100 00
N. Z. Cordeau.....	200 00
J. P. Lortie.....	100 00
J. N. Mondore.....	100 00
Chs. Meunier.....	100 00
S. Walsh.....	100 00
L. A. Dansereau.....	100 00
G. Paradis.....	92 00
J. E. Lacombe.....	100 00
R. W. McLachlan.....	100 00
L. A. Bissonnette.....	100 00
E. Paquet.....	100 00
A. Primeau.....	100 00
J. E. Bédard.....	100 00
N. Moreau.....	100 00
N. Auclair.....	92 00
J. O. Drouin.....	100 00
Z. Renaud.....	100 00
H. Charland.....	100 00
M. R. Portelance.....	100 00
J. M. Latour.....	100 00
Aug. Mathieu.....	200 00
M. Mercier.....	100 00
J. Lareau.....	100 00
S. Pepin.....	100 00
J. E. Parent.....	200 00
H. Jascon.....	200 00
Mlle A. Hébert.....	60 00
Mlle J. Hébert.....	60 00
Mlle R. S. Huot.....	60 00
R. Daoust.....	120 00
Mlle M. Christy.....	60 00
“ B. Auclair.....	60 00
“ A. Morin.....	120 00

Noms.	Augmentation.
Protonotaire, Montréal.— <i>Suite.</i>	
Mlle E. E. Hémond.....	\$ 60 00
“ M. A. Hébert.....	120 00
“ M. L. Toussignant.....	60 00
“ M. Jenkins.....	60 00
“ Y. Loranger.....	60 00
“ A. A. Séguin.....	120 00
“ L. Pelletier.....	120 00
A. Daoust.....	100 00
T. M. Marsh.....	100 00
R. Noble.....	100 00
L. P. St-Louis.....	100 00
A. Précourt.....	100 00
Chs. Racicot.....	100 00
J. Walsh.....	100 00
A. Bastien.....	100 00
Ls Langelier.....	100 00
H. Noble.....	100 00
J. A. Pilon.....	100 00
A. Bilon.....	100 00
J. A. Baulne.....	100 00
P. Gleason.....	100 00
D. Cadieux.....	100 00
A. Charbonneau.....	100 00
J. B. Moreau.....	100 00
J. P. Mullens.....	100 00

*Cour de Circuit, Montréal.*

P. A. Archanbault.....	200 00
Alph. Boileau.....	200 00
H. A. Longtin.....	200 00
G. Dorval.....	200 00
J. A. A. Pellerin.....	200 00
Z. Cusson.....	200 00
A. Beauchamp.....	100 00
A. Bernard.....	200 00
P. Aumont.....	100 00
A. Leduc.....	100 00
J. B. Emond.....	200 00
L. Gervais.....	200 00
J. Cartier.....	100 00
W. P. Farmer.....	100 00
T. St-Jean.....	200 00

Noms.	Augmentation.
<i>Cour de Circuit, Montréal :—Suite.</i>	
S. E. Meunier.....	\$100 00
A. Chabot.....	200 00
Jas. McKane.....	200 00
J. N. Cardinal.....	100 00
J. H. Choquet.....	200 00
J. A. H. Rivet.....	100 00
U. Bouvier.....	100 00
L. Dugas.....	200 00
O. McMahon.....	200 00
A. Dajeu.....	100 00
M. Enright.....	200 00
J. O. Larivière.....	200 00
P. J. Rowan.....	200 00
J. N. Dupuis.....	200 00
N. C. Robillard.....	200 00
D. Labranche.....	100 00
Cyr. Leveillé.....	100 00
J. T. Wheeler.....	100 00
F. Turcot.....	

*Prison de Montréal.*

Geo. H. Viger.....	100 00
Frank Hannon.....	120 00
Ed. Piché.....	120 00
T. Bruno Hébert.....	120 00
Frs. Grosleau.....	120 00
Adolphe Ouimet.....	120 00
Dame Clovis.....	120 00
Frs. Lamontagne.....	120 00
Jos. Gaudet.....	120 00
Jos. Bouthiller.....	120 00
Jos. Jobin.....	120 00
Hector Hébert.....	120 00
Gilbert Lamarre.....	120 00
Louis Adan.....	120 00
Honoré Doutre.....	120 00
Robert Bow.....	120 00
Edouard Gervais.....	120 00
Henri Turcot.....	120 00
Louis Noël.....	120 00
Ephrem Desjardins.....	120 00
Jos. N. Payette.....	120 00

Noms.	Augmentation.
Prison de Montréal:— <i>Suite.</i>	
Jos. Paré.....	\$120 00
Ephrem St-Jean.....	60 00
J. A. Bédard.....	120 00
J. Alph. Frenette.....	120 00
David Cadieux.....	120 00
J. Edouard Bonzelli.....	60 00
James Shauchan.....	60 00
Cléo. Choquette.....	120 00
Geo. Ed. Frenette.....	60 00
Médéric Arcand.....	120 00
Hercule Bessette.....	120 00
Arthur Tessier.....	120 00
Jos. Gariépy.....	120 00
Albert Rouleau.....	120 00
Adélaré Séguin.....	120 00
Louis Lecompte.....	120 00
Jos. Dansereau.....	120 00
Thos. Griffin.....	120 00
Richard Meehan.....	120 00
William Mansfield.....	120 00
Alfred Perron.....	120 00
J. A. Gaudet.....	120 00
Alfred Bertrand.....	120 00
J.-Bte Daudelin.....	120 00
Lawrence Curran.....	120 00
Michael Fagarty.....	120 00

*Gardiens du palais de justice, etc.*

C. E. Birs.....	100 00
Jos. Pilon.....	100 00
H. Belleau.....	50 00
J. E. Gravel.....	50 00
E. Pichette.....	50 00
B. Levesque.....	52 00
Ls. Garmon.....	50 00
V. Théoret.....	50 00
Chs. Leveillé.....	60 00
N. Groulx.....	52 50
L. Desjardius.....	50 00
T. Bédard.....	50 00
E. Emard.....	50 00
S. Facette.....	100 00

Noms.	Augmentation.
<i>Gardiens du palais de justice, etc.—Suite.</i>	
A. P. Chartrand.....	par jour 25
A. Meleche.....	" 25
T. Brochu.....	" 25
E. Lacoste.....	" 25
T. Provost.....	" 25
F. H. Caron.....	" 25
E. Mabeu.....	" 25
D. Sullivan.....	" 25
<i>Greffé de la Couronne et de la Paix, Montréal.</i>	
A. E. Corriveau.....	1,000 00
Ed. L. Turgeon.....	300 00
H. A. Belair.....	400 00
<i>Greffier des Appels, Montréal.</i>	
El. Phaneuf.....	50 00
A. P. Belair.....	100 00
<i>Bureau des Juges des sessions de la Paix.</i>	
E. Emard.....	100 00
Jos. Allard.....	100 00
Jos. Théoret.....	100 00
P. Lefebvre.....	100 00
P. Brosseau.....	100 00
O. Poliquin.....	100 00
B. Cousineau.....	100 00
N. Primeau.....	50 00
F. H. Jirard.....	100 00
<i>Régistrateur d'Hochelaga et Jacques-Cartier.</i>	
H. Pilon.....	100 00
J. F. Naclon.....	100 00
G. Dubreuil.....	200 00
W. Bissonnette.....	200 00

Liste des officiers publics de Montréal qui n'ont reçu aucune augmentation de salaire depuis la dernière session.

*Bureau du Shérif, Montréal.*

Dr L. J. Lemieux, E. Z. Massicotte, H. Laroque, C. Leblanc, N. Walsh, J. R. Trempe, M. Berthiaume, Eug. Garneau.

*Protonotaires, Montréal.*

Alf. Girard, Geo. Devaluy.

*Greffier de la Couronne et de la Paix, Montréal.*

E. A. B. Ladouceur, B. C. Maclean, Chs. Benoit, T. Bénéard, A. Tanner, J. J. Lomax, Jos. Boyer, A. Desjardins, A. Hamilton, A. Hébert, W. Paquet, J. N. A. Demers, A. Raymond, C. Leclaire, Filiatrault, H. Décary, O. O'Dawson.

*Greffiers des appels, Montréal.*

C. A. Chênevert, Ls Ouimet, Ls Marchand, C. E. G. Lesage, A. P. Beauchemin.

*Service de détectives de la province, Montréal.*

K. P. McCaskill, Ern. Brousseau, C. G. Lapointe, Ed. Samson, W. C. Girard.

*Régistrateurs, Montréal-Est.*

Chs L. Champagne, E. Lalonde, A. E. Thibaudeau, J. B. Leveillé, Mlle L. Blais, Mlle L. Laramée, Mlle M. A. Sibbald, Mlle Y. Valois, Mde A. R. Goulette, Mde G. R. Clerck, Mlle B. Fugère, Mlle L. Collet, H. C. Massé, Mlle H. Valiquette, Mlle M. Falardeau, O. Bibeau, Mlle E. Chapleau.

*Régistrateurs, Montréal-Ouest.*

J. P. Cooke, S. Vallée, J. B. E. Poupard, H. S. Hainault, A. E. Payette, Melles Z. Beaudoin, R. Gauvin, O. I. Valois, E. L. Patenaude.

*Régistrateurs, Hochelaga-Jacques-Cartier.*

A. Chauret, G. A. Lacombe, J. S. Gauthier, A. Prairie, Melles M. Payette, P. Valois, I. Brunet, E. Vaillant, M. A. Boivin, A. Roy, E. Théoret, L. Côté, B. Desjardins, D. Beaudry, M. Guay, G. DeBlois, E. Lefebvre, H. Geary, E. Cinq-Mars, C. Pomerville, Mde B. Lajoie, Melle G. Gauvreau, Mdes G. H. Picard, J. A. Gauvreau, Melle M. Frappier, Mdes B. P. Fauteux, R. DeLachapelle, E. McIntosh, Melles A. Rivard, B. Brazeau, A. Leblanc, Y. Lamontagne, Mde E. Valois, Melles G. Héroux, M. Laganière, E. Weillbrenner, G. Leroux, R. Desmarais, S. St-Mars, D. Leclair, B. Riopelle, O. Bibeau.

*Gardien du palais de justice.*

F. Armand, P. Vadeboncœur, A. Forget, J. Smilie, Jos. Lavallée, Jos. Trudeau, A. Lapierre, M. Mead, A. Nourri, T. E. Nadeau, C. C. Robillard, O. Bibeau, A. Huet, J. B. Meloche, A. Nadow, J. A. Duquette, P. Leclerc,

P. Laframboise, J. B. Renaud, P. Brochu, F. X. Demers, S. Mayrand, L. E. E. Béliveau.

*Prison de Montréal.*

Chapelain catholique, chapelain protestant, chapelain juif, C. A. Vallée, O. Barré, M. L. David, Matrone protestante, Assistante matrone protestante, Alf. Caouette, Samuel Vallée, Geo. Allard.

Par M. Lavergne.—1. Les employés du Palais de justice à Québec ont-ils reçus une augmentation de salaire durant la dernière année fiscale ?

2. Dans l'affirmative, dans quelle proportion, quels employés ont reçu l'augmentation et laquelle ?

Réponse par l'honorable M. Mackenzie :

1 et 2 :—

*Bureau du shérif.*

J. J. Dunlop.....	\$200 00
Ed. Auger.....	100 00
J. E. Delège.....	300 00

*Bureau du Protonotaire.*

R. Guimont.....	300 00
A. Tremblay.....	100 00
J. H. E. Plamondon.....	100 00
P. McKarney.....	100 00
Oscar Malouin.....	100 00
J. MacDermoth.....	33 34
Edouard Bourret.....	100 00
Cyrille Dion.....	100 00
Élzéar Chouinard.....	100 00
Victor Côté.....	100 00
Philippe Braün.....	50 00

*Bureau du Greffe de la Paix.*

B. Martineau.....	100 00
-------------------	--------

*Bureau du Greffe de la Cour de Circuit.*

L. F. Poitras.....	200 00
--------------------	--------

*Palais de justice, gardiens, etc.*

Eugène Clavet.....	100 00
Pierre Dumas.....	54 75
Clément Gagnon.....	54 75
Thomas Joncas.....	54 75
Napoléon Filteau.....	54 75
J. E. Parent.....	54 75
Wilfrid Renaud.....	54 75

Palais de justice, gardiens, etc.—*Suite.*

Régis Grenier.....	\$54 75
Abraham Drolet.....	54 75
J. P. Dubeau.....	54 75
Philippe Lefebvre.....	54 75
Gaudias Caouette.....	54 75
James Brown.....	54 75
Joseph Veilleux.....	54 75
Auguste Deschènes.....	54 75
Pierre Milaire.....	54 75

Par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes ou dénunciations contre M. Joseph Ouellet, géolier à la prison commune du district de Kamouraska, depuis le 15 avril 1912 ?

2. Qui a fait ces plaintes ou dénunciations ?

3. Quel en était l'objet ?

4. A-t-on désigné au gouvernement une autre personne pour être le successeur de M. Ouellet ?

5. Qui a été désigné, et par qui ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1, 2, 3, 4 et 5. Non.

Par M. Bérubé.—1. Y a-t-il un médecin spécialement nommé par le gouvernement provincial pour soins médicaux à fournir aux détenus dans la prison de Fraserville, dans le comté de Témiscouata ?

2. Quel est ce médecin ?

3. Quel est son salaire annuel ?

4. Combien lui a-t-il été payé pour l'année expirant le 30 juin 1912 ?

5. Quel est le détail de ses charges pour soins médicaux, vacation, visites, etc., pour les fins et pendant le temps susdits ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Il y en a deux.

2. Les docteurs P. Picard et L. E. Parrot.

3. Aucun.

4. \$166.25 pour les deux.

5. Il n'est pas dans l'intérêt du public de donner les détails demandés.

Par M. Bérubé.—1. Combien de personnes ont été détenus dans la prison commune du district de Kamouraska, pour l'année expirant le 30 juin 1912 ?

2. Quels sont les noms de ces personnes et le lieu de leur résidence ?

3. Pendant combien de temps ces personnes ont-elles été détenues dans ladite prison ?

4. Pour quelle offense dans chaque cas ?

Réponse par l'honorable Sir Lomer Gouin :

1. Vingt.

2, 3 et 4. Il n'est pas dans l'intérêt public de donner les détails demandés.

Par M. Bérubé.—1. Le gouvernement a-t-il été requis d'augmenter le salaire du géolier de la prison de Fraserville, dans le comté de Témiscouata ?

2. Par qui cette demande lui a-t-elle été faite.

3. Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter ce salaire, et quand ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Non.

2. . . . .

3. Non.

Par M. Sauvé.—1. Le gouvernement a-t-il un représentant attitré aux Etats-Unis ?

2. Dans l'affirmative, dans quelle ville tient-il son bureau ?

3. Quel est son salaire ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1, 2 et 3. Non.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (174) amendant le code civil relativement aux substitutions.

M. Perron propose, secondé par M. Daigneault, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (176) amendant l'article 29 du Code de procédure civile.

M. Stein propose, secondé par M. Grégoire, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (177) amendant l'article 121 du Code de procédure civile.

M. Stein propose, secondé par M. Grégoire, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (172) amendant la loi électorale de Québec, relativement aux dépenses d'élection.

M. Langlois (Montréal St-Louis) propose, secondé par M. Benoit, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (173) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations.

M. Létourneau (Montréal Hochelaga) propose, secondé par Leclerc, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (175) amendant l'article 549 du Code de procédure civile.

M. Daigneault propose, secondé par M. Tanguay, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (178) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.

M. Perron propose, secondé par M. Daigneault, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (179) amendant la loi électorale de Québec au sujet des personnes qui ne peuvent être électeurs.

M. Perron propose, secondé par M. Daigneault, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions relatives au projet de loi No 27, concernant la prévention des incendies.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

## (EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—assurance aux palais de justice et prisons, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cent vingt-six piastres et soixante-seize centins soit ouvert à Sa Majesté pour :—loyers des palais de justice et prisons, etc, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—palais de justice, Trois-Rivières, agrandissement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—palais de justice et prison, Hull, district d'Ottawa, annex à la prison des femmes, voutes, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—palais de justice et prison, district de Saint-Hyacinthe, reconstruction d'une voute et autres réparations, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—réparation et entretien des écoles Normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—ponts en fer, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—embellissement des bâtisses et des terrains du Parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—ameublement Mont Laurier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—"édifices publics", et "Loi des établissements industriels" S. R. Q., 1909, articles 3749-3789; 3829-3866, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—Greffier des conseils de conciliation et d'arbitrage, en vertu des S. R. Q., 1909, arts 2489-2520—"Loi des différends industriels de Québec"—Traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—dépenses générales (terres et forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—comptes courants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—protection des forêts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—publication de cartes régionales et de brochures, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—Parc National des Laurentides, S. R. Q., 1909, art. 1693, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—arpentages, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—service forestier, (comprenant l'inspection et la classification des terres), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—pépinière de Berthierville : entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdites résolutions soit prise en considération à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mardi, 3 décembre 1912

Sur la motion de M. Lemieux, appuyée par M. Langlois (Saint-Sauveur).

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58, paragraphe 3a soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Marie-André de Souffron que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 137 autorisant Marie-André de Souffron à pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec, après examen, En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (137) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lemieux, appuyée par M. Langlois (Saint-Sauveur) :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58, paragraphe 3a soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Léo Doran, de Montréal, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance, et qu'il lui soit permis de présenter un bill No 138 autorisant Léo Doran à pratiquer l'art dentaire.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (138) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Reed, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis publiés sont suffisants dans chaque cas :

- De la ville de Saint-Jérôme, demandant une loi amendant sa charte ;
- De " The Sherbrooke Young Women's Christian Association ", demandant une loi la constituant en corporation ;
- Et de Désiré Paré, demandant une loi ratifiant certaine donation.

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 5ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (68) concernant la “ Little Nation River Railway Company ” et l'a adopté avec quelques amendements ”.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 3ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés sans amendement :

Bill (178) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.

Bill (175) amendant l'article 549 du Code de procédure civile.

Bill (169) amendant la loi de l'instruction publique relativement à rétribution mensuelle.

Bill (166) amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec amendements :

Bill (177) amendant l'article 121 du Code de procédure civile.

Bill (179) amendant la loi électorale de Québec au sujet des personnes qui ne peuvent pas être électeurs.

Bill (170) amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre des licences dans la cité de Hull.

Bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile relativement aux délais d'appel.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (172) amendant la loi électorale de Québec relativement aux dépenses d'élection.

Bill (176) amendant l'article 29 du Code de procédure civile.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 9ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles, auquel il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

“ Votre comité a examiné aussi les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval, à Montréal.

Bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Mtre Léon Virotet au nombre de ses membres, après examen.

Bill (116) autorisant la communauté des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.

Bill (77) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (86) constituant en corporation "The Brethren Church of the Province of Quebec".

Bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal".

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Morisset ait la permission de présenter un bill (130) ratifiant la donation entre vifs faite par Ildebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, transmet un message du lieutenant-gouverneur, que M. l'Orateur lit comme suit, tous les députés se tenant debout, tête découverte :

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Il m'est très agréable d'accuser réception de l'adresse, que vous m'avez votée en réponse au discours du trône, et je vous en offre mes sincères remerciements.

F. LANGELIER,

Lieutenant-gouverneur  
de la Province de Québec.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 3 décembre 1912.

L'honorable M. Décarie dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 novembre 1912, pour la production de copie de toute correspondance, télégramme, etc., échangés entre le Dr P. E. Pagé, de Saint-Hermas et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de mai 1912, jusqu'à ce jour, relativement aux octrois accordés ou à être demandés pour le comté des Deux-Montagnes.

(Document de la session No 27).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 18 novembre 1912, pour copie d'un dossier préparé dans l'ordre chronologique, copies de tous arrêtés ministériels, rapport, contrats, résolutions, requêtes, lettres ou autres pièces et documents, se rattachant à l'abolition de la barrière de péage du pont de St-Henri de Lauzon comté de Lévis.

(Document de la session No 28).

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative en date du 25 novembre 1912, pour copie de tous arrêtés ministériels, rapports, résolutions, lettres, chèques ou autres documents relatifs à l'octroi par le gouvernement d'un montant de \$5,000, pour la construction d'une académie à Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata.

(Document de la session No 29)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de certaines résolutions, rapportées du comité des subsides et lues deux fois le deux décembre courant.  
*Résolu* que cette Chambre adopte lesdites résolutions.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (9) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant la loi relative aux exhibitions de vues animées.

L'honorable Sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Allard, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable Sir Lomer Gouin, informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ.

*Résolu*, 1.—Que les commissaires et le secrétaire du Bureau de censure des vues animées qui sera nommé en vertu de l'article 3713e de la loi qui

accompagne les présentes résolutions, recevront la rémunération annuelle fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, mais n'excédant pas

Pour le président .....	\$1,000 00
Pour un commissaire.....	600 00
Pour le secrétaire.....	600 00

*Résolu, 2.* — Que la rémunération mentionnée dans la résolution précédente et toutes les dépenses encourues par la commission, dans l'exécution de ses devoirs, ainsi que toutes autres dépenses encourues pour la mise à exécution de la section 1 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront payées chaque mois à même le fonds consolidé du revenu de la province.

*Résolu, 3.* — Que toute personne soumettant à l'approbation de la commission, quelque film ou autre appareil semblable, qu'elle se propose de faire servir dans la province à des exhibitions de vues animées, au moyen d'un cinématographe, de machines de vues animées ou par d'autres moyens semblables, devra, avant de se servir de ces films ou appareils, payer au percepteur du revenu de la province pour le district de Montréal, un droit de une piastre sur chaque film ou copie de film.

*Résolu, 4.* — Que, le et après le premier mai 1913, aucune personne, corporation ou club ne pourra, sous peine des amendes et pénalités édictées dans la section 3 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, exploiter ou tenir une salle de vues animées, telle que définie dans la résolution 5, sans avoir préalablement obtenu une licence du gouvernement de la manière et après le paiement des droits et honoraires mentionnés dans la résolution 6.

*Résolu, 5.* — Que les mots "salle de vues animées" désignent, pour les fins de la résolution 4, une salle publique dans laquelle il se donne habituellement, moyennant un prix quelconque pour l'admission du public, des représentations ou exhibitions de vues animées.

*Résolu, 6.* — Que, pour obtenir une licence dans le but d'exploiter ou de tenir une salle de vues animées, la personne qui fera application devra payer au percepteur du revenu qu'il appartient, outre les droits fixés dans le tarif mentionné dans la résolution 8, un honoraire de cinq piastres, dont trois piastres devront être remises au trésorier de la province et deux retenues par le percepteur.

*Résolu, 7.* — Que, toute personne tombant sous le coup des résolutions 4 et 5 devra montrer sa licence à tout percepteur du revenu de la province qu'il appartient ou à toute personne à ce autorisée par écrit par tel percepteur du revenu et, que, à défaut de ce faire, cette personne sera considérée n'avoir aucune licence et sera punissable en conséquence.

*Résolu, 8.* — Que celui qui demandera la licence mentionnée dans la résolution 4 devra, avant que cette licence lui soit octroyée, payer au percepteur du revenu de la province qu'il appartient, les droits mentionnés dans la présente résolution, savoir :

Pour chaque licence de salle de vues animées, le tarif sera le suivant, pourvu que, dans chaque cas l'honoraire et le droit ne puissent excéder deux cents piastres et être moindres que vingt-cinq piastres :

a. Dans les cités de Montréal et de Québec, vingt centins pour chaque siège capable d'accueillir une personne ;

b. Dans les cités de Trois-Rivières, Sherbrooke, Westmount, Hull, Sorel, Lachine et de Salaberry de Valleyfield et dans les villes de Maisonneuve et de Verdun, quinze centins pour chaque siège capable d'accueillir une personne ;

c. Partout ailleurs, dix centins pour chaque siège capable d'accueillir une personne ".

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première fois.

Et la motion que lesdites résolutions soient maintenant lues la deuxième fois étant soumise à la Chambre, M. Tellier, secondé par M. Gault propose en amendement ;

Que ces résolutions ne soient pas lues maintenant la deuxième fois mais qu'elles soient de nouveau renvoyées au comité général de cette Chambre, avec instruction de les amender, en y retranchant les résolutions Nos 3, 4, 5, 6, 7 et 8, cette Chambre étant opposée aux diverses taxes imposées par ces résolutions.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit ;

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Campbell,*  
*Cousineau,*  
*Garloury,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*  
*Lavergne,*  
*Morin,*

*Patenaude,*  
*Prévost,*  
*Sauvé,*  
*Slater,*  
*Smart,*  
*Sylvestre,*  
*Tansy,*  
*Tellier.—16*

CONTRE :

Messieurs

*Allard,*  
*Benoit,*  
*Bissonnet,*  
*Bouchard,*  
*Bullock,*  
*Carbonneau,*  
*Caron, (Matane)*  
*Daigneault,*  
*Décarie,*

*Délisle,*  
*Demers,*  
*Désaulniers,*  
*Devlin,*  
*Dorris,*  
*Finnie,*  
*Fortier,*  
*Francœur,*  
*Gendron,*

*Godbout,*  
*Gosselin,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Kaine,*  
*Langlois (St-Sauveur),*  
*Leclerc,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau (Hochelaga),*  
*Létourneau (Québec-Est),*  
*Mackenzie,*  
*Mayrand,*  
*Mercier,*  
*Morisset.*  
*Mousseau,*  
*Péloquin,*

*Pilon,*  
*Reed,*  
*Robert (Rouville),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*  
*Stein,*  
*Tanguay,*  
*Taschereau,*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Therrien.*  
*Tourigny,*  
*Turcot,*  
*Vilas,*  
*Walker.—49.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont lues la deuxième fois.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdites résolutions.

*Ordonné* que les résolutions soient renvoyées au comité chargé de l'étude du bill (9) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, du bill (9) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois," est soumise à la Chambe, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

## (EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante et huit mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—distribution parmi les institutions catholiques en vertu de l'article 2937 S. R. Q., 1909 : pour les collèges classiques, \$17,000.00 ; pour les écoles modèles et académiques, \$51,000.00, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas treize mille quatre cent quatre vingt cinq piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—distribution parmi les institutions protestantes en vertu de l'article 2937 S. R. Q., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Université Laval, Montréal, (dont deux mille piastres à être payées à la Faculté de Droit), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Université McGill, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le Collège Bishop, Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille quatre cent soixante et dix piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour les High Schools, Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'École Polytechnique, Montréal, en vertu de 57 Vic., c. 23, s. 17, tel qu'amendé par les lois 3 Ed. VII., c. 18, s. 4 ; 7 Ed. VII, c. 28, s. 1 ; 8 Ed. VII, c. 31, s. 1 ; 9 Ed. VII, c. 30, s. 1 et 1 Geo. V (2e session), c. 36, s. 2., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'allocation pour le maintien des Écoles Techniques en dehors des cités de Québec et de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Sur la motion de M. Francœur, appuyée par M. Galipeault :

*Ordonné* que l'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (165) loi détachant certains lots du canton Nelson, municipalité de Lyster, dans le comté de Mégantic, et les annexant à la municipalité de Sainte-Agathe, dans le comté de Lotbinière, pour toutes fins, soit rescindé.

*Ordonné* que ledit bill soit renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Bérubé.—1. Quel montant d'argent a été accordé pour chemins de colonisation dans le comté de Témiscouata, du 1er janvier 1911 au 15 mai 1912 ?

2. Quel montant a été accordé pendant le même temps, pour ponts de colonisation ?

3. Combien d'argent a-t-il été accordé pour chemins de colonisation, depuis le 15 mai ?

4. Combien pour ponts de colonisation, depuis la même date ?

5. A qui, dans chaque cas, cet argent a-t-il été remis ?

6. Pour quels chemins ou ponts de colonisation ces argents ont-ils été accordés dans chaque cas ?

7. A la demande de qui ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

1. \$12,921.70.

2. \$ 1,869.02.

3. \$ 2,743.55.

4. \$ 1,908.13.

5. Aux conducteurs ci-dessous mentionnés.

6. Pour l'ouverture de la route sur les lots 25, 26 et 27 des rangs 7 et 8 de Packington.....	\$	168	37
Conducteur P. T. Légaré.			

35 au lot 26.....		499	92
Conducteur, Ernest Brasseur.			

Pour la route neuve du premier rang du canton Bégon.....		200	00
Conducteur, Narcisse Gagnon.			

Pour le chemin Témiscouata dans les cantons Cabano et Packinton.....	150 00
Conducteur, le conseil de comté.	
Pour la route du bois des Labelle, entre Cacouma et St-Arsène.	127 00
Conducteur, rév. L. T. Landry.	
Pour le chemin entre les rangs 3 et 4 d'Escourt depuis le lot 30 en allant vers le nord.....	\$ 299 24
Conducteur, Ernest Brasseur.	
Pour le chemin entre les rangs 3 et 4 d'Escourt, depuis le lot 37 en allant vers le sud.....	298 75
Conducteur Ernest Brasseur.	
Pour la route sur le lot 27, dans le rang A de Hocquart....	148 85
Conducteur, H. Malenfant.	
Pour la route entre les lots 100 et 101 du rang Nord de Demers.....	150 00
Conducteur, Rév. Geo. Gauvin.	
Pour le chemin de front entre les rangs D et 9 du canton Armand sur les lots 12, 13, 14.....	149 96
Conducteur, Rév. Geo. Gauvin.	
Pour la construction d'un pont sur le chemin entre les rangs 7 et 8 de Demers, ainsi que pour la confection de ce chemin.....	108 13
Conducteur, Pierre Ouellet.	
Pour le chemin de front entre les rangs 7 et 8 d'Escourt, depuis la route allant de la rivière Bleue jusqu'au lot 50.....	251 46
Conducteur, Jos. St-Hilaire.	
Pour le chemin de front du 7e rang du canton Botsford depuis le chemin allant de la rivière Bleue au lot No 10.....	390 00
Conducteur David Levesque.	
Pour la construction du pont sur la rivière Cabano, rang 3 de la seigneurie....	1,200 00
Conducteur, pour la préparation du bois, Alphonse Dumont.	
Pour un viaduc sur le lot 28 du rang 4 du canton Escourt	600 00
Conducteur pour la préparation du bois, F. Racicot.	
7. A la demande de plusieurs intéressés dans chaque localité.	

Par M. Sauvé.—1. Est-il vrai que le gouvernement va présenter une mesure à l'effet d'abolir les rentes seigneuriales ?

2. Dans l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de présenter cette mesure dans le cours de la présente session ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

Le gouvernement ne se propose pas de présenter à cette session d'autre législation à cet effet que celle qui se trouve déjà dans nos statuts.

Par M. Sauvé.—1. Quel est le salaire du représentant de la province en Angleterre ?

2. Combien lui a-t-il été alloué, l'an dernier, pour dépenses de ses bureaux ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

1. Le salaire est fixé par l'article 711 des Statuts refondus, 1909.
2. \$5,000.00 en vertu de l'article 712 des Statuts refondus, 1909, et \$10,000.00 pour installation de son bureau, dont il devra rendre compte.

Par M. Sauvé.—1. Quel sont le ou les agents chargés par le gouvernement de la province de Québec de recruter les colons aux Etats-Unis ?

Réponse par l'honorable M. Devlin :

Elzéar Gingras, J. N. Jutras, Ure Mitchell et L. E. Carufel.

Sur la motion de l'honorable M. Prévost, appuyée par M. D'Auteuil :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre, copie de correspondance et autres documents en rapport avec la construction du pont de Shawbridge, dans le comté de Terrebonne.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mercredi, 4 décembre 1912.

Sur la motion de M. Perron, appuyée par M. Robillard.

*Ordonné* que toutes les règles de cette Chambre concernant la publication des avis, la réception des pétitions pour bills privés et la présentation des bills privés, soient suspendues, à l'exception de celles relatives à la somme qui doit être payée au comptable de la Chambre, et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation de la paroisse Saint-Laurent et autres, demandant la ratification de certains règlements ; que ladite pétition soit lue et soit reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill 140.—Loi ratifiant certains règlements de la paroisse Saint-Laurent et que ce bill soit lu une première fois à, cette séance.

En conséquence, la pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Perron ait la permission de présenter un bill (140) ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 10ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (73) constituant en corporation “ The Hebrew Free Loan Association.”

Bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake, et ratifiant deux actes de vente.

Bill (111) validant le titre de la compagnie "The Ross Realty Company, Limited", concernant la propriété connue comme étant le lot No 4679 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

"Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

Bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

*Ordonné* que M. Therrien ait la permission de présenter un bill (125) constituant en corporation la "Sherbrooke Young Women's Christian Association".

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (182) amendant la loi concernant les péages sur les chemins sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de la rive nord à Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Francœur ait la permission de présenter un bill (159) amendant l'article 29 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (2) concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom de "Nouveau Québec".

---

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 novembre 1912, pour la production de copie de toute demande, rapport, requête ou autres documents se rattachant à une enquête accordée par le département des Terres de la Couronne, aux fins de s'enquérir des accusations, plaintes ou griefs énoncés contre

M. Nathaniel Lebel, en sa qualité d'agent des Terres du comté de Témiscouata, depuis le 1er janvier 1912, jusqu'au 5 novembre 1912.

(Document de la session No 30).

Sur la motion de l'honorable M. Allard, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

Ordonné que le rapport de la Commission du Régime des eaux courantes, déposé sur le bureau de la Chambre, soit imprimé et distribué.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Bérubé.—1. Combien de patentes pour lots de colonisation ont-elles été accordées dans le comté de Témiscouata, depuis le 21 septembre 1911, jusqu'au 15 mai 1912?

2. A qui ont été octroyées ces patentes?

3. Depuis combien de temps les billets de location des lots ainsi patentés étaient-ils émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 26.

2 et 3. Voir liste.

#### CANTON HOCQUART.

Propriétaire.	Lot.	Rang.	Date Patente.	Date B. location.
Isidore April.....	21	B	28-9-11	30-6-08
Louis Vincent Dumais.....	4	5	2-10-11	15-2-78
Emile LeBel.....	¼ S. O. 13	2	13-11-11	23-1-77
Luc Ouellet.....	2	6	11-11-11	6-12-77
Eugène Gamache.....	23	B	23-11-11	30-9-09
Pierre Michaud.....	2	4	17-11-11	25-4-05

#### CANTON DEMERS.

Alfred Sirois.....	¼ S. O. 23	7	21-10-11	1-2-04
Frank April.....	Partie S. E. Che. Tach. 8	2	21-10-11	24-2-03
Eugène Malenfant.....	14	5	3-11-11	29-1-05
Louis Paré.....	½ N. E. 50	4	16-11-11	21-4-02
Ferdinand Kirouac.....	12	N.O.Ch T.	16-11-11	4-7-01
Joseph Ouellet.....	9	3	6-12-11	25-9-08
Joseph Ouellet.....	9	4	" "	" "

CANTON DEMERS.—*Suite.*

Propriétaires,	Lot.	Rang.	Date—Patente.	Date	
				Bil.	Location.
Joseph Ouellet.....	3 N. E. 9	5	6-12-11	2-5-01	
Joseph Morin.....	15	5	9-12-11	28-3-06	
Joseph Richard.....	41	1	21-12-11	11-4-04	
François April.....	16-17	5	29-3-12	26-4-05	
Ernest Labrie.....	37	8	13-4-12	29-1-05	
Joseph Ouellet.....	36	8	13-4-12	28-4-05	
Clément Ouellet.....	34	8	13-4-12	28-4-05	
Michel Ouellet.....	34-35	9	23-4-12	11-4-08	
Gilbert Morin.....	13	5	27-3-12	26-4-05	

## CANTON ARMAND.

Dame Dorila Morin, épouse de Antoine Patoine.....	84	A	10-4-12	31-12-92	
---	----	---	---------	----------	--

## CANTON CABANO.

Joseph Hallé.....	13	12	28-11-11	2-2-09	
Ephrem Tétrault.....	25	4	13-12-11	23-8-97	
Pierre Pinette.....	29	3	31-1-12	10-9-87	
Donat Albert.....	13	1	20-2-12	15-5-07	

## CANTON ESTCOURT.

Clovis Levasseur.....	17	2	7-5-12	3-4-01	
-----------------------	----	---	--------	--------	--

Par M. Bérubé.—1. Combien de patentes pour lots de colonisation ont été accordées dans le comté de Témiscouata, depuis le 15 mai 1912?

2. A qui ces patentes ont-elles été octroyées?

3. A quelle date dans chaque cas?

4. Depuis combien de temps les billets de location des lots ainsi patentés étaient-ils émis?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1. 51.

2, 3 et 4. Voir liste.

## CANTON BÉGON.

Propriétaire.	Lot.	Rang.	Date Patente.	Date Bil. Location.
Rep. Legaux, Ths D'Auteuil .....	22	5	17-6-12	11-12-93
Rep. Legaux, Sev. Morency .....	65	A	24-10-12	5-12-64
Louis Gagnon .....	E	A	12-8-12	13-7-82
Cécile Rioux, fils de Chrys. ....	28-29	A	15-10-12	8-12-09
Ignace Deschêne .....	½ N.-E. 39	7	13-8-12	28-4-81
Ignace Deschêne, .....	¼ S.-O. 39	7	13-8-12	11-5-86
Ignace Deschêne .....	Ptie S.-O. 43	7	13-8-12	27-12-77

## CANTON DENONVILLE.

George April, .....	¼ S.-O. 21	8	12-10-12	16-8-12
Philéas Boucher, .....	¼ S. O. 21	7	24-10-12	27-8-12
Georges Lepage, .....	¼ S.-E. 12	A	7-11-12	2 11-12
Rep. Legaux, Valère Ouellet, .....	¼ N.-E. 2	7	6-11-12	15-12-63

## CANTON HOCQUART.

Luc Michaud .....	3	4	25-6-12	25-4-05
Joseph Ouellet, .....	¼ S. 23	A	9-9-12	30-3-01
Napoléon Picard, .....	¼ S.-O. 3	3	19-10-12	2-4-87

## CANTON RAUDOT.

Pierre Dechêne, .....	35	4	19-7-12	17-3-08
Arsène Dumont, .....	35	1	7-8-12	24-11-98
Joseph Bélanger, .....	¼ N.-E. 33	1	14-10-12	17-10-96
Joseph Bélanger, .....	¼ S.-O. 33	1	14-10-12	22-1-96
Pierre Dechêne, .....	34	4	14-10-12	17-3-08
Joseph Rioux, .....	21	1	14-10-12	28-11-01
David Lévesque, .....	52	2	21-10-12	24-9-12
Cajetan Morency, .....	25	1	29-10-12	6-12-99

## CANTON ROBITAILLE.

Cyrilas Pelletier, .....	8	6	20-7-12	4-4-06
--------------------------	---	---	---------	--------

## CANTON DEMERS.

Louis Nadeau .....	25	8	13-6-12	23-4-01
Eléodore Dumont .....	½ S. O. 36 ½ N. E. 35	1	26-6-12	28-4-99
Joseph Simard, .....	47	3	26-6-12	16-4-01

CANTON DEMERS.—*Suite.*

Propriétaire.	Lot.	Rang.	Date Patente.	Date Bil. Location.
Joseph Simard.....	½ S. O. 51	2	26-6-12	1-6-85
Alfred Sirois.....	24	7	15-7-12	2-8-02
Eugène Gagnon.....	32	5	23-7-12	16-4-01
Elisée Massé.....	½ N. O. 36	1	26-7-12	16-1-99
Joseph Thériault ..	½ N. O. 38	6	27-7-12	21-10-02
Etienne Desjardins.....	½ S. O. 37	3	29-7-12	17-10-76
Rep. Légau, Clovis Bérubé. . . . .	25	4	28-9-12	29-12-84
Paul Ouellet.....	37	7	12-12-12	25-4-06
Rep. Legaux, Moïse Dumont.....	52	4	21-10-12	1-5-67
Rep. Legaux, Moïse Dumont.....	31	4	21-10-12	27-6-70
Joseph Belisle.....	44	4	21-10-12	16-4-02
Enoid April.....	½ N. E. 31	2	25-10-12	31-10-92

## CANTON ARMAND.

Pierre Bérubé.....	19-20	2	20-5-12	29-4-08
Hilaire Beaupré.....	7	C	2-8-12	3-12-01
Hilaire Beaupré.....	11	C	2-8-12	4-7-02
Rep. Legaux, Ths Bérubé Res.....	10	B	9-8-12	22-1-03
Rep. Legaux, Jarvis Ths. Sr.....	12	B	9-8-12	18-10-72
Alfred Fournier.....	3	D	25-10-12	21-10-98
François Chassé.....	77	A	29-10-12	9-4-01

## CANTON WHITWORTH.

Alfred Viel.....	½ S. 15	Ch. T.	21-6-12	12-4-87
------------------	---------	--------	---------	---------

## CANTON CABANO.

Cléophas Guénette.....	34	2	4-9-12	17-12-94
Joseph Pelletier, fils.....	37	5	8-10-12	17-4-09
Pierre Ouellet.....	½ S. O. 39	3	9-10-12	18-3-95
Auguste Dubé.....	45	5	23-10-12	4-4-95
Thomas Dobson.....	38	5	24-10-12	28-11-08
Jean Dubé.....	44	6	7-11-12	7-1-03
Siméon Nadeau.....	18	2	17-5-12	16-9-97
Louis Pinette.....	½ S. O. 31	2	18-6-12	17-7-88
Emile Pinette.....	17	4	18-5-12	25-3-05

## CANTON BOTSFORD.

Joseph Bélanger.....	20-21-22	1	4-10-12	20-1-14-6-04
Jules Bélanger.....				21-1-30-4-04
Isidore Thériault.....				22-1-34-4-04
(Conjointement).....				

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—Quels bénéfices le gouvernement a-t-il retirés mensuellement de la publicité du “Journal d’Agriculture et d’Horticulture, depuis le nouveau contrat arrêté entre le ministre de l’agriculture et le “Canada” ?

Réponse par l’honorable M. Caron :

Prenant pour base le prix maximum de 30 cents fixé par le contrat, les profits ont été les suivants :

Mars 1912.....	\$ 41 01
Avril 1912.....	20 79

Sur la motion de M. Sauvé, appuyée par M. Bernier :

*Ordonné* qu’il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :

Copie de toute correspondance, télégramme, etc., entre le gouvernement et Arthur Sauvé, relativement à un concasseur pour les paroisses de Saint-Benoit et de Saint-Augustin (Deux-Montagnes), depuis janvier 1909, jusqu’à ce jour.

Sur la motion de M. Stein, appuyée par M. Benoit :

*Ordonné* qu’il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—Copies de rapports, lettres et autres documents se rapportant à l’hospice des vieillards au couvent des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne de la Pocatière.

Un débat s’étant élevé, l’honorable M. Prévost soulève la question de savoir si M. Stein, au cours d’un discours, a le droit de lire un document public qui n’a pas été déposé sur le bureau de la Chambre. M. l’Orateur décide que M. Stein a ce droit. (Bourinot, 3e édition, p. 462 ; May, 11e édition, p. 339).

Et le débat se continuant, l’honorable M. Prévost soulève la question de savoir si M. Stein, au cours d’un discours, a le droit de lire un document dont il demande la production. M. l’Orateur décide que comme il s’agit, dans l’espèce, d’un document que M. Stein se déclare prêt à déposer sur le bureau de la Chambre et non d’un document dont il demande à la Chambre d’ordonner la production, ce document peut être lu. (May *ibidem*).

Et le débat se continuant de nouveau, l’honorable M. Prévost soulève la question de savoir si M. Stein, au cours d’un discours, a le droit de lire un document qui fait allusion à un débat de la session en cours. M. l’Orateur décide que, bien que les règles de la procédure parlementaire prohibent la lecture de tout document émanant d’un étranger et faisant allusion à un débat qui aurait eu lieu en cette Chambre pendant la session en cours, ou commentant ou contredisant des paroles qui auraient été prononcées dans cette Chambre par un député (Bourinot, 3e édition, p. 459 et 460 ; May, 11e édition, p. 324), il ne lui paraît pas que M. Stein ait jusqu’à présent transgressé ces règles.

La motion principale est soumise à la Chambre qui l’adopte.

Sur la motion de M. Bérubé, appuyée par M. Sauvé,

*Ordonné* qu’il soit déposé sur le bureau cette Chambre : Etat indiquant

1. Combien de lots octroyés pour fins de colonisation dans le comté de Témiscourta, ont été révoqués depuis le 1er janvier 1900, jusqu'au 15 mai 1912. 2. Combien, depuis le 15 mai 1912. 3. Quelles étaient, dans chaque cas, les personnes possédant les billets de location desdits lots. 4. Quelle est la date de chaque révocation. 5. Quelle était, dans chaque cas, la raison de cette révocation.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre :—

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 décembre 1912.—Indiquant 1. Combien de lots octroyés pour fins de colonisation dans le comté de Témiscouata, ont été révoqués depuis le 1er janvier 1900, jusqu'au 15 mai 1912. 2. Combien, depuis le 15 mai 1912. 3. Quelles étaient, dans chaque cas, les personnes possédant les billets de location desdits lots. 4. Quelle est la date de chaque révocation. 5. Quelle était, dans chaque cas, la raison de cette révocation.  
(Document de la session No 31).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (178) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (175) amendant l'article 549 du Code de procédure civile.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur de nouveau prend place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (166) amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.

Bill (130) ratifiant la donation entre vifs faite par Ildebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré, des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (181) amendant la loi du Barreau.

En conséquence, le bill est lu la deuxième fois et renvoyé au comité de législation.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (19) amendant la loi électorale de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général du bill (116) autorisant la communauté des Sœurs des S.S. N.N. de Jésus et Marie, à construire certain édifice, à Outremont.

*Ordonné* que l'ordre soit rescindé.

*Ordonné* que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité des bills privés.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Jeudi, 5 décembre 1912

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Langlois (Montréal St-Louis).

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception et la présentation des bills privés soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qui lui soit permis de présenter la pétition des Commissaires d'école de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill 141.—Loi pour permettre aux Com-

missaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges de faire un rôle d'évaluation annuel.

En conséquence la pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (141) permettant aux Commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges de faire un rôle d'évaluation annuel.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Gosselin, appuyée par M. Godbout :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception des pétitions et la présentation des bills privés ainsi que la règle 58 soient suspendues, à l'exception de celles relatives aux sommes, à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Joseph Coupal, cultivateur, David Norbert Coupal, cultivateur, Jacques Maximilien Coupal, cultivateur, tous trois de la paroisse de St-Jacques le Mineur, et François Zéphirin Coupal, cultivateur de la paroisse de Ste-Marguerite de Blairfindie, et que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit permis de présenter un bill 139 : Loi autorisant Joseph Coupal et al à vendre certains biens substitués.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Gosselin ait la permission de présenter un bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al*, à vendre certains biens substitués.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. Lévesque, du comité de législation, présente à la Chambre le 4ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec certains amendements :

Bill (173) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 11ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels, il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (83) constituant en corporation la Compagnie du cimetière Saint-Charles.

Bill (80) constituant en corporation “ Les Servites de Marie ”.

Bill (122) amendant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.”

“ Votre comité a examiné aussi le bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.”

M. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 13ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les pétitions suivantes et trouve que les avis donnés sont suffisants dans chaque cas :

De “ The Farmers Interurban Electric Railway Company ”, demandant une loi la constituant en corporation ;

De l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal, et de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal, demandant respectivement une loi amendant leur charte ”.

*Ordonné* que M. Vilas ait la permission de présenter un bill (94) autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu demoiselle Marie-Anne-Angélique-Clara Delisle.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Tessier (Trois-Rivières) ait la permission de présenter un bill (118) amendant la charte de la cité de Trois-Rivières.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mayrand ait la permission de présenter un bill (128) constituant en corporation “ The Farmer's Interurban Electric Railway Company ”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission un bill (107) amendant la charte de l'association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Mercier ait la permission de présenter un bill (108) amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 novembre 1912, pour production de copie de toute correspondance, télégramme, etc., échangés entre Arthur Sauvé et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de février 1912 jusqu'à ce jour, relativement à des octrois pour la rivière Saint-Pierre, à Saint-Hermas.  
(*Document de la session No 32*).

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 novembre 1912, pour production de copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés entre M. J. A. C. Éthier, avocat, Sainte-Scholastique, et le ministre de l'agriculture, depuis le mois de mai 1912 jusqu'à ce jour, relativement aux octrois accordés ou à être demandés pour le comté des Deux-Montagnes.  
(*Document de la session No 33*).

L'honorable M. Prévost attire l'attention de M. l'Orateur sur le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1912, et se plaint que le rapport des décisions qui se trouvent à la page 212 desdits procès-verbaux n'est pas fidèle. M. l'Orateur promet d'examiner la question.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (169) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (177) amendant l'article 121 du Code de procédure civile.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (179) amendant la loi électorale de Québec au sujet de personnes qui ne peuvent être électeurs.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, du bill (170) amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre de licences dans la cité de Hull.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile relativement aux délais d'appel.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No. 182), amendant la loi concernant les péages des chemins sous le contrôle de la commission des chemins à barrière de la rive nord, à Québec.

M. Lavergne propose, secondé par M. Sauvé, que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (26) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert des dommages causés à leurs moutons.

En conséquence, la chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une deuxième fois.

Et la motion : que lesdits amendements soient maintenant adoptés, est soumise à la Chambre qui l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Et la motion : que le bill soit maintenant lu la troisième fois étant soumise à la Chambre.

L'honorable M. Prévost, secondé par M. D'Auteuil, propose en amendement, que la motion principale soit amendée, en retranchant le mot "maintenant" en y ajoutant les mots "dans six mois."

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bérubé,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Sauvé,</i>
<i>Cousineau.</i>	<i>later,</i>
<i>D' Auteuil,</i>	<i>Smart,</i>
<i>Gault,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Lavergne,</i>	<i>Tansey,</i>
<i>Patenaude,</i>	<i>Tellier. — 14.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Bissonnet,</i>	<i>Leclerc,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Létourneau (Montréal-Hochclaga),</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Létourneau, (Québec-Est),</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Lévesque,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Décarie,</i>	<i>Mayrand,</i>
<i>Dorris,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Franceur,</i>	<i>Morisset,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Péloquin,</i>
<i>Kaine,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Kelly,</i>	<i>Petit,</i>
<i>Langlois (St-Sauveur),</i>	<i>Pilon,</i>

*Robert* (Beauharnois),  
*Robert* (Rouville),  
*Robillard*,  
*Séguin*,  
*Taschereau*,  
*Tessier* (Trois-Rivières),

*Therrien*.  
*Tourigny*,  
*Tourville*,  
*Vilas*,  
*Walker*.—39.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (117) constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal.

Et bill (125) constituant en corporation la " Sherbrooke Young Women's Christian Association ".

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Vendredi, 6 décembre 1912

L'honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay et changeant le nom de cette compagnie en celui de “ La compagnie du chemin de fer le Nord ” et l'a adopté avec quelques amendements. Votre comité désire recommander que le nom de ladite compagnie ne soit pas changé.”

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 12ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (131) constituant en corporation la ville de Châteauguay.

Bill (103) amendant la charte de la compagnie “ The Saraguay Electric and Water Company.”

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (129) relative à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute.

Bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.  
Et bill (123) concernant la succession de Louis Philorum Lazure.”

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Robert (Beauharnois) :

*Ordonné* que les règles de cette Chambre concernant la réception et la présentation des bills privés soient suspendues à l'exception de celles relatives aux sommes à être payées au comptable de la Chambre et qu'il lui soit permis de présenter une pétition, que ladite pétition soit lue et reçue à cette séance et qu'il lui soit aussi permis de présenter un bill (142), validant le contrat de vente entre James Cochrane King et David Yuile, en date du 19 juin 1907.

En conséquence, ladite pétition est présentée, lue et reçue.

*Ordonné* que M. Mousseau ait la permission de présenter un bill (142) validant le contrat de vente entre James Cochrane King et David Yuile en date du 19 juin 1907.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Petit ait la permission de présenter un bill (66) constituant en corporation “ La Fédération Ouvrière mutuelle du Nord ”.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (4) amendant la loi de la chasse de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. A quelle date a été imprimé chaque mois, le "Journal d'Agriculture et d'Horticulture" depuis le 1er janvier 1912?

2. A quelle date a été faite, chaque mois, depuis la même date, l'expédition de ce journal?

3. Quel a été le tirage mensuel du "Journal d'Agriculture et d'Horticulture", depuis le 1er janvier 1912?

4. Tous les exemplaires de chaque tirage ont-ils été distribués le même mois aux abonnés?

5. Est-il vrai que plusieurs milliers d'exemplaires restent plusieurs mois chez l'imprimeur sans être distribués?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le journal a été mis sous presse aux dates suivantes :

	Edition Anglaise.	Edition Française.
Numéro de janvier.....	28 décembre.....	15 janvier.
" de février.....	1 février.....	12 février.
" de mars.....	29 février.....	13 mars.
" d'avril.....	2 avril.....	13 avril.
" de mai.....	3 mai.....	15 mai.
" de juin.....	1 juin.....	15 juin.
" de juillet.....	2 juillet.....	13 juillet.
" d'août.....	30 juillet.....	9 août.
" de septembre.....	28 août.....	16 septembre.
" d'octobre.....	1 octobre.....	11 octobre.
" de novembre.....	31 octobre.....	13 novembre.

2. L'expédition a été commencée aux dates ci-après mentionnées et continuée sans interruption et avec diligence.

	Edition Anglaise.	Edition Française.
Numéro de janvier.....	4 janvier.....	du 25 janvier au 2 février.
“ de février.....	3 février.....	du 23 février au 2 mars.
“ de mars.....	4 mars.....	du 22 mars au 1er avril.
“ d'avril.....	4 avril.....	du 23 avril au 2 mai.
“ de mai.....	10 mai.....	du 27 mai au 4 juin.
“ de juin.....	7 juin.....	du 28 juin au 4 juillet.
“ de juillet.....	12 juillet.....	du 29 juillet au 6 août.
“ d'août.....	8 août.....	du 19 août au 24 août.
“ de septembre.....	3 septembre.....	du 27 septembre au 8 octobre.
“ d'octobre.....	10 octobre.....	du 24 octobre au 8 novembre.
“ de novembre.....	9 novembre.....	du 28 novembre.

## 3.—

	Anglais.	Français.
Janvier.....	7,000	71,075
Février.....	7,000	71,075
Mars.....	7,000	71,075
Avril.....	7,000	71,075
Mai.....	7,000	72,500
Juin.....	7,300	75,100
Juillet.....	7,450	80,300
Août.....	7,700	84,600
Septembre.....	7,900	86,540
Octobre.....	8,450	89,500
Novembre.....	8,965	90,165

4. Oui, sauf les retards incontrôlables des services des postes, ou autres retards indépendants du gouvernement provincial ou de la “ Compagnie de Publication du Canada ”.

5. Non.

Conformément à l'ordre du jour les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés .

Bill 140 ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.

Bill 107 amendant la charte de l'Association de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Bill 108 amendant la charte de l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (128) constituant en corporation " The Farmers' Interurban Electric Railway Company ".

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux, lignes télégraphiques, etc.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajourné, au prochain lundi à huit heures p. m.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

---

## Lundi, 9 décembre 1912.

*Huit heures p. m.*

*Ordonné* que M. Létourneau (Montréal-Hochelaga), ait la permission de présenter un bill (183) amendant la loi constituant en corporation l'école polytechnique.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Kelly ait la permission de présenter un bill (187), amendant les articles 61 et 1286 du Code de procédure civile relativement aux poursuites devant la cour de magistrat.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Tessier (Rimouski) ait la permission de présenter un bill (186), amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Stein ait la permission de présenter un bill 185, amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Gault ait la permission de présenter un bill (184), amendant l'article 1220 du Code civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Daigneault ait la permission de présenter un bill (188), annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (29), établissant le Bureau des Statistiques de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (30), amendant les articles 3076 et 3077 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Caron, ait la permission de présenter un bill (8), amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement à la voirie.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (15), amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (78) constituant en corporation "The Calumet & Northern Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval, à Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre M<sup>re</sup> Léon Violet au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (77) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (86) constituant en corporation " The Brethren Church of the Province of Québec ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (68) concernant la " Little Nation River Railway Company ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (73) constituant en corporation "The Hebrew Free Loan Association".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill. Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption des amendements soit remise à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Réou* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (111) validant le titre de la compagnie "Ross Realty, Limited", à la propriété connue comme étant le numéro 4679 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (92) amendant la charte de la ville de St-Lambert.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (135) constituant en ville le village de Cartierville.

Bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les syndics de l'église St-Georges, à Montréal, à vendre les biens de ladite église.

Bill (94) autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu mademoiselle Marie-Angélique-Clara de Lisle.

Bill (66) constituant en corporation " La Fédération ouvrière mutuelle du Nord ".

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (25) amendant la loi des établissements industriels de Québec.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mardi, 10 décembre 1912.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 13<sup>ème</sup> rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (74) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill (125) constituant en corporation la “ Sherbrooke Young Women's Christian Association ”.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (62) ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.

Bill (130) ratifiant la donation entre vifs faits par Ildebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

Quant au bill (115) annexant la municipalité scolaire de la ville de Saint-Paul à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal et au bill (58) annexant la municipalité scolaire de la ville Emard, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal, votre comité trouve que les préambules, tels que formulés, n'ont pas été prouvés.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 5<sup>ème</sup> rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (182) amendant la loi relative aux péages sur les chemins sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de la rive nord à Québec.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (165) détachant certains lots du canton Nelson, municipalité de Lyster, dans le comté de Mégantic et les annexant à la municipalité de Sainte-Agathe dans le comté de Lotbinière pour toutes fins.

Bill (181) amendant la loi du Barreau.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu*, qu'à la prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions concernant l'établissement du bureau des statistiques de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. Caron, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu*, qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions relatives aux lois concernant la voirie.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre en date du 4 décembre 1912, pour la production de copie de toute correspondance, télégramme, etc., entre le gouvernement et Arthur Sauvé, relativement à un concasseur pour les paroisses de St-Benoit et de St-Augustin (Deux-Montagnes), depuis janvier 1909, jusqu'à ce jour.  
(*Document de la session No 34*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 décembre 1912, pour la production de copie de correspondance et autres documents en rapport avec la construction du pont de Shawbridge, dans le comté de Terrebonne.  
(*Document de la session No 35*).

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution concernant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

## EN COMITÉ

*Résolu.*—Que le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les frères de la charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, le 26 octobre 1912, devant Jos.-A. Brunet, notaire, sous le numéro 9494 de ses minutes, et reproduit dans la cédule suivante soit ratifié :

## CEDULE

L'an mil neuf cent douze, le vingt-sixième jour du mois d'octobre

DEVANT JOS.-A. BRUNET, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant en la cité et le district de Montréal,

## ONT COMPARU :

SA MAJESTÉ NOTRE SOUVERAIN LE ROI GEORGE V, représenté au présent acte par l'honorable JÉRÉMIE-L. DÉCARIE, de la cité de Montréal, avocat, conseil du roi, secrétaire et régistraire de la province de Québec, et dûment autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un ordre en conseil en date du cinq septembre mil neuf cent douze, et approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur le six septembre mil neuf cent douze, et dont copie, signée par les parties est demeurée annexée à la minute des présentes,

*Partie de la première part ;*

ET

“ LES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL ”, corps politique incorporé ayant son siège d'affaires en la cité de Montréal, représenté au présent acte par le révérend frère Baudoin, supérieur provincial et directeur de ladite communauté, et spécialement autorisé aux fins des présentes par résolution des membres de ladite corporation adoptée à leur séance du neuf septembre mil neuf cent douze, copie de laquelle autorisation est ci-annexée après avoir été reconnue véritable par ledit révérend frère Baudoin en présence dudit notaire,

*Partie de la seconde part.*

LESQUELS, vu le certificat d'école de réforme accordé par le gouvernement de ladite province auxdits Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, et publié le vingt et un décembre mil huit cent soixante-douze dans la *Gazette officielle* de ladite province de Québec, par lequel certificat lesdits frères sont autorisés, à partir du vingt et un décembre mil huit cent soixante et douze, à recevoir les jeunes délinquants catholiques condamnés à la détention dans une prison de réforme, en cette province, ont fait ensemble le contrat qui suit, savoir :

1. Les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal s'engagent pour le terme et espace de dix années à compter du premier septembre dernier (1912), de prendre sous leurs soins, de loger, nourrir et vêtir les jeunes délinquants qui, d'après la loi, leur seront envoyés ; de faire toutes les dépenses exigées pour l'entretien de cet établissement ; de fournir les ateliers, les effets et matériaux, et tout ce qui est nécessaire au travail, à l'enseignement primaire et à l'enseignement mécanique des jeunes délinquants ; de payer tout le personnel de cet établissement et de faire tous les frais de direction et d'administration, y compris le médecin, le chapelain et toutes les dépenses quelconques requises pour l'institution, les réparations, changements et ameublements, le tout sur un aussi bon pied que ladite école de réforme est maintenant tenue sous tous les rapports.

2. Le gouvernement de cette province, aussi longtemps que l'école de réforme des frères ci-dessus nommés sera installée dans la maison qui est actuellement occupée par eux dans ladite cité de Montréal, paiera auxdits frères, pour chaque délinquant actuellement détenu dans l'école de réforme ou qui y sera interné dans la suite avec l'autorisation voulue par la loi, la somme de cent soixante (160) piastres par an.

3. La partie de première part s'oblige, dans tous les cas à payer à la partie de la seconde part, pour un minimum de deux cent trente (230) enfants, à cent soixante (160) piastres par enfant interné dans ladite école de réforme.

Ce nombre de deux cent trente signifie deux cent trente enfants condamnés. Cependant ceux qui ne sont qu'arrêtés préventivement et placés pour quelques jours, leur présence ne modifiera en rien les prix et ils seront comptés à raison de cent soixante piastres.

4. Le produit du travail des jeunes délinquants appartiendra auxdits frères, mais une proportion de pas moins d'un quart de ce produit sera employée par eux en primes d'encouragement, chaque année aux délinquants, dont la conduite et l'application au travail seront satisfaisants, au jugement desdits frères, étant entendu que, quant aux délinquants dont la conduite et l'application ne donneraient pas satisfaction, ce pécule ne leur serait pas payé mais appartiendra pour moitié auxdits frères et pour moitié au gouvernement, lesdits frères devant rendre compte de tout au lieutenant-gouverneur, chaque année.

5. Il sera loisible, en tout temps, pour chacune des parties au présent contrat, durant ledit terme de dix années, de résilier et mettre fin au présent contrat en donnant un avis de douze mois.

6. Dans le cas où nul arrangement ne serait fait à l'expiration desdites années, ledit contrat se continuera d'année en année, mais pourra être terminé à la fin de chaque année, en par l'une ou l'autre des parties donnant six mois d'avis.

7. Toute somme payable auxdits frères en vertu du présent arrangement leur sera payée mensuellement comme suit : trois mille piastres à la fin de chaque mois et la balance due à la fin du trimestre.

8. Lesdits frères devront se conformer aux lois concernant les écoles de réforme et aux instructions qui peuvent leur être données de temps à autre par le secrétaire provincial.

9. Le directeur de ladite école de réforme devra transmettre, tous les trois mois, au secrétaire provincial, une liste des délinquants qui se sont distingués par leur bonne conduite.

10. Dans le cas de désertion des délinquants confiés à leur garde, lesdits frères seront obligés de faire et payer tous les frais nécessaires pour appréhender et incarcérer tous déserteurs.

11. Dans le cas où un pardon ou une remise de peine serait accordé à quelque délinquant par l'autorité compétente, le gouvernement cessera de payer pour tel délinquant au moment de tel pardon ou remise de peine.

12. Lesdits frères de la charité pourront admettre dans leur maison et y garder des enfants pensionnaires d'un caractère difficile et vicieux pour lesquels les parents consentiront à payer la pension, mais à la condition que ces admissions ne soient pas au détriment de l'espace dont il y aura besoin pour les autres jeunes délinquants.

13. Outre les personnes autorisées par la loi à ce faire, il sera loisible aux juges, shérifs, greffiers de la couronne, magistrats de police, juges des sessions, membres du Conseil législatif et de la Chambre d'assemblée de la province de Québec, membres du Conseil exécutif, ainsi qu'à l'évêque diocésain, ses grands vicaires et autres personnes autorisées par ledit évêque, de visiter en tout temps, à des heures convenables, ladite école de réforme ainsi tenue par lesdits frères.

14. Lesdits frères devront se conformer de plus aux instructions et règlements qui seront, de temps à autre, adoptés par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour la régie et la bonne administration de ladite école de réforme, et suivront les avis et instructions que les inspecteurs des prisons leur donneront dans l'accomplissement de leurs devoirs.

15. Et, à défaut par lesdits frères d'exécuter les clauses et conditions du présent contrat, il deviendra nul et de nul effet, à toutes fins que de droit.

16. Le coût des présentes sera à la charge de la partie de la seconde part qui devra en fournir une copie certifiée au gouvernement.

17. Le présent contrat sera soumis pour approbation à la Législature, à sa prochaine session, et devra être ratifié par elle.

FAIT ET PASSÉ à Montréal, les jour, mois et an susdits sous le numéro neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze.

EN FOI DE QUOI, lesdites parties ont signé avec ledit notaire, après lecture faite.

(Signé) JÉRÉMIE L. DÉCARIE,

*Secrétaire de la province.*

“ LES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL,  
*Le Supérieur Provincial,*

FR. BAUDOIN.

“ JOS. A. BRUNET, N. P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

JOS. A. BRUNET, N. P.

Dans la réunion des soussignés, membres du conseil d'administration de la corporation "Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal", tenue le 9 septembre 1912, il a été résolu que M. Amand de Muynck, en religion frère Baudoin, supérieur provincial de ladite corporation "Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal", soit autorisé et il est par les présentes autorisé à signer, avec le gouvernement de la province de Québec, une convention pour le maintien de l'école de réforme dirigée par les frères de la Charité, à Montréal.

*Le Supérieur Provincial,*

(Signé) FR. BAUDOIN.

*Les Conseillers,*

(Signé) FR. URSMARUS.

FR. DOMINIQUE.

*Copie exacte et véritable,*

FR. CASIMIR,

*Secrétaire.*

Signé et paraphé *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné pour demeurer annexé à un acte de conventions et contrat entre le gouvernement de la province de Québec et la corporation "Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal", reçu devant le notaire soussigné en date de ce jour.

Montréal, 26 octobre 1912.

(Signé) JÉRÉMIE L. DÉCARIE,

*Secrétaire de la Province.*

"

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT  
DE PAUL DE MONTRÉAL,

*Le Supérieur Provincial.*

FR. BAUDOIN.

"

JOS. A. BRUNET, *N. P.*

*Vraie copie,*

JOS. A. BRUNET, *N. P.*

COPIE DU RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL EXÉCUTIF, en date du 5 septembre 1912, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 6 septembre 1912.

1070

CONCERNANT UN CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL.

L'honorable secrétaire de la province, dans un mémoire en date du 5 septembre 1912, recommande qu'il soit autorisé à signer un contrat, dont copie est annexée au mémoire susdit, étant le contrat entre le gouverne-

ment et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, relatif aux soins, à la surveillance et au paiement des frais de garde et d'entretien des jeunes délinquants internés dans l'école de réforme de Montréal, ainsi qu'à la direction et à la régie de cette école.

*Certifié,*

(Signé) WM. LEARMONTH,  
Greffier Conseil exécutif intérimaire.

Signé et paraphé *ne varietur* par les parties et le notaire soussigné, pour demeurer annexé à un acte de conventions et contrat entre le gouvernement de la province de Québec et la corporation Les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, reçu devant le notaire soussigné, en date de ce jour,

Montréal, 26 octobre 1912.

(Signé) JÉRÉMIE L. DÉCARIE,  
*Secrétaire de la province.*  
“ LES FRÈRES DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT  
DE PAUL DE MONTRÉAL,  
*Le Supérieur Provincial,*  
FR. BAUDOIN.  
“ JOS. A. BRUNET, *N. P.*

*Vraie copie,*

JOS. A. BRUNET, *N. P.*

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que l'honorable M. Décarie, ait la permission de présenter un bill (23) concernant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu immédiatement.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Ré-olu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(EN COMITÉ)

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—Institut Technique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—Ecoles Normales, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—traitement d'un inspecteur des écoles supérieures protestantes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-trois mille deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—institution des sourds et muets :

Institution catholique pour garçons, Montréal.... \$10,000.00

Institution catholique pour filles, Montréal.... 10,000 00

Institut Nazareth, Montréal..... 1,600.00

Institut Mackay, Montréal..... 1,600.00

pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour encourager l'enseignement du français, par des spécialistes, dans les académies protestantes conformément aux recommandations du comité protestant de l'instruction publique tel qu'approuvé par ordre en conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—écoles publiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions de l'article 2929, S. R. Q., 1909, et de l'article 2930 desdits statuts tel qu'amendé par 1. Geo. V,

(1ère session), chap. 20, sec. 3, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un salaire annuel d'au moins cent piastres, ce montant ne devant pas être sujet aux dispositions de l'article 3012, R. S. Q., 1909, tel qu'amendé par 1 Geo. V, (2ème session), chap. 27, sec. 2, et 2 Geo. V, chap. 24, sec. 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930, S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins cent vingt-cinq piastres, ce montant ne devant pas être sujet aux dispositions de l'article 3012 des S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quarante mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour être distribué parmi les écoles publiques en dehors des cités et villes, conformément aux dispositions des articles 2929 et 2930 des S. R. Q., 1909, pourvu que les municipalités paient à leurs instituteurs un traitement annuel d'au moins cent cinquante piastres, ce montant ne devant pas être sujet aux dispositions de l'article 3012 des S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :

Ecoles dans les municipalités pauvres . . . . .	\$24,000 00
Transférer de l'éducation supérieure protestante pour les écoles pauvres protestantes, . . . . .	1,000 00 ;

pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—allocation aux municipalités scolaires de village et de la campagne qui emploient des instituteurs pour les garçons de 10 à 18 ans, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—inspection des écoles, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—instituteurs à la retraite, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant deux mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—fonds de pension des instituteurs, au lieu des retenues sur l'allocation de l'éducation supérieure en vertu de l'article 3012, S. R. Q., 1909, tel qu'amendé par 1 Geo. V, (2e session), chap. 27, section 2, et 2 Geo. V., chap. 24, section 5, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour : livres à donner en prix, reliure et fournitures scolaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil de l'Instruction Publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour : aide supplémentaire au comité protestant du conseil de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour : publication d'un journal français et d'un journal anglais de l'Instruction publique, aux conditions et de la manière fixées par le secrétaire de la province, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté pour :—musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (159) amendement l'article 29 des Statuts refondus, 1909.

M. Francœur propose, secondé par M. Galipeault, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (183), amendement la loi constituant en corporation l'école polytechnique.

M. Létourneau (Montréal-Hochelaga) propose, secondé par M. Bouchard que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (186), amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.

M. Tessier (Rimouski) propose, secondé par M. Stein que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (185), amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.

M. Stein propose, secondé par M. Tessier (Rimouski), que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (184), amendant l'article 1220 du Code civil.

M. Gault propose, secondé par M. Tellier, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle l'adoption des amendements faits en comité général au bill (73) constituant en corporation "The Hebrew Free Loan Association".

M. Finnie propose, secondé par M. Mercier, que lesdits amendements soient maintenant adoptés, la motion est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (133) concernant la commune de Laprairie.

Bill (134) concernant la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges, à Montréal.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (137) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Marie André de Souffron au nombre de ses membres, après examen.

M. Lemieux propose, secondé par M. Péloquin, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (133) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen.

M. Lemieux propose, secondé par M. Peloquin que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mercredi, 11 décembre 1912

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 6ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (186) amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt ”.

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec certains amendements :

Bill (184) amendant l'article 1220 du Code civil.

Bill (159) amendant l'article 29 des Statuts refondus 1909 ”.

“ Votre comité a aussi examiné le bill suivant et l'a rejeté :

Bill (185) amendant les Statuts refondus 1909, concernant les arpenteurs ”.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a faits certains amendement qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre :

Bill (72) concernant la “ National Hydro-Electric Company Limited ”.

Et bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.”

*Ordonné* que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (31) amendant la loi de l'instruction publique.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (33) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (32) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules-moteurs.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (34) pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à Saint-Hyacinthe.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (189) amendant l'article 6569 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que M. Francoeur ait la permission de présenter un bill (190) amendant les articles 7033 et 7034 de Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné*, que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, du bill (173) amendant la loi de l'instruction publique relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur, ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (182) amendant la loi concernant les péages sur les chemins sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de la rive nord, à Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur prend place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (180) relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay et amendant les articles 283, 291, 293 et 1081 du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.

M. D'Auteuil propose, secondé par l'honorable M. Prévost, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie :

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à St-Hyacinthe.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

*Résolu* qu'un comité spécial, composé de l'honorable sir Lomer Gouin, des honorables MM. Caron et Prévost et de MM. Cousineau, Fortier, Kelly, Létourneau (Montréal-Hochelaga), Robert (Rouville), Sylvestre, Tellier, Tessier (Rimouski) et Walker, soit nommé pour étudier le rapport de la commission chargée de reviser le Code municipal, que le Conseil législatif soit prié de nommer un comité avec mission d'étudier ce rapport conjointement avec le susdit comité de cette Chambre.

*Résolu* qu'un message soit en conséquence envoyé au Conseil législatif priant leurs Honneurs de nommer un comité à cet effet.

*Ordonné* que le greffier porte ce message au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (30) amendant les articles 3076 et 3077 des Statuts refondus, 1909.

L'honorable sir Lomer Gouin propose, secondé par l'honorable M. Taschereau que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (15) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (73) constituant en corporation "The Hebrew Free Loan Association".

M. Finnie propose, secondé par M. Mercier, que le bill soit lu maintenant une troisième fois, la motion est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (78) constituant en corporation "The Calumet and Northern Railway Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill ( 117), constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.

Bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de convention intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite " Howard Smith Paper Company Limited ", et amendant la charte de ladite ville.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (51) amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount.

Bill (54) amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Bill (59) concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

Bill (67) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres.

Bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de St-Bruno, comté du Lac St-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et de parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill intitulé : Loi amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en cor-

poration "The Bishop's College School Association", pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur la motion de M. Gault, appuyée par M. Tellier :

*Ordonné* que le bill du Conseil législatif, intitulé : Loi amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation "The Bishop's College School Association", soit maintenant lu une première fois.

En conséquence, ce bill, est lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec, et lesdits amendements sont lus une première fois.

*Ordonné*, que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité, et les amendements sont lus une première fois.

*Ordonné* que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (56) ratifiant le règlement No 110, de la ville de Beauharnois, un acte de convention intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite "Howard Smith Paper Company Limited", et amendant la charte de ladite ville, et lesdits amendements sont lus une première fois.

*Ordonné* que la seconde lecture desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (118) amendant la charte de la ville de Trois-Rivières.

Bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al* à vendre certains biens substitués.

Et bill (141) pour permettre aux commissaires d'école de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges, de faire un rôle d'évaluation annuel.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Jeudi, 12 décembre 1912.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 7<sup>e</sup>me rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté avec certains amendements :

Bill (167) amendant l'article 94 du Code de procédure civile.”

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a rejetés :

Bill (168) amendant l'article 85 du Code civil relativement à l'élection de domicile.

Et bill (163) amendant l'article 94 du Code de procédure civile relativement à l'élection de domicile.”

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 15<sup>e</sup>me rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels, il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (84) concernant la succession Pierre Edmond Paquette.

Bill (114) relative à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

Bill (116) autorisant la communauté des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.”

Sur la motion de M. Bérubé, appuyée par M. Sauvé,

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :—

Copie préparée suivant l'ordre chronologique, de tous arrêtés ministériels, correspondances, états de comptes détaillés ou en bloc, chèque ou autres documents se rapportant aux montants payés par le gouvernement, depuis le 30 janvier 1911, jusqu'au 1er novembre 1912, aux médecins chargés de fournir des soins aux personnes détenues dans la prison commune du district de Kamouraska, à Fraserville.

*Ordonné* que ladite adresse soit présentée à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (186), amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion ; que le bill soit lu maintenant une troisième fois, est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (184) amendant l'article 1220 du Code civil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (159) amendant l'article 29 des Statuts refondus.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (188) annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.

M. Daigneault propose, secondé par M. Tourigny, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (189) amendant l'article 6569 des Statuts refondus, 1909.

M. Lavergne propose, secondé par M. Sylvestre, que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu* que demain la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions concernant le bill (31) loi amendant la loi de l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sept heures et demi p. m.

En vertu de la 19ème règle, la Chambre passe à la considération des bills privés inscrits sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (83) constituant en corporation la compagnie du cimotière St-Charles.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (68) concernant la " Little Nation River Railway Company ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers et l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première fois.

La motion que les amendements soient maintenant lus la deuxième fois étant soumise à la Chambre.

L'honorable M Prévost, secondé par M. Labissionnière propose en amendement : que ces amendements ne soient pas lus maintenant la deuxième fois mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général, avec instruction de l'amender en retranchant de la clause 2, les mots suivants :

“ La Commission toutefois ne sera, en aucun cas, responsable en dommages, à raison d'accident qui pourrait arriver à aucun des enfants qui lui seront envoyés ou qu'elle pourra recevoir, ou pour aucun dommage que ces enfants pourront causer, ces enfants restant toujours sous la responsabilité de leurs parents ou de ceux qui en ont la garde ”.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et la rejette.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la motion : que les amendements soient maintenant adoptés, est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Les amendements, sont, en conséquence, adoptés.

*Résolu* que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (86) constituant en corporation “ Les Servites de Marie. ”

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, du bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (131) constituant en corporation la ville de Châteauguay.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (103) amendant la charte de la compagnie "The Saraguay Electric and Water Company".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

---

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (129) relatif à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (123) concernant la succession de Louis-Philorum Lazure.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay et changeant le nom de cette compagnie en celui de : " La compagnie du chemin de fer Le Nord ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté avec le titre suivant : Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", étant soumise à la Chambre.

M. Létourneau (Québec-Est) secondé par M. Gosselin propose : que les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants : le bill soit de nouveau renvoyé au comité général avec instruction de l'amender, en ajoutant la clause suivante comme clause 22 " Nonobstant toute loi ou règlement à ce contraire les cultivateurs ont le droit de vendre, dans les cours des résidences privées, les produits de leurs fermes tels que fruits, légumes, volailles, œufs, beurre, etc., excepté les viandes sans être obligés de prendre de licence à cet effet ".

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Benoit,*  
*Carbonneau,*  
*Fortier,*  
*Gosselin,*  
*Grégoire,*  
*Kelly,*  
*Lemieux,*

*Létourneau* (Montréal-Hochelaga),

*Létourneau* (Québec-Est),  
*Lévesque,*  
*Mayrand,*  
*Péloquin,*  
*Perron,*  
*Taschereau,*  
*Tessier* (Rimouski).—15

CONTRE :

Messieurs

*Allard,*  
*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Delisle,*  
*Dorris,*  
*Gault,*  
*Gouin,*

*Labissonnière,*  
*Morin,*  
*Prénost,*  
*Sylvestre,*  
*Tellier,*  
*Tessier* (Trois-Rivières),  
*Therrien*.—14

Ainsi l'amendement est adopté.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill. Les amendements sont lus la première fois.

La motion : que ces amendements soient maintenant lus la deuxième fois, est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

La motion : que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

La motion : " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (74) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite : " Howard Smith Paper Company Limited ", et amendant la charte de ladite ville.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

Et la motion : que la Chambre adopte lesdits amendements étant soumise à la Chambre.

Sur la motion de l'honorable sir Lomerj Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

*Résolu* que cette Chambre accepte les amendements du Conseil législatif, mais avec les amendements consécutifs suivants :

1. En retranchant du sixième paragraphe du préambule, les mots : " de lui conférer des pouvoirs additionnels et, " ainsi que les mots " concernant la

mode de remplir les vacances dans les charges de maire et d'échevin durant leur terme d'office et concernant la qualité requise pour être électeurs” ;

2. En ajoutant à la fin de l'article 12 du bill, les mots : “ mais ”, depuis cinq heures jusqu'à sept heures de l'après-midi, les ouvriers, artisans et employés des manufactures ont la préséance pour déposer leur vote.”

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les amendements au bill (56), ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite “ Howard Smith Paper Company Limited.” et amendant la charte de ladite ville, avec les amendements ci-dessus.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (96) constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec.

En conséquence, les amendements sont lus la deuxième fois.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois et renvoyés au comité des bills privés :

Bill (142) validant le contrat de vente entre James Cochrane King et David Yuile en date du 19 juin 1907.

Bill (B) du Conseil législatif, amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation, “ The Bishop's College School Association.”

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (88) autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.

Bill (109) autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Vendredi, 13 décembre 1912.

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité de législation, présente à la Chambre le 8ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné le bill suivant et l'a adopté sans amendement :

Bill (188) annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.”

“ Votre comité a aussi examiné les bills suivants et les a adoptés avec certains amendements :

Bill (10) relatif aux compagnies de fideicommiss.

Bill (180) relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay, et amendant les articles 283, 291, 293, 927 et 1081 du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.”

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 16ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement.

Bill (132) constituant en corporation “ The Whitlock Gulf Club ”.

Bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les marguilliers de l'église Saint-Georges de Montréal à vendre les biens de ladite église.

Bill (108) amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal ”.

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre.

Bill (120) concernant la loi constituant en corporation l'Ecole royale d'agriculture.

Bill (66) constituant en corporation La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord.

“ Votre comité desire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés soit prolongé à vendredi le 20 du courant, inclusivement.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

T. Godbout, du comité des ordres permanents, présente à la Chambre le 14ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité désire recommander à votre honorable Chambre que le délai pour recevoir les rapports sur les bills privés soit prolongé à vendredi le 20 courant, inclusivement.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

*Ordonné* que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (157) amendant la loi de l'hygiène de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (11) amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue du livre de présentation dans les bureaux d'enregistrement.

Bill (55) constituant en corporation la commission du Parc Maisonneuve.

Bill (64) concernant "The Girls Cottage Industrial School".

Bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

Bill (82) changeant le nom de la ville de Maisonneuve en celui de cité de Maisonneuve et amendant la charte de cette municipalité.

Bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma Jonquière.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

Bill (95) amendant la loi intitulé: loi constituant en corporation "The L'Avenir and Melbourne Railway Company".

Bill (97) constituant en corporation le "Quebec and North Eastern Railway".

Bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun, et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (11) amendant l'article 2161 du Code civil relati-

vement à la tenue du livre de présentation dans les bureaux d'enregistrement, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (55) constituant en corporation la commission du Parc Maisonneuve, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (64) concernant " The Girls Cottage Industrial School ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendement que le Conseil législatif a apportés au bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apporté au bill (82) changeant le nom de la ville de Maisonneuve en celui de cité de Maisonneuve et amendant la charte de cette municipalité, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquière, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (90) amendant la loi intitulé: loi constituant en corporation " The L'Avenir and Melbourne Railway Company ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (97) constituant en corporation le "Quebec and North Eastern Railway", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant le bill (31) amendant la loi de l'instruction publique.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ

*Résolu*,—Que l'allocation votée annuellement par la Législature pour les écoles publiques, au lieu d'être distribuée entres les municipalités scolaires proportionnellement au chiffre de leur population d'après le recensement précédent, sera distribuée, à compter du 1er juillet 1913, proportionnellement au nombre des enfants inscrits aux registres des écoles de chaque municipalité scolaire, tel que constaté par les rapports annuels des commissaires et des syndics d'écoles pour l'année scolaire antérieure.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

*Ordonné* que ladite résolution soit envoyée au comité chargé de l'étude du bill (31) amendant la loi de l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (31) amendant la loi de l'instruction publique.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (187) amendant les articles 61 et 1286 du Code de procédure civile relativement aux poursuites devant la cour de magistrat.

M. Kelly propose, secondé par M. Perron que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

#### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES.

Par M. Cousineau.—1. Combien a coûté jusqu'à ce jour la nouvelle prison de Montréal, terrain et bâtisses compris ?

2. Combien cette entreprise coûtera-t-elle une fois complétée ?

3. Quels sont les entrepreneurs et quels sont l'objet, le prix et la date de chaque contrat d'entreprise ?

4. Le mobilier a-t-il été acheté ?

5. Si oui, de qui, et à quels prix ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Construction \$2,758,999.29. Terrain \$30,258.04.

2. Approximativement le montant des contrats donnés à la réponse No 3.

3. MM. J. B. Pauzé & Cie, jusqu'au décès de M. Pauzé arrivé le 14 septembre 1911, et M. Henri Beauregard depuis cette date.

Premier contrat.....	\$	790,000.00	16 sept. 1907
Deuxième " .....		\$10,000.00	5 avril 1909
Troisième " .....		884,722.30	4 sept. 1911
Extras.....		447,324.23	

4. Une partie.

5. De Renaud, King & Patterson Gurney, Massey Co., The Garth Co., 25 couchettes à \$6.00, 3 doz. chaises à 45 cts, 1 poêle de cuisine \$33.00. Electroliers \$11,996.40, appareils pour cuisine et boulangerie \$11,206.00. Ces deux derniers items sont compris dans l'item "extras" de la réponse No 3.

Par M. Daigneault.—1. M. le Dr E. P. Lachapelle est-il commissaire de la ville de Montréal ?

2. Occupe-t-il une position dans le conseil d'hygiène de la province de Québec.

3. Dans l'affirmative, quelle est cette position ?

4. Quels émoluments a-t-il perçus en 1908-1909-1910 et 1911 dans cette dernière position ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2 et 3. Oui, président.

4. Une indemnité annuelle statutaire de \$400.00.

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. Le surintendant de l'instruction publique a-t-il reçu une requête concernant la municipalité scolaire de Ste-Geneviève No 1, comté de Jacques-Cartier ?

2. Dans l'affirmative, à quelle date et quelles étaient les signataires de cette requête ?

Réponse par l'honorable M. Décarie :

1. Oui.

2. La requête, datée du 23 septembre 1912, a été reçue au département de l'instruction publique le 25 septembre.

Elle est signée par Athanase Dugas, fils, Urgel Brunet, Firmin Leblanc, Trefflé Brunet, Simon Ruher (?), Alexis Paquin, Napoléon Locas (?), J. O. Labrosse.

Sur la motion de M. Langlois (Montréal, Saint-Louis), appuyée par M. Mercier :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre :—

Un état indiquant : 1. Quels sont les noms des employés surnuméraires, sessionnels et permanents du Conseil législatif, de l'Assemblée législative et des divers départements de la législature (service intérieur).

2. Quelle est la nature des fonctions de chacun de ces employés.

3. Depuis combien d'années ces employés sont-ils au service du gouvernement, soit comme surnuméraires, sessionnels ou permanents.

4. Quel était le salaire de chacun de ces employés au 1er décembre 1910 et quel il était au 1er décembre 1912.

5. Quel était le lieu de résidence de chacun de ces employés au moment de leur entrée en fonctions.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (122) refondant la charte de l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (125) constituant en corporation la "Sherbrooke Young Woman's Christian Association".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (62) ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (130) ratifiant la donation entre vifs faite par Ildebert *alias* Devine Chabot et *uxor* à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (72) concernant la " National Hydro-Electric Company Limited ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (84) concernant la succession Pierre-Edmond Paquette.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (114) relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siéger de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (116) autorisant la communauté des SS. NN. Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siéger ainsi quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (117) constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siéger ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : " Que ces amendements soient maintenant adoptés ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Et la motion : que le bill soit maintenant lu la troisième fois, est soumise à la Chambre.

M. Tellier, secondé par M. Lavergne propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais dans six mois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Ganpbell,*  
*Godbout,*  
*Gosselin,*  
*Langlois (St-Sauveur),*  
*Lavergne,*  
*Leclerc,*

*Létourneau (Québec-Est),*  
*Morin,*  
*Morisset,*  
*Sylvestre,*  
*Tellier. — 11.*

CONTRE :

Messieurs

*Allard,*  
*Bissonnet,*  
*Boucharde,*  
*Carbonneau,*  
*Décarie,*  
*Delisle,*  
*Demers,*  
*Francaeur,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Kaine,*

*Kelly,*  
*Mackenzie,*  
*Mercier,*  
*Petit,*  
*Scott,*  
*Stein,*  
*Taschereau,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Therrien.—21.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte sur la division précédente prise dans le sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (5) concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité, et lesdits amendements sont lus une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (11) amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue du livre de présentation dans les bureaux d'enregistrement.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (55) constituant en corporation la commission du Parc Maisonneuve.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (64) concernant "The Girls Cottage Industrial School".

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (69) amendant la charte de la cité de Lachine.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (82) changeant le nom de la ville de Maisonneuve en celui de la cité de Maisonneuve et amendant la charte de cette municipalité.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (99) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquière.

La motion "Que lesdits amendements soient maintenant adoptés", est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (63) amendant la charte de la ville de Verdun.

La motion " Que lesdits amendements soient maintenant adoptés ", est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

En conséquence, lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (95) amendant la loi constituant en corporation, " The L'Avenir and Melbourne Railway Company ".

La motion " Que lesdits amendements soient maintenant adoptés ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (97) constituant en corporation le " Quebec and North Eastern Railway ".

La motion " Que lesdits amendements soient maintenant adoptés ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (106) concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.

La motion " Que lesdits amendements soient maintenant adoptés ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, lesdits amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard,

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à quatre heures p. m., du prochain lundi.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

## Lundi, 16 décembre 1912.

*Quatre heures p. m.*

*Ordonné* que M. Stein ait la permission de présenter un bill (158) amendant l'article 1834B du Code civil.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (39) amendant l'article 6663 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (38) amendant la loi des chemins de fer de Québec relativement aux procédures en expropriation.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Allard ait la permission de présenter un bill (37) accordant certains pouvoirs additionnels à la commission du régime des eaux courantes de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (35) amendant la loi imposant certaines taxes sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

*Ordonné* que l'honorable sir Lomer Gouin ait la permission de présenter un bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les jeunes délinquants.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (9) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions des vues animées.

Bill (26) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert de dommages causés à leurs moutons.

Bill (105) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J. F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examen.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull.

Et bill (102) confirmant les titres de l'immeuble connue sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier St-Antoine, dans la cité de Montréal.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (102) confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier St-Antoine dans la cité de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (86) constituant en corporation "The Brethren Church of the Province of Quebec".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (132) constituant en corporation "The Whitlock Golf Club".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les syndics de l'église St-Georges, à Montréal, à vendre les biens de ladite église.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (108) amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (120) concernant la loi constituant en corporation l'école royale d'agriculture.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps : puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (66) constituant en corporation La Fédération ouvrière mutuelle du Nord.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

M. Kelly propose, secondé par M. Ouellette, que le bill (168) amendant l'article 85 du Code civil relativement à l'élection de domicile, rejeté par le comité de législation soit inscrit sur les ordres du jour de cette Chambre pour considération en comité général.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

M. Kelly propose, secondé par M. Ouellette, que le bill (163) amendant l'article 94 du Code de procédure relativement à l'élection de domicile, rejeté par le comité de législation soit inscrit sur les ordres du jour de cette Chambre pour considération en comité général.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Lavergne :

*Ordonné* que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (115) concernant l'annexion de la municipalité scolaire de la ville Saint-Paul à la municipalité scolaire de la cité de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique, et qu'il a été rejeté.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Lavergne :

*Ordonné* que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (58) concernant l'annexion de la municipalité scolaire de la ville Eward à la municipalité scolaire de la commission scolaire de la cité de Montréal, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique et qu'il a été rejeté.

Sur la motion de M. Létourneau (Québec Est) appuyée par M. Bouchard :

*Ordonné* que les sommes payées au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (54) amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, leur soient remises après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (167) amendant l'article 94 du Code de procédure civile.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (114) relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (188) annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (157) amendant la loi d'hygiène publique de Québec.

M. Lemieux propose, secondé par M. Finnie que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité de la législation et des lois expirantes.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un certain projet de résolutions concernant l'asile de la Longue Pointe.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolution concernant l'école polytechnique.

Sur la motion de l'honorable M. Allard, appuyée par l'honorable M. Taschereau :

*Résolu* que, mercredi prochain, le 18 courant, la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions relatives au bill (37) accordant certains pouvoirs additionnels à la Commission du régime des eaux courantes de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Commission des licences de la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant les compagnies de fidéi-commis.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Mackenzie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

EN COMITÉ

*Résolu, 1.*—Que pour défrayer les dépenses du bureau de l'inspecteur qui sera nommé en vertu de l'article 7096ff de la loi qui accompagne les présentes résolutions, les compagnies enregistrées payeront annuellement au trésorier de la province une contribution n'excédant pas quatre mille piastres.

*Résolu, 2.*—Que la somme mentionnée dans la résolution précédente sera imposée proportionnellement au capital libéré de chaque compagnie enregistrée, et que le certificat du trésorier de la province sera décisif quant au montant que chaque telle compagnie devra payer en vertu de l'article 7096hh de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 3.*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de faire et amender, de temps à autre, le tarif des droits et honoraires qu'il pourra juger à propos de déclarer payables ;

a. Sur la constitution en corporation des compagnies de fidéicommiss.

b. Sur les certificats d'enregistrement annuels, temporaires ou supplémentaires, et sur les renouvellements de certificats d'enregistrement.

Et que ces droits et honoraires seront payables au trésorier de la province qui en délivrera un reçu à la personne qui en fera le paiement.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

Et la motion que la Chambre adopte maintenant lesdites résolutions étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

Allard,  
Benoit,  
Bouchard,  
Bullock,  
Campbell,  
Carbonneau,  
Caron (Matane),  
Décarie,

Delisle,  
Dorris,  
Finnie,  
Francœur,  
Gosselin,  
Gouin,  
Kaine,  
Kelly,

*Lavergne,*  
*Létourneau* (Montréal-Hochelaga),  
*Mackenzie,*  
*Mercier,*

*Mousseau,*  
*Taschereau,*  
*Tessier* (Rimouski),  
*Walker.*—24.

CONTRE :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Cousineau,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*

*Patenaude,*  
*Sauvé,*  
*Sylvestre,*  
*Tellier.*—9.

Ainsi la motion est adoptée.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (10) concernant les compagnie de fidéicommis.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (10) concernant les compagnies de fidéicommis.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion que "le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives au projet de loi No 27, concernant la prévention des incendies.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

EN COMITÉ.

*Résolu*, 1.—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer pour la province un officier connu sous le nom de "commissaire des incendies de la province" et dont les attributions seront celles indiquées par la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 2.*—Qu'il sera également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de nommer tels autres officiers subalternes qu'il jugera nécessaires pour aider le commissaire dans l'exécution de ses devoirs, et de pourvoir à leur rémunération.

*Résolu, 3.*—Que les traitements et toutes les dépenses nécessités par la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions seront payés à même le fonds consolidé du revenu de la province.

*Résolu, 4.*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'affecter annuellement une somme n'excédant pas \$10,000.00, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province, pour accorder une prime aux municipalités de village qui se pourvoient d'appareils effectifs pour combattre les incendies, à la satisfaction du commissaire.

*Résolu, 5.*—Que, pour aider à défrayer les dépenses du service créé par la loi qui accompagne les présentes résolutions, il sera imposé sur toutes les compagnies d'assurance contre le feu, faisant affaires dans la province, une taxe annuelle de  $\frac{1}{4}$  de 1% sur le montant total des primes ou cotisations brutes perçues par chacune d'icelles dans la province.

*Résolu, 6.*—Que la taxe mentionnée dans la résolution précédente sera payable au trésorier de la province, avant le premier juillet de chaque année, y compris l'année fiscale courante, et sera basée sur le rapport annuel que doit fournir toute compagnie d'assurance en vertu des articles 1350, 6979 ou 6980 des Statuts refondus, 1909, selon le cas, et que le certificat du trésorier sera définitif quant au montant à payer par chaque compagnie en vertu de la résolution précédente.

*Résolu, 7.*—Que les commissaires des incendies nommés pour les cités de Québec et de Montréal et pour la ville de Lévis, posséderont dans les limites de leur juridiction respective, les pouvoirs accordés au commissaire des incendies de la province nommé en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, et que les cités de Québec et de Montréal et la ville de Lévis resteront soumises à la juridiction des commissaires nommés pour leurs limites, tel que prévu par les articles 3806 à 3822, inclusivement, des Statuts refondus, 1909.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première fois.

Et la motion que lesdites résolutions soient maintenant lues la deuxième fois est soumise à la Chambre.

M. Gault, secondé par M. Tellier, propose en amendement.

“ Que ces résolutions ne soient pas lues maintenant pour la deuxième fois, mais qu'elles soient de nouveau renvoyées au comité général de cette Chambre

avec instruction de les amender, en y retranchant les résolutions 5e et 6e qui imposent sur les compagnies d'assurance contre le feu une taxe nouvelle qui ne manquera pas de retomber en définitive sur les assurés."

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bérubé,  
Bernier,  
Cousineau,  
Gault,*

*Labissonnière,  
Patenaude,  
Sylvestre,  
Tellier.—8.*

CONTRE :

Messieurs.

*Allard,  
Benoit,  
Bouchard,  
Bullock,  
Campbell,  
Carbonneau,  
Caron (Matane),  
Décarie,  
Deisle,  
Demers,  
Dorris,  
Finnie,  
Francœur,*

*Gosselin,  
Gouin,  
Kaine,  
Kelly,  
Lavergne,  
Létourneau (Montréal-Hochelaga),  
Létourneau (Québec-Est),  
Mackenzie,  
Mercier,  
Taschereau,  
Tessier (Rimouski),  
Walker.—25.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont lues la deuxième fois.

La motion que lesdites résolutions soient maintenant adoptées, est soumise à la Chambre, qui l'adopte sur la même division prise en sens inverse.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (27) pour prévenir les incendies.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (27) pour prévenir les incendies.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (32) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules-moteurs.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

## Mardi, 17 décembre 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 17ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et a l'honneur de les rapporter sans amendement :

Bill (137) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron, de Montréal, chirurgiens-dentiste au nombre de ses membres.

Bill (B) du Conseil amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation “ The Bishop's College School Association ”.

Bill (94) autorisant la vente ou tout autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu demoiselle Marie-Anne-Angélique-Clara de Lisle.

Bill (81) pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe de faire un rôle d'évaluation annuel.

Bill (134) concernant la fabrique de la paroisse Saint-Georges à Montréal.

Bill (141) pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte-des-Neiges de faire un rôle d'évaluation annuel.

Bill (142) validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept.”

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels, il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (138) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Léo Doran, au nombre de ses membres.

Bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al*, à vendre certains biens substitués.

L’honorable M. Taschereau, du comité de législation, présente à la chambre le 9ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants et les a adoptés avec certains amendements :

Bill (183) amendant la loi constituant en corporation l’Ecole polytechnique.

Bill (187) amendant les articles 61, 1278 et 1285 du code de procédure civile au sujet des poursuites dans la Cour du magistrat.”

L’honorable M. Kaine, du comité des chemins de fer, canaux, etc., présente à la Chambre le 7ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Le promoteur du bill (128) constituant en corporation “ The Farmers Interurban Electric Railway Company ”, ayant déclaré à votre comité qu’il désire ne pas procéder sur ce bill, votre comité recommande, en conséquence, à Votre Honorable Chambre que permission lui soit accordée de retirer ledit bill et que les sommes payées par lui au comptable de l’Assemblée législative, lui soient remises moins le coût de l’impression et de la traduction dudit bill.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

L’ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (32) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement aux véhicules-moteurs.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l’Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l’a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Et la motion : que ce bill soit maintenant lu la troisième fois étant soumise à la Chambre, M. Labissonnière, secondé par M. Morin propose en amendement :

“ Que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu’il soit de nouveau renvoyé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l’amender, en y remplaçant le paragraphe 2 de l’article 1406, dans la clause 3 par le suivant :

“ 2 Il est responsable de tous accidents ou dommages causés par son véhicule-moteur dans un chemin public ou place publique.”

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Campbell,*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Gadoury,*  
*Grégoire,*  
*Labissonnière,*

*Morin,*  
*Patenaude,*  
*Prévost,*  
*Sauvé,*  
*Slater,*  
*Sylvestre,*  
*Tansey,*  
*Tellier.—16*

CONTRE :

Messieurs

*Allard,*  
*Benoit,*  
*Bissonnet,*  
*Bullock,*  
*Carbonneau,*  
*Caron, (Matane)*  
*Daigneault,*  
*Décarie,*  
*Demers,*  
*Désaulniers,*  
*Declin,*  
*Dorris,*  
*Finnie,*  
*François,*  
*Galipeault,*  
*Gault,*  
*Gendron,*  
*Gosselin,*  
*Gouin,*  
*Kaine,*  
*Kelly,*  
*Langlois (Montréal-St-Louis),*  
*Langlois (St-Sauveur),*  
*Leclerc,*

*Létourneau (Hochelaga),*  
*Létourneau (Québec-Est),*  
*Lévesque,*  
*Mackenzie,*  
*Mayrand,*  
*Mercier,*  
*Mousseau,*  
*Péloquin,*  
*Perron,*  
*Petit,*  
*Pilon,*  
*Robert (Rouville),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*  
*Stein,*  
*Tanguay,*  
*Taschereau,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Tourigny,*  
*Turcot,*  
*Vilas,*  
*Walker.—48.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre l'honora-

ble M. Prévost secondé par M. D'Auteuil propose, en amendement, que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

## POUR :

## Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Campbell,*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Gadoury,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*

*Morin,*  
*Patenaude,*  
*Prévost,*  
*Sauvé,*  
*Slater,*  
*Sylvestre,*  
*Tansey,*  
*Tellier.*—16.

## CONTRE :

## Messieurs

*Allard,*  
*Benoît,*  
*Bissonnet,*  
*Bullock,*  
*Carbonneau,*  
*Caron (Iles-de-la-Madeleine),*  
*Daigneault,*  
*Décarie,*  
*Demers,*  
*Désaulniers,*  
*Devlin,*  
*Dorris,*  
*Finnie,*  
*Francœur,*  
*Galipeault,*  
*Gendron,*  
*Gosselin,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Kaine,*  
*Kelly,*  
*Langlois (Montréal-St-Louis),*  
*Langlois (St-Sauveur),*  
*Leclerc,*

*Létourneau (Mont.-Hochelaga),*  
*Létourneau (Québec-Est),*  
*Lévesque,*  
*Mackenzie,*  
*Mayrand,*  
*Mercier,*  
*Mousseau,*  
*Péloquin,*  
*Perron,*  
*Petit,*  
*Pilon,*  
*Robert (Rouville),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*  
*Stein,*  
*Tanguay,*  
*Taschereau,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Tourigny,*  
*Turcôt,*  
*Vilas,*  
*Walker.*—48.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte par la même division prise en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (39) amendant l'article 6663 des Statuts refondus, 1909.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (27) pour prévenir les incendies.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bil et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

Et la motion que ce bill soit maintenant lu la troisième fois étant soumise à la Chambre.

M. Bérubé, secondé par M. Sauvé, propose en amendement :

“ Que ce bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois mais qu'il soit de nouveau référé au comité général de cette Chambre, avec instruction de l'amender, en y retranchant la clause 3822h, cette clause étant exorbitante et injuste en ce qu'elle autorise la violation des domiciles sans motifs suffisants, et qu'elle assujettit les citoyens des cités, villes et villages à l'obligation d'obéir et de se conformer, sous peine d'amende, aux ordres arbitraires du commissaire des incendies de la province, de ses officiers, des chefs des brigades du feu et en certains cas des maires ”.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Cousineau,*

*D'Auteuil,*  
*Gadoury,*  
*Gault,*

*Labissonnière,*  
*Morin,*  
*Patenande,*  
*Prévost,*

*Sauvé,*  
*Sylvestre,*  
*Slater,*  
*Tellier.*—14.

CONTRE :

Messieurs

*Allard,*  
*Benoit,*  
*Bissonnet,*  
*Bullock,*  
*Campbell,*  
*Carbonneau;*  
*Caron, (Iles-de-la-Madeleine)*  
*Daigneault,*  
*Décarie,*  
*Demers,*  
*Désaulniers,*  
*Devlin,*  
*Dorris,*  
*Finnie*  
*Franœur,*  
*Galipeault,*  
*Gendron,*  
*Gosselin,*  
*Gouin,*  
*Grégoire,*  
*Kaine,*  
*Langlois (St-Sauveur),*  
*Leclerc,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau (Mont.-Hochelaga),*

*Létourneau (Québec-Est),*  
*Lévesque,*  
*Mackenzie,*  
*Mayrand,*  
*Mercier,*  
*Morisset,*  
*Mousseau,*  
*Péloquin,*  
*Perron,*  
*Petit,*  
*Pilon,*  
*Robert (Beauharnois),*  
*Robert (Rouville),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*  
*Stein,*  
*Tanguay,*  
*Tansey,*  
*Taschereau,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières)*  
*Tourigny,*  
*Vilus,*  
*Walker.*—50.

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine :  
Que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Mercredi, 18 décembre 1912

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 18ème rapport de ce comité, lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants, auxquels il a fait certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (90) amendant la charte de la ville Saint-Laurent.

Bill (57) constituant en corporation de ville “ Model City ”.

Bill (118) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

Bill (133) concernant la Commune de Laprairie.

Bill (135) constituant en ville le village de Cartierville et de la partie adjacente de la paroisse de Saint-Laurent.

“ Votre comité a examiné aussi le bill (140) ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent, et a l'honneur de le rapporter sans amendement.

*Ordonné* que l'honorable M. Caron ait la permission de présenter un bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il acquiesce à sa demande pour la formation d'un comité conjoint, pour étudier le rapport de

la commission chargée de reviser le Code municipal et que les honorables MM. Pérodeau, Champagne, Chapais, De Varennes, Bérard et Bryson, soient nommés, pour agir au nom du Conseil législatif, comme membres dudit comité conjoint.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (15) amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.

Bill (23) ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme.

Bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Mtre Léon Virolet, au nombre de ses membres, après examen.

Bill (124) autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Lyan William Jacobs, au nombre de ses membres.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.

Bill (65) constituant en corporation, " The Huntingdon and Hemmingford Railway Company."

Bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle.

Bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay.

Bill (78) constituant en corporation " The Calumet and Northern Railway Company."

Bill (100) concernant la Donnacona Paper Company Limited."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (65) constituant en corporation, " The Huntingdon and Hemmingford Railway Company ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (78) constituant en corporation "The Calumet and Northern Railway Company", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (100) concernant la Donnacona Paper Company Limited", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* qu'à partir de jeudi, le 19 de ce mois, la Chambre tiende trois séances tous les jours, excepté le dimanche ; que la première séance ait lieu de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, la deuxième, de trois heures à six heures de l'après-midi, et la troisième, de huit heures du soir jusqu'à ce que la Chambre décide de s'ajourner ; et qu'à chaque séance, l'ordre du jour soit réglé suivant les dispositions de l'article 19 du règlement qui ont rapport aux séances du mardi, sauf en ce qui concerne les interpellations, lesquelles auront priorité sur les ordres du jour.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.—Copie de lettres, plans, documents concernant la création d'une route de Montréal à la frontière ouest de la province, par la rive nord du Saint-Laurent et qui passera par le comté de Soulanges, en utilisant le chemin amélioré qui borde le canal de Soulanges.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (180) relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay et amendant les articles 283, 291, 293 et 1081 du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (163) amendant l'article 94 du Code de procédure civile relativement à l'élection de domicile.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (183) amendant la loi constituant en corporation l'école polytechnique.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (187) amendant les articles 61 et 1283 du Code de procédure civile relativement aux poursuites devant la cour de magistrat.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.  
*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (158) amendant l'article 1834 B du Code civil.

M. Stein propose, secondé par M. Tessier (Rimouski), que le bill soit lu maintenant une deuxième fois.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de l'honorable M. Caron, appuyée par l'honorable M. Devlin,

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Sur la motion de l'honorable M. Décarie, appuyée par l'honorable M. Taschereau.

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer une certaine résolution autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés à l'asile de Beauport.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant l'établissement du Bureau des statistiques de Québec.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

#### EN COMITÉ

*Résolu, 1.*—Qu'il pourra être établi, sous l'autorité du secrétaire de la province, un bureau permanent appelé "le Bureau des statistiques de Québec," et que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra nommer, pour le bon fonctionnement de ce service, un chef de bureau et les autres officiers, commis et employés nécessaires, lesquels, sous la direction du secrétaire de la province, seront chargés de mettre à exécution les dispositions de la loi qui accompagne les présentes résolutions et rempliront les autres fonctions qui pourront leur être assignées, de temps à autre, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

*Résolu, 2.* Que le secrétaire de la province pourra aussi employer, de temps à autre, les employés ou personnes nécessaires pour recueillir pour le bureau, les statistiques et renseignements qu'il jugera utiles dans l'intérêt public.

*Résolu, 3.* Que, sous la direction du secrétaire de la province, le chef de bureau recueillera, condensera et mettra en tableau des statistiques et renseignements utiles sur cette province, en particulier sur l'éducation, l'industrie, le commerce, l'agriculture, la population, la colonisation, les produits naturels du sol, et généralement sur tout ce qui concerne la province et est d'intérêt public.

*Résolu, 4.* Que, quand il paraîtra au secrétaire de la province que les statistiques et renseignements recueillis et condensés seront d'une importance et d'une authenticité suffisantes pour que la publication en soit utile, il les fera publier dans la forme et de la façon que prescrira le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (29) concernant l'établissement du bureau des statistiques de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (60) amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le conseil législatif a apportés au bill (65) constituant en corporation "The Huntingdon and Hemmingford Railway Company".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (70) amendant la charte de la ville Lasalle.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements,

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (75) amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (78) constituant en corporation "The Calumet and Northern Railway Company".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (93) amendant les lois concernant la cité de Hull.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (102) confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre, les documents suivants :

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 15 novembre 1912, pour copie de tous arrêtés ministériels, requêtes, procès-verbaux, résolutions, rapports, oppositions, avis, lettres et autres pièces ou documents quelconques, écrits, expédiés ou reçus, depuis le 1er juillet 1900, jusqu'à ce jour, par le gouvernement, par un de ses membres, ou par un de ses officiers ou employés relativement à un nouveau chemin projeté entre le lac Noir et la montagne du Pain de Sucre, à St-Jean de Matha, comté de Joliette, ainsi qu'un pont sur la rivière Noire, sur le parcours de ce chemin.

*(Document de la session No 36).*

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 novembre 1912, pour la production de copie de documents échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne soit du Canada, soit de l'étranger, au sujet de la vente ou négociation des débentures municipales émises pour l'amélioration des chemins ruraux dans la province.

*(Document de la session No 37).*

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 novembre 1912, pour la production de copie de tous documents, contrats correspondances échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute personne et se rapportant à la nouvelle prison de Montréal, à Bordeaux, depuis le dernier document à ce sujet et mentionné dans un ordre de cette Chambre adopté à la session de 1912 (session dernière).

*Document de la session No 38).*

L'honorable M. Mackenzie dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants, savoir :

Rapport sur les compagnies d'assurance, 1912.

*(Document de la session No 40.)*

Et rapport sur les sociétés de secours mutuels, 1912.

*(Document de la session No 39).*

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Jeudi, 19 décembre 1912

11 heures a. m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill (C) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les obstructions dans les rivières, criques et cours d'eau, pour lequel il demande le concours de l'Assemblée législative :

Sur la motion de M. Morisset, appuyée par M. Mousseau :

*Ordonné* que le bill du Conseil législatif amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les obstructions dans les rivières, criques et cours d'eau, soit maintenant lu la première fois.

En conséquence, le bill est lu la première fois et remis à la prochaine séance pour la deuxième lecture.

M. Mousseau, du comité des bills privés, présente à la Chambre le 19ème rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

“ Votre comité a examiné les bills suivants auxquels il a fait certains amendements qu’il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre :

Bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal.

Bill (104) amendant la charte de la ville de Grand’Mère.

Le promoteur du bill (107) amendant la charte de l’Association de Bien-faisances des pompiers de Montréal, ayant déclaré qu’il désirait ne pas procéder sur son bill, votre comité recommande à Votre Honorable Chambre que permission lui soit accordée de le retirer.

*Résolu* que cette Chambre adopte ce rapport.

## INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis) — 1. Quel est le montant total des taxes et contributions versées par la ville de Montréal, dans la caisse provinciale durant l’exercice 1911-12 ?

2. Quel est le montant total des taxes et contributions versées par la ville de Québec durant le même exercice ?

3. Quel est le montant total des taxes et contributions versées par le reste de la province durant le même exercice ?

Réponse par l’honorable M. Mackenzie :

Remarque : L’item concernant les taxes sur les corporations commerciales couvre toute la province, car, bien que le paiement de ces taxes se fasse là où est situé le bureau principal de ces compagnies, les taxes sont imposées sur le capital de chaque corporation, et toutes ses places d’affaires, fabriques, etc., et dans le cas des compagnies de chemin de fer sur l’ensemble de leur milage dans la province.

Les items des timbres judiciaires et d’enregistrement comprenant l’équivalent d’honoraires des officiers publics à salaire fixe.

### 1. Cité de Montréal

Licences.....	\$	578,731	22
Successions.....		761,539	96
Taxes sur transferts d’action.....		68,469	00
Loi des véhicules moteurs.....		37,763	80
Fonds des bâtisses et des jurés (contributions municipales)..		2,160	00
Entretien des aliénés	“	“	“
		72,000	00

Ecoles de réforme et d'industrie (contributions municipales)..	17,223 00
Prisons communes " " " " " "	17,285 00
Timbres judiciaires (district judiciaire comprenant les comtés de Chambly, Laprairie, Soulanges, Vaudreuil, Laval, Jacques-Cartier, Maisonneuve, Westmount, Montréal-Dorion, Montréal-Hochelaga, Montréal-Laurier, Montréal-Sainte-Anne, Montréal-Saint-George, Montréal-Saint-Jacques, Montréal-Saint-Laurent, Montréal-Saint-Louis et Montréal-Sainte-Marie).....	242,709 00
Timbres d'enregistrement (division d'enregistrement de Montréal-Est, Montréal-Ouest, Hochelaga et Jacques-Cartier)	176,205 00
Taxes sur corporations commerciales.....	652,007 13

---

2,626,094 41

2.—*Cité de Québec.*

Licences.....	\$ 101,033 94
Successions.....	179,598 44
Taxes sur les transferts d'actions.....	376 04
Loi des véhicules-moteurs.....	4,808 01
Fonds des bâtisses et des jurés (contributions des municip.)..	2,136 00
Entretien des aliénés, (contributions des municip)....	13,079 12
Ecoles de réforme et d'industrie, (contributions des municip).	7,934 74
Prisons communes, (contributions des municip).....	2,571 15
Timbres judiciaires (district judiciaire, comprenant les comtés de Lévis, Lotbinière, Montmorency, Portneuf et Québec, la paroisse de Beaumont, dans le comté de Bellechasse, et les quatre divisions de la cité de Québec)...	35,182 80
Timbres d'enregistrement (division d'enregistrement comprenant les divisions électorales de Québec-centre, Québec-est, Québec-ouest, Saint-Sauveur et le comté de Québec).....	16,352 20
Taxes sur les corporations commerciales.....	44,965 74

---

\$ 408,038 18

3.—*Reste de la province.*

Licences.....	\$ 220,296 60
Successions.....	288,927 46
Taxes sur les transferts d'actions.....	
Loi des véhicules-moteurs.....	6,454 25
Fonds des bâtisses et des jurés, (contributions des municip)..	6,727 38
Entretien des aliénés, (contribution des municip)....	113,326 63
Ecoles de réforme et d'industrie, (contributions des municip).	7,842 17
Prisons communes, (contributions des municip).....	5,186 95
Timbres judiciaires.....	24,299 50
Timbres d'enregistrement.....	24,646 50
Taxes sur les corporations commerciales.....	83,698 77

---

\$ 781,006 11

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (98) autorisant la " Dominion Trust Company ", à faire affaires dans la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (137) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Marie André de Souffron au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill du Conseil législatif amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation le " Bishop's College School Association ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (81) pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe de faire un rôle d'évaluation annuel.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (94) autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu mademoiselle Marie Angélique Clara de Lisle.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (134) concernant la Fabrique de la paroisse St-Georges, à Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (141) pour permettre aux commissaires d'école de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges, de faire un rôle d'évaluation annuel.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (142) validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (138) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (90) amendant la charte de la ville Saint-Laurent.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al* à vendre certains biens substitués.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (118) amendant la charte de la ville de Trois-Rivières.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (133) concernant la commune de Laprairie.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (100) concernant la "Donnacona Paper Company, Limited".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (135) constituant en ville le village de Cartierville.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (29) établissant le Bureau des Statistiques de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant l'école polytechnique.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ

*Résolu* qu'en sus de l'allocation annuelle qui lui est maintenant payée en vertu des lois 57 Victoria, chapitre 23, section 17 ; 3 Edouard VII, chapitre 17 ; section 4 ; 7 Edouard VII, chapitre 28, section 1 ; 8 Edouard VII, chapitre 31, section 1 ; 9 Edouard VII, chapitre 35, section 1 ; 1 George V (2ème session), chapitre 30, section 2, il sera payé à la corporation de l'Ecole polytechnique, à même les fonds de l'éducation supérieure, une somme de cinq mille piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

*Ordonné* que M. Décarie ait la permission de présenter un bill (2) concernant l'Ecole polytechnique.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu*, que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

A une heure, suivant l'ordre préalablement voté, la Chambre s'ajourne.

*Trois heures, p. m.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (30) amendant les articles 3076 et 3077 des Statuts refondus, 1909.

Bill (77) autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.

Bill (31) amendant la loi de l'Instruction publique.

Bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'université Laval, à Montréal.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé ses amendements aux amendements faits au bill (56) ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite "Howard Smith Paper Company, Limited" et amendant la charte de ladite ville, par le Conseil législatif, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.

Bill (61) amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

Bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de

la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

Bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

Bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (61) amendant la charte de la ville Laval des Rapides, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant l'asile de la Longue-Pointe.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

#### EN COMITÉ.

Attendu qu'il convient de porter de cent douze piastres ou de cent dix piastres à cent vingt piastres par année, jusqu'à l'expiration du contrat, la somme payable à la communauté des Sœurs de la Charité de la Providence, pour les soins que les sœurs de ladite communauté donneront à l'avenir aux aliénés de l'un ou de l'autre sexe qui leur seront confiés par le gouvernement de cette province ; qu'il soit en conséquence :

*Résolu*, 1.—Que le contrat passé entre le gouvernement et la communauté des Sœurs de la Charité de la Providence, le 13 mars 1897, et ratifié par la loi 9 Edouard VII, chapitre 5, pourra être modifié par le secrétaire de la province, à ce dûment autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et avec le consentement de ladite communauté, dans la mesure indiquée dans la résolution suivante.

*Résolu*, 2 — Que cette modification, constatée par contrat portant minute, accordera à la communauté des Sœurs de la Charité de la Providence, une somme totale de cent vingt piastres par année, par tête, pour chaque malade confié aux soins des sœurs de ladite communauté, et ce à compter du premier janvier 1913, jusqu'à l'expiration du contrat ratifié par la loi 9 Edouard VII, chapitre 5.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (6) concernant l'asile de la Longue-Pointe.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés à l'asile de Beauport.

L'honorable M. Décarie propose, secondé par l'honorable M. Taschereau, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Décarie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

#### EN COMITÉ.

Attendu qu'il convient de porter de cent dix piastres à cent vingt piastres par année, jusqu'au 31 décembre 1922, la somme payable aux sœurs de la Charité de Québec, pour les soins que lesdites sœurs donneront à l'avenir aux malades qui leur seront confiés par le gouvernement pour traitement à l'asile de Beauport, et attendu qu'il importe aussi de faire remise auxdites sœurs de toute balance due sur les réclamations mentionnées aux clauses 19 et 20 de leur contrat ;—qu'il soit en conséquence

*Résolu*, 1.—Que le contrat passé entre le gouvernement et les sœurs de la Charité de Québec, le 23 février 1903, et ratifié par la loi 3 Edouard VII, chapitre 4, pourra être modifié par le secrétaire de la province, à ce dûment autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et avec le consentement desdites sœurs, dans la mesure indiquée dans les résolutions 2 et 3.

*Résolu*, 2.—Que cette modification, constatée par contrat portant minute, accordera aux sœurs de la Charité de Québec, à partir du premier janvier 1913, jusqu'au 31 décembre 1922, en ce qui concerne l'asile de Beauport, une somme totale de cent vingt piastres par année, par tête, pour chaque malade confié aux soins desdites sœurs dans l'asile de Beauport, pourvu qu'il apparaisse du nouveau contrat portant modification de celui passé le 23 février

1903, que lesdits contrats expireront le 31 décembre 1922, en ce qui concerne l'asile de Beauport.

*Résolu*, 3.—Que la balance due sur les réclamations mentionnées dans les clauses 19 et 20 du contrat en date du 23 février 1903, pourra aussi être remise aux sœurs de la Charité de Québec, par le contrat à intervenir et portant modification dudit contrat en date du 23 février 1903.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que l'honorable M. Décarie ait la permission de présenter un bill (42) autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* qu' le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (41) amendement les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

L'honorable M. Caron propose, secondé par l'honorable M. Devlin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

#### EN COMITÉ.

*Résolu* qu'il sera loisible au ministre de l'agriculture et de la voirie d'accorder à chaque inspecteur de syndicats de la société d'industrie laitière de la province de Québec, nommé en vertu de l'article 1964 des Statuts refondus, 1909, une prime d'encouragement variant de vingt-cinq piastres à cent cinquante piastres.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

*Ordonné* que ladite résolution soit envoyée au comité chargé de l'étude du bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (33) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

Ce bill est, en conséquence, lu la deuxième fois et renvoyé au comité général pour la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les jeunes délinquants.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de M. Cousineau, appuyée par M. Patenaude,

*Ordonné* que copie d'une lettre adressée au procureur général, le 28 novembre 1912, par le président du tribunal des jeunes délinquants, soit déposée sur le bureau de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives aux lois concernant la voirie.

L'honorable M. Caron propose, secondé par l'honorable M. Allard, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Caron informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du projet de résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

A six heures, suivant l'ordre préalablement voté la Chambre s'ajourne.

---

*Huit heures p. m.*

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (52) interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (61) amendant la charte de la ville Laval des Rapides.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (71) annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (113) amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordanné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (57) constituant en corporation de ville "Model City."

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau au cours de la présente séance.

Alors, M. le Président du comité fait rapport qu'au cours de l'étude de la clause 13, on a objecté que les avis donnés par les promoteurs du bill, ne couvrent pas les dispositions de cette clause ; qu'il a renvoyé l'objection et qu'on appelle de sa décision.

La motion : " Que cette Chambre approuve la décision du Président du comité ", est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (157) constituant en corporation la ville " Model City ".

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion : " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre.

M. Smart, secondé par M. Slater propose en amendement : que ce bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, avec instruction de l'amender en retranchant, dans la section 13, tous les mots après les mots : " chemin de fer urbain ", et en retranchant la section 15 dudit bill.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise, et sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Dorris,*  
*Gadoury,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*  
*Lavergne,*  
*Mayrand,*

*Morin,*  
*Patenaude,*  
*Sauvé,*  
*Slater,*  
*Smart,*  
*Sylvestre,*  
*Tansey,*  
*Tellier,*  
*Turcot. — 19.*

## CONTRE :

## Messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Létourneau</i> (Montréal-Hochelaga),
<i>Benoit,</i>	<i>Létourneau,</i> (Québec-Est),
<i>Bissonnet,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Morisset,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Péloquin,</i>
<i>Caron</i> (Iles-de-la-Madeleine),	<i>Perron,</i>
<i>Caron</i> (Matane),	<i>Pilon,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Prévost,</i>
<i>Décarie,</i>	<i>Robert</i> (Beauharnois),
<i>Délisle,</i>	<i>Robert</i> (Rouville),
<i>Désautniers,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Finnie,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Galipeault,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Tessier</i> (Trois-Rivières),
<i>Gouin,</i>	<i>Therrien.</i>
<i>Grégoire,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Leclerc,</i>	<i>Tourville.</i> — 37.
<i>Lemieux,</i>	

La motion en amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre celle-ci l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté avec le titre suivant : Loi constituant en corporation la ville Mont-Royal.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général du bill (140) ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

Les amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", étant soumise à la Chambre, M. Smart, secondé par M. Tansey, propose en amendement :

"Que le bill ne soit pas lu une troisième fois, mais qu'il soit référé au comité général, et qu'il soit amendé en retranchant le chiffre 20, dans la première ligne de la section première, en retranchant, dans la troisième

ligne de ladite section, les mots “d'éclairage et de pouvoir moteur par l'électricité”, et en retranchant la lettre A, dans la cinquième ligne de ladite section.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et la rejette.

La motion principale étant proposée de nouveau, M. Cousineau, secondé par M. Patenaude, propose en amendement que ce bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais dans six mois.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

<i>Bernier,</i>	<i>Patenaude,</i>
<i>Cousineau,</i>	<i>Slater,</i>
<i>Gadoury,</i>	<i>Smart,</i>
<i>Gault,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Labissonnière,</i>	<i>Tansey,</i>
<i>Lavergne,</i>	<i>Tellier,</i>
<i>Mayrand,</i>	<i>Turcot.—14.</i>

CONTRE :

Messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Létourneau (Québec-Est),</i>
<i>Benoit,</i>	<i>Mercier,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Morisset,</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Péloquin,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Décarie,</i>	<i>Pilon,</i>
<i>Delisle,</i>	<i>Robert (Beauharnois),</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Robert (Rouville),</i>
<i>Dorris,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Galipeault,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Tessier (Rimouski),</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Tessier (Trois-Rivières),</i>
<i>Grégoire,</i>	<i>Therrien,</i>
<i>Leclerc,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Tourville.—33.</i>
<i>Létourneau (Montréal-Hochelaga),</i>	

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte sur la même division en sens inverse.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (104) amendant la charte de la ville de Grand'Mère.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

La motion " Que le bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Et alors, la Chambre s'ajourne à demain.

---

## Vendredi, 20 décembre 1912

*Onze heures A. M.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (53) amendant la charte de la ville Magog.

Bill (73) constituant en corporation " The Hebrew Fee Loan Association".

Bill (80) constituant en corporation les Servites de Marie.

Bill (83) constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles.

Bill (84) concernant la succession Pierre-Edmond Paquette.

Bill (85) concernant la commission des Ecoles catholiques de Montréal.

Bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

Bill (111) validant le titre de la compagnie " The Ross Realty Co Limited", concernant la propriété connue comme étant le lot numéro 4679 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Bill (125) constituant en corporation la " Sherbrooke Young Women's Christian Association ".

Bill (130) ratifiant la donation entrevifs fait par Ildebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré des lots portant les numéros 233, 234, et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendant :

Bill (68) concernant la " Little Nation River Railway Company ".

Bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre Joseph Cohen, au nombre de ses membres.

Bill (129) relative à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasie de Lachute.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (53) amendant la charte de la ville de Magog, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (73) constituant en corporation " The Hebrew Free Loan Association ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (80) constituant en corporation les Servites de Marie, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois,

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que les Conseil législatif a apportés au bill (83) constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (111) validant le titre de la compagnie "The Ross Realty Co. Limited", concernant la propriété connue comme étant le lot numéro 4679, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (125) constituant en corporation la "Sherbrooke Women's Christian Association", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (130) ratifiant la donation entrevue faite par Ildebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré des lots portant les numéros 233, 234 et 134, des plan et cadastre officiels de la paroisse Saint-Lambert, dans le comté des Lévis, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise au cours de la présente séance.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (84) concernant la succession de Pierre Edmond Paquette, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : "que ces amendements soient maintenant adoptés", étant soumise à la Chambre.

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Finnie.

*Résolu* que cette Chambre adopte les amendements du Conseil législatif avec l'amendement suivant : Insérer après le mot "retranchés" dans la sixième ligne, les mots suivants : et remplacés par ce qui suit comme section 1 :

" 1. Les frais de la licitation faite, avec l'autorisation de la cour, par le ministère de Mtre Elzéar Roy, notaire, et les autres frais accessoires d'avocats, de notaires, d'annonces, etc., y compris les frais encourus par l'adoption de la présente loi, pourront être payés à même la somme de dix mille piastres déposée entre les mains de la Société d'Administration Générale et mentionnée en l'acte de donation passé à Montréal le 8 janvier 1909, entre Dame Albina Carrière et Edmond Joseph Paquet *et al.*"

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer des résolutions concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant la voirie.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen desdites résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Lavergne, appuyée par M. Patenaude.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre, un état indiquant ; 1. Quels sont les fonctionnaires du Conseil législatif, de l'Assemblée législative et des différents départements qui ont reçu une augmentation de salaire depuis la dernière session. 2. Quelle est cette augmentation pour chacun. 3. Quels sont ceux qui n'ont pas reçu d'augmentation et pourquoi.

L'honorable M. Décarie secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre de ce jour, indiquant ; 1. Quels sont les fonctionnaires du Conseil législatif, de l'Assemblée législative et des différents départements qui ont reçu une augmentation de salaire depuis la dernière session. 2. Quelle est cette augmentation pour chacun. 3. Quels sont ceux qui n'ont pas reçu d'augmentation et pourquoi.

(*Document de la session No 43*).

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 novembre 1912, pour la production de copie de documents, correspondance, échangés entre le gouvernement de cette province ou aucun de ses membres et l'honorable juge en chef Archambault, de la Cour d'appel, ou tout autre juge ou toute personne concernant l'augmentation du nombre des juges au la réforme des tribunaux civils ou criminels de cette province. (*Document de la session No 42*).

Et documents relatifs au palais de justice de Nicolet.

(*Document de la session No 41*).

A une heure p. m., suivant l'ordre préalablement adopté, la Chambre s'ajourne.

*Trois heures p. m.*

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution concernant la voirie.

EN COMITÉ

*Résolu*, 1.—Qu'une municipalité rurale, de village ou de comté désirant améliorer sa voirie et bénéficier de la loi qui accompagne les présentes résolutions, devra :

*a.* Passer un règlement qui entrera en vigueur à la date y mentionnée, pour ordonner le macadamisage, l'empierrement ou le gravelage des chemins y décrits ;

*b.* Demander ensuite au gouvernement, par résolution, après entente au préalable avec le département de la Voirie, pour en fixer le montant, les sommes nécessaires à la confection ou à l'amélioration des chemins décrits dans le règlement adopté en vertu du paragraphe *a* de la présente résolution.

*Résolu*, 2.—Que cette résolution devra autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou greffier à signer, en faveur du trésorier de la province, dès que le gouvernement sera prêt à fournir les deniers requis, quarante et un coupons comportant un engagement de la part de la municipalité de payer, annuellement, à l'époque fixée par le trésorier de la province et mentionnée dans le coupon, deux pour cent d'intérêt sur la somme indiquée dans la résolution.

*Résolu*, 3.—Qu'il devra aussi être pourvu, dans la résolution, au moyen d'une cotisation spéciale eu autrement, au paiement des deux pour cent d'intérêt sur la somme qui pourra être fournie par le gouvernement.

*Résolu*, 4.—Que, quand les prescriptions mentionnées dans les résolutions 1, 2 et 3 seront remplies à sa satisfaction, le lieutenant-gouverneur en conseil approuvera le règlement et la résolution ; et que le règlement et la résolution, une fois approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne pourront être modifiés que de son consentement.

*Résolu*, 5.—Que les municipalités de cité ou de ville, en certains cas exceptionnels laissés à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil, pourront aussi se prévaloir de la loi qui accompagne les présentes résolutions en se conformant aux prescriptions que ladite loi édicte.

*Résolu*, 6.—Que, sur requête de la majorité des contribuables obligés à l'entretien de certains chemins, il sera loisible à une municipalité tombant sous le coup de la loi, accompagnant les présentes résolutions de passer :

*a.* Le règlement mentionné dans la résolution 1 et de décréter, en sus, dans ledit règlement, que les améliorations y décrites seront faites aux frais des personnes qui sont tenues à l'entretien desdits chemins ou parties de chemins et payées au moyen de deniers fournis par le gouvernement ;

*b.* La résolution mentionnée dans la résolution 1 sauf que la part contributoire de la municipalité dans le paiement des intérêts annuels sera prélevée au moyen d'une cotisation spéciale sur les contribuables qui sont tenus à l'entretien desdits chemins ou parties de chemins.

*Résolu, 7.*—Que la responsabilité de la municipalité pour sa part contributive dans le paiement des intérêts annuels ne sera pas diminuée par l'adoption du règlement et de la résolution susmentionnés, mais qu'il sera de son devoir de prélever annuellement, sur les contribuables obligés à l'entretien desdits chemins ou parties de chemins et qui bénéficieront de la loi qui accompagne les présentes résolutions, les deniers qu'elle sera tenue de payer au trésorier de la province.

*Résolu, 8.*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à contracter, de temps à autre, les emprunts jugés nécessaires pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, mais que ces emprunts ne pourront excéder en totalité, tant en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions qu'en vertu de la loi 2 George V, chapitre 24, section 1, la somme de dix millions de piastres.

*Résolu, 9.*—Que le trésorier de la province pourra effectuer les emprunts autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions, au moyen d'obligations (*debentures*) ou de rentes inscrites émises pour un terme n'excédant pas quarante et une années, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent par année; et que ces obligations (*debentures*) ou rentes inscrites seront faites dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera, et seront payables, intérêt et capital, à l'endroit qu'il indiquera.

*Résolu, 10.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, en attendant la négociation des emprunts, pourra aussi autoriser le trésorier de la province à avancer, de temps à autre, à même les deniers publics non autrement affectés, les sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, en suivant les prescriptions de la résolution 11 quand il s'agira de travaux ordonnés en vertu des sections 2, 3, 4 et 5 de la loi qui accompagne les présentes résolutions et de la section 19 de ladite loi quand il s'agira des travaux y indiqués.

*Résolu, 11.*—Qu'une comptabilité spéciale de ces avances et de celles faites pour la mise à exécution de la loi 2 George V, chapitre 23, devra être tenue au département du Trésor, et que le produit des emprunts contractés devra d'abord être employé à leur remboursement.

*Résolu, 12.*—Que les sommes requises pour l'exécution des travaux ordonnés en vertu des sections 2, 3, 4 et 5 de la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront payées de temps à autre, par le trésorier de la province sur un certificat du ministre de l'agriculture et de la voirie ou du sous-ministre de la voirie, établissant que ces sommes sont demandées par la municipalité intéressée, qu'elles sont nécessaires et que le paiement d'icelles peut être fait en vertu du règlement et de la résolution adoptés par la municipalité et approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil; et que le ministre de l'agriculture et de la voirie ou le sous-ministre de la voirie, ne pourra signer le certificat ci-dessus, que si les coupons mentionnés dans la résolution 2 ont été déposés régulièrement au département du Trésor, sauf le cas des obligations (*debentures*) signées entre le 3 avril 1912 et l'entrée en vigueur de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 13.*—Qu'un fonds d'amortissement suffisant devra être créé pour le rachat des emprunts autorisés par la loi qui accompagne les présentes réso-

lutions, et que les versements annuels destinés à ce fonds, ainsi que les intérêts annuels accrus sur iceux devront être placés ou déposés par le trésorier de la province, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil.

*Résolu, 14.*—Que toute solde des revenus provenant de la mise à exécution de la section vingt et unième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs, qui n'aura pas été employée de la manière indiquée, devra être utilisée, jusqu'à concurrence des sommes échues, au paiement de l'intérêt et de l'amortissement des emprunts contractés en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 15.*—Que dès que les travaux mentionnés dans le règlement et la résolution dont il est question dans la résolution 1, seront commencés, la municipalité devra faire un rapport mensuel au ministre de l'agriculture et de la voirie ; et que ce rapport devra indiquer les travaux qui sont faits, le montant détaillé des deniers dépensés, et les travaux qui ne sont pas encore complétés ; et que le secrétaire-trésorier ou le greffier devra attester sous serment l'exactitude de ce rapport qu'il transmettra au département de la voirie par lettre recommandée.

*Résolu, 16.*—Que lorsque les travaux mentionnés dans le règlement et la résolution dont il est question dans la résolution 1 seront terminés, il sera du devoir du secrétaire-trésorier ou du greffier de la municipalité de dénoncer au ministre de l'agriculture et de la voirie, toute balance de deniers non employée et en la possession de la municipalité, provenant des sommes fournies par le gouvernement ; et que ces deniers devront être remis au trésorier de la province pour être versés au fonds consolidé du revenu de la province.

*Résolu, 17.*—Que tous les travaux de confection, d'amélioration ou d'entretien des chemins faits ou améliorés en vertu des sections 2, 3, 4 et 5 de la loi qui accompagne les présentes résolutions devront être exécutés, par la municipalité sous la surveillance et la direction de tout officier du département de la voirie à ce autorisé par le ministre du département.

*Résolu, 18.*—Qu'il sera aussi loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre de l'agriculture et de la voirie, à faire construire ou reconstruire, en tels matériaux qui seront jugés convenables, des routes nouvelles ou déjà existantes dans la province et reliant entre eux des centres importants ; et que ces paiements nécessités par ces travaux seront faits par le trésorier de la province sur le certificat du ministre de l'agriculture et de la voirie ou du sous-ministre de la voirie.

*Résolu, 19.*—Que lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil aura décidé la construction d'une nouvelle route ou la reconstruction d'une ancienne, il pourra :

a. En déterminer le lieu et faire tous les travaux préliminaires à cet effet ;

b. Prendre possession de toute route, soumise ou non à l'autorité municipale ;

c. Acquérir tout terrain nécessaire, suivant les dispositions de la loi des chemins de fer de Québec, et, à défaut d'entente avec les propriétaires ou leurs représentants, exproprier les terrains requis suivant les dispositions de ladite loi, *mutatis mutandis*, à l'instance du ministre de l'agriculture et de la voirie ;

le juge du district où est situé le terrain à exproprier, pouvant toujours aux conditions qu'il croit justes, accorder la possession immédiate ;

*d.* Déterminer, pour chaque municipalité traversée par ladite route, une part de contribution pour chaque mille ou partie de mille construit ou reconstruit dans ses limites, payable après la complétion des travaux, pourvu que ladite part de contribution soit décrétée par une résolution de la municipalité ; cette résolution ne pouvant ensuite être modifiée que du consentement du lieutenant-gouverneur en conseil ;

*e.* Déterminer ce qui doit faire partie des travaux de construction ou de reconstruction, et ce qui doit être classé comme faisant partie du coût de construction ou de reconstruction.

*Résolu, 20.* Que tous les chemins ou ponts et autres travaux nécessaires construits ou reconstruits par le gouvernement en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions, seront, resteront ou deviendront la propriété des municipalités dans les limites desquelles ils sont situés.

*Résolu, 21.*—Que les obligations (*débetures*) ou rentes inscrites émises en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions ne seront pas sujettes aux droits imposés par la loi de Québec relative aux droits sur les successions.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (8) relatif aux lois concernant la voirie.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (8) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la voirie.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

La motion "Que le bill soit lu maintenant une troisième fois", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de M. Carbonneau, appuyée par M. Petit.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (110) autorisant les syndics de la paroisse de St-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et du parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

Sur la motion de M. Therrien, appuyée par M. Delisle.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (125) constituant en corporation la "Sherbrooke Young Women's Christian Association", leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution de bienfaisance.

Sur la motion de M. Reed, appuyée par M. Godbout.

*Ordonné* que l'honoraire et l'amende payés au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (129) relative à la construction des église et sacristie de la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill se rapporte à des fins religieuses.

Sur la motion de M. Therrien, appuyée par M. Godbout.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (77) autorisant le bureau des Commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Finnie, appuyée par M. Mercier.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (86) constituant en corporation "The Brethren Church of the Province of Quebec", leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que bill concerne une institution religieuse.

Sur la motion de M. Finnie, appuyée par M. Mercier.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (74) concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu qu'il s'agit d'une incorporation scolaire.

Sur la motion de M. Slater, appuyée par M. Tansey.

*Ordonné* que l'honoraire et l'amende payés au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (129) relatif à la construction des église et sacristie de la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute, leurs soient remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill se rapporte à des fins religieuses.

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Finnie.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (108) amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Finnie.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (141) pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte des Neiges de faire un rôle d'évaluation annuel, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une commission scolaire.

Sur la motion de l'honorable M. Gault, appuyée par M. Tellier.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill du Conseil législatif, amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation le " Bishop's College School Association ", leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique, ou une institution d'éducation.

Sur la motion de M. Gault, appuyée par M. Tellier.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les syndics de l'église St-Georges à Montréal, à vendre les biens de ladite église, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

Sur la motion de M. Smart, appuyée par M. Gadoury.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (51) amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Létourneau (M. H.) appuyé par M. Levesque.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (91) amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'Université Laval, à Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. Gault,

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Copie de toutes lettres reçues ou adressées par le gouvernement ou ses officiers ou employés, au sujet d'un chemin de fer partant de Joliette et se dirigeant vers le lac Manuan, et de tous arrêtés ministériels, requêtes, contrats, rapports et autres documents se rattachant à ce sujet ou au sujet de la subvention votée pour aider à la construction de ce chemin.

*Résolu* qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

Copie de toutes lettres adressées ou reçues par le gouvernement, ou par un de ses officiers ou employés, au sujet du tracé du chemin de fer le Grand-Nord, à travers le comté de Joliette, et de tous arrêtés ministériels, requêtes, rapports, contrats ou autres documents se rattachant à ce sujet.

*Ordonné* que lesdites adresses soient présentées à Son Honneur par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil exécutif de la province.

Sur la motion de M. Tellier, appuyée par M. Gault,

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre.

Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les intéressés, ou leurs représentants, au sujet du projet de régularisation des eaux de la rivière l'Assomption, et de tous rapports, comptes et documents quelconques qui se rattachent à ce projet.

Sur la motion de M. Lévesque, appuyée par M. Francœur.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (80) constituant en corporation " Les Servites de Marie ", leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution religieuse.

Sur la motion de M. Létourneau (M. II) appuyée par M. Levesque.

*Ordonné* que l'honoraire payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (134) concernant la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges à Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne le culte religieux.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (53) amendant la charte de Magog.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (73) constituant en corporation " The Hebrew Free Loan Association ".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (80) constituant en corporation les Servites de Marie.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (83) constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (111) validant le titre de la compagnie " Ross Realty Limited ", à la propriété connue comme étant le numéro 4679 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (125) constituant en corporation la " Sherbrooke Young Women's Christian Association ".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (130) ratifiant la donation entrevifs faite par Hldebert *alias* Devine Chabot *et uxor* à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Mercier, appuyée par M. Finnie.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (116) autorisant la communauté des sœurs SS. NN. de Jésus et Marie, à construire certains édifices à Outremont, leur soit remis après

déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une communauté religieuse.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (38) amendant la loi des chemins de fer de Québec, relativement aux procédures en expropriation.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 décembre 1912, demandant production de la lettre de l'honorable juge Choquet à l'honorable sir Lomer Gouin, relativement aux jeunes délinquants.

*(Document de la session No 44).*

Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 décembre 1912, indiquant : 1. Quels sont les noms des employés surnuméraires, sessionnels et permanents du Conseil législatif, de l'Assemblée législative et des divers départements de la législature (service intérieur). 2. Quelle est la nature des fonctions de chacun de ces employés. 3. Depuis combien d'années ces employés sont au service du gouvernement soit comme surnuméraires, sessionnels ou permanents. 4. Quel était le salaire de chacun de ces employés au 1er décembre 1910 et quel il était au 1er décembre 1912. 5. Quel était le lieu de résidence de chacun de ces employés au moment de leur entrée en fonctions.

*(Document de la session No 45)*

Réponse à une adresse de l'Assemblée législative, en date du 12 décembre 1912, demandant la production de copie préparée suivant l'ordre chronologique de tous arrêtés ministériels, correspondances, état de comptes détaillés ou en bloc, chèque ou autres documents se rapportant aux montants payés par le gouvernement, depuis le 30 janvier 1911, jusqu'au 1er novembre 1912, aux médecins chargés de fournir des soins aux personnes détenues dans la prison commune du district de Kamouraska à Fraserville.

*(Document de la session No 46)*

A six heures p. m. suivant l'ordre préalablement adopté la Chambre s'ajourne.

*Huit heures p. m.*

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (44) amendant l'acte 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.  
*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu à la prochaine séance.

### INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET RÉPONSES

Par M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1. Est-il vrai que le gouvernement paie ou doit payer une partie du coût des travaux de voirie dans la ville de Sorel ?

2. Dans l'affirmative, à quel chiffre s'élève sa part de contribution ?

3. Y a-t-il d'autres villes dans la province de Québec, qui ont demandé au gouvernement de contribuer quelque somme à leurs travaux de voirie ?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces villes ? quelle réponse le gouvernement a-t-il fait à leurs demandes ?

Réponse par l'honorable M. Caron :

1. Le gouvernement sera appelé à payer le coût d'une partie de certains travaux de voirie dans la ville de Sorel, lorsque la procédure aura été complétée en vertu de loi des bons chemins, 1912.

2. Le chiffre total de l'emprunt qui pourra être accordé à la ville de Sorel, en vertu de la loi des bons chemins, 1912, est de \$60,000.00.

3. Oui

4. Le gouvernement a admis les villes suivantes à bénéficier de la loi des bons chemins, 1912 :

Arthabaska, Acton-Vale, Beauceville, Valleyfield, Beauharnois, Longueuil, St-Lambert, Greenfield Park, St-Tite, La Tuque, Jonquières, Scottstown, Cookshire, Drummondville, Iberville, Joliette, Beaconsfield, Pointe-Claire, St-Pierre, Dorval, Roberval, Laval des Rapides, Louiseville, Mégantic, Black-Lake, Farnham, Bedford, Montmagny, Richmond, Bromptonville, St-Ours, Sorel, Rimouski, Magog, Coaticook, St-Hyacinthe, Waterloo, Terrebonne, Dorion, Rigaud, Fraserville.

Le gouvernement n'a pas cru devoir accorder le bénéfice de la loi des bons chemins, 1912, aux quelques villes suivantes qui, par leur évaluation, leur population et leurs revenus, ont été jugées capables de pourvoir par elles-mêmes à l'amélioration de leur voirie, sans le secours de ladite loi : Montréal-Sud, Maisonneuve, Shawinigan-Falls, Trois-Rivières.

b. Le gouvernement a aussi reçu des villes suivantes, des demandes d'octrois spéciaux pour travaux de voirie : Chicoutimi, Arthabaska.

Il a été accordé à Chicoutimi un octroi de \$1,000.00 sur une dépense de \$19,667.87, pour travaux de macadamisage faits en 1912.

Le gouvernement a fait faire l'inspection des travaux spéciaux projetés dans la ville d'Arthabaska, et il basera sa réponse sur le rapport de l'inspecteur.

Par M. Lavergne.—1. Quels sont les noms des fonctionnaires, dans les différents bureaux du palais de justice à Québec, qui n'ont pas obtenu une augmentation de traitement, depuis la dernière session ?

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner l'augmentation à ces différents fonctionnaires ?

3. Dans l'affirmative, quand ?

Réponse par l'honorable sir Lomer Gouin :

*Greffé de la Cour de Circuit, Québec.* — P. B. Casgrain, T. Dessaint, A. LaRue, Ed. Bois, J. A. Grenier, L. P. Huot, L. O. Evanturel, J. C. Blanchet, L. T. Poitras, Ed. N. Blais, Ed. Aubé, nommé le 15 avril 1912. Ed. Fréchette, J. A. Dussault, nommé le 30 octobre 1912.

*Greffé de la Couronne, Québec.* — Alph. Pouliot, J. A. Métayer.

*Greffé de la Paix, Québec.* — A. Talbot, J. A. Métayer, T. A. Houghton, G. A. Emond, Thos. Gale, grand constable.

*Bureau du Shérif, Québec.* — C. Blouin, Ed. Bégin, J. B. Amyot, L. N. Santerre.

*Bureau du Protonotaire, Québec.* — A. Robitaille, Ed. L. Burroughs, Alph. Boissonneault, T. W. S. Dunn, G. Prendergast, M. H. Chabot, Eph. Chouinard, F. D. Gauvreau, Jos. Boivin, Is. Têtu, J. B. Lemieux, A. Garneau, L. A. Suzor, P. Edge, Aug. Girardin, Chs. F. Letellier, J. A. Marcoux, P. Gagnon, A. Deblois, A. Bonnellé, Jos. Lavoie, L. J. Nadeau, A. A. Rhéaume, Ed. Lepage, U. Côté, nommé le 1er juin 1912, P. Braun, nommé le 6 juin 1912, J. U. Brew, J. T. Dumontier, J. O. Massé, nommé le 21 janvier 1912.

*Greffé des Appels, Québec.* — Alph. Pouliot, P. Geo. Roy, J. T. Dumontier, T. Brulotte, P. Labrecque, C. Leclerc, nommé le 12 novembre 1912.

*Bureau du Régistrateur, Québec.* — Dr Chas. E. Côté, J. A. Remillard, Jos. P. Roy, Mlle E. Amyot, Mlle M. Lemoine, Mlle J. Hamel, Mlle A. Roy, Alf. Cambray, A. A. Galipeau, R. Casgrain, E. D'Anjou, Mlle E. Taché, nommée le 29 août 1912, B. Moisan, nommé le 2 novembre 1912, Mlle R. Baillargé, nommée le 18 novembre 1912, A. Toutant, nommé le 9 novembre 1912.

2 et 3. Sous considération.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie,

*Résolu* qu'à la prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour considérer un projet de résolutions concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Mackenzie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

## EN COMITÉ.

*Résolu* que les taxes imposées par les paragraphes *a* et *b* de la division 1 de l'article 1347 des Statuts refondus, 1909, soient remplacées par les suivantes :

*a.* Un dixième de un pour cent sur le montant du capital versé de la compagnie.

*b.* Une taxe additionnelle de trente piastres pour chaque place d'affaires, manufacture ou atelier dans la cité de Montréal et de Québec, et de quinze piastres pour chaque place d'affaires, fabrique ou atelier dans tout autre endroit.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois.

La motion "que la résolution soit maintenant adoptée", étant soumise à la Chambre, M. Smart, secondé par M. Tansey, propose en amendement :

Que cette Chambre ne concoure pas dans les présentes résolutions, mais qu'elles soient renvoyées en comité général, avec instruction de les amender en remplaçant le paragraphe *a* par le suivant :

*a.* Un dixième d'un pour cent sur le montant du capital acquitté de la compagnie jusqu'à concurrence d'un million de piastres, inclusivement, et cinquante piastres pour chaque cent mille piastres, ou fraction de cent mille piastres, pour toutes les sommes dépassant un million de piastres.

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Gadoury,*  
*Gault,*  
*Labissonnière,*  
*Langlois (Montréal-St-Louis),*  
*Lavergne,*

*Morin,*  
*Patenaude,*  
*Prévost,*  
*Sauvé,*  
*Smart,*  
*Sylvestre,*  
*Tansey,*  
*Tellier.—17*

CONTRE :

Messieurs

<i>Allard,</i>	<i>Létourneau (Québec-Est),</i>
<i>Bissonnet,</i>	<i>Lévesque,</i>
<i>Bouchard,</i>	<i>Mackenzie,</i>
<i>Bullock,</i>	<i>Mayrand,</i>
<i>Carbonneau,</i>	<i>Morisset,</i>
<i>Caron (Iles-de-la-Madeleine),</i>	<i>Mousseau,</i>
<i>Daigneault,</i>	<i>Ouellette,</i>
<i>Décarie,</i>	<i>Péloquin,</i>
<i>Delisle,</i>	<i>Perron,</i>
<i>Demers,</i>	<i>Pilon,</i>
<i>Désaulniers,</i>	<i>Robert (Beauharnois),</i>
<i>Finnie,</i>	<i>Robert (Rouville),</i>
<i>Fortier,</i>	<i>Robillard,</i>
<i>Francaeur,</i>	<i>Taschereau,</i>
<i>Galipeault,</i>	<i>Tessier (Rimouski),</i>
<i>Godbout,</i>	<i>Tessier (Trois-Rivières),</i>
<i>Gosselin,</i>	<i>Therrien.</i>
<i>Gouin,</i>	<i>Tourigny,</i>
<i>Kaine,</i>	<i>Tourville,</i>
<i>Langlois (St-Sauveur),</i>	<i>Turcot,</i>
<i>Leclerc,</i>	<i>Vilas,</i>
<i>Lemieux,</i>	<i>Walker.—45.</i>
<i>Létourneau (Hochelaga),</i>	

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, la résolution est adoptée.

Ordonné que ladite résolution soit envoyée au comité chargé de l'étude du bill (35) concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (35) concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

Ordonné que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (38) amendant la loi des chemins de fer de Québec, relativement aux procédures en expropriation.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions relatives au bill (37) accordant certains pouvoirs additionnels à la Commission du régime des eaux courantes de Québec.

L'honorable M. Allard propose, secondé par l'honorable sir Lomer Gouin, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Allard informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général.

#### EN COMITÉ.

*Résolu, 1.*—Que la commission du régime des eaux courantes de Québec, commission créée par la loi qui accompagne les présentes résolutions, pourra nommer tous les officiers, ingénieurs, aviseurs techniques ou employés dont elle pourra avoir besoin pour la mise à exécution de ladite loi, mais que ces nominations ainsi que la rémunération de tels officiers, ingénieurs, aviseurs techniques ou employés seront sujettes à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil avant de prendre effet.

*Résolu, 2.*—Que la commission, avec l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil, pourra acquérir les barrages déjà existants sur les tributaires de la rivière Saint-Maurice et nécessaires à l'exécution des travaux autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions ; que cette acquisition pourra se faire suivant les dispositions de la loi des chemins de fer de Québec et que, à défaut d'entente avec les propriétaires ou leurs représentants, la commission pourra exproprier les terrains requis, suivant les dispositions de ladite loi, *mutatis mutandis* ; le juge du district où sera situé le terrain à exproprier, pouvant toujours aux conditions qu'il croira justes, accorder la possession préalable.

*Résolu, 3.*—Que dès que le ou les contrats mentionnés dans la section 6 de la loi qui accompagne les présentes résolutions auront été signés et approuvés, la commission, après avoir entendu les intéressés, devra soumettre au ministre des terres et forêts ;

a. Tout projet de contrat à intervenir entre la commission et toute personne, compagnie ou association qui bénéficiera des travaux d'emmagasinement et de régularisation des eaux de la rivière Saint-Maurice ou de ses tributaires ;

b. Le tarif général fixant les taux, prix et conditions qui pourront être exigés de toute personne, compagnie ou association qui ne sera pas régie par le contrat mentionné dans le paragraphe a, pour l'utilisation des eaux de la rivière Saint-Maurice ou de ses tributaires.

*Résolu, 4.*—Que les contrats passés en vertu du paragraphe a de la résolution précédente n'aurent force et effet qu'à compter de leur approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil ; et que le tarif fixé en vertu du paragraphe b de ladite résolution n'aura force et effet, une fois approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qu'à compter de sa publication dans la *Gazette officielle de Québec*.

*Résolu, 5.*—Que pour assurer la construction des travaux indiqués dans la loi qui accompagne les présentes résolutions, il sera permis au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à contracter de temps à autre, le ou les emprunts qu'il jugera nécessaires, ne pouvant excéder la somme de un million cinq cent mille piastres ; que ce ou ces emprunts pourront être effectués au moyen d'obligations ou de rentes inscrites émises pour un terme n'excédant pas cinquante ans, à un taux d'intérêt n'excédant pas quatre et demi pour cent par année ; que ces obligations ou rentes inscrites seront faites dans la forme et pour le montant que le lieutenant-gouverneur en conseil déterminera et seront payables, intérêt et principal, à l'endroit qu'il indiquera ; et qu'elles ne seront pas sujettes aux droits imposés par la loi de Québec relative aux successions.

*Résolu, 6.*—Que le lieutenant-gouverneur en conseil, en attendant la négociation du ou des emprunts, pourra aussi autoriser le trésorier de la province à avancer, de temps à autre, à même les deniers publics non autrement affectés, les sommes requises pour la mise à exécution de la loi qui accompagne les présentes résolutions, en suivant les prescriptions de la résolution suivante : qu'une comptabilité spéciale de ces avances devra être tenue au département du Trésor, et que le produit des emprunts contractés devra d'abord être employé à leur remboursement.

*Résolu, 7.*—Que les sommes requises pour l'exécution des travaux autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions seront payées de temps à autre, après la négociation du ou des emprunts, par le trésorier de la province sur un certificat du ministre des terres et forêts établissant que ces sommes sont demandées par la commission, qu'elles sont nécessaires et que le paiement d'icelles peut en être fait conformément à la loi qui accompagne les présentes résolutions.

*Résolu, 8.*—Qu'un fonds d'amortissement suffisant devra être créé pour le rachat du ou des emprunts autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions, et que les versements annuels destinés à ce fonds, ainsi que les

intérêts accrus sur iceux devront être placés ou déposés par le trésorier de la province, sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil.

*Résolu, 9.*—Que les sommes reçues pour loyers ou autres redevances provenant des travaux qui auront été faits sous l'autorité de la loi qui accompagne les présentes résolutions devront être versées par l'entremise du ministre des terres et forêts au fonds consolidé du revenu pour ensuite faire partie du fonds d'amortissement jusqu'à complet paiement du ou des emprunts.

*Résolu, 10.*—Qu'il sera du devoir de la commission d'exiger du soumissionnaire un dépôt de deniers ou un chèque accepté suffisant pour assurer, à la satisfaction de la commission, l'exécution régulière des travaux autorisés par la loi qui accompagne les présentes résolutions et que les contrats devront aussi stipuler des retenues suffisantes d'une partie du prix d'entreprise, pour telles périodes de temps et à telles conditions qui paraîtront nécessaires pour la fidèle exécution des travaux.

*Résolu, 11.*—Qu'il ne pourra être payé aucune somme de deniers à un entrepreneur tant que l'ingénieur en chef n'aura pas certifié que les travaux pour lesquels des deniers sont réclamés ont été dûment exécutés et que la somme réclamée est due et payable en vertu de la loi qui accompagne les présentes résolutions et tant que ces paiements n'auront pas été approuvés par la commission.

*Résolu, 12.*—Que la commission du régime des eaux courantes de Québec, établie en vertu de la loi 1 George V (1ère session) chapitre 5, continuera de faire un rapport de ses études, recommandations et suggestions au lieutenant-gouverneur en conseil et que ce rapport devra être déposé devant la législature dans les dix premiers jours de chaque session.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

La motion " Que ces résolutions soient maintenant adoptées ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (37) accordant certains pouvoirs additionnels à la commission du régime des eaux courantes de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cet Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au

fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu une troisième fois à la prochaine séance.

Sur la motion de M. Galipeault, appuyée par M. Francœur.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : copie de toutes communications adressées au gouvernement ou à l'un des ministres depuis la dernière session se rapportant à l'augmentation du nombre des juges de la Cour du banc du roi.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : copie de tous documents, requête, correspondance concernant l'ouverture d'un chemin de St-Grégoire à St-Dominique (Station), en passant par St-Féréol, paroisse des Cèdres, comté de Soulanges.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : copie de tous documents, requête, correspondance concernant le chemin de front qui conduit du village de Rivière Baudette, dans le comté de Soulanges, à la province d'Ontario.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : copies de tous rapports, requête, correspondance, plan concernant l'érection d'un pont en fer dans la paroisse du Côteau du Lac, comté de Soulanges.

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de cette Chambre : copie de tous documents, requête, correspondance, rapports, plans, concernant l'opération de la Loi des bons chemins à Côteau Station, aux Cèdres, à St-Polycarpe, à Côteau du Lac et autres localités dans le comté de Soulanges.

Sur la motion de M. Galipeault, appuyée par M. Francœur :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (89) autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill a été retiré.

Sur la motion de M. Bérubé, appuyée par M. Sauvé :

*Ordonné* qu'il soit déposé sur le bureau de Chambre : correspondances, rapports de gardes-forestiers, plaintes, dénonciations, demandes ou autres documents, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'au 1er novembre 1912, se rapportant à la détention pendant le temps susdit et à la révocation des lots Nos 36 S. E. et 36 N. O. du 3ème rang dans le canton Escourt.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (72) concernant la " National Hydro-Electric Company Limited."

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (72) concernant la "National Hydro-Electric Company Limited", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

*Ordonné* que l'adoption desdits amendements soit remise à la prochaine séance.

L'honorable sir Lomer Gouin, présente à la Chambre le premier rapport du comité nommé pour étudier le rapport de la commission chargée de réviser le code municipal, lequel se lit comme suit :

"Votre comité conjoint s'est réuni et, après délibération, en est venu à la conclusion de recommander à votre Honorable Chambre de remettre à l'étude ce projet à la prochaine session, et de recommander au gouvernement de faire distribuer ce projet aux secrétaires-trésoriers des conseils de comté ; aux secrétaires des conseils des municipalités, aux secrétaires des barreaux de la province, et à tous les corps importants qui en feront la demande.

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

Sur la motion de l'honorable M. Taschereau, appuyée par l'honorable M. Décarie.

*Ordonné* que l'ordre du jour de mardi le 17 décembre courant ordonnant que le bill (39) amendant l'article 6663 des Statuts refondus, 1909, soit lu la troisième fois à la prochaine séance, soit rescindé.

*Ordonné* que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité général.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier n'a pas terminé l'examen du bill et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le comité siège de nouveau à la prochaine séance.

## INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET RÉPONSES.

Par M. Slater.—1. Le gouvernement a-t-il promis une subvention ou allocation pour aider à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa, entre Grenville et Hawkesbury ?

2. Dans l'affirmative, quel montant a-t-il promis et quelle est la date de cette promesse ?

Réponse par l'honorable M. Taschereau :

1. Oui.

2. \$15,000.00 payables en deux versements annuels.—Le 1er juin 1910, renouvelée le 12 avril 1912.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Résolu* que quand cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à samedi, à dix heures et demie A. M.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

## Samedi, 21 décembre 1912

*10 heures et demie a. m.*

### INTERPELLATION AU MINISTÈRE ET REPONSE.

Par M. Tellier.—1. A-t-il été concédé quelque lot, depuis dix ans, à Paul Audet, Napoléon Audet ou Paul Lapointe, dans un canton ou dans des cantons de l'agence Saint-François ou de l'agence La Chaudière ?

2. Dans l'affirmative, quels sont, dans chaque cas, la date de la concession, ainsi que le numéro, le rang et le canton du lot concédé ?

Réponse par l'honorable M. Allard :

1.  $1\frac{1}{2}$  lot.

2. Le lot 10 et  $\frac{1}{2}$  sud-est de 11 du rang 6, canton Adstock, à Napoléon Audet, le 17 mars 1905.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (37) accordant certains pouvoirs additionnels à la commission du régime des eaux courantes de Québec.

L'honorable M. Allard propose, secondé par l'honorable sir Lomer Gouin :

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

La motion est soumise à la Chambre qui se divise et l'adopte.

Le bill est en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables conseillers de l'adopter.

Sur la motion de M. Finnie, appuyée par M. Mercier :

*Ordonné* que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (126) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que le conseil du barreau s'est réuni trop tard et que la présente session s'est ouverte trop tôt pour lui permettre de présenter ce bill dans les délais réguliers.

Sur la motion de M. Létourneau (M. H.), appuyée par M. Lévesque :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (122) refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une société de bienfaisance.

Sur la motion de M. Robillard, appuyée par M. Séguin :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (85) concernant la commission des écoles catholiques de Montréal, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Létourneau (M. H.), appuyée par M. Lévesque :

*Ordonné* que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (133) concernant la Commune de Laprairie, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu qu'il s'agit d'une mesure présentée pour le bénéfice d'un grand nombre de cultivateurs intéressés et que la pénalité a été encourue parce que la date de la session a été avancée de deux mois et que les promoteurs n'ont pu, à cause de cela, présenter leur pétition et leur bill dans le délai réglementaire.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (64) constituant en corporation "The Girl's Cottage Industrial School", leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne une institution philanthropique.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (71) concernant les commissaires d'écoles de la cité de Lachine, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de M. Mousseau, appuyée par M. Morisset :

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (124) autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que le conseil du barreau ne s'est réuni que quelque jours avant l'ouverture de la présente session et vu que, à raison de la convocation hâtive de ladite session, il n'a pas été possible de déposer ce bill, dans les délais réglementaires.

Sur la motion de M. Létourneau (M. H.), appuyée par M. Lévesque.

*Ordonné* que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (119) autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre M<sup>re</sup> Léon Virolet au nombre de ses membres, après examen, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que le conseil du barreau s'est réuni trop tard et que la présente session s'est ouverte trop tôt, pour lui permettre de présenter ce bill dans les délais réglementaires.

Sur la motion de M. Lemieux, appuyée par M. Péloquin.

*Ordonné* que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (137) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec, à admettre Marie-André de Souffron au nombre de ses membres, après examen, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que le conseil des chirurgiens dentistes s'est réuni trop tard, et que la session s'est ouverte trop tôt pour lui permettre de présenter ce bill dans les délais réguliers.

Sur la motion de M. Lemieux, appuyée par M. Péloquin.

*Ordonné* que la pénalité payée au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (138) autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen, leur soit remise après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que le conseil des chirurgiens dentistes s'est réuni trop tard et que la présente session s'est ouverte trop tôt, pour lui permettre de présenter ce bill dans les délais réguliers.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (92) amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.

M. Désaulniers propose, secondé par M. Délisle, que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (72) concernant la "National Hydro-Electric Company, Limited".

*Résolu* que cette Chambre adopte lesdits amendements.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (39) amendant l'article 6663 des Statuts refondus, 1909.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (87) amendant la charte de la ville de Longueuil.

M. Desaulniers propose, secondé par M. Delisle, que cette Chambre adopte maintenant lesdits amendements.

M. Bernier propose, secondé par M. D'Auteuil: que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion principale " sauf l'amendement insérant la clause 34 "

Et la motion en amendement étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont inscrits comme suit :

POUR :

Messieurs

*Bernier,*  
*Bérubé,*  
*Bissonnet.*  
*Cousineau,*  
*D'Auteuil,*  
*Devlin,*  
*Fortier,*  
*Goun,*

*Labissonnière,*  
*Mackenzie,*  
*Morin,*  
*Patenaude,*  
*Sylvestre,*  
*Taschereau,*  
*Tellier.—15.*

CONTRE :

Messieurs.

*Allard,*  
*Boucharde,*  
*Bullock,*  
*Campbell,*  
*Carbonneau,*  
*Caron (Iles-de-la-Madeleine),*  
*Caron (Matane),*  
*Décarie,*  
*Delisle,*  
*Demers,*  
*Desaulniers,*  
*Finnie,*  
*Francaeur,*  
*Galipeault,*  
*Gault,*  
*Gendron,*  
*Godbout,*  
*Gosselin,*  
*Grégoire,*

*Kaine,*  
*Langlois (Montréal-St-Louis),*  
*Lavergne,*  
*Leclerc,*  
*Lemieux,*  
*Létourneau (Montréal-Hochelaga),*  
*Létourneau (Québec-Est),*  
*Mercier,*  
*Morisset,*  
*Mousseau,*  
*Ouellette,*  
*Péloquin,*  
*Perron,*  
*Petit,*  
*Prévost,*  
*Robert, (Beauharnois),*  
*Robillard,*  
*Scott,*  
*Séguin,*

*Slater,*  
*Tansey,*  
*Tessier (Rimouski),*  
*Tessier (Trois-Rivières),*  
*Therrien,*

*Tourville,*  
*Turcot,*  
*Vilas,*  
*Walker.—47.*

Ainsi l'amendement est rejeté.

Et la motion principale étant de nouveau soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolution pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à St-Hyacinthe.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolution et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ.

Attendu qu'il existe à Saint-Hyacinthe, sur la rivière Yamaska, trois ponts de péages, appelés pont Barsalou, pont Morison et pont de la Société de passage du pont neuf de Saint-Hyacinthe ;

Attendu que des taux de péage élevés sont prélevés sur ces ponts et que ce prélèvement constitue une entrave au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et à la circulation libre dans cette partie de la province ;

Attendu que les municipalités du village de Saint-Joseph, de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, du village de la Providence et de la cité de Saint-Hyacinthe se sont déclarées prêtes à contribuer au coût de reconstruction et d'entretien desdits ponts, ainsi qu'au montant requis pour racheter les droits de prélever des taux de péage ;

Attendu qu'il est de l'intérêt public de rendre lesdits ponts libres et exempts de péage ;—qu'il soit en conséquence :

*Résolu*,—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'ordonner le paiement de la somme de soixante mille piastre, à même le fonds pour la construction des ponts en fer et celui créé par la loi 2 George V, chapitre 2, afin d'aider les municipalités mentionnées au préambule de cette résolution, à racheter les droits de péages et à réparer ou reconstruire les ponts qui y sont mentionnés à telles conditions qui seront fixées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première fois.

*Ordonné* que la seconde lecture de ladite résolution soit remise au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à Saint-Hyacinthe, rapportées du comité général aujourd'hui et remise au cours de la séance.

*Ordonné* que ladite résolution soit maintenant lue la deuxième fois.

En conséquence, la résolution est lue la deuxième fois.

*Résolu* que cette Chambre adopte maintenant ladite résolution.

En conséquence, ladite résolution est adoptée.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (34) pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à Saint-Hyacinthe.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (33) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Sur la motion de l'honorable M. Mackenzie, appuyée par l'honorable M. Kaine :

*Ordonné* que l'entrée au feuilleton de l'ordre du jour, de mardi le 17 décembre courant, ordonnant que le bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec, soit rescindée.

*Ordonné* que le bill soit renvoyé au comité général au cours de la présente séance.

L'ordre du jour appelle la prise en considération par le comité général, d'un projet de résolution concernant la commission des licences de la province de Québec.

L'honorable M. Mackenzie propose, secondé par l'honorable M. Kaine, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Mackenzie informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence la Chambre se forme en comité.

#### EN COMITÉ

*Résolu.*—Que le délai fixé par la section 6 de la loi 2 George V, chapitre 12, pour la présentation, au lieutenant-gouverneur en conseil, du rapport de la commission des licences de la province de Québec, nommée par ladite loi, soit prolongé jusqu'au premier jour de septembre mil neuf cent treize.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue une première et une seconde fois et adoptée.

*Ordonné*, que ladite résolution soit envoyée au comité chargé de l'étude du bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la Commission des licences de la province de Québec.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la Commission des licences de la province de Québec.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné*, que le bill soit lu maintenant une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu*, que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

#### EN COMITÉ

*Résolu*,—Que l'acte de vente en date du 23 juillet 1912, passé entre la corporation de la ville de Nicolet et le gouvernement de la province de Québec, devant Ed. Hamel, N. P., et reproduit dans la cédule suivante, soit ratifié et confirmé.

#### CÉDULE

L'an mil neuf cent douze, le vingt-trois du mois de juillet

Devant EDOUARD HAMEL, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Sainte-Jeanne de Neuville, soussigné,

#### ONT COMPARU :

L'honorable L.-A. TASCHEREAU, avocat et ministre des travaux publics, de la cité de Québec, agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement de la province de Québec, en vertu d'un rapport de l'honorable Conseil exécutif en date du dix-sept juillet 1912, approuvé le lendemain par le lieutenant-gouverneur de la province, et portant le No 826, et dont copie a été annexée à l'original du présent acte pour en faire partie, après avoir été approuvé par les parties aux présentes et signé d'elles et du notaire soussigné, partie de la première part, ci-après nommé

*l'acquéreur ;*

#### ET

LOUIS-J. CARON, écuyer, de la ville de Nicolet, architecte, agissant aux présentes pour et au nom de la corporation de la ville de Nicolet, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires en la ville de Nicolet, aux termes d'une résolution adoptée à une session du conseil de ville de la ville de Nicolet, tenue le vingt-sept avril dernier (1912), et dont copie certifiée a été annexée à l'original du présent acte, pour en faire partie,

après avoir été approuvée par les parties aux présentes et signée d'elles et du notaire soussigné, partie de la seconde part, ci-après nommé

*le vendeur.*

LESQUELLES parties ont fait, par les présentes, les déclarations et conventions suivantes, savoir :

Attendu que, par acte devant J.-O. Courchesne, N.-P., en date du 15 août 1910, il a été convenu, entre la corporation du comté de Nicolet et la corporation de la ville de Nicolet, que cette dernière construirait, dans les limites de la ville de Nicolet, un édifice public pour servir de bureau d'enregistrement, pour servir à la tenue des termes et séances de la Cour de circuit du comté de Nicolet, et aussi à la tenue des termes et séances de la Cour supérieure pour les causes du comté de Nicolet, conformément aux dispositions de l'article 3090 des Statuts refondus, 1909,—ledit édifice devant être construit sur le terrain de Napoléon Terrien, en face de la rue Signaï, à son encoignure avec la rue Plessis,—et la corporation de la ville de Nicolet devant avoir la pleine propriété dudit édifice ainsi construit, suivant les stipulations du contrat ci-dessus relaté ;

Attendu que, le dix-neuf août mil neuf cent dix (1910), par acte devant H.-R. Dufresne, N.-P., la corporation de la ville de Nicolet a acquis de Napoléon Terrien le terrain dont il est question ci-dessus, et y a construit, d'après les plan et devis approuvés par le département des Travaux publics, un édifice public, pour servir aux fins ci-dessus mentionnées ;

Attendu que le gouvernement de la province de Québec, pour soulager la corporation de la ville de Nicolet du fardeau trop lourd qu'elle s'est imposé en construisant un palais de justice, qui sert à tout le comté, et dont l'entretien est onéreux pour les contribuables de la ville de Nicolet, a convenu d'acheter ledit palais de justice de la corporation de la ville de Nicolet (sauf à faire ratifier l'acte d'achat par la Législature de Québec), les conventions suivantes sont donc établies entre les parties contractantes, représentées comme susdit, savoir :

La partie de seconde part a vendu, cédé et transporté, comme par les présentes elle vend, cède et transporte, avec garantie contre tous troubles, évictions, hypothèques, douaires et autres empêchements quelconques, à la partie de première part, acceptant, l'immeuble suivant, savoir :

Une portion de terre située en ladite ville de Nicolet, faisant partie du lot numéro trois cent soixante (360) du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet pour ladite ville de Nicolet, du contenu de cent cinquante pieds de largeur sur deux cent cinquante pieds de longueur, borné d'un bout au sud-ouest au surplus du terrain de Nap. Terrien, à une distance d'environ trois cents pieds de la rue Plessis, du côté nord-est d'icelle, et le centre de la portion de terre vendue se trouvant en face de la rue Signaï ou de la continuation d'icelle, de l'autre bout au nord-est et des côtés nord et sud au surplus dudit lot de terre appartenant à Nap. Terrien,—avec la bâtisse dessus construite servant de palais de justice, et dépendances, y compris l'ameublement desdites bâtisses ;

Tel que le tout se trouve actuellement et dont l'acquéreur se déclare content et satisfait, disant le bien connaître.

Au vendeur appartenait l'immeuble susvendu pour l'avoir acquis de Napoléon Terrien, suivant bail et concession devant H.-R. Dufresne, N. P., en date du 19 août 1910, enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Nicolet (division No 2) le 30 août 1910, sous le No 8064. Pour par l'acquéreur jouir, faire et disposer de ce que susvendu comme à lui appartenant à compter de ce jour, à la charge de remplir et exécuter les charges et obligations mentionnées dans le bail et concessions ci-dessus relaté à l'établissement de propriété, sauf et excepté la rente annuelle et constituée de vingt piastres (\$20.00) affectant ledit terrain et dont le capital devra être racheté par le vendeur qui s'y engage et s'y oblige.

En outre, cette vente est faite pour le prix et somme de quinze mille piastres (\$15,000.00) que l'acquéreur a payé comptant au vendeur qui le reconnaît, et dont quittance générale et finale.

Et en considération de ce que dessus, le vendeur cède et transporte à l'acquéreur tous les droits, titres, intérêts, et possession qu'il peut avoir sur ce que dessus vendu, voulant et entendant que ledit acquéreur en soit saisi et mis en possession au moyen des présentes, sauf et excepté la réserve suivante de la part du vendeur.

Le vendeur réserve le droit d'occuper, dans le palais de justice ci-dessus vendu, les appartements actuellement destinés à la tenue du bureau d'enregistrement pour la division No 2 du comté de Nicolet, cette occupation devant servir pour tenue du bureau d'enregistrement, seulement, et non pour autres fins.

Mais de son côté l'acquéreur réserve le droit de prendre possession desdits appartements aussitôt qu'il en aura besoin, en payant et remboursant au vendeur une somme additionnelle de mil huit cent quatre-vingt-huit piastres (\$1,888.00).

La présente vente, pour avoir force et effet, est sujette à ratification par la Législature de la Province de Québec.

Telles sont les conventions des parties.

DONT ACTE fait et passé en la cité de Québec sous le numéro mille trois cent soixante et dix-neuf de mes minutes ; Et, lecture faite, les parties ont signé avec moi, notaire ;

(Signé) L. A. TASCHEREAU,

“ LOUIS J. CARON,

“ ED. HAMEL, N. P.

Vraie copie de la minute certifiée,

ED. HAMEL N. P.

EXTRAIT du livre des délibérations du conseil de ville de la ville de Nicolet  
pour la séance du 27 avril 1912.

M. l'échevin Trahan donne lecture d'une lettre de l'honorable Premier ministre de la province de Québec, sir Lomer Gouin, qu'il a reçue en sa qualité de délégué nommé par le conseil auprès du gouvernement provincial, en vertu d'une résolution en date du 14 février 1911.

Il dépose cette lettre devant le conseil et fait rapport de tous les pas et démarches qu'il a faits auprès du gouvernement de la province et de ses membres, relativement à la question du palais de justice à ériger en la ville de Nicolet.

Après étude et mûres délibérations de la proposition contenue dans ladite lettre, le conseil, sur proposition de monsieur l'échevin Trahan, secondé par monsieur l'échevin Laflamme, adopte à l'unanimité la résolution suivante :

“ Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables que le conseil prenne tous les moyens possibles pour diminuer la dépense municipale et les taxes ;

“ Attendu que la corporation de la ville de Nicolet a construit, à grands frais, à Nicolet, un édifice destiné à servir comme palais de justice pour tout le comté de Nicolet, et dont l'entretien est onéreux pour les contribuables de cette ville ;

“ Vu la lettre de l'honorable Premier ministre de la province, sir Lomer Gouin, en date du 26 avril 1912, maintenant déposée devant ce conseil, par laquelle il demande si le conseil de ville de la ville de Nicolet serait disposé à vendre au gouvernement ledit palais de justice, aux conditions énoncées dans ladite lettre ;

“ A ces causes, le conseil décide ce qui suit :

“ 1. La corporation de la ville de Nicolet se déclare, avec plaisir, prête à vendre au gouvernement de cette province l'édifice qu'elle a fait construire dans la ville de Nicolet pour servir de palais de justice pour le comté de Nicolet, le tout aux conditions mentionnées dans la lettre précitée de l'honorable Premier ministre ;

“ 2. Monsieur le maire, Louis-J. Caron, est spécialement autorisé par ce conseil aux fins de signer, pour et au nom de la corporation de la ville de Nicolet, tous contrats, documents et papiers relatifs à la vente au gouvernement dudit palais de justice, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette transaction soit complétée et que le contrat de vente soit signé sous le plus court délai possible ;

“ 3. Monsieur le maire devra faire rapport de ses pas et démarches d'hui à la prochaine séance de ce conseil devant être tenue le 6 mai 1912 ;

“ 4. Le conseil soumet humblement au gouvernement que, sous les circonstances, il serait désirable et dans l'intérêt général que ledit contrat de vente fut signé d'hui à la prochaine séance de ce conseil.

Vrai extrait.

(Signé) S. CAMIRAND  
Sec.-trés. ”

Le document ci-dessus est la copie certifiée de la résolution de la corporation de la ville de Nicolet, mentionnée à l'acte de vente signé entre le gou-

vernement de Québec et la corporation de la ville de Nicolet, devant Ed. Hamel, N. P., le vingt-trois juillet mil neuf cent douze et auquel il est référé et demeuré annexé après avoir été certifié véritable par les parties et signé d'elles et de moi, notaire.

Signé à Québec, ce vingt-trois juillet mil neuf cent douze.

(Signé) L. A. TASCHEREAU,  
 “ LOUIS J. CARON,  
 “ ED. HAMEL, N. P.

Vraie copie certifiée,

ED. HAMEL, N. P.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil exécutif en date du 17 juillet 1912, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 18 juillet 1912, concernant le palais de justice de la ville de Nicolet.

826

L'honorable Premier ministre, dans un mémoire en date du 17 juillet, (1912), reommande que le ministre des travaux publics et du travail soit autorisé à signer, avec la corporation de la ville de Nicolet, pour l'achat du palais de justice construit dans la ville de Nicolet et le terrain sur lequel il est construit, un contrat conforme à la teneur du projet de contrat annexé au rapport susdit.

Certifié.

(Signé) GUSTAVE GRENIER,  
 Greffier du Conseil exécutif.

Le document ci-dessus est la copie de l'orde en conseil mentionné à l'acte de vente signé entre le gouvernement de la province de Québec et la corporation de la ville de Nicolet, devant Ed. Hamel, N. P., le vingt-trois juillet mil neuf cent douze et auquel il est référé et demeuré annexé après avoir été certifié véritable par les parties et signé d'elle et de moi, notaire.

Signé à Québec, ce vingt-trois juillet mil neuf cent douze.

(Signé) L. A. TASCHEREAU,  
 “ LOUIS J. CARON,  
 “ ED. HAMEL, N. P.

Vraie copie certifiée.

ED. HAMEL, N. P.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

La motion "Que ces résolutions soient maintenant adoptées," est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les résolutions sont adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (7) ratifiant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

*Ordonné* que l'honorable M. Taschereau ait la permission de présenter un bill (7) ratifiant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

En conséquence, il présente ce bill, qui est reçu et lu une première fois.

*Ordonné* que la deuxième lecture du bill ait lieu maintenant.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, d'un projet de résolutions concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. Taschereau propose, secondé par l'honorable M. Décarie, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la motion étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte.

L'honorable M. Taschereau informe alors la Chambre que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a pris connaissance du projet de résolutions et qu'il le recommande à la considération de la Chambre.

En conséquence, la Chambre se forme en comité.

## EN COMITÉ.

*Résolu, 1.*—Qu'il sera accordé à la *North Railway Company* au lieu du subside accordé par le paragraphe *hh* de la section 1 de la loi 2 George V, chapitre 5, pour l'aider dans la construction d'une voie ferrée partant d'un point à ou près de la cité de Montréal, jusqu'à la baie James, une subvention de huit mille acres de terre par mille, non convertible en argent, pour la section s'étendant de Montréal jusqu'à ou près du 837ème mille, à l'ouest de Moncton, du Transcontinental National, et de dix milles acres de terre par mille, non convertible en argent, pour la section à partir dudit point, sur le Transcontinental National, jusqu'à un port sur la baie James, pour une longueur totale ne dépassant pas 550 milles ;

*Résolu, 2.*—Que, nonobstant la section 2 de la loi 2 George V, chapitre 5, il sera loisible à la *North Railway Company* de devenir propriétaire des mines et minerais dans une étendue d'un cinquième des terres qui seront octroyées, à être choisies par la compagnie, dans un délai des cinq ans qui suivront la sanction de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, pourvu qu'elle s'engage au préalable, par contrat, à payer au gouvernement une part de 25% des profits nets réalisés par l'exploitation des mines et minerais qui s'y trouvent, cet engagement s'étendant à tous acheteurs, représentants, cessionnaires, locataires et occupants desdites terres ;

*Résolu, 3.*—Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil dans les quinze ans qui suivront la sanction de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, de concéder à ladite compagnie tels pouvoirs d'eau nécessaires pour fournir la force motrice pour l'exploitation de son chemin de fer, le développement de son trafic et de ses terres, au prix n'excédant pas cinquante cents par année, par cheval-vapeur dans une étendue d'un cinquième des terres octroyées à ladite compagnie ;

*Résolu, 4.*—Que les obligations mentionnées dans la section 6 de la loi 2 George V, chapitre 5, ne s'étendront pas aux terres drainées ou améliorées par ladite compagnie ou destinées à l'être, et dont les plans d'améliorations auront été approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil ;

*Résolu, 5.*—Qu'au lieu des délais mentionnés dans la section 9 de la loi 2 George V, chapitre 5, les travaux du chemin de fer devront être commencés dans un délai de six mois et terminés dans un délai de trois ans pour la partie au nord du Transcontinental National, et dans un délai de quatre ans pour le reste, à compter du contrat à être fait entre la compagnie et le gouvernement et que, à défaut du commencement et du parachèvement des travaux dans les délais prescrits, la subvention devra caduque *ipso facto* pour la partie du chemin de fer qui restera inachevée.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu maintenant.

En conséquence, M. le Président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois.

La motion " Que ces résolutions soient maintenant adoptées," est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, lesdites résolutions sont adoptées.

*Ordonné* que lesdites résolutions soient envoyées au comité chargé de l'étude du bill (44) amendant l'acte 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (44) amendant l'acte 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que celui-ci a examiné le bill et l'a adopté sans amendement.

La motion " Que ce bill soit lu maintenant une troisième fois ", est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

L'ordre du jour appelle la prise en considération, par le comité général, du bill (35) amendant la loi imposant certaines taxes sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, et raisons sociales, associations commerciales.

En conséquence, la Chambre se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis M. l'Orateur ayant de nouveau pris place au fauteuil, M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a examiné le bill et l'a adopté avec certains amendements.

*Ordonné* que le bill ainsi amendé par le comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du bill.

*Ordonné* que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

## EN COMITÉ

1. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille deux cent quatre-vingt-une piastres et cinquante centins soit ouvert à Sa Majesté, pour :—traitements, dépenses contingentes, etc, du Conseil législatif, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

2. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—traitements, dépenses contingentes, etc., de l'Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

3. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante-cinq mille cinq cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature, S. R. Q., 1909, art. 164, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

4. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—achat de livres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

5. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille sept cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—traitements, dépenses contingentes, etc., de la bibliothèque, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

6. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—dépenses contingentes des élections, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

7. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit cents piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour le traitement du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

8. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six mille piastres soit ouvert à Sa Majesté, pour :—impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

9. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille quatre cent-cinquante piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—traitements (gouvernement), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

10. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent cinquante piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—dépenses contingentes (gouvernement), pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

11. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent vingt-six mille sept cent trente-cinq piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'administration de la justice pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

12. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille neuf cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour les juges de la Cour des Sessions de la Paix, Québec ; ditto, Montréal ; leurs traitements comme juges et commissaires des licences et ceux des magistrats de police, Montréal ; du grand connétable et de son assistant, Montréal, et des constables et des huissiers audienciers, à Québec et à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

13. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quinze mille piastres, soit ouvert

à Sa Majesté, pour l'inspection des bureaux publics pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

14. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinquante mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—octroi spécial aux municipalités scolaires, pour encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

15. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—gratifications aux instituteurs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

16. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'Académie de Musique de Québec, 1 Geo. V, (2e session) chap. 5, section 1. Paiement sujet à un ordre en Conseil, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

17. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille cent piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—rapport du surintendant, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

18. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas huit mille cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—conférences pédagogiques, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

19. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—allocation aux municipalités les plus méritantes, sujet au rapport des inspecteurs, O. C. 759 du 2 déc. 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

20. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—écoles du soir et écoles de coupe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

21. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—“ Monument Mational ”, Montréal, sous le contrôle de “ L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal ” ; paiement sujet à un ordre en conseil et aux conditions de l'ordre en conseil No 187, du 29 mai 1906, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

22. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas six cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—archives Canadiennes, pour reliure et renouvellement pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

23. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas seize mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour conseil des Arts et Manufactures, y compris l'enseignement des beaux arts appliqués à l'industrie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

24. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cent dix mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—asiles d'aliénés y compris le transport de patients des prisons aux asiles, et autres dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

25. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante-seize mille cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—écoles de réforme et d'industrie, y compris dépenses contingentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

26. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le bureau d'hygiène de la province de Québec, articles 3867-3982 S. R. Q., 1909, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

27. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—achat de vaccin (y compris \$500 pour inspection), pour Montréal et Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

28. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent vingt mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—entretien, etc., des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

29. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—édifices de la Législature et des départements, construction d'une nouvelle bibliothèque et dépendance, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

30. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas soixante et quinze mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour les cercles agricoles, encouragement à l'agriculture en général y compris \$13,350.00, pour la compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (pour la construction de ponts sur les rivières St-François et Yamaska, étant la balance du premier paiement et du deuxième paiement de 10 paiements égaux) en vertu de la loi 63 Victoria, chapitre 2, et concours d'abatis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

31. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas neuf mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—conférences sur l'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

32. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt quatre mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le Journal d'Agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

33. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—expositions, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

34. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cent cinquante mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour :—amélioration des chemins ruraux, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

35. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—immigration : Bureau de Québec et Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

36. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent sept mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—dépenses se rattachant à la perception des licences, droits sur les successions et taxes sur les corporations commerciales, etc., S. R. Q., 1909, articles 903-1345; 1345-1359; 1374-1387, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

37. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas douze mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—timbres, licences, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

38. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt trois mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—registreurs : traitements et dépenses continentes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

39. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix-sept mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—" Gazette Officielle de Québec", pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

40. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas vingt mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour :—divers en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

41. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'agent en France, traitement et allocation pour loyer de bureau, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

42. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'agent de la province à Ottawa, traitement, comprenant toutes les dépenses de voyage et autres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

43. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas deux cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'annuité à Mlle Marie-Régina Drolet, par Rés. de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

44. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le barreau de la province de Québec ; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

45. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille deux cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'officier spécial, côte nord du Saint-Laurent ; traitement, dépenses de voyages (O.-C. No 51 du 31 janvier 1896) pour l'exercice finissant le 30 janvier 1914.

46. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

47. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas quatre cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour la société de numismatique et d'archéologie de Montréal pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

48. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cent piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le "Royal Military College of Canada Rifle Association" pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

49. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour S. P. Robins, Principal retraité de l'École normale McGill, allocation annuelle en vertu de O. C. No 800 du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

50. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas trois cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour la Société de Géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

51. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq cents piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le collège de pharmacie, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

---

52. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas dix mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté pour :—allocation pour le traitement de la tuberculose, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

53. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour l'agent général de la province dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, pour dépenses de bureau, en sus du montant autorisé par 8 Edouard VII, chapitre 11, section 4, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

54. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas cinq mille piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le conservatoire Lasalle de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

55. *Résolu* qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante piastres, soit ouvert à Sa Majesté, pour le paiement de l'intérêt pour un an au 30 juin 1914, 3% par année sur \$25,000, prix d'achat d'une cour à charbon à Québec, acquise pour le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le président du comité fait rapport que ce dernier a adopté plusieurs résolutions et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet lesdites résolutions à la Chambre et elles sont lues une première et une seconde fois et adoptées.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme en comité de voies et moyens.

#### EN COMITÉ

*Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$4,552,344.42 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1914, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Résolution à rapporter.

---

M. l'Orateur prend de nouveau place au fauteuil et M. le Président du comité fait rapport que ce dernier a adopté une résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné* que le rapport soit reçu maintenant.

*Résolu* qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. le président du comité soumet ladite résolution à la Chambre et elle est lue comme suit :

*Résolu*,—Que, dans le but de payer les subsides accordés à Sa Majesté, la somme de \$4,552,344.42 pour les dépenses de l'exercice expirant le 30 juin 1914, soit prise sur le fonds consolidé du revenu de cette province.

Alors ladite résolution est lue une seconde fois et adoptée.

*Ordonné* que l'honorable M. Mackenzie ait la permission de présenter un bill (2) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'exercice expirant le 30 juin 1914, et pour d'autres fins du service public.

En conséquence, il présente ce bill qui est reçu, et lu la première fois.

*Ordonné* que ce bill soit lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la deuxième fois.

*Ordonné* que ce bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu* que le bill est adopté.

*Ordonné* que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande aux honorables Conseillers de l'adopter.

## INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE ET REPONSES

Par M. Gault.—1. Quels sont les noms de ceux qui ont été payés comme conférenciers ou autrement, depuis le 1er janvier 1912, pour expliquer la loi des bons chemins 1912 ?

2. Quelle est la rémunération payée à chacun d'eux ?

3. Donnez les dates et les endroits de chaque assemblée tenue par eux ?

4. Quels sont les noms des municipalités et des comtés, qui ont accepté l'offre du gouvernement en vertu de cette loi ?

5. Quel est le montant à être dépensé par ces comtés et ces municipalités, et le nombre de milles donnés en construction par contrat.

Réponse par l'honorable M. Caron :

1.—J.-B. Cloutier, Luc Dupuis, F.-X. Galibois, Emile Plante, Joseph Pasquet, Philippe Roy, Philippe Rheault, Germain St-Pierre, Narcisse Thivierge, J.-A. Camirand, A.-L. Gareau, W. Label, Chs.-A. Dumas.

2.—\$5.00 par conférence, excepté pour les quatre derniers, employés réguliers, qui ont donné, de temps à autre, des explications au sujet de la loi des bons chemins, 1912.

3.—Endroits et dates de chaque assemblée tenue par les conférenciers plus haut nommés pour expliquer la loi des bons chemins, 1912.

## ARGENTEUIL

Arundel.....	27 avril
Morin-Heights .....	26 "
Brownsburg.....	25 "
Calumet.....	24 "
St-André.....	24 "
St-Philippe.....	23 "
Lachute.....	22 "
Grenville.....	27 "
St-Adolphe.....	2 juillet

## ARTHABASKA

Maddington-Falls .....	24 avril
Ste-Anne.....	24 "
St-Valère.....	23 "
St-Albert.....	23 "
Ste-Clothilde.....	22 "
Ste-Elisabeth.....	22 "
Warwick.....	21 "
Tingwick.....	21 avril
St-Rémi.....	20 "
Ste-Hélène.....	19 "
St-Norbert.....	19 "
Stanfold.....	18 "
St-Louis.....	18 "
St-Rosaire.....	17 "
Victoriaville.....	16 "
Arthabaska, ville.....	16 "

## BAGOT

Ste-Christine.....	23 mars
St-Ephrem.....	22 "
St-Théodore.....	22 "
St-Siméon-de-Ramsay.....	20 juin
St-Hugues.....	20 mars
St-Nazaire.....	21 "
Ste-Hélène.....	21 "
Ste-Rosalie.....	19 "
St-Dominique.....	19 "
St-Pie.....	18 "

## BEAUHARNOIS

St-Stanislas-de-Kostka.....	10 mars
Valleyfield.....	13 "

BEAUHARNOIS.—*Suite.*

St-Etienne . . . . .	14 mars
Beauharnois, ville . . . . .	12 “
St-Louis-de-Gonzague . . . . .	11 “
St-Timothée . . . . .	10 “

## BONAVENTURE

Port-Daniel-Ouest . . . . .	9 juillet.
St-Godefroi . . . . .	7 “
New-Carlisle . . . . .	6 “
Port-Daniel-Est . . . . .	10 “
L'Anse-aux-Gascons . . . . .	10 “
St-Alexis-de-Matapédia . . . . .	30 juin
Matapédia . . . . .	1 juillet
Carleton . . . . .	3 “
Maria . . . . .	4 “
St-Jean-l'Evangeliste . . . . .	2 “
New-Richmond . . . . .	5 “

## BEAUCE

St-Victor-de-Tring . . . . .	26 juillet
St-Georges . . . . .	21 “
St-Théophile . . . . .	14 avril
St-Côme . . . . .	14 “
St-Zacharie . . . . .	13 “
Ste-Aurélie . . . . .	13 “
St-Gédéon . . . . .	12 “
St-Martin . . . . .	12 “
St-François . . . . .	11 “
Beauceville . . . . .	11 “
St-Honoré . . . . .	9 “
Ste-Marie . . . . .	3 “
Sts-Anges . . . . .	4 “
St-Séverin . . . . .	5 “
L'Enfant-Jésus . . . . .	5 “
St-Elzéar . . . . .	4 “
St-Méthode . . . . .	9 “
St-Evariste . . . . .	8 “
St-Ephrem . . . . .	8 “
St-Joseph . . . . .	6 “
Sacré-Cœur . . . . .	7 “
St-Frédéric . . . . .	6 “
St-Pierre-de-Broughton . . . . .	7 “
St-Gédéon . . . . .	14 mars
St-Ludger . . . . .	16 “

## BELLECHASSE

St-Valier.....	26 mai
St-Gabriel.....	7 "
Beaumont.....	7 avril
Ste-Sabine.....	4 "
St-Philémon.....	5 "
St-Camille.....	4 "
St-Magloire.....	3 "
St-Lazare.....	2 "
St-Nérée.....	2 "
St-Raphaël.....	2 "
Armagh.....	2 "
St-Michel.....	1 "
St-Gervais.....	9 juin
St-Charles.....	5 mai
St-Lazare.....	28 avril

## BERTHIER

St-Ignace-de-Loyola.....	10 mai
La-Visitation-Isle-de-Pads.....	10 "
Lanoraie.....	14 avril
Lavaltrie.....	14 "
St-Charles.....	9 "
St-Gabriel-de-Brandon.....	9 "
St-Damien.....	10 "
St-Norbert.....	11 "
St-Barthélémi.....	12 "
St-Cuthbert.....	11 "
Berthierville.....	12 "

## CHAMPLAIN

La-Tuque.....	8 avril
St-Stanislas.....	30 mars
St-Séverin.....	30 "
St-Théophile.....	31 "
Grand'Mère.....	31 "
St-Jean-des-Piles.....	1 avril
St-Timothée.....	2 "
St-Tite.....	2 "
St-Narcisse.....	3 "
Champlain.....	4 "
Cap-de-la-Madeleine.....	4 "
Ste-Thècle.....	29 mars
St-Adelphe.....	29 "
N.-D.-du-Mont-Carmel.....	14 "
St-Prospère.....	12 "

CHAMPLAIN.—*Suite.*

Mont-Carmel.....	14 mars
St-Maurice.....	13 “
St-Louis.....	14 “
Ste-Anne-de-La-Pérade..	11 “
Batiscan.....	11 “
Ste-Geneviève.....	12 “
St-Luc.....	13 “

## CHATRAUGUAY

Howick.....	20 avril
St-Jean-Chrysostôme.....	21 “
Ste-Martine.....	17 mars
St-Urbain.....	30 juin

## CHARLEVOIX

St-Eenn $\overline{\text{E}}$ -de-la-Malbaie.....	23 avril
---	----------

## CHICOUTIMI

St-Louis-Nazaire.....	12 juin
St-Cyriac.....	11 “
Chicoutimi.....	17 “
St-Ambroise.....	14 “
St-Charles-Borromée.....	13 “
L'Anse St-Jean.....	19 “
Ste-Anne.....	16 “
St-Fulgence.....	16 “

## COMPTON

La Patrie.....	9 juillet
Piopolis.....	15 mars
St-Léon-de-Marston.....	15 “
Ste-Cécile-de-Whitton.....	14 “
St-Romain-de-Winslow.....	14 “
Ste-Edwidge.....	14 mai

## DORCHESTER

St-Maxime.....	23 avril
St-Anselme.....	16 mars
St-Nazaire.....	14 “
St-Malachie.....	14 “
St-Léon-de-Standon.....	13 “
Ste-Germaine.....	13 “
St-Maxime.....	15 “
St-Barnard.....	15 “
St-Odilon.....	11 “

DORCHESTER. — *Suite.*

St-Benjamin.....	11 mars
St-Prospère.....	12 “
Ste-Justine.....	12 “
Ste-Marguerite.....	10 “
St-Edouard.....	10 “

## DRUMMOND

N.-D.-du-Bon-Conseil.....	11 août
St-Germain-de-Grantham.....	23 juin
St-Cyrille-de-Wendover.....	14 avril
Drummondville.....	27 mai

## FRONTENAC

St-Hubert-de-Spaulding.....	13 mars
Woburn.....	15 “
St-Vital-de-Lambton.....	16 juin

## GASPÉ

Percé.....	13 juillet
Barachois.....	13 “
St-Georges.....	14 “
Douglastown.....	14 “
Gaspé.....	14 “
St-Majorique.....	15 “
Péninsula.....	15 “
Cap-Rosiers.....	15 “
Anse-aux-Griffons.....	16 “
Rivière-aux-Renards.....	16 “
Chloridorme.....	17 “
Grande-Vallée.....	17 “
Mont-Louis.....	18 “
Ste-Anne-des-Monts.....	19 “
Cap-Chat.....	20 “
Ste-Adélaïde-de-Pabos.....	11 “
New-Port.....	11 “
Anse-du-Cap.....	12 “
Grande-Rivière.....	12 “

## HUNTINGDON

Athelstan.....	3 mai
Casaville.....	4 “
Herdman.....	6 “
Franklin.....	6 mai
St-Antoine.....	6 “
Ste-Barbe.....	2 “
St-Anicet.....	1 “

## JOLIETTE

Joliette.....	15 avril
St-Thomas.....	15 "
St-Paul.....	16 "
Ste-Mélanie.....	17 "
Ste-Béatrice.....	17 "
St-Ambroise.....	17 "
St-Jean-de-Matha.....	18 "
Ste-Emélie-de-l'Energie.....	18 "
St-Cléophas.....	19 "
St-Félix-de-Valois.....	19 "
Ste-Elisabeth.....	20 "
St-Côme.....	31 mars
St-Alphonse.....	31 "

## KAMOURASKA

Kamouraska.....	12 juillet
St-Bruno.....	26 mai
Kamouraska.....	26 "
St-Pascal.....	26 "
Ste-Anne-de-la-Pocatière.....	15 août

## L'ASSOMPTION

St-Lin.....	26 mai
Mascouche.....	25 avril
Charlemagne.....	23 "
L'Assomption.....	21 "
L'Epiphanie.....	21 "
St-Roch-de-l'Achigan.....	21 "

## LEVIS

Breakeyville.....	5 juillet
St-Nicolas.....	31 mars
St-Etienne.....	31 "
St-Lambert.....	1 avril
St-Henri.....	1 "
Bienville.....	21 "
Lauzon, ville.....	21 "
St-David.....	20 "
St-Jean-Chrysostôme.....	14 "
St-Louis-de-Pintendre.....	13 "
Breakeyville.....	14 "
St-Télesphore.....	14 "

## LAVAL

St-Vincent-de-Paul.....	2 juin
-------------------------	--------

## L'ISLET

St-Marcel.....	6	avril
St-Cyrille.....	6	"
St-Aubert.....	4	"
Ste-Perpétue.....	6	"
St-Jean-Jort-Joli.....	7	"
St-Damase.....	5	"
L'Islet.....	18	mars

## LAC-ST-JEAN

St-Jérôme.....	4	mars
St-Bruno.....	3	"
Hébertville.....	3	"
St-Gédéon.....	22	avril
St-Joseph-d'Alma.....	20	"
Chambord.....	25	"
St-François-de-Sales.....	10	"
Lac-Bouchette.....	10	"
Hébertville-Station.....	12	"
Hébertville-village.....	13	"
Ste-Croix.....	13	"
St-André.....	15	"
St-André, 1er rang.....	16	"
St-Félicien.....	31	mars
St-Méthode.....	31	"
Albanel.....	1	avril
Normandin.....	1	"
St-Prime.....	3	"
St-Edouard-de-Péribonca.....	3	"
Ste-Edwidge.....	4	"

## LOTBINTÈRE

N.-D.-du-Sacré-Cœur.....	19	mars
St-Antoine.....	19	"
St-Jean-des-Chaillons.....	21	"
Ste-Philomène.....	21	"
St-Edouard.....	20	"
St-Agapit.....	10	"
St-Appolinaire.....	18	"
St-Patrice-de-Beaurivage.....	17	"
St-Narcisse.....	17	"
St-Sylvestre.....	16	"
St-Flavien.....	12	mai
Ste-Agathe.....	12	"

## MASKINONGÉ

Louiseville . . . . .	21 avril
Ste-Ursule . . . . .	6 "
St-Alexis-des-Monts . . . . .	8 "
St-Didace . . . . .	8 "
St-Paulin . . . . .	7 "
St-Justin . . . . .	6 "
St-Léon-de-Dumontier . . . . .	7 "
Maskinongé . . . . .	5 "

## MONTMAGNY

St-François . . . . .	30 juin
Montmagny . . . . .	3 septembre

## MÉGANTIC

Leeds . . . . .	7 avril
Ste-Sophie . . . . .	24 mars
N.-D.-de-Lourdes . . . . .	22 "
Ste-Julie . . . . .	22 "
St-Pierre-Baptiste . . . . .	22 "
St-Ferdinand . . . . .	21 "
Sacré-Cœur-de-Marie . . . . .	19 "
Maple-Grove . . . . .	20 "
Plessisville . . . . .	22 "
Ste-Anathasie . . . . .	21 "
Black-Lake . . . . .	18 "
Thetford-Mines . . . . .	18 "
Robertsonville . . . . .	19 "
Mégantic . . . . .	13 "
St-Antoine-de-Pontbriant . . . . .	23 "

## MONTMORENCY

Ste-Pétronille . . . . .	23 juillet
St-Pierre . . . . .	6 avril
St-Laurent . . . . .	6 "
St-Jean . . . . .	5 "
St-François . . . . .	5 "
Ste-Famille . . . . .	5 "

## MONTCALM

St-Donat . . . . .	26 avril
N.-D.-de-là-Mercie . . . . .	26 "
Ste-Emélie-de-Wexford . . . . .	25 "
St-Esprit . . . . .	23 "
Chertsey . . . . .	24 "
Ste-Julienne . . . . .	23 "

MONTCALM.—*Suite.*

St-Calixte.....	23 avril
Rawdon.....	24 “
Ste-Marie-Salomée.....	22 “
St-Liguori.....	22 “
St-Alexis.....	22 “

## NAPIERVILLE

Sherrington.....	19 avril
Napierville..	19 “
St-Edouard.....	29 “
St-Michel.....	29 “
St-Rémi.....	29 “

## NICOLET.

Ste-Gertrude.....	30 juillet
Ste-Brigitte-des-Saults.....	25 mars
Précieux Sang.....	25 “
Ste-Sophie.....	31 “
St-Joseph.....	31 “
Ste-Marie.....	31 “
Gentilly.....	30 “
Bécancourt.....	30 “
Ste Cécile.....	1 avril
St-Pierre-les-Becquets.....	1 “
St-Grégoire.....	29 mars
Ste-Angèle.....	29 “
St-Célestin.....	28 “
St-Wenceslas.....	27 “
St-Sylvère.....	27 “
St-Samuel.....	26 “
Nicolet.....	24 “
Ste-Monique.....	29 “
Ste-Eulalie.....	26 “
St-Léonard.....	26 “
Ste-Perpétue.....	25 “

## PORTNEUF.

Portneuf, village.....	29 avril
Portneuf, station.....	29 “
St-Augustin.....	13 mai
St-Basile.....	12 “
Pointe-aux-Trembles.....	12 “
Grondines.....	13 “
Deschambault.....	13 “
St-Thuribe.....	1 “

PORTNEUF.—*Suite.*

St-Ubalde.....	1	“
Ste-Catherine.....	5	“
St-Raymond.....	4	“
St-Léonard.....	3	“
St-Rémi.....	2	“
N.-D.-des-Anges... ..	2	“
St-Alban.....	30	“
Ste-Christine.....	30	mai
St-Gilbert.....	29	“
St-Marc-des-Carrières.....	4	“
Pont Rouge.....	28	avril
Cap Santé.....	28	“

## QUÉBEC.

St-Ambroise.....	28	mai
Lac Beauport.....	7	“
Charlesbourg.....	9	“
St-Gérard-de-Majella.....	7	“
Ancienne Lorette.....	1	mars
Beauport.....	30	avril
N.-D.-des-Laurentides.....	29	“
Stoneham.....	28	“

## RICHELIEU.

St-Marcel.....	1	avril
St-Louis-de-Bonsecours.....	2	“
St-Aimé, village.....	1	“
Ste-Victoire.....	31	mars
St-Robert.....	31	“
St-Ours.....	8	“
St-Roch-de-Richelieu.....	30	“
Sorel.....	28	“
St-Joseph-de-Sorel.....	28	“
Ste-Anne-de-Sorel.....	29	“

## RIMOUSKI.

Ste-Blandine.....	25	août
Ste-Luce.....	18	avril

## ROUVILLE

St-Césaire.....	13	mai
-----------------	----	-----

## RICHMOND.

Stoke-Centre.....	12	mars
Kingsbury.....	12	“
St-Georges-de-Windsor.....	12	“

RICHMOND.—*Suite.*

Windsor-Mills.....	11 mars
New-Rockland.....	12 “
Bromptonville.....	10 “
Richmond.....	4 “
Melbourne.....	4 “
St-F.-X.-de-Brompton.....	22 avril

## ST-HYACINTHE

La Présentation.....	17 avril
St-Denis.....	16 “
St-Charles.....	1 “
Ste-Madeleine.....	7 “

## ST-JEAN

L'Acadie.....	9 avril
---------------	---------

## SHERBROOKE

St-Elie-D'Orford.....	25 juillet
-----------------------	------------

## STANSTEAD

Magog.....	27 avril
Ste-Catherine de-Hatley.....	28 “

## SOULANGES

St-Polycarpe.....	3 avril
St-Clet.....	4 “
Rivière-Beaudette.....	4 “
Coteau-Landing.....	8 “
St-Télesphore.....	8 “
St-Zotique.....	8 “
Les Cèdres.....	6 “
Côteau-du-Lac.....	5 “

## ST-MAURICE

Pointe-du-Lac.....	24 mars
Yamachiche.....	24 “
St-Sévère.....	24 “
St-Barnabé.....	25 “
St-Mathieu.....	26 “
St-Elie-de-Caxton.....	25 “
Ste-Flore.....	27 “
St-Boniface.....	27 “
St-Etienne-des-Grès.....	28 “

## TÉMISCOUATA

Isle-Verte.....	16 avril
N.-D.-du-Lac.....	9 juin

## VAUDREUIL

Ste-Marthe.....	29 avril
Ste-Justine-de-Newton..	30 "
Vaudreuil.....	30 mars
St-Lazare.....	28 avril
Rigaud.....	30 mars

## WOLFE

St-Fortunat.....	6 août
D'Israëli....	2 avril
Garthby.....	7 mai

## YAMASKA

St-Guillaume-d'Upton.....	27 mars
St-Pie-de-Guire.....	27 "
St-David.....	26 "
St-Michel.....	26 "
St-Gérard..	25 "
St-François-du-Lac.....	25 "
St-Zéphirin.....	23 "
St-Joachim-de-Courval.....	24 "
La-Baie-du-Febvre.....	23 "
La Visitation..	23 "
Pierreville.....	22 "
N.-D.-de-Pierreville.....	22 "

4.—La réponse à cette question est contenue dans le rapport du Ministère de la voirie 1912, pour les demandes faites jusqu'au 20 octobre 1912, (voir pages 32 à 44). Depuis cette date il faut ajouter les suivantes :

Lavaltrie, Berthier,  
 Cookshire, ville, Compton,  
 Ste-Scholastique, Deux-Montagne,  
 St-Augustin, "  
 Dorval, ville, Jacques-Cartier,  
 Ste-Rose, village, Laval,  
 St-Agapitville, village, Lotbinière,  
 Dunham, Missisquoi,  
 St-Pierre-de-Vérone, Missisquoi,  
 Stanbridgo-Sta., "  
 Napierville paroisse, Napierville,  
 St-Basile, Portneuf,  
 St-Félix-de-Cap-Rouge, Québec,  
 Marieville, ville, Rouville,  
 St-Hyacinthe, ville, St-Hyacinthe,  
 Yamachiche, paroisse, St-Maurice,  
 " village, "

Trois-Rivières, paroisse, Saint-Maurice,  
 Pointe-du-Lac, "  
 St-Valentin, St-Jean,  
 Magog, canton, Stanstead,  
 St-Hubert, Témiscouata,  
 Como, village, Vaudreuil,  
 Varennes, village, Verchères,  
 St-Antoine, "

5.—a) La réponse à la première partie de cette question est contenue dans le rapport du Ministère de la voirie 1912 (voir pages 32 à 44, à la colonne " Total de l'emprunt établi par l'ingénieur "), pour les devis et estimés que l'ingénieur a pu préparer avant le 20 octobre 1912. Depuis cette date il faut ajouter :

New-Richmond, Bonaventure.....	\$ 4,500 00
St-Lambert, ville, Chambly.....	14,500 00
Greenfield-Park, ville, Chambly.....	19,000 00
St-Tite, ville, Champlain.....	7,000 00
Scottstown, ville, Compton.....	22,500 00
St-Benoit, paroisse, Deux-Montagnes .....	11,000 00
St-Maxime, Dorchester.....	30,000 00
Iberville, ville, Iberville.....	15,000 00
St-Athanase, Iberville.....	53,000 00
Henryville, Iberville.....	43,000 00
Beaconsfield, ville, Jacques-Cartier.....	44,500 00
Papineauville, village, Labelle.....	25,000 00
Monte-Bello, village, Labelle.....	27,500 00
St-Félicien, village, Lac St-Jean.....	8,500 00
Ste-Rose, village, Laval.....	31,000 00
Montmagny, ville, Montmagny.....	13,500 00
Ste-Brigitte-de-Laval, Montmorency.....	2,500 00
St-Basile, Portneuf.....	38,500 00
St-Félix-du-Cap-Rouge, Québec.....	29,500 00
St-François-Xavier de Brompton, Richmond .....	65,000 00
Rimouski, ville, Rimouski.....	18,000 00
Ste-Angèle de Monnoir, Rouville .....	43,000 00
St-Césaire, village, Rouville.....	27,500 00
St-Charles, St-Hyacinthe.....	28,500 00
Côteau-du-Lac, village, Soulanges.....	10,000 00
Côteau-Landing, village, Soulanges .....	9,000 00
Ayer's Cliff, village, Stanstead.....	6,000 00
Vaudreuil, paroisse, Vaudreuil.....	130,000 00
Como, village, Vaudreuil.....	60,000 00
Beaconsfield, ville.....	3.62 milles
St-Bruno, Lac St-Jean.....	0.64 milles
Ste-Jeanne-de-l'Isle-Perrot.....	17.6 milles
Huntingdon .....	7.08 milles

Ces deux dernières n'ont pas encore donné de contrat, mais elles ont l'intention.

Sur la motion de M. Lévesque appuyée par M. Francœur.

*Ordonné* que l'honoraire payé au comptable de cette Chambre par les promoteurs du bill (81) pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe, de faire un rôle d'évaluation annuel, leur soit remis après déduction des frais de traduction et d'impression, vu que ce bill concerne l'instruction publique.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard.

*Résolu* que quand cette Chambre s'ajournera à la présente séance, elle soit ajournée à trois heures et demi p. m. ce jour.

Et alors, la Chambre s'ajourne.

---

*Trois heures et demie p. m.*

L'honorable sir Lomer Gouin, du comité des impressions présente à la Chambre le 1er rapport de ce comité lequel se lit comme suit :

Votre comité a choisi l'honorable M. Bryson, pour son Président et il recommande que les documents suivants soient imprimés : numéros 12, 15, 28, 37, 44 et 45. Rapport du Greffier en Chancellerie sur la treizième élection générale (1912).

*Résolu* que cette Chambre adopte ledit rapport.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill du Conseil législatif amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les obstructions dans les rivières, criques, cours d'eau.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

*Résolu* que cette Chambre se forme immédiatement en comité.

En conséquence, la Chambre, se forme en comité général et siège ainsi durant quelque temps ; puis, M. l'Orateur prend place au fauteuil.

---

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Bill (10) relatif aux compagnies de fidéicommis.

Bill (103) amendant la charte de la compagnie " The Saraguay Electric and Water Company " et changeant son nom en celui de " Montreal Public Service Corporation. "

Bill (108) amendant la charte de l'Association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal.

Bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.

Bill (122) refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Bill (132) constituant en corporation " The Whitlock Golf Club."

Bill (4) amendant la loi de la chasse de Québec.

Bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.

Bill (116) autorisant la communauté des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont.

Bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.

Bill (131) constituant en corporation la ville de Chateauguay.

Le conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants, avec certains amendements, pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (98) autorisant la " Dominion Trust Company " à faire affaires dans la province de Québec.

Bill (62) ratifiant un acte de vente faite par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.

Bill (118) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (10) relatif aux compagnies de fidéicommes et les dits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (103) amendant la charte de la compagnie " The Saraguay Electric and Water Company " et changeant son nom en celui de " Montreal Public Service Corporation " et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (108) amendant la charte de l'Association des

---

anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (121) amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (122) refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (132) constituant en corporation "The Whitlock Golf Club" et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (4) amendant la loi de la chasse de Québec et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (79) amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (116) autorisant la communauté des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (127) amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (131) constituant en corporation la ville de Château-guay, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (98) autorisant la " Dominion Trust Company " à faire affaires dans la province de Québec, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (62) ratifiant un acte de vente faite par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (118) amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois et adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

Sur la motion de M. Morisset, appuyée par M. Mousseau.

*Ordonné* que la pénalité payée par le promoteur du bill (130) ratifiant une donation entre vifs par Ildevert *alias* Devine Chabot et sa femme, à Désiré Paré, des lots Nos 233, 234 et 134 du cadastre de la paroisse de St-Lambert, leur soit remise, vu qu'il s'agit d'un cultivateur pauvre et que la pénalité a été encourue parce que la date de la session a été avancée de deux mois, ce qui a empêché le promoteur de présenter sa pétition et son bill dans le délai réglementaire.

Sur la motion de l'honorable sir Lomer Gouin, appuyée par l'honorable M. Allard :

*Ordonné* que la séance soit suspendue jusqu'à 5 heures p. m. ce jour.

---

*Cinq heures p. m.*

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants :

Réponse a un ordre de la Chambre, en date du 2 décembre 1912 pour la production de copies de tous rapports, requête, correspondance, plans, concernant l'érection d'un pont en fer dans la paroisse de Coteau du Lac, comté de Soulanges.  
(*Document de la session No 48.*)

Et réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 décembre 1912, pour production de copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les intéressés, ou leurs représentants, au sujet du projet de régularisation des eaux de la rivière l'Assomption, et de tous rapports, comptes et documents quelconques qui se rattachent à ce projet.

(*Document de la session No 47.*)

---

Et alors, conformément à l'ordre préalablement adopté, la Chambre s'ajourne.

---

*Huit heures p. m.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants :

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté le bill (3) octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'exercice expirant le 30 juin 1914 et pour d'autres fins du service public sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill

---

suivant avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile, relativement aux délais d'appel.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (32) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs.

Bill (33) amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.

Bill (34) pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à Saint-Hyacinthe.

Bill (35) amendant la loi concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.

Bill (36) concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec.

Bill (37) accordant des pouvoirs additionnels à la commission du régime des eaux courantes de Québec.

Bill (38) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant l'expropriation par les compagnies de chemin de fer.

Bill (39) amendant l'article 6663 des Statuts refondus de Québec, 1909.

Bill (44) amendant la loi 2 George V, chapitre V, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a agréé son amendement aux amendements faits par le Conseil législatif au bill 84 intitulé : Loi concernant la succession Pierre Edouard Paquette, sans amendement.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé le bill suivant sans amendement :

Bill (141) pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaires de la Côte-des-Neiges, de faire un rôle d'évaluation annuel.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (8) amendant les Statuts refondus, 1909 relativement à la voirie.

Bill (57) constituant en corporation de ville "Mont Royal".

Bill (90) amendant la charte de la ville Saint-Laurent.

Bill (104) amendant la charte de la ville de Grand'Mère.

Bill (135) constituant en ville le village de Cartierville et partie de la paroisse de Saint-Laurent.

Bill (133) concernant la Commune de Laprairie.

Bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al* à vendre certains biens substitués.

Bill (114) relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (159) amendant l'article 29 des Statuts refondus, 1909.

Bill (180) relatif à l'organisation municipale du comté de Saguenay et amendant les articles 283, 291, 293, 927 et 1081 du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.

Bill (184) amendant l'article 1220 du code civil.

Bill (177) amendant l'article 121 du code de procédure civile.

Bill (186) amendant l'article 685 du code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.

Bill (166) amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.

Bill (188) annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.

Bill (183) amendant la loi constituant en corporation l'École polytechnique.

Bill (169) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (7) ratifiant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.

Bill (81) pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue-Pointe, de faire un rôle d'évaluation annuel.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (66) constituant en corporation la Fédération ouvrière mutuelle du Nord.

Bill (74) concernant le bureau des Commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.

Bill (117) constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendements :

Bill (94) autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu Delle Marie-Anne-Angélique Clara de Lisle.

Bill (137) autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron, de Montréal, chirurgien-dentiste, au nombre de ses membres.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (22) concernant l'école polytechnique.

Bill (27) pour prévenir les incendies.

Bill (29) établissant le Bureau des statistiques de Québec.

Bill (40) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les jeunes délinquants.

Bill (42) autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport.

Bill (138) autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Léo Doran, au nombre de ses membres.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants sans amendement :

Bill (6) concernant l'asile de la Longue-Pointe.

Bill (41) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Bill (86) constituant en corporation "The Brethren Church of the Province of Quebec."

Bill (120) concernant la loi constituant en corporation les écoles royales d'agriculture.

Bill (123) concernant la succession de Louis Philorum Lazure.

Bill (134) concernant la fabrique de la paroisse Saint Georges, à Montréal.

Bill (136) autorisant le pasteur titulaire et les marguilliers de l'église Saint-Georges de Montréal à vendre les biens de ladite église.

Bill (178) amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a passé les bills suivants avec certains amendements pour lesquels il demande le concours de l'Assemblée législative :

Bill (140) ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.

Bill (142) validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept.

Bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (171) amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile, relativement aux délais d'appel, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (8) amendant les Statuts refondus, 1909, relative-ment à la voirie et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amende-ments.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (57) constituant en corporation de ville " Mont-Royal ", et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amende-ments.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (90) amendant la charte de la ville Saint-Laurent, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

Ordonné que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amende-ments.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (104) amendant la charte de la ville de Grand'-Mère, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

---

---

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (135) constituant en ville le village de Cartierville et partie de la paroisse de Saint-Laurent, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (133) concernant la Commune de Laprairie, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (139) autorisant Joseph Coupal *et al* à vendre certains biens substitués et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (114) relatif à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (140) ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (142) validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill (101) amendant la charte de la cité de Montréal, et lesdits amendements sont lus une première et une seconde fois.

La motion : que cette Chambre adopte lesdits amendements, est soumise à la Chambre, qui se divise et l'adopte.

En conséquence, les amendements sont adoptés.

*Ordonné* que le greffier porte de nouveau le bill au Conseil législatif et informe les honorables Conseillers que cette Chambre a accepté leurs amendements.

---

Un message est reçu de son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, transmis par Arthur St-Jacques, Ecuier, gentilhomme-huissier de la verge noire :

M. l'Orateur,

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés de l'Assemblée législative se rendent à la salle des séances du Conseil législatif où Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a donné, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :

Chap.

- |     |    |  |
|-----|----|--|
| 98  | B  | Loi amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation " The Bishop's College School Association."  |
| 13  | 2  | Loi concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom de Nouveau Québec.   |
| 22  | 4  | Loi amendant la loi de la chasse de Québec.  |
| 45  | 5  | Loi concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.   |
| 4   | 6  | Loi concernant l'asile de la Longue-Pointe.  |
| 2   | 7  | Loi ratifiant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.   |
| 21  | 8  | Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la voirie.   |
| 36  | 9  | Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.   |
| 44  | 10 | Loi relative aux compagnies de fidéicommiss.   |
| 48  | 11 | Loi amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue du livre de présentation dans les bureaux d'enregistrement.  |
| 108 | 12 | Loi validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le district de Richelieu.  |
| 34  | 13 | Loi amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'assignation des jurés.  |
| 46  | 14 | Loi amendant l'article 7513 des Statuts refondus, 1909, relativement au serment des régistateurs.  |
| 10  | 15 | Loi amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.  |
| 35  | 16 | Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'île d'Anticosti.   |
| 52  | 18 | Loi amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du rôle d'évaluation dans le comté des Îles de la Madeleine.   |
| 14  | 19 | Loi amendant la loi électorale de Québec.  |
| 26  | 22 | Loi concernant l'école polytechnique.  |
| 5   | 23 | Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les frères de la charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal, concernant les jeunes délinquants condamnés à une détention dans une école de réforme. |
| 37  | 25 | Loi amendant la loi des établissements industriels de Québec.  |
| 41  | 26 | Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert de dommages causés à leurs moutons.   |

## Chap.

- 38 27 Loi pour prévenir les incendies.
- 16 29 Loi établissant le Bureau des statistiques de Québec.
- 23 30 Loi amendant les articles 3076 et 3077 des Statuts refondus, 1909.
- 25 31 Loi amendant la loi de l'instruction publique.
- 19 32 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs.
- 15 33 Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.
- 7 34 Loi pourvoyant à l'abolition des ponts de péage à Saint-Hyacinthe.
- 18 35 Loi amendant la loi imposant certaines taxes sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.
- 17 36 Loi concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec.
- 6 37 Loi accordant certains pouvoirs additionnels à la commission du régime des eaux courantes de Québec.
- 42 38 Loi amendant la loi des chemins de fer de Québec relativement aux procédures en expropriation.
- 43 39 Loi amendant l'article 6663 des Statuts refondus de Québec, 1909.
- 39 40 Loi amendant les Statuts refondus 1909, concernant les jeunes délinquants
- 20 41 Loi amendant les Statuts refondus 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.
- 3 42 Loi autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport
- 8 44 Loi amendant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.
- 32 51 Loi amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount.
- 118 52 Loi interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake, et ratifiant deux actes de vente.
- 60 53 Loi amendant la charte de la ville de Magog.
- 28 54 Loi amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.
- 59 55 Loi constituant en corporation la commission du parc Maisonneuve.
- 63 56 Loi ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de convention intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite : " Howard Smith Paper Company Limited ", et amendant la charte de ladite ville.
- 72 57 Loi constituant en corporation de ville Mont Royal.
- 101 59 Loi concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal.
- 65 60 Loi amendant la charte de la ville de la Pointe-aux-Trembles.
- 70 61 Loi amendant la charte de la ville Laval des Rapides.
- 126 62 Loi ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.
- 61 63 Loi amendant la charte de la ville de Verdun.
- 103 64 Loi concernant " The Girls' Cottage Industrial School ".

## Chap

- 89 65 Loi constituant en corporation "The Huntingdon and Hemmingford Railway Company".
- 95 66 Loi constituant en corporation la Fédération ouvrière mutuelle du Nord.
- 134 67 Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres.
- 82 68 Loi concernant la "Little Nation River Railway Company".
- 57 69 Loi amendant la charte de la cité de Lachine.
- 69 70 Loi amendant la charte de la ville Lasalle.
- 79 71 Loi annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.
- 90 72 Loi concernant la "National Hydro-Electric Company Limited".
- 96 73 Loi constituant en corporation "The Hebrew Free Loan Association".
- 29 74 Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.
- 84 75 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay.
- 31 77 Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.
- 86 78 Loi constituant en corporation "The Calumet and Northern Railway Company".
- 53 79 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.
- 104 80 Loi constituant en corporation "les Servites de Marie".
- 81 81 Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la Longue Pointe de faire un rôle d'évaluation annuel.
- 58 82 Loi changeant le nom de "ville de Maisonneuve" en celui de "cité de Maisonneuve" et amendant la charte de cette municipalité.
- 109 83 Loi constituant en corporation la compagnie du cimetière Saint-Charles.
- 121 84 Loi concernant la succession Pierre-Edmond Paquette.
- 30 85 Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.
- 105 86 Loi constituant en corporation "The Brethren Church of the Province of Quebec."
- 64 87 Loi amendant la charte de la ville de Longueuil.
- 116 88 Loi autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec.
- 71 90 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Laurent.
- 97 91 Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'université Laval, à Montréal.
- 62 92 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.
- 56 93 Loi amendant les lois concernant la cité de Hull.

## Chap.

- 177 94 Loi autorisant la vente ou tout autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu demoiselle Marie-Anne-Angélique-Clara de Lisle.
- 83 95 Loi amendant la loi intitulée loi constituant en corporation "The l'Avenir and Melbourne Railway Company."
- 77 96 Loi constituant en corporation la municipalité du village Giffard, dans le comté de Québec.
- 88 97 Loi constituant en corporation le "Quebec and North Eastern Railway."
- 91 98 Loi autorisant la "Dominion Trust Company" à faire affaires dans la province de Québec.
- 85 99 Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Alma et Jonquières.
- 92 100 Loi concernant la "Donnacona Paper Company Limited."
- 54 101 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
- 115 102 Loi confirmant les titres de l'immeuble connu sous le No 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.
- 89 103 Loi amendant la charte de la compagnie "The Saraguay Electric and Water Company" et changeant son nom en celui de "Montreal Public Service Corporation."
- 67 104 Loi amendant la charte de la ville de Grand'Mère.
- 128 105 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examen.
- 122 106 Loi concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson.
- 99 108 Loi amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de Montréal.
- 123 109 Loi autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.
- 112 110 Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et de parachèvement de l'église et de la sacristie de la dite paroisse.
- 127 111 Loi validant le titre de la compagnie "The Ross Realty Company Limited, concernant la propriété connue comme étant le lot numéro 4679, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.
- 76 113 Loi amendant la charte du village du Sault-au-Récollet.
- 120 114 Loi relative à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.
- 106 116 Loi autorisant la communauté des Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outrement.
- 94 117 Loi constituant en corporation l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.
- 55 118 Loi amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.
- 131 119 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Mtre Léon Virolet au nombre de ses membres, après examen.
- 100 120 Loi concernant la loi constituant en corporation les Ecoles royales d'agriculture.

Chap.

- 66 121 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Jérôme.
- 93 122 Loi amendant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.
- 119 123 Loi concernant la succession de Louis-Philorum Lazure.
- 130 124 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.
- 102 125 Loi constituant en corporation la "Sherbrooke Young Women's Christian Association".
- 129 126 Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres.
- 68 127 Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.
- 111 129 Loi relative à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasia de Lachute.
- 124 130 Loi ratifiant la donation entrevif faite par Ildebert *alias* Devine Chabot et *uxor* à Désiré Paré, des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.
- 74 131 Loi constituant en corporation la ville Chateauguay.
- 107 132 Loi constituant en corporation "The Whitelock Golf Club."
- 78 133 Loi concernant la commune de Laprairie.
- 113 134 Loi concernant la fabrique de la paroisse Saint-Georges, à Montréal.
- 73 135 Loi constituant en ville le village de Cartierville et partie de la paroisse de Saint-Laurent.
- 110 136 Loi autorisant le pasteur titulaire et les marguillers de l'église Saint-Georges de Montréal à vendre les biens de ladite église.
- 133 137 Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron, de Montréal, chirurgien-dentiste, au nombre de ses membres.
- 132 138 Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, a admettre Léo Doran, au nombre de ses membres.
- 114 139 Loi autorisant Joseph Coupal *et al*, à vendre certains biens substitués.
- 75 140 Loi ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.
- 80 141 Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte-des-Neiges de faire un rôle d'évaluation.
- 125 142 Loi validant l'acte de vente consenti par James Cochrane à King Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept.
- 9 159 Loi amendant l'article 29 des Statuts refondus, 1909.
- 40 166 Loi amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du Conseil.
- 23 169 Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.
- 51 171 Loi amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile relativement aux délais d'appel.
- 49 177 Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile.
- 24 178 Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.
- 12 180 Loi relative à l'organisation municipale du comté de Saguenay, et amendant les articles 283, 291, 293, 927 et 1081 du Code municipal et l'article 75des Statuts refondus, 1909.

Chap.

- 27 183 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Ecole polytechnique.  
 47 184 Loi amendant l'article 1220 du Code civil.  
 50 186 Loi amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.  
 11 188 Loi annexant certains lots du canton de Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur, pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

Bill 3.—Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'exercice expirant le 30 juin 1914, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de clore la première session du treizième parlement de la législature de la province de Québec, par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

J'ai éprouvé beaucoup de plaisir à sanctionner les lois que vous avez adoptées et je vous félicite du zèle que vous avez déployé à l'étude des questions qui vous ont été soumises.

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Vous avez voté les subsides nécessaires à la bonne administration de la chose publique et je vous en remercie.

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

Avant de terminer cette session, je fais des vœux pour la prospérité de notre province, pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'honorable Orateur du Conseil législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province que cette Législature soit prorogée jusqu'au mardi 28 janvier 1913, pour y être ici tenue ; cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée au mardi 28 janvier 1913.

## ETAT DES TRAVAUX DE LA SESSION 1912

### 1ère SESSION DE LA 13ème LEGISLATURE

La session s'ouvre le 5 novembre 1912.

L'adresse en réponse au discours du Trône est présentée par M. Tessier (Rimouski), secondé par M. Scott.

Les Chambres sont prorogées le 21 décembre 1912.

Nombre des séances.....	34
“ des votes.....	15
Pétitions présentées ...	92
Adresses et ordres de la Chambre votés.....	34
Documents déposés sur le bureau de la Chambre en réponse aux adresses et aux ordres de la Chambre .....	26
Bills soumis par l'Assemblée législative.....	165
Bills présentés par le Conseil législatif.....	2

#### AVIS DE MOTIONS

Avis de motions concernant les interpellations.....	90
“ “ bills.....	57
“ “ ordres et adresses.....	31
“ “ résolutions.....	17

La Chambre se forme en comité général pour étudier un projet de résolutions.....	22 fois
En comité des subsides....	9
“ général pour l'étude des bills.....	177

#### RAPPORT DES COMITÉS

Le comité spécial choisissant les comités permanents.....	1 fois
“ des Bills privés siège.....	19
“ des Chemins de fer siège.....	7
“ des Ordres permanents siège .....	14
“ de Législation siège.....	9
“ des Comptes publics siège.....	1
“ des Privilèges et élections siège .....	1
“ d'Agriculture et d'immigration siège.....	1
“ des Industries siège .....	1

## COMITÉS SPÉCIAUX

Le comité du Code municipal siège.....	1 fois
“ des Règles de la Chambre siège.....	1
“ conjoint chargé de l'étude du rapport de la commission nommée pour reviser le Code municipal siège.....	1

H. ARTHUR LEGENDRE,  
*Greffier du Journal Français.*

# INDEX

DU

## QUARANTE-SEPTIÈME VOLUME

3 GEORGE V, (1ère session), 1912

**A**CCIDENTS DU TRAVAIL :—Loi amendant la loi relative aux—(Voir *Bills*, 161).

### Adresse :

A Son Honneur le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Adresse en réponse au discours du Trône, prononcé à l'ouverture de la session, adoptée, 11. Grossoyée et présentée par les membres du Conseil exécutif, 12.

Réponse de Son Honneur, 147.

**AGRICULTURE ET IMMIGRATION** :—Comité d'—choix des membres, 17. Premier rapport, 14. Adjonction de nouveaux membres, 15.

**ALMA ET JONQUIÈRES** :—Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer—. (Voir *Bills*, 99).

**ARPENTEURS** :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les— (Voir *Bills*, 185).

**ASILE DE BEAUPORT** :—La Chambre en comité pour considérer un projet de résolutions autorisant un changement dans le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, concernant l'entretien des aliénés à l'—, 236. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, 250. Résolutions rapportées, adoptées, 251. (Voir *Bills*, 42).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations " .

ASILE DE BEAUPORT :—Loi autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la charité de Québec, relativement au maintien des asiles dans l'—. (Voir *Bills*, 42).

ASILE DE LA LONGUE-POINTE :—Projet de résolutions concernant l'—221. Recommandation de Son Honneur. La Chambre en comité. 249. Résolutions rapportées, adoptées, 249. (Voir *Bill* 6).

## Assemblée législative :

La Chambre se rend auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, à l'ouverture de la session, 2, 3. Clôture de la session, 325.

S'ajourne à plus tard, 28, 50.

Siège le samedi, 280.

A trois séances par jour, 234.

Suspend la séance, 3, 318.

S'ajourne à une date ultérieure, 28.

ASSIGNATION DES JURÉS :—Loi amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909.—(Voir *Bills*, B).

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL :—Loi refondant la charte de—(Voir *Bills*, 122).

**B**ARRÉAU, LOI DU :—Loi amendant la—(Voir *Bills*, 181).

BEACHARNOIS, VILLE DE :—Loi ratifiant le règlement No 110 de la—, un acte de conventions intervenu entre la corporation de ladite ville et la compagnie dite : " Howard Smith Paper Company Limited ", et amendant la charte de ladite ville—(Voir *Bills*, 56).

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE :—Comité conjoint de la—. Appointement des membres de l'Assemblée législative, 33. Appointement des membres du Conseil législatif, 33.

## Bills :

B. Loi du (Conseil législatif) amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation *l'he Bishop's College School Association*.—M. Gault. —Pétition, 31 ; Rapport des avis, 58 ; 1ère lecture, 194 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 253 ; rapporté sans amendement, 226 ; considéré, rapporté : 3ème lecture et passé, 242 ; remise d'honoraire, 267 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 98).

—  
—  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

C. Loi du (Conseil législatif) amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les obstructions dans les rivières, criques et cours d'eau.—M. Morisset.—Passé par le Conseil législatif, 1ère lecture par la Chambre de l'Assemblée législative, 240 ; 2ème lecture, envoyé en comité général, le comité se lève, 314.

1. Loi concernant la prestation des serments d'office.—L'honorable sir Lomer Gouin.—Présenté.

2. Loi concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom de "Nouveau Québec".—L'honorable sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 40 ; 2ème lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2ème fois et agréés, 3ème lecture et passé sur division, 61 ; passé par le Conseil législatif, 156 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 13).

3. Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière expirant le 30 juin 1914, et pour d'autres fins du service public.—L'honorable M. Mackenzie.—1ère lecture, 2ème lecture, 3ème lecture et passé, 300 ; passé par le Conseil législatif, 318 ; sanctionné, 330. (3 George V, c. 1).

4. Loi amendant la loi de la chasse de Québec.—L'honorable M. Devlin.—1ère lecture, 29 ; 2ème lecture, en comité, considéré, amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2ème fois et agréés, 3ème lecture et passé, 171 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus 1ère et 2ème fois, agréés, 316 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 22).

5. Loi concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité.—L'honorable M. Devlin.—1ère lecture, 40 ; 2ème lecture, renvoyé en comité général et considéré en comité, rapport de progrès, 89 ; amendé de nouveau en comité général, amendements lus 1ère et 2ème fois et agréés, 3ème lecture et passé, 90 ; passé par le Conseil législatif et amendé, 193 ; demande de concours, amendements lus 1ère fois, 194 ; amendements lus 2ème fois et agréés par la Chambre, 213 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 45).

6. Loi concernant l'asile de la Longue-Pointe.—L'honorable M. Décarie.—1ère lecture, 2ème lecture, renvoyé en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 259 ; passé par le Conseil législatif, 321, sanctionné, 325. (3 George V, c. 4.).

7. Loi ratifiant une certaine vente faite par la ville de Nicolet au gouvernement de la province de Québec.—L'honorable M. Taschereau.—Résolution rapportée, lue 1ère et 2ème fois et agréée par la Chambre sur division, renvoyé au comité général, 1ère et 2ème lecture, considéré en comité, rapporté, 3ème lecture et passé, 292 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 2).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

8. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, et le Code municipal, relativement à la voirie.—L'honorable M. Caron.—1ère lecture, 174 ; Résolution rapportée, renvoyée en comité général, 2e lecture sur division, agréé, renvoyé en comité, amendé, rapporté, 3ème lecture et passé sur division, 265 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 319 ; demande de concours, 322 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 21).

9. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de vues animées.—L'honorable sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 37 ; 2ème lecture et remis pour considération en comité général, 147 ; amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2ème fois et agréés, passé, 151 ; passé par le Conseil législatif, 217 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 36).

10. Loi relative aux compagnies de fidéicommiss.—(L'honorable M. Mackenzie).—1ère lecture, 51 ; 2ème lecture renvoyé au comité de législation, 107 ; rapport du comité et adopté avec amendements, 204 ; renvoyé au comité général, rapporté, de nouveau considéré en comité, 3ème lecture et passé sur division, 223 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 314 ; amendements lus une 1ère et une 2ème fois et agréés, 316 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 44).

11. Loi amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue du livre de présentation dans les bureaux d'enregistrement.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 16 ; 2ème lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, rapporté, 3ème lecture et passé, 44 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; amendements lus deux fois, 205 ; agréés sur division, 213 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 48.)

12. Loi validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de Notre-Dame de Pierreville, dans le district de Richelieu.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 17 ; 2ème lecture, remis à la prochaine séance pour être considéré en comité général, 44 ; 3ème lecture et passé, 47 ; passé par le Conseil législatif, 110 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 108).

13. Loi amendant l'article 3449 des Statuts refondus, 1909, relativement à l'assignation des jurés.—(L'honorable Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 17 ; 2ème lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, rapporté, 3ème lecture et passé, 38 ; passé par le Conseil législatif, 110 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 34)

14. Loi amendant l'article 7513 des Statuts refondus 1909, relativement au serment des registrateurs.—L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 16 ; 2ème lecture, amendements lus une 1ère et une seconde fois, agréé, 3ème lecture et passé, 37 ; passé par le Conseil législatif, 110 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 46)

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

15. Loi amendant la loi concernant la représentation à l'Assemblée législative.—L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 174 ; 2ème lecture, renvoyé au comité général, considéré et rapporté, 3ème lecture et passé, 102 ; rapporté du Conseil législatif, 233 ; sanctionné, 325. (3 George V. c. 10).

16. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des coroners pour l'île d'Anticosti.—L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 16 ; 2ème lecture, renvoyé en comité général, rapport de progrès, 38 ; de nouveau considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 43 ; passé par le Conseil législatif, 110 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 35).

18. Loi amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du rôle d'évaluation dans le comté des Iles de la Madeleine.—(L'hon. Sir Lomer Gouin).—1ère lecture, 37 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, rapporté, 3e lecture et passé, 44 ; passé par le Conseil législatif, 118 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 52.)

19. Loi amendant la loi électorale de Québec.—L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 37 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, rapporté et remis à la prochaine séance pour 3e lecture, 48 ; 3e lecture et passé (sur division), 60 ; passé par le Conseil législatif, 163 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 14.)

22. Loi concernant l'école polytechnique.—L'honorable M. Décarie.—résolution lue 1ère et 2e fois, renvoyé en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 246 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 26).

23. Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal.—L'honorable M. Décarie.—1ère lecture, 2e lecture, renvoyé en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 184 ; rapporté du Conseil législatif, 233 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 5).

25. Loi amendant la loi des établissements industriels de Québec.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 51 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, considéré, rapporté, 3e lecture et passé, 101 ; passé par le Conseil législatif, 178 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 37.)

26. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert de dommages causés à leurs moutons.—L'honorable M. Caron.—1ère lecture, 88 ; 2e lecture et remis à la prochaine séance pour être considéré en comité général, renvoyé en comité de législation, 107 ; considéré en comité général, amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés sur division, 3e lecture et passé, 167 ; passé sans amendements par le Conseil législatif, 217 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 41).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

27. Loi pour prévenir les incendies.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 126 ; résolutions lues et adoptées, 2e lecture, renvoyé au comité général, étudié en comité général et rapport de progrès, 225 ; amendé, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé sur division, 230 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 325. (3 George V, c. 38.)

29. Loi établissant le Bureau des statistiques de Québec.—L'honorable M. Décarie.—1ère lecture, 174 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 245 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 16).

30. Loi amendant les articles 3076 et 3077 des Statuts refondus, 1909.—L'honorable Sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 174 ; 2e lecture, renvoyé au comité général, considéré, rapporté, 3e lecture et passé, 191 ; rapporté du Conseil législatif, 240 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 33).

31. Loi amendant la loi de l'instruction publique.—L'honorable M. Décarie.—1ère lecture, 189 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, considéré en comité, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 207 ; passé par le Conseil législatif, 247 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 25).

32. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs.—L'honorable M. Mackenzie.—1ère lecture, 190 ; 2e lecture, renvoyé au comité général, rapport de progrès, 226 ; considéré de nouveau en comité général, amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé sur division, 228 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 19).

33. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au service civil.—L'honorable sir Lomer Gouin.—1ère lecture, 100 ; 2ème lecture, considéré en comité général, 252 ; rapporté, 3e lecture et passé, 285 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 15).

34. Loi pourvoyant à l'abolition des ponts de péages à Saint-Hyacinthe.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 190 ; résolution rapportée ; résolutions lues 1ère et 2ème fois et agréés par la Chambre, 2ème lecture et renvoyé au comité général, considéré en comité, amendé, rapporté, amendement lus 1ère et 2ème fois, agréés, 3e lecture et passé, 285 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 7).

35. Loi amendant la loi concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales.—L'honorable M. Mackenzie.—1ère lecture, 216 ; résolutions adoptées, chambre concours dans les dites résolutions, renvoyé au comité général, 2ème lecture, considéré en comité, rapport de progrès, 274 ; de nouveau considéré en comité général, amendé, rapporté, amendement lus 1ère et 2ème fois et

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : "  
" Interpellations ".

agréés, 3ème lecture et passé, 294 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 18).

36. Loi concernant la loi des licences de Québec et la commission des licences de la province de Québec.—L'honorable M. Mackenzie.—1ère lecture, 216 ; 2e lecture renvoyé en comité général, étudié en comité, rapporté, 231 ; considéré en comité général, 286 ; rapporté, 3e lecture et passé, 286 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 17).

37. Loi accordant des pouvoirs additionnels à la Commission du régime des eaux courantes de Québec.—L'honorable M. Allard.—1e lecture 216 ; 2e lecture renvoyé en comité général, rapporté, 277 ; remis à la prochaine séance pour 3e lecture, 3e lecture sur division et passé, 280 ; passé par Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 6).

38. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant l'expropriation par les compagnies de chemins de fer.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 216 ; 2e lecture, renvoyé en comité général, rapport de progrès, 270 ; considéré en comité, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 275 ; passé par Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 42).

39. Loi amendant l'article 6663 des Statuts refondus de Québec, 1909.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 216 ; 2e lecture envoyé au comité général, rapporté, 230 ; renvoyé en comité général, considéré en comité, rapport de progrès, de nouveau en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 282, 319 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 43).

40. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les jeunes délinquants.—L'honorable sir Lomer Gouin.—1ère lecture 216 ; 2e lecture envoyé en comité général, rapporté, lu la 3e fois et passé, 252 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 39).

41. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'industrie laitière de la province de Québec.—L'honorable M. Caron.—1ère lecture, 232 ; 2e lecture renvoyé en comité général, 251 ; rapporté, 3e lecture et passé, 252 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 20.)

42. Loi autorisant la modification du contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans l'asile de Beauport.—L'honorable M. Décarie.—Résolutions à rapporter, lues une 1ère fois, et une 2ème fois et agréées par la Chambre, envoyé en comité général, rapportés, 3e lecture et passé, 251 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 3).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

44. Loi amendant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines compagnies de chemin de fer.—L'honorable M. Taschereau.—1ère lecture, 270 ; 2e lecture envoyé en comité général, considéré en comité, rapporté, 3e lecture sur division et passé, 294 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 8.)

51. Loi amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la cité de Westmount.—M. Smart.—1ère lecture, 33 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 45 ; rapporté sans amendements, 71 ; 3e lecture et passé, 94 ; considéré, en comité général, rapporté, passé par le Conseil législatif, 193 ; remise d'honoraire, 207 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 32.)

52. Loi interprétant certaines clauses du testament de feu Walter Drake et ratifiant deux actes de vente.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 110 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté, considéré en comité général, rapporté, 156 ; 3e lecture et passé, 176 ; rapporté du Conseil législatif avec amendement, 247 ; 1ère et 2e lecture de l'amendement et agréé, 253 ; 3e lecture et passé, 253 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 118.)

53. Loi amendant la charte de la ville de Magog.—M. Bissonnet.—1ère lecture, 33 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 52 ; rapporté sans amendements, 108 ; 3e lecture et passé, considéré en comité général, 121 ; rapporté du Conseil législatif avec amendement, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 268 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 60.)

54. Loi amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.—M. Létourneau (Québec-Est).—1ère lecture, 32 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 38 ; rapporté avec certains amendements, 57 ; 3e lecture et passé, 93 ; passé par le Conseil législatif, 93 ; remise d'honoraire, 220 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 28.)

55. Loi constituant en corporation la commission du parc Maisonneuve.—M. Mousseau.—1ère lecture, 46 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 52 ; examiné en comité et amendé, amendé et rapporté, 87 ; amendements lus, 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 118 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 245 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 59.)

56. Loi ratifiant le règlement No 110 de la ville de Beauharnois, un acte de conventions intervenu entre la corporation de la dite ville et la compagnie dite *Howard Smith Paper Company Limited*, et amendant la charte de ladite ville.—(M. Robert, Beauharnois).—1ère lecture, 47 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 52 ; rapporté sans amendements, 108 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 120 ; passé par le Conseil législatif et amendé, 193 ; demande de concours, amendements lus 1ère fois, 194 ;

— Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

amendements lus 2e fois, 242 ; passé par le Conseil législatif, 247 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 63.)

57. Loi constituant en corporation de ville *Model City*.—M. Mercier.—1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 87 ; rapporté avec amendements, 232 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés par la Chambre, 3e lecture sur division et passé, 254 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 319 ; demande de concours, 322 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 72.)

58. Loi annexant la municipalité scolaire de la ville Emard, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal.—M. Cousineau.—1ère lecture, 115 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté, 178 ; remise d'honoraire, 219.

59. Loi concernant la communauté des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.—M. Cousineau.—1ère lecture, 40 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 50 ; examiné en comité et amendé, 108 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 120 ; passé par le Conseil législatif, 193 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 101.)

60. Loi amendant la charte de la ville de la Pointe aux Trembles.—M. Létourneau, (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 71 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 94, amendé et rapporté, 146 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 169 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 233 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 233 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 65.)

61. Loi amendant la charte de la ville Laval des Rapides.—M. Levesque.—1ère lecture, 72 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 94 ; examiné en comité et amendé, considéré en comité et rapporté, 123 ; 3e lecture et passé, 128 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 247 ; 1ère et 2e lecture des amendements, 248 ; agréés, 254 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 70.)

62. Loi ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à William A. Desbarat, de la cité de Montréal.—M. Finnie.—1ère lecture, 100 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté, considéré en comité général, rapporté, 178 ; 3e lecture et passé, 210 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 317 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 126.)

63. Loi amendant la charte de la ville Verdun.—M. Létourneau, (Montréal).—1ère lecture, 40 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 50 ; rapporté sans amendements, 87 ; considéré en comité général,

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " Interpellations ".

rapport de progrès, 94 ; de nouveau considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 113 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 206 ; sanctionné, 326. (3 George V, c. 61.)

64. Loi concernant *The Gir s' Cottage Industrial School*.—M. Mousseau.—1ère lecture, 78 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté sans amendement, 108 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 121 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; remise d'honoraire, 281 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 103.)

65. Loi constituant en corporation *The Huntingdon and Hemmingford Railway Company*.—M. Walker.—1ère lecture, 136 ; 2e lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 45 ; rapporté avec certains amendements, 57 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 94 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 233 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 233 ; agréés 238 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 87.)

66. Loi constituant en corporation La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord — M. Petit.—1ère lecture, 170 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 177 ; rapporté du comité avec amendements, 204 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois, agréés, 3e lecture et passé, 219 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 95.)

67. Loi autorisant le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Allan McDonald Strang au nombre de ses membres.—M. Gault.—1ère lecture, 78 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté sans amendements, 108 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 121 ; passé par le Conseil législatif, 193 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 134.)

68. Loi concernant la *Little Nation River Railway Company*.—M. Fortier. 1ère lecture, 107 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 114 ; adopté, amendé ; rapport de progrès, 175 ; de nouveau en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 197 ; passé par le Conseil législatif, 259 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 82.)

69. Loi amendant la charte de la cité de Lachine.—M. Mousseau.—1ère lecture, 158 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 76 ; examiné en comité et amendé, 115 ; considéré en comité et rapporté, 3e lecture et passé, 127 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 57.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

70. Loi amendant la charte de la ville Lasalle.—M. Mousseau.—1ère lecture, 146 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 52 ; examiné en comité et amendé, 123 ; considéré en comité et rapporté, 3e lecture et passé, 128 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 233 ; 1ère et 2e lecture des amendements, 234 ; agréés, 238 ; 3e lecture et passé, 327. (3 George V, c. 69.)

71. Loi annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté.—M. Mousseau.—1ère lecture, 58 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 76 ; rapporté, 156 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé sur division, 176 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 247 ; 1ère et 2e lecture, 248 ; 3e lecture et passé, 254 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 79.)

72. Loi concernant la *National Hydro Electric Company, Limited*.—M. Mercier.—1ère lecture, 72 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 87 ; examiné en comité et amendé, 189 ; considéré en comité général, amendé, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 211 ; passé par Conseil législatif avec amendements, 278 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 279 ; Chambre concourt dans les amendements faits par Conseil législatif, 202 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 90.)

73. Loi constituant en corporation *The Hebrew Free Loan Association*.—M. Finnie.—1ère lecture, 107 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; rapporté, 155 ; amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2ème fois, 176 ; remis à prochaine séance pour concours. La Chambre concourt sur division, 188, dans les amendements, 3e lecture et passé sur division, 192 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 268 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 96.)

74. Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.—M. Finnie.—1ère lecture, 106 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 114 ; examiné en comité et amendé, 178 ; 3e lecture et adopté, 202 ; remise d'honoraire, 266 ; passé par Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 29.)

75. Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay, et changeant le nom de cette compagnie en celui de : " La compagnie du chemin de fer le Nord ".—M. Carbonneau.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 130 ; adopté, amendé, 170 ; rapporté du comité, 3e lecture et passé, 200 ; rapport du Conseil législatif avec amendements, 233 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 234 ; agréés, 238 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 84.)

—  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

77. Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Sherbrooke, à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations.—M. Therrien—1ère lecture, 109 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté, 147 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 175 ; rapporté du Conseil législatif, 247 ; remise d'honoraire, 266 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 31.)

78. Loi constituant en corporation *The Calumet and Northern Railway Company*.—M. Mousseau—1ère lecture, 46 ; 2e lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 52 ; adopté avec amendements, 108 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 121, 174 ; de nouveau considéré en comité général, amendé et rapporté, amendements lus 2 fois et agréés, 3e lecture et passé, 192 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 233 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 234 ; agréés, 238 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 86.)

79. Loi amendant la loi constituant en corporation la cité de Québec.—M. Létourneau (Québec-Est 1ère lecture, 46 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 52 ; examiné en comité et amendé, 178 ; renvoyé au comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés ; 3e lecture sur division et passé, 201 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 215 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 216 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 53.)

80. Loi constituant en corporation " Les Servites de Marie "—M. Levesque—1ère lecture, 109 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 122 ; examiné en comité et amendé, 161 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 198 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 238 ; concours de l'Assemblée législative, 268 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 104.)

81. Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de Longue-Pointe de faire un rôle d'évaluation annuel.—M. Lévesque—1ère lecture, 115 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté sans amendement, rapporté, 226 ; 3e lecture et passé, 242 ; remise d'honoraire, 311 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 81.)

82. Loi changeant le nom de " Ville de Maisonneuve " en celui de " Cité de Maisonneuve " et amendant la charte de cette municipalité.—M. Mousseau—1ère lecture, 40 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 52 ; certains amendements soumis à la Chambre, considéré en comité général, amendé et rapporté, 105 ; amendements lus 1ère et 2e fois, agréés, 3e lecture et passé, 113 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; sanctionné, 327 ; (3 George V, c. 58.)

-----  
 Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

83. Loi constituant en corporation la Compagnie du cimetière Saint-Charles.—M. Létourneau (Québec-Est)—1ère lecture, 93 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 126 ; examiné en comité et amendé, 164 ; rapporté en comité général, 3e lecture et passé, 197 ; adopté, rapporté du Conseil législatif avec amendements, 238 ; concours de l'Assemblée législative, 269 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 109.)

84. Loi concernant la succession Louis-Edmond Paquette.—M. Mercier.—1ère lecture, 110 ; 2e lecture, ; renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté avec amendements, 195 ; considéré en comité général, rapporté du comité, 3e lecture et passé sur division, 211 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 260 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 121.)

85. Loi concernant la commission des écoles catholiques de Montréal.—M. Robillard.—1ère lecture, 109 ; 2e lecture, ; renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté, 147 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, 3e lecture et passé, 198 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 269 ; remise d'honoraire, 281 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 30.)

86. Loi constituant en corporation *The Brethren Church of the province of Quebec*. — M. Finnie. — 1ère lecture, 72 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 87, rapporté, 147 ; rapport de progrès, 175 ; considéré de nouveau en comité général, rapporté, amendé, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 217 ; remise d'honoraire, 266 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 105.)

87. Loi amendant la charte de la ville de Longueuil.—M. Desaulniers.—1ère lecture, 47 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 70 ; examiné en comité et amendé, amendé et rapporté, 156 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 177 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 248 ; amendements lus 1ère et 2e fois, 248 ; Chambre concourt dans les amendements, 283 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 64.)

88. Loi autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec. — M. Galipeault. — 1ère lecture, 60 ; 2e lecture, ; renvoyé au comité des bills privés, 77 ; rapporté, 123 ; considéré en comité général et rapporté, 3e lecture et passé, 129 ; adopté par le Conseil législatif, 203 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 116.)

89. Loi autorisant sieur George Doyer à vendre certains biens substitués.—(M. Galipeault).—1ère lecture, 60 ; 2e lecture, 60 ; renvoyé au comité des bills privés, 77 ; examiné en comité et amendé, 123 ; considéré en comité

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

---

général, rapport de progrès, 129 ; de nouveau considéré en comité général, 3e lecture et passé, 130 ; remise d'honoraire, 278.

90. Loi amendant la charte de la ville Saint-Laurent.—M. Cousineau.—1ère lecture, 59 ; 2e lecture, 59 ; renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté avec amendements, 232 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 244 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 319 ; demande de concours, 322 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 71.)

91. Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de l'université Laval, à Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 109 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté, 147 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 174 ; rapporté du Conseil législatif, 247 ; remise d'honoraire, 267 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 97.)

92. Loi amendant la charte de la ville de Saint-Lambert.—M. Désaulniers.—1ère lecture, 78 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; examiné en comité et amendé, amendé et rapporté, 156 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé sur division, 177 ; rapporté du Conseil législatif, avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, la Chambre concourt sur division, dans les amendements faits par le Conseil législatif, 282 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 62.)

93. Loi amendant les lois concernant la cité de Hull.—M. Gendron.—1ère lecture, 32 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 50 ; examiné en comité et amendé, considéré en comité et rapporté, 115 ; 3e lecture et passé, 127 ; passé avec amendements par le Conseil législatif, 217 ; demande concours de la Chambre, amendements lus 1ère et 2e fois, 217, adoptés, 238 ; sanctionné, 327. (3 George V, c. 56).

94. Loi autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu demoiselle Marie-Anne-Angélique-Clara de Lisle.—M. Vilas.—1ère lecture, 165 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 177 ; rapporté sans amendement, 226 ; rapporté, 3e lecture et passé, 245 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 328. (3 George V c. 117).

95. Loi amendant la loi intitulée *The L'Avenir and Melbourne Railway Company*.—M. Bissonnet.—1ère lecture, 2e lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 77 ; rapporté avec amendements, 119 ; amendé et rapporté, considéré en comité général, amendements lus 1ère et 2e fois, agréés, 3e lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; demande de concours, amendements, lus 1ère et 2e fois, 206 ; agréés, 215 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 83.)

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

96. Loi constituant en corporation la municipalité du village de Salaberry, dans le comté de Québec. — M. Létourneau (Québec-Est).—1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 77 ; certains amendements soumis à la Chambre, amendé et rapporté, 105 ; amendements lus, 1ère et 2ème fois, agréés, 3e lecture et passé, 114 ; passé par le Conseil législatif et amendé, 193 ; amendements lus 2 fois et agréés par la Chambre, 203 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 77).

97. Loi constituant en corporation le *Quebec and North Eastern Railway*.—M. Gendron.—1ère lecture, 72 ; 2e lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 87 ; adopté avec amendements, 106 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 205 ; demande de concours, amendements lus la 1ère et 2e fois, 207 ; agréés, 215 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 88.)

98. Loi autorisant la *Dominion Trust Company*, à faire affaires dans la province de Québec.—M. Gault.—1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 77 ; examiné en comité et amendé, 123 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 128 ; rapporté de nouveau, considéré en comité général, 3e lecture et passé, 242 ; rapporté, passé par le Conseil législatif, avec amendements, 315 ; amendements lus la 1ère et 2e fois et agréés, 317 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 91).

98. Loi constituant en corporation La Compagnie du Chemin de Fer Alma & Jonquières.—M. Carbonneau. — 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des chemins de fer, 77 ; adopté avec amendements, 106 ; 3e lecture et passé, 120 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 205 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 85.)

100. Loi concernant *Donnacona Paper Company Limited*.—M. Tessier, Trois-Rivières.)—1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 76 ; examiné en comité et amendé, 108 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 120 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 233 ; Chambre concourt dans les amendements, 245 ; sanctionné, 318. (3 George V, c. 92.)

101. Loi amendant la charte de la cité de Montréal.—M. Robillard.—1ère lecture, 115 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 169 ; rapporté avec amendements, 240 ; 1ère et 2e lecture de l'amendement et agréé, considéré en comité général, rapporté, amendé, 3e lecture et passé, 254 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 321 ; demande de concours, amendements lus la 1ère et 2e fois et agréés sur division, 323 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 51.)

102. Loi confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.—M. Perron.—1ère lecture, 72 ; 2e lecture, renvoyé au comité des

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

bills privés, 87 ; rapporté sans amendements, 115 ; considéré en comité et rapporté, 3e lecture et passé, 128 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 217 ; lus 1ère et 2e fois, 217 ; agréés par l'Assemblée législative, 238 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 115.)

103. Loi amendant la charte de la compagnie *The Saraguay Electric and Water Company*. — M. Perron.—1ère lecture, 93 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, examiné en comité et amendé, 170 ; 3e lecture et passé, 199 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 214 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 315 ; sanctionné, 328. (3 George V. c. 89.)

104. Loi amendant la charte de la ville de Grand'Mère. — M. Delisle.—1ère lecture, 93 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté avec amendements, 249 ; considéré en comité général, 249 ; amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture sur division et passé, 257 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 319 ; demande de concours, 329 ; sanctionné, 328. (3 George V. c. 67.)

105. Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J.-F. Bugeaud au nombre de ses membres, après examens. — M. Kelly.—1ère lecture, 88 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 94 ; rapporté, considéré en comité général, rapporté, 123 ; 3e lecture et passé, 129 ; passé sans amendement par le Conseil législatif, 217 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 128.)

106. Loi concernant la succession de feu John Morris Henry Robertson. — M. Mercier. — 1ère lecture, 59 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 76 ; examiné en comité et amendé, 115 ; considéré en comité et rapporté, 3e lecture et passé, 127 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 205 ; demande de concours, amendements lus une 1ère et 2e fois, 207 ; agréés, 215 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 22.)

107. Loi amendant la charte de l'association de bienfaisance des pompiers de Montréal.—(M. Mercier.)—1ère lecture, 165 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 172 ; bill retiré, 240.

108. Loi amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'école polytechnique de Montréal. — M. Mercier. —1ère lecture, 165 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 172 ; rapport du comité sans amendement, 201 ; considéré en comité général, 3e lecture et passé, 218 ; remise d'honoraires, 266 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 315 ; amendements lus la 1ère et la 2e fois et agréés, 316 ; sanctionné, 328 (3 George V, c. 99).

109. Loi autorisant Louis Feiczewicz à changer son nom de famille pour celui de Fitch.—M. Finnie.—1ère lecture, 77 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté, 123 ; considéré en comité général et rapporté,

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

3e lecture et passé, 129 ; passé par le Conseil législatif sans amendement, 203 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 123).

110. Loi autorisant les syndics de la paroisse de Saint-Bruno, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et du parachèvement de l'église et de la sacristie de la dite paroisse. — M. Carbonneau. — 1ère lecture, 40 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 77 ; certains amendements soumis à la Chambre, 105 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 119 ; passé par le Conseil législatif, 193 ; remise d'honoraire, 266 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 112).

111. Loi validant le titre de la compagnie *The Ross Realty Company, Limited*, concernant la propriété connue comme étant le lot numéro 4679 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. — M. Létourneau, (Montréal-Hochelaga). — 1ère lecture, 51 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; rapporté, 156 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 176 ; rapporté du Conseil législatif, avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 269 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 127).

113. Loi amendant la charte du village du Sault-au-Récollet. — M. Létourneau (Montréal-Hochelaga). — 1ère lecture, 51 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 92 ; examiné en comité et amendé, 115 ; considéré en comité et rapporté, 3e lecture et passé, 127 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 248 ; lus la 1ère et la 2e fois, 248 ; agréés, 254 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 76).

114. Loi relative à la substitution créée par le testament de feu Wolfred Nelson, en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson. — M. Mousseau. — 1ère lecture, 107 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté avec amendements, considéré en comité général, 195 ; rapport de progrès, 211 ; de nouveau considéré en comité général, rapporté, 3e lecture sur division et passé, 220 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 320 ; demande de concours, 323 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 120).

115. Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de Saint-Paul à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal. — M. Cousineau. — 1ère lecture, 104 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 126 ; rapporté, préambule non prouvé, 178 ; remise d'honoraire, 219.

116. Loi autorisant la communauté des sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie à construire certains édifices à Outremont. — M. Mercier. — 1ère lecture, 110 ; 2e lecture, ; renvoyé au comité des bills privés, 122 ; rapporté avec amendements, 147 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 212 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 317 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 106).

-----  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : "  
" Interpellations ".

117. Loi constituant en corporation L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.—M. Létourneau, (Montréal).—1ère lecture, 36 ; 2e lecture, ; renvoyé au comité des bills privés, 50 ; examiné en comité et amendé, 115 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 169 ; de nouveau considéré en comité général, rapport de progrès, 193 ; de nouveau considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé sur division, 212 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 94).

118. Loi amendant la loi constituant en corporation la cité des Trois-Rivières.—M. Tessier, (Trois-Rivières) —1ère lecture, 165 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 194 ; rapporté avec amendements, 232 ; considéré en comité général, rapporté. 3e lecture et passé, 244 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 317 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 55).

119. Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre M<sup>tr</sup>e Léon Virolet au nombre de ses membres, après examen.—M. Létourneau, (Montréal, Hochelaga).—1ère lecture, 88 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 94 ; rapporté, 147 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 175 ; rapporté du Conseil législatif sans amendement, 233 ; remise de l'honoraire, 281 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 131).

120. Loi concernant la loi constituant en corporation l'École royale d'agriculture.—M. Perron.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 130 ; rapporté du comité avec amendement considéré en comité général, rapporté, 204 ; 3e lecture et passé, 219 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 100).

121. Loi amendant la charte de la ville de St-Jérôme.—M. Perron.—1ère lecture, 147 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 163 ; examiné en comité et amendé, 189 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 211 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 316 ; sanctionné, 328. (3 George V, c. 66).

122. Loi refondant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.—M. Létourneau, (Montréal, Hochelaga).—1ère lecture, 107 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 126 ; examiné en comité et amendé, 165 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 209 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus une 1ère et 2e fois et agréés, 316 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 93).

123. Loi concernant la succession de Louis-Philorum Lazure.—M. Perron.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 138 ;

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : "  
" Interpellations "

rapporté, 170 ; rapporté du comité et adopté. 3e lecture sur division et passé, 200 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 119).

124. Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Lyon William Jacobs au nombre de ses membres.—M. Mousseau.—1ère lecture, 88 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 94 ; rapporté, 123 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 129 ; rapporté du Conseil législatif sans amendement, 233 ; remise d'amende, 281 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 130).

125. Loi constituant en corporation la *Sherbrooke Young Women's Christian Association*.—M. Therrien.—1ère lecture, 156 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 169 ; examiné en comité et amendé, 178 ; rapporté, considéré en comité général, 3e lecture et passé, 210 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 258 ; concours de l'Assemblée législative, 269 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 102).

126. Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Joseph Cohen au nombre de ses membres.—M. Finnie.—1ère lecture, 88 ; 2e lecture, 88 ; renvoyé au comité des bills privés, 94 ; rapporté, 165 ; rapporté du comité et adopté, 3e lecture et passé, 199 ; rapporté du Conseil législatif sans amendement 259 ; remise d'amende, 280 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 129.)

127. Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de Mégantic.—M. Grégoire.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 130 ; rapporté, 170 ; rapporté du comité et adopté, 3e lecture et passé, 200 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 317 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 68.)

128. Loi constituant en corporation *The Farmer's Interurban Electric Railway Company*.—M. Mayrand.—1ère lecture, 165 ; 2e lecture, 165 ; renvoyé au comité des chemins de fer, 142 ; bill retiré, 220.

129. Loi relatif à la construction des église et sacristie dans la paroisse de Sainte-Anastasie de Lachute.—M. Reed.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 130 ; rapporté, 170 ; rapporté du comité et adopté, 3e lecture et passé, 199 ; rapporté du Conseil législatif, 259 ; remise d'honoraires et d'amende, 266 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 111.)

130. Loi ratifiant la donation entre vifs faite par Ildebert *alias* Devine Chabot et *uxor* à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.—M. Morisset.—1ère lecture, 147 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 163 ; rapporté, 178, considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 210 ; rapporté du Conseil législatif avec amendements, 258 ;

---

Pour les documents et les interpellations. Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

concours de l'Assemblée législative, 269 ; remise d'honoraire, 318 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 124.)

131. Loi constituant en corporation la ville de Châteauguay.—M. Mousseau.—1ère lecture, 58 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 126 ; examiné en comité et amendé, 170 ; rapp. du comité et adopté, 3ème lecture et passé, 199 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 215 ; amendé, lus 1ère et 2ème fois et agréés, 317 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 74).

132. Loi constituant en corporation *The Withlock Golf Club*.—M. Mousseau, 1ère lecture, 130 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 204 ; rapporté du comité sans amendement, considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements, lus 1ère et 2ème fois et agréés, 3ème lecture et passé, 218 ; passé par Conseil législatif avec amendements, 315 ; amendements, lus 1ère et 2ème fois et agréés, 316 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 107).

133. Loi concernant la Commune de Laprairie.—M. Létourneau, (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 103 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté avec amendements, 232 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements, lus 1ère et 2ème fois et agréés, 3ème lecture et passé, 245 ; passé par Conseil législatif avec amendements, 320 ; demande de concours, 323 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 78).

134. Loi concernant la fabrique de la paroisse de Saint-Georges, à Montréal.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 103 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté sans amendement, 266 ; considéré en comité général, rapporté 3ème lecture et passé, 243 ; remise d'honoraires, 268 ; passé par le Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 329 ; (3 George V, c. 113).

135. Loi constituant en ville le village de Cartierville et partie de la paroisse de Saint-Laurent.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 103 ; 2ème lecture, renvoyé au comité des bills privés, 177 ; rapporté avec amendements, 232 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés ; 3e lecture et passé, 245 ; passé par Conseil législatif avec amendements, 319 ; demande de concours, 323 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 73).

136. Loi autorisant le pasteur titulaire et les marguilliers de l'église Saint-Georges de Montréal, à vendre les biens de la dite église.—M. Gault.—1ère lecture, 122 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 177 ; rapporté du comité sans amendement, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 218 ; remise d'honoraire, 267 ; passé par Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 110).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

137. Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Marie-André de Souffron, de Montréal, chirurgien-dentiste au nombre de ses membres.—M. Lemieux.—1ère lecture, 145 ; 2e lecture, sur division, renvoyé au comité des bills privés, 188 ; rapporté sans amendement, 226 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 242 ; remise d'honoraire, 282 ; passé par Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 133).

138. Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre Léo Doran au nombre de ses membres.—M. Lemieux.—1ère lecture, 145 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité des bills privés, 189 ; rapporté avec amendement, 227 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 244 ; remise d'amende, 282 ; passé par Conseil législatif, 321 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 132).

139. Loi autorisant Joseph Coupal *et al*, à vendre certains biens substitués. M. Gosselin.—1ère lecture, 161 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 194 ; rapporté avec amendement, considéré en comité général, rapporté, 227 ; 3e lecture et passé, 244 ; passé par Conseil législatif, avec amendements, 320 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 114).

140.—Loi ratifiant certains règlements de la paroisse de Saint-Laurent.—M. Perron.—1ère lecture, 155 ; 2e lecture, renvoyé au comité des bills privés, 172 ; rapporté sans amendement, 232 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, 1ère et 2e lecture, agréée, 3e lecture et passé sur division, 256 ; passé par le Conseil législatif, avec amendements, 321 ; demande de concours, amendements lus 1ère et 2e fois, agréés par la Chambre sur division, 323 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 80).

141. Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la Côte-des-Neiges de faire un rôle d'évaluation annuel.—M. Mercier.—1ère lecture, 164 ; 2e lecture renvoyé au comité des bills privés, 194 ; rapporté sans amendement, 226 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 243 ; remise d'honoraire, 267 ; passé par le Conseil législatif, 319 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 80).

142. Loi validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept.—M. Mousseau.—1ère lecture, 170 ; 2e lecture et renvoyé au comité des bills privés, 203 ; lecture, rapporté du comité sans amendements, 226 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 243 ; passé par le Conseil législatif avec amendements, 321 ; demande de concours, amendement lus 1ère et 2ème fois et après par la Chambre sur division, 323 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 125).

157. Loi amendant la loi d'hygiène publique de Québec.—M. Lemieux.—1ère lecture, 205 ; 2e lecture, renvoyé au comité de législation, 221.

-----  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : "  
" Interpellations "

158. Loi amendant l'article 1834*b* du Code civil.—M. Stein.—1ère lecture 216 ; 2e lecture sur division renvoyé au comité général, considéré en comité, rapporté, amendé, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 236.

159. Loi amendant l'article 29 des Statuts refondus, 1909.—M. Francœur.—1ère lecture, 156 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 187 ; adopté, amendé, 189 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et passé, 3e lecture et passé, 196 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 9.)

160. Loi concernant la fréquentation obligatoire des écoles.—M. Finnie.—1ère lecture, 38 ; 2e lecture proposée et ajournée sur débat, 107 ; continuation du débat sur motion, 113 ; pour 2e lecture et ajournée sur débat, 114 ; amendement proposé et rejeté sur division, 116.

161. Loi amendant la loi relative aux accidents du travail.—M. Lavergne.—1ère lecture, 36 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 72 ; examiné en comité, rejeté, 105.

162. Loi amendant l'article 1048 des Statuts refondus 1909. — M. Lavergne.—1ère lecture, 36 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 72 ; examiné en comité et rejeté, 105.

163. Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile relativement à l'élection de domicile.—M. Kelly.—1ère lecture, 40 ; 2e lecture renvoyé au comité de législation, 101 ; examiné en comité et rejeté, 195 ; rapporté, 3e lecture et passé, motion pour aller en comité général, adopté, sur division, 219 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture sur division et passé, 235.

164. Loi amendant l'article 1543 du Code civil.—M. Tellier.—1ère lecture, 40 ; 2e lecture sur division et renvoyé au comité de législation, 61 ; examiné en comité et rejeté, 105.

165. Loi détachant certains lots du canton Nelson, municipalité de Lyster, dans le comté de Mégantic, et les annexant à la municipalité de Sain-e-Agathe, dans le comté de Lotbinière pour toutes fins.—M. Francœur. 1ère lecture, 51 ; 2e lecture, renvoyé au comité de législation, 173 ; examiné en comité et rejeté, 179 ; motion pour le placer sur l'ordre du jour, adopté, 219.

166. Loi amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.—M. Walker.—1ère lecture, 89 ; 2e lecture, 89 ; sur division, renvoyé au comité de législation, 101 ; adopté, 146 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 162 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 10).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

167. Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile.—M. Tellier.—1ère lecture, 69 ; 2e lecture renvoyé au comité de législation, 101 ; rapporté avec amendements, 195 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 320.

168. Loi amendant l'article 85 du Code civil relativement à l'élection de domicile.—M. Kelly.—1ère lecture, 66 ; 2e lecture, 69 ; renvoyé au comité de la législation, 101 ; rapporté du comité et rejeté, 195 ; motion pour aller en comité général, adopté sur division, 219.

169. Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement à la rétribution mensuelle.—M. Lévesque.—1ère lecture, 78 ; 2e lecture, renvoyé au comité de législation, 122 ; adopté, 146 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 166 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 23).

170. Loi amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre des licences dans la cité de Hull.—M. Gendron.—1ère lecture, 78 ; 2e lecture, renvoyé au comité de législation, 101 ; adopté, amendé, 146 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 167.

171. Loi amendant les articles 1196 et 1209 du Code de procédure civile, relativement aux délais d'appel.—M. Stein.—1ère lecture, 88 ; 2e lecture, renvoyé au comité de législation, 101 ; adopté, amendé, 146 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 167 ; passé par le Conseil législatif, avec amendement, 319 ; demande de concours, 322 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 51.)

172. Loi amendant la loi électorale de Québec, relativement aux dépenses d'élection.—M. Langlois (Montréal-St-Louis).—1ère lecture, 106 ; 2e lecture subdivision, renvoyé au comité de législation, 141 ; examiné en comité et rejeté, 146.

173. Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations.—M. Létourneau (Montréal-Hochelaga).—1ère lecture, 106 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 142 ; adopté, amendé, 164 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 190.

174. Loi amendant le Code civil relativement aux substitutions.—M. Perron.—1ère lecture, 89 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 141.

175. Loi amendant l'article 549 du Code de procédure civile.—M. Daigneault.—1ère lecture, 106 ; 2e lecture sur division, renvoyé en comité de législation, 142 ; adopté, 146 ; considéré en comité général, 162.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

176. Loi amendant l'article 29 du Code de procédure civile.—M. Stein.—1ère lecture, 93 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 141 ; examiné en comité, rejeté, 146.

177. Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile.—M. Stein.—1ère lecture, 93 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 141 ; adopté et amendé, 146 ; considéré en comité général, amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois, agréés, 3e lecture et passé, 166 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 329. (3 George V, c. 49.)

178. Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement à la commutation de certaines taxes scolaires.—M. Perron.—1ère lecture, 124 ; 2e lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 142 ; adopté, 146 ; amendé et rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture sur division et passé, 162 ; passé par le Conseil législatif, sanctionné, 329. (3 George V, c. 24.)

179. Loi amendant la loi électorale de Québec au sujet des personnes qui ne peuvent être électeurs.—M. Perron.—1ère lecture, 125 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 142 ; adopté et amendé, 146 ; considéré en comité général, rapport de progrès, 167.

180. Loi relative à l'organisation municipale du comté de Saguenay, et amendant les articles 283, 291, 293, 927 et 1081 du Code municipal et l'article 75 des Statuts refondus, 1909.—M. D'auveuil.—1ère lecture, 124 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 191 ; rapporté du comité et adopté avec amendements, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 235 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 330.—(3 George V, c. 12.)

181. Loi amendant la loi du Barreau.—M. Létourneau (Montréal Hochelaga).—1ère lecture, 126 ; 2ème lecture renvoyé au comité de législation, 163 ; examiné en comité et rejeté. 179.

182. Loi amendant la loi relative aux peages sur les chemins sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de la rive nord à Québec.—M. Lavergne.—1ère lecture, 156 ; 2ème lecture sur division, renvoyé au comité de législation, 167 ; adopté, 178 ; considéré en comité général, le comité se lève, 191.

183. Loi amendant la loi constituant en corporation l'École polytechnique.—M. Létourneau (Montréal Hochelaga).—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 187 ; rapporté avec amendements, 227 ; considéré en comité général, rapporté, 3ème lecture et passé, 235 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 330.—(3 George V, c. 27.)

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

184. Loi amendant l'article 1220 du Code civil.—M. Galt.—1ère lecture, 173 ; 2ème lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 188 ; rapporté avec amendements, 189 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, 1ère et 2ème lecture et agréés, 3ème lecture et passé, 196 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 330. (3 George V, c. 47).

185. Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les arpenteurs.—M. Stein.—1ère lecture, 173 ; 2e lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 188 ; examiné en comité et rejeté, 189.

186. Loi amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.—M. Tessier (Rimouski).—1ère lecture, 173 ; 2e lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 188 ; rapporté sans amendement, 189 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 195 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 330. (3 George V, c. 50.)

187. Loi amendant les articles 61, 1278 et 1285 du Code de procédure civile, au sujet des poursuites devant la Cour de magistrat.—M. Kelly.—1ère lecture, 173 ; 2e lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 208 ; rapporté avec amendements, 227 ; considéré en comité général, amendé, rapporté, amendements lus 1ère et 2e fois et agréés, 3e lecture et passé, 235.

188. Loi annexant certains lots du canton Simpson, dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales.—M. Daigneault. — 1ère lecture, 173 ; 2e lecture renvoyé au comité de législation, 196, rapporté sans amendement, 204 ; considéré en comité général, rapporté, 3e lecture et passé, 220 ; passé par le Conseil législatif, 320 ; sanctionné, 330. (3 George V, c. 11.)

189. Loi amendant l'article 669 des Statuts refondus, 1909.—M. Lavergne.—1ère lecture, 190 ; 2e lecture, sur division, renvoyé au comité de législation, 196.

190. Loi amendant les articles 7033 et 7034 des Statuts refondus, 1909.—M. Franceur.—1ère lecture, 190.

## Bills. PROCÉDURE DES :—

Comité des bills privés, choix des membres, 10.

Premier rapport,	fol. 14	11ème rapport	fol. 164
2ème rapport.....	57	12ème ".....	170
3ème ".....	71	13ème ".....	178
4ème ".....	87	14ème ".....	189

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

BILLS :—*Suite.*

5ème rapport.....	105	15ème rapport.....	195
6ème “ .....	108	16ème “ .....	204
7ème “ .....	115	17ème “ .....	226
8ème “ .....	123	18ème “ .....	232
9ème “ .....	146	19ème “ .....	240
10ème “ .....	155		

Adjonction de nouveaux membres, 15.

Le comité rapporte qu'un point d'ordre a été soulevé devant lui et rejeté par le président. La décision du président est confirmée par la Chambre, 254.

Bill présenté et lu “ *pro forma* ” avant la considération du discours du Trône, 5.

Seconde lecture sur division, référé, 61, 72.

Seconde lecture, envoyé au comité, 44, 148.

Troisième lecture sur division, adopté, 60, 119.

Renvoi à six mois, rejeté, 168, 212.

Règles suspendues pour présentation de bills, 70, 102.

Deuxième lecture, comité général, considéré, rapporté et adopté, 37, 44.

Adopté très rapidement, 246, 249.

Considération d'un bill, amendé en comité général, remise à plus tard, 176, 188.

Ordre pour la deuxième lecture rescindé, bill référé, 153.

Le comité recommande de donner la permission de retirer un bill, 227.

Etude d'un bill non terminée, 38, 94.

Deuxième lecture, en comité général, 251.

Rejeté par le comité, 105, 179.

Deuxième lecture, référé, 163.

Règles concernant les pétitions, suspendues, 70, 102.

Rapporté, préambule non prouvé, 178.

Sanctionné, 325.

Bill adopté en changeant le titre, 200.

Troisième lecture remise, 48, 230.

Deuxième lecture, en comité, considéré, étude non terminée, 89, 225.

Remise d'honoraires, 212, 281.

Remise d'amende, 266, 280.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ”  
“ Interpellations ”.

BILLS :—*Suite.*

Considération d'un bill suspendue, M. l'Orateur prend place au fauteuil, 113.

Deuxième lecture, ordre rescindé, 153.

Troisième lecture, ordre rescindé, en comité, 279.

Motion pour remettre un bill sur le feuillet des ordres du jour, adoptée, 219.

Le comité se lève sans faire de rapport, 162, 191, 214.

Le comité recommande la remise d'honoraires, 227.

BISHOP'S COLLEGE SCHOOL ASSOCIATION :—Loi amendant la loi 42-43 Victoria, chapitre 74, constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, B).

BRETHREN CHURCH OF THE PROVINCE OF QUEBEC :—Loi constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, 86).

BUGEAULT, J. F. :—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres, après examens.—(Voir *Bills*, 105).

BUREAUX D'ENREGISTREMENT :—Loi amendant l'article 2161 du Code civil relativement à la tenue du livre de présentation dans les.—(Voir *Bills*, 11).

CALUMET AND NORTHERN RAILWAY COMPANY :—Loi constituant en corporation The.—(Voir *Bills*, 78).

CARTIERVILLE :—Loi constituant en ville le village de—et partie de la paroisse de Saint-Laurent.—(Voir *Bills*, 135).

CHABOT, DEVINE :—Loi ratifiant la donation entre vifs faite par—à Désiré Paré des lots portant les Nos 233, 234 et 134 des plan et cadastre officiels de la paroisse de Saint-Lambert, dans le comté de Lévis.—(Voir *Bills*, 130).

CHATEAUGUAY :—Loi constituant en corporation la ville.—(Voir *Bills*, 131).

CHASSE :—Loi amendant la loi de la chasse de Québec.—(Voir *Bills*, 4).

CHEMIN DE FER :—Loi amendant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant les subventions à certaines compagnies de —(Voir *Bills*, 44).

CITÉS ET VILLES :—Loi amendant la loi des — concernant la rémunération des membres du conseil.—(Voir *Bills*, 166).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

CHEMIN DE FER ET CANAUX, ETC.—(Voir *comités*).

CODE MUNICIPAL :—Comité du —. Appointement des membres, 34. Premier rapport, 71.

CODE MUNICIPAL :—Comité conjoint chargé de l'étude du rapport de la Commission du—. Message au Conseil, 191. Membres nommés par le Conseil, 232. Premier rapport, 279.

CODE CIVIL :—Loi amendant l'article 1220 du—(Voir *Bills*, 184).

CODE CIVIL :—Loi amendant le— relativement aux substitutions.—(Voir *Bills*, 174).

CODE CIVIL :—Loi amendant l'article 1543 du—(Voir *Bills*, 164).

CODE CIVIL :—Loi amendant l'article 1834*b* du—(Voir *Bills*, 158).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant les articles 61, 1278 et 1285 du —, au sujet des poursuites devant la Cour de magistrat.—(Voir *Bills*, 187).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant l'article 121 du—(Voir *Bills*, 177).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant l'article 29 du.—(Voir *Bills*, 176).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant l'article 549 du.—(Voir *Bills*, 175).

CODE DE PROCÉDURE CIVILE :—Loi amendant l'article 94 du.—(Voir *Bills*, 167).

COHEN JOSEPH :—Bill autorisant le barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres.—(Voir *Bills*, 126).

## Comités :

RÉSOLUTIONS nommant un comité spécial chargé de préparer la liste des députés des différents.—Voir Privilèges et élections. Ordres permanents, Chemins de fer, Bills privés, Législation et lois expirantes, Comptes public, Agriculture, Bibliothèque, Impressions.

*Comité conjoint* :—Voir Bibliothèque, Impressions.

*Comité spécial* :—Voir Code municipal, Règles de la Chambre.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " Interpellations".

COMITÉS :—*Suite.*

Rapports des différents comités permanents et spéciaux :

*Agriculture, Immigration et Colonisation* :—Premier rapport, 14. Adjonction de nouveaux membres, 15.

*Bills privés* :—Membres adjoints, 16.

1er rapport.....	fol 14	11ème rapport.....	fol 164
2ème " .....	" 57	12ème " .....	" 170
3ème " .....	" 71	13ème " .....	" 178
4ème " .....	" 87	14ème " .....	" 189
5ème " .....	" 105	15ème " .....	" 195
6ème " .....	" 108	16ème " .....	" 204
7ème " .....	" 115	17ème " .....	" 226
8ème " .....	" 123	18ème " .....	" 232
9ème " .....	" 146	19ème " .....	" 240
10ème " .....	" 155		

*Industries* :—Premier rapport, 15.

*Législation et lois expirantes* :—

1er rapport.....	fol 14	6ème " .....	fol 189
2ème " .....	" 105	7ème " .....	" 195
3ème " .....	" 146	8ème " .....	" 204
4ème " .....	" 164	9ème " .....	" 227
5ème " .....	" 178		

Liste des membres des différents comités permanents et spéciaux, 8.

*Code municipal* :—Comité conjoint chargé d'étudier le rapport de la commission du.—Message au conseil, 191 ; Membres nommés par le conseil, 232 ; Premier rapport, 279.

*Ordres permanents* :—

Premier rapport,	fol. 14	8ème rapport,	fol. 87
2ème rapport.....	32	9ème " .....	104
3ème " .....	39	10ème " .....	108
4ème " .....	46	11ème " .....	123
5ème " .....	57	12ème " .....	145
6ème " .....	71	13ème " .....	165
7ème " .....	77	14ème " .....	204

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

COMITÉS :—*Suite.*

Extension du délai d'introduction des bills privés, 87, 88, 123.

*Privilèges et élections* :—Premier rapport, 15.

*Comptes publics* :—Premier rapport, 15.

*Chemin de fer* :—

Premier rapport,	fol. 15	5ème rapport,	fol. 146
2ème rapport.....	57	6ème " . . . . .	170
3ème " . . . . .	106	7ème " . . . . .	227
4ème " . . . . .	108		

*Règles de la Chambre* :—Comité spécial pour la révision des—, 60 ; Premier rapport, 105.

Le comité se lève sans faire rapport, 162, 191.

Le comité demande la suspension des règles concernant un bill, 123.

Le comité rejette un bill, 105.

Le comité fait retirer un bill, 240.

Le comité rapporte que le préambule d'un bill n'a pas été prouvé.

COMPAGNIES, SOCIÉTÉS, PERSONNES, RAISONS SOCIALES ET ASSOCIATION COMMERCIALES :—La Chambre en comité pour considérer un projet de résolutions concernant des taxes imposées sur—, 261 ; Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, 272 ; Résolution rapportée, lue deux fois, adoptée sur division, renvoyée au comité sur le bill (35), amendant la loi concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et associations commerciales, 273.—(Voir *Bills*, 35).

CORPORATIONS :—Loi amendant la loi concernant les taxes imposées sur les corporations, compagnies, sociétés, personnes, raisons sociales et commerciales.—(Voir *Bills*, 35).

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Projet de résolutions concernant certaines —, 272. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, 292. Rapport, adoption sur division, référées au comité chargé de l'étude du bill (44).—(Voir *Bills*, 44).

COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER :—Loi amendant la loi 2 George V, chapitre 5, concernant des subventions à certaines—(Voir *Bills*, 44).

COMMISSION DES LICENSES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—La Chambre en comité pour considérer un projet de résolutions concernant la —, 221. Recommandation de Son Honneur, en comité, rapport, adoption, référées au comité du bill (36).—(Voir *Bills*, 36).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations "

COMMISSION DU RÉGIME DES EAUX COURANTES :—Loi accordant des pouvoirs additionnels à la —(Voir *Bills*, 37).

COMPTABLES ET AUDITEURS :—Loi constituant en corportion L'Institut des— de la province de Québec.—(Voir *Bills*, 117).

COMPTES PUBLICS :—(Voir *Comités*).

CORONERS, ILE D'ANTICOSTI :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la nomination des—pour l'île d'Anticosti.—(Voir *Bills*, 16).

## Conseil législatif :

### *Messsage au Conseil :*

Désignant les députés de l'Assemblée législative, qui composeront le comité conjoint des impressions, 33.

De la bibliothèque, 33.

Acceptant leur amendement avec un amendement, 202, 209.

Acceptant l'amendement proposé à un bill, 202.

### *Message du Conseil :*

Désignant les membres du Conseil, qui composeront le comité conjoint de la bibliothèque, 33.

Désignant les membres qui composeront le comité conjoint, chargé de l'étude du rapport de la Commission du Code Municipal, 232.

Adoptant les bills de l'Assemblée législative, avec ou sans amendements, 110, 118, 156, 163, 178, 193, 203, 205, 217, 232, 233, 247, 258, 278, 314, 318.

Demandant à l'Assemblée législative d'adopter des bills présentés par le Conseil, 193, 239.

Acceptant des amendements à leurs amendements, 247, 319.

COTE DES NEIGES :—Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de la—de faire un rôle d'évaluation annuel.—(Voir *Bills*, 141).

COUPAL, JOSEPH :—Loi autorisant—*et al* à vendre certains biens substitués.—(Voir *Bills*, 139).

COURS D'EAU, OBSTRUCTIONS DANS LES :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les—rivières, criques.—(Voir *Bills* C).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

**DELAGE, HON. C. F.** :—Appointement de —comme Orateur de l'Assemblée législative, 3.

**DELISLE, MARIE ANNE ANGELIQUE CLARA** :—Loi autorisant la vente ou toute autre disposition d'une propriété appartenant à la succession de feu demoiselle—(Voir *Bills*, 94).

**DELAIS D'APPEL** :—Loi amendant les articles 1196 et 1209, du Code de procédure civile, relativement aux—(Voir *Bills*, 171).

**DÉPUTÉS** :—Liste des députés XI à XII.

Option en faveur d'un district électoral, 41.

Certificat d'élection, 5.

Prête serment et signe le registre, 1.

Se lève pour donner certaines explications, 37.

Elu dans deux districts électoraux, 41.

Se plaint à l'Orateur que les procès-verbaux ne renferment pas un rapport exact de ses décisions, 166.

**DESBARATS, A. W.** :—Loi ratifiant un acte de vente fait par dame Lucy Alice Macdonald et autres à—.— Voir *Bills*, 62.)

**DEVLIN, HON. M.** :—Résigne son siège pour le district électoral de Nicolet, 41.

## Documents de la session :

*Académie, Trois-Pistoles* :—Documents, relatifs à l'octroi par le gouvernement d'un montant de \$5000, pour la construction d'une—Ordonné, 101. Présenté, 148. No 29.

*Agent des terres Témiscouata* :—Documents relativement à la position d'— dans le comté de—ou de son titulaire, M. Nathanael Lebel, 1912, au 12 octobre 1912. Ordonné, 100.

*Agriculture* —Rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1912. Présenté, 9. No 3.

*Archambault, l'honorable juge* :— Documents, correspondance échangés entre le gouvernement de cette province et l'honorable juge en chef Archambault, concernant l'augmentation du nombre des juges ou la réforme des tribunaux civils ou criminels de cette province. Ordonné, 116. Présenté, 261. No 41.

*Assomption rivière* :—Correspondance au sujet du projet de régularisation des eaux de l'.—Ordonné, 268. Présenté, 318. No 47.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

---

---

DOCUMENTS DE LA SESSION :—*Suite.*

*Augmentation de salaire* :—Etat indiquant quels sont les fonctionnaires du Conseil législatif, de l'Assemblée législative et des différents départements qui ont reçu une—depuis la dernière session. Ordonné, 261. Présenté, 261. No 43.

*Beaudette rivière* :—Documents concernant le chemin de front qui conduit du village de—dans le comté de Soulanges, à la province d'Ontario. Ordonné, 278.

*Bibliothécaire de la Législature* :—Rapport du—pour l'année 1912-13. Présenté, 15.

*Chemins ruraux* :—Correspondance au sujet de la vente des débetures municipales pour l'amélioration des—. Ordonné, 43. Présenté, 239. No 37. Imprimé.

*Code municipal* :—Rapport de la commission nommé pour la revision du —Présenté, 118. No 16.

*Colonisation, mincs et pécheries* :—Rapport du ministre de la—1912. Présenté, 42. No 7.

*Colonisation, lots de, Témiscouata* —Documents concernant la vente et la cancellation des—. Ordonné, 161. Présenté, 162. No 31.

*Colonisation, lots de, Escourt* :—Correspondance concernant les lots du—3ème rang, canton—. Ordonné, 278.

*Compagnies d'assurance* :—Rapport sur les—1912. Présenté, 239. No 40.

*Compagnies étrangères* :—Acte d'incorporation des—Documents concernant les permis accordés aux—. Présenté, 9. No 23.

*Comptes publics* :—Etat des—de la province de Québec pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1912. Présenté, 35. No 2.

*Côteau Station* :—Documents, concernant l'opération de la "Loi des bons chemins" à—aux Cèdres, à St-Polycarpe, à Côteau du Lac et autres localités dans le comté de Soulanges. Ordonné, 278.

*Côteau du Lac* :—Documents concernant l'érection d'un pont en fer dans la paroisse de—comté de Soulanges. Ordonné, 278. Présenté, 318. No 48.

*Débetures municipales* :—Documents au sujet de la vente des—émises pour l'amélioration des chemins ruraux dans la province. Ordonné, 43. Présenté, 239. No 37. Imprimé.

*Dépenses* :—Budget des — pour l'exercice finissant le 30 juin 1914. Présenté, 56. No 1.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

DOCUMENTS DE LA SESSION :—*Suite.*

*Deux Montagnes, comté des* :—Correspondance concernant certains octrois accordés au—.

*Deux Montagnes, comté des* :—Correspondance relativement aux octrois accordés pour le comté des Deux Montagnes. Ordonné, 43. Présenté, 148. No 27.

*Eaux courantes* :—1er rapport de la Commission du régime des eaux courantes. Présenté, 115. No 15. Imprimé.

*Ecoles de réforme et d'industrie* :—Rapport des inspecteurs des Asiles d'Aliénés, des écoles de réforme et des écoles d'industries de la province de Québec, pour l'année 1911. Présenté, 9. No 18.

*Employés* :—Quels sont les noms des employés surnuméraires, sessionnels et permanents du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. Ordonné, 209. Présenté, 270. No 45. Imprimé.

*Ethier, J. A. C.* :—Correspondance de—relativement aux octrois accordés ou à être demandés pour le comté des Deux Montagnes. Ordonné, 43. Présenté, 166. No 33.

*Escourt, canton* :—Documents, depuis le 1er janvier 1911 jusqu'au 1er novembre 1912, se rapportant à la détention pendant le temps susdit et à la révocation des lots Nos 36 S. E. et 36 N. O. du 3ème rang dans le—Ordonné, 278.

*Grand-Nord* :—Documents au sujet du tracé du chemin de fer le -- à travers le comté de Joliette. Ordonné, 268.

*Greffier de la Couronne en Chancellerie* :—Rapport du—concernant les 13ème élections générales, 1912. Présenté, 16. No 24.

*Honoraires et dépenses* :—Rapport du comité de l'honorable Conseil Exécutif, concernant le tarif d'—mentionnées dans le deuxième annexe du ch. 2 des S. R. P. Q. Présenté, 9. No 22.

*Hospice des vieillards* :—Documents se rapportant à l'—, au couvent des Sœurs de la Charité de Ste-Anne de Lapocatière. Ordonné, 161. Trois question d'ordres soulevées, rejetées, 161.

*Imprimeur du roi* :—Rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session. Présenté, 8. No 20.

*Instruction public* :—Etat financier du Surintendant de l'Instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1912. Présenté, 110. No 9.

*Instruction publique* :—Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour l'année 1911-1912. Présenté, 110. No 8.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

DOCUMENTS DE LA SESSION :—*Suite.*

*Institutrices (Témiscouata)* :—Etat indiquant combien il y a d'institutrices dans le comté de Témiscouata. Combien il y en a dans chaque paroisse du dit comté. Quelles étaient ces institutrices pour la dernière année scolaire. Quel a été le salaire payé à chacune de ces institutrices pour la dernière année scolaire. Quel est le salaire moyen payé aux institutrices dans le dit comté. Ordonné, 95. Présenté, 95. No 10.

*Jeunes délinquants, cour des* :—Copie d'une lettre du juge de la—28 nov. 1911. Ordonné, 253. Présenté, 276. No 44. Imprimé.

*Joliette, chemin de fer* :—Documents adressés au sujet d'un chemin de fer partant de Joliette et se dirigeant vers le lac Manuan. Ordonné, 267.

*Juges* :—Communications se rapportant à l'augmentation du nombre des—de la cour du banc du roi. Ordonné, 278.

*Kamouraska, prison de* :— Documents se rapportant aux montants payés par le gouvernement, aux médecins chargés de fournir des soins aux personnes détenues dans la—. Ordonné, 195. Présenté, 270. No 46.

*Lac noir et montagne du Pain de Sucre* :—Documents concernant un pont sur la rivière Noire. Ordonné, 50. Présenté, 239. No 36.

*Lac noir chemin du* :—Documents relativement à un nouveau—et la montagne du Pain de Sucre, à St-Jean de Matha, comté de Joliette. Ordonné, 50. Présenté, 239. No 36.

*L'Assomption, rivière de* :—Correspondance au sujet de la régularisation des eaux de la. Ordonné, 268. Présenté, 318. No 47.

*Lebel Nathanael* :—Documents se rattachant à des accusations, contre M. — depuis le 1er janvier 1912 jusqu'au 5 novembre 1912. Ordonné, 100. Présenté, 156. No 30.

*Lois des bons chemins* :—Correspondance au sujet de la— à Coteau Station, Les Cèdres, St-Polycarpe, Coteau du Lac. Ordonné, 278.

*Mandats spéciaux* :—Documents se rattachant aux mandats spéciaux émis pendant la vacance de la législature 1911-1912. Ordonné, 70.

*Médecins de la prison, Kamouraska* :—Documents concernant les montants payés aux— de janvier 1911 à novembre 1912. Ordonné, 195. Présenté, 270. No 46.

*Nicolet, palais de justice de* :—Documents concernant le.— Présenté, 261. No 42.

*Nominations* :—Rapport du comité de l'honorable Conseil exécutif concernant les— dans le service civil. Présenté, 8. No 21.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

DOCUMENTS DE LA SESSION :—*Suite.*

*Officiers publics* :—Etat des garanties donnés par les— de la province de Québec, du 9 janvier 1910 au 6 décembre 1912. Présenté, 31. No 25.

*Pige, P. E., Dr* :—Correspondance du—de St-Hermas et le ministre de l'agriculture. Ordonné, 43. Présenté, 148. No 27.

*Palais de justice, Nicolet* :—Document concernant le—. Présenté, 261. No 42.

*Pont, Rivière noire, Joliette* :—Documents concernant le—et le nouveau chemin du lac Noir au Pain de Sucre. Ordonné, 50. Présenté, 239. No 36.

*Pont de Shawbrige Terrebonne* :—Document concernant le—. Ordonné, 155. Présenté, 179. No 35.

*Procureur général* :—Opinion du — concernant les mandats spéciaux. Ordonné.

*Prison de Montréal, Bordeaux* :— Documents se rapportant à la nouvelle—.

*Prison de Montréal* :—Documents se rapportant à la vente ou mise en vente de la—. Ordonné, 70.

*Recettes et dépenses* :—Etat complet et détaillé de—de la province, depuis le 1er juillet 1912, jusqu'à cette date Ordonné, 43. Présenté, 57. No 26.

*Refuge des vieillards, Ste-Anne de la Pocatière* :—Documents concernant le—. Ordonné, 161.

*Rivière St-Pierre, St-Hermas* :—Correspondance de M. A. Sauvé concernant la—. Ordonné, 43. Présenté, 166. No 32.

*Route de Montréal à la frontière ouest* :—Documents concernant la création d'une—de la province, par la rive nord du Saint-Laurent et qui passera par le comté de Soulanges, en utilisant le chemin amélioré qui borde le canal de Soulanges, Ordonné, 234.

*Sauvé Arthur* :—Correspondance de—relativement à des octrois pour la rivière St-Pierre, à St-Hermas, Ordonné, 43. Présenté 166. No 32.

*Sauvé Arthur* :—Correspondance, télégramme, etc., entre le gouvernement et—relativement à un concasseur pour les paroisses de Saint-Benoit et de Saint-Augustin, (Deux-Montagnes), depuis janvier 1909, jusqu'à ce jour. Ordonné, 161. Présenté, 179, No 34.

*Secrétaire et registraire* :—Rapport du—de la province de Québec 1911-1912. Présenté, 9. No 6.

*Shawbrige* :—Documents en rapport avec la construction du pont de— dans le comté de Terrebonne. Ordonné 155. Présenté, 179. No 35.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

DOCUMENTS DE LA SESSION :—*Suite.*

*Société de secours mutuels* :—Rapport sur les—1912. Présenté, 239. No 39.

*St-Grégoire* :—Documents concernant l'ouverture d'un chemin de—à St-Dominique (Station), en passant par St-Féréol, paroisse des Cèdres, comté de Soulanges. Ordonné, 278.

*St-Henri de Lauzon* :—Documents, se rattachant à l'abolition de la barrière de péage du pont de—comté de Lévis. Ordonné, 55. Présenté, 148. No 28. Imprimé.

*St-Hermas* :—Correspondance, relativement à des octrois pour la rivière St-Pierre, à—. Ordonné, 43. Présenté, 116. No 32.

*Témiscouata* :—Document concernant la cancellation des lots de colonisation dans le comté de—Ordonné, 161. Présenté, 162. No 31.

*Terrcs et Forêts* :—Rapport du ministère des.—de la province de Québec, pour 1912. Présenté, 52. No 5.

*Travaux publics et travail* :—Rapport général du ministre des travaux publics et du travail pour l'année finissant le 30 juin 1912. Présenté, 9. No 4.

*Viau et Lachapelle* :—Document concernant le rachat des ponts de l'Île Jésus.—Ordonné, 70. Présenté, 108. No 12. Imprimé.

*Voirie* :—Rapport du ministère de la voirie de la province de Québec 1912. Présenté, 9. No 19.

DOMINION TRUST COMPANY :—Loi autorisant la—à faire offaires dans la province de Québec. (Voir *Bills*, 98.)

DONNACONA PEPPER COMPANY, LIMITED :—Loi concernant.—(Voir *Bills*, 100.)

DORAN LÉO :—Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec, à admettre au nombre de ses membres.—(Voir *Bills*, 138.)

DOYER, GEORGE :—Loi autorisant sieur—à vendre certains biens substitués. (Voir *Bills*, 89.)

DRAKE WALTER :—Loi interprétant certaines clauses du testament de feu—et ratifiant deux actes de vente. (Voir *Bills*, 52.)

**E**AUX COURANTES :—Commission du régime des,—Loi accordant des pouvoirs additionnels à la Commission du régime des eaux courantes de Québec. (Voir *Bills*, 37.)

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

- ÉCOLES CATHOLIQUES, MONTRÉAL :—Loi concernant la commission des.—(Voir *Bills*, 85.)
- ÉCOLES CATHOLIQUES, SHERBROOKE.—Loi concernant le bureau des commissaires d'—à contracter un emprunt au moyen d'une émission d'obligations. (Voir *Bills*, 77.)
- ÉCOLES CATHOLIQUES :—Loi amendant la loi concernant le bureau des commissaires d'—, romains de la cité de Québec.—(Voir *Bills*, 51).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE :—Loi amendant la loi constituant en corporation l'— (Voir *Bills*, 183).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL :—Loi amendant la charte de l'association des anciens élèves de l'—(Voir *Bills*, 108).
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE :—Loi concernant l'—(Voir *Bills*, 22).
- ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL :—Loi concernant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Montréal.—(Voir *Bills*, 74).
- ÉCOLE ROYALE D'AGRICULTURE :—Loi concernant la loi constituant en corporation l'—(Voir *Bills*, 120).
- ELECTIONS :—Rapport du greffier de la couronne en chancellerie, des treizième élections générales, 1912, et des élections partielles, 1908-12.
- ELECTION DE DOMICILE :—Loi amendant l'article 94 du Code de procédure civile relativement à l'—(Voir *Bills*, 163).
- ELECTION DE DOMICILE :—Loi amendant l'article 85 du Code civil relativement à.—Voir *Bills*, 163).
- EMARD :—Loi annexant la municipalité scolaire de la ville—, dans le comté de Jacques-Cartier, à la municipalité scolaire de la commission des écoles catholiques de Montréal (Voir *Bills*, 58).
- ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS :—Loi amendant la loi des—(Voir *Bills*, 25).
- EXPROPRIATION :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant l'— par les compagnies de chemins de fer. (Voir *Bills*, 38).

— — —  
 Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

**F**ARMER'S INTERURBAN ELECTRIC RAILWAY CO.—Loi constituant en corporation The—. Voir *Bills*, 128).

FÉDÉRATION OUVRIÈRE.—Loi constituant en corporation La—mutuelle du Nord. (Voir *Bills*, 66).

FEICZEWICZ LOUIS. —Loi autorisant—à changer son nom de famille pour celui de Fitch. (Voir *Bills*, 109).

FIDÉICOMMIS, COMPAGNIES DE — Projet de résolutions concernant les — 56. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapport, adoption sur division. Reférées au comité chargé de l'étude du bill 10. (Voir *Bills* 10).

FIDÉI-COMMIS.—Loi relative aux compagnies de—. (Voir *Bills*, 10).

FRÉQUENTATION OBLIGATOIRE DES ÉCOLES.—Loi concernant la—. (Voir, *Bills* 160).

**G**IRL'S COTTAGE INDUSTRIAL SCHOOL.—Loi concernant The—. (Voir *Bills*, 64).

GOUIN, L'HONORABLE SIR LOMER :—Résigne le siège du district électoral de St-Jean, 41.

GRAND'MÈRE :—Loi amendant la charte de la ville de—(Voir *Bills*, 104).

**H**EBREW FREE LOAN ASSOCIATION :—Loi constituant en corporation—(Voir *Bills*, 731).

HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL —Loi concernant la communauté des Sœurs de la charité de—(Voir *Bills* 59).

HOWARD SMITH PAPER COMPANY LIMITED :—Loi ratifiant un acte de convention intervenu entre la ville de Beauharnois et la—(Voir *Bill* 56).

HULL :—Lois amendant les lois concernant la cité de—(Voir *Bills*, 93).

HUNTINGDON AND HEMMINGFORD RAILWAY COMPANY :—Loi constituant en corporation—(Voir *Bills*, 65).

HYGIÈNE :—Loi amendant la loi d'— publique de Québec.—(Voir *Bills* 157).

— — —  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ”  
“ Interpellations ”.

**I**MPRESSIONS DE LA LÉGISLATURE :—(Voir *Comités*.)

IMMEUBLE No 1060, ST-ANTOINE, MONTRÉAL :—Loi confirmant les titres de l'immeuble connu sous le numéro 1060 aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal.—(Voir *Bills*, 102).

INDUSTRIE LAITIÈRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :—La Chambre en comité, projet de résolutions concernant l'—236. Recommandation de Son Honneur. En comité, résolutions rapportées, adoptées, référées au comité chargé de l'étude du bill 141, amendant les statuts refondus, 1909, concernant la compagnie d'industrie laitière de la province de Québec, 252.—(Voir *Bills*, 41).

INDUSTRIE LAITIÈRE :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant la société d'— de la province de Québec. (Voir *Bills* 41).

INCENDIES :—Loi pour prévenir les—La Chambre en comité, projet de résolutions concernant la—, 142. Recommandation de Son Honneur. Comité. Résolutions rapportées, première lecture, amendement rejeté, adoptées sur division, référées au comité du bill (27). (Voir *Bills* 27.)

INCENDIES : Loi pour prévenir les—. (Voir *Bills*, 27).

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi de — La Chambre en comité, projet de résolution concernant la—, 197. Recommandation de Son Honneur. La Chambre en comité, résolutions rapportées, adoptées, référées au comité du bill 31. (Voir *Bills*, 31).

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi amendant la loi de l'—. (Voir *Bills*, 31).

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi amendant la loi de l'— relativement à la rétribution mensuelle. (Voir *Bills*, 169).

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi amendant la loi de l'— relativement aux biens imposables et à la perception des cotisations. (Voir *Bills*, 173).

INSTRUCTION PUBLIQUE :—Loi amendant la loi de l'— relativement à la commutation de certaines taxes scolaires. (Voir *Bills*, 178).

**Interpellations :**

*Académies Commerciales* :—Quelles sont les subventions accordées pour les— ? No 62.

*Accusation de péculat* :—Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour faire la lumière sur une — ? No 34.

— Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ” “ Interpellations ”.

INTERPELLATIONS :—*Suite.*

*Agriculture* :—Le gouvernement reçoit-il du gouvernement fédéral un montant d'argent pour encourager l'—? No 48.

*Asphalte* :—Le gouvernement a-t-il donné des commandes d'— pour le boulevard Edouard VII? No 48.

*Asile Saint-Benoit-Joseph* :—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes au sujet de l'—, de la Longue Pointe? No 78.

*Audit, Paul-Napoléon* :—A-t-il été concédé quelque lot à —? No 280.

*Belges* :—Combien de — se sont établis dans les régions de colonisation, en 1911? No 111.

*Billets de location (Témiscouata)* :—Combien a-t-il été accordé de — depuis le 21 septembre 1911 au 15 mai 1912? No 97.

*Billets de location (Témiscouata)* :—Combien de — ont été émis dans le comté de—, depuis le 15 mai 1912? No 98.

*Billets de location (Champlain)* :—Combien y a-t-il eu de —? No 62.

*Billets de location (L'Islet)* :—Combien de — a-t-il été accordé, dans le comté? No 49.

*Canadiens des Etats-Unis* :—Combien de — se sont établis dans la province en 1911? No 111.

*Chemins et ponts de colonisation* :—Quel est le montant des deniers dépensés pour -- en cette province, depuis le 30 juin 1912 jusqu'à ce jour? No 30.

*Chemins et ponts (Berthier)* :—Quel est le montant des deniers dépensés pour —? No 29.

*Chemins et ponts (L'Islet)* :—Quel est le montant des deniers dépensés pour—? No 49.

*Chemins et ponts (Champlain)* :—Quel est le montant des deniers dépensés pour —? No 53.

*Chemins et ponts (Argenteuil)* :—Quelle somme d'argent a été dépensée pour —? No 53.

*Chemins de colonisation, Témiscouata* :—Quel montant a été accordé pour —? No 153.

*Colons, Etats-Unis* :—Quels sont les agents chargés par le gouvernement de recruter les —? No 155.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: " Documents : " " Interpellations ".

INTERPELLATIONS :—*Suite.*

*Commissaires d'écoles illettrés* :—Le gouvernement sait-il s'il y a actuellement en fonctions des — ? No 34.

*Conférenciers de la voirie* :—Quels sont les noms des— ? 300.

*Congrès de langue française* :—Le gouvernement a-t-il contribué à l'organisation du— ? 43.

*Congrès de chirurgie, Paris* :—Le gouvernement a-t-il fait représenter la province au— ? 111.

*Contre cœur* :—Quel est le nom des institutrices de la paroisse de— ? 42.

*Drioux* :—Le gouvernement sait-il que l'histoire de—cet ouvrage est rempli d'erreurs grossières concernant le Canada— ? 52.

*Droits de coupe (Témiscouata)* :—Quelles sont les personnes qui ont payé des— ? 66.

*Ecoles catholiques (Montréal)* :—Est-ce l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi concernant les— ? 4 1.

*Ecole académique (Trois-Pistoles)* :—Le gouvernement a-t-il accordé un montant pour la construction d'une — ? 66.

*Examineurs* :—Le gouvernement a-t-il l'intention de restreindre les pouvoirs de bureau central des— ? 53.

*Exposition (L'Islet)* :—Quel a été le montant octroyé pour— ? 113.

*Feller institute* :—Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part du—au sujet d'attentats commis près de Blue Bonnets ? 41.

*Fils de cultivateurs* :—Combien de—ont émigré dans les villes en 1911 ? 53.

*Fonctionnaires publics* :—Quels sont les—, à Montréal, qui ont reçu une augmentation de salaire ? 131.

*Français* :—Combien de —se sont établis dans les régions de colonisation, en 1911 ? 111.

*Gazette Officielle* :—Le tarif des impressions dans la—a-t-il été augmenté, depuis le 12 février 1909 ? 41.

*Grenville et Hawkesbury* :—Le gouvernement doit-il aider à la construction d'un pont entre— ? 279.

*Immigrants (Champlain)* :—Quels sont les noms des 148—qui se sont placés dans le comté de— ? 99.

*Immigrants (Deux-Montagnes)* :—Quels sont les noms des deux—qui se sont placés dans le comté des— ? 97.

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

---



---

 INTERPELLATIONS :—*Suite.*

*Immigrants (Argenteuil)* :—Quels sont les noms des vingt-cinq—qui se sont placés dans le comté—? 96.

*Immigrants (Labelle)* :—Quels sont les noms des quatre—qui se sont placés dans le comté de—? 96.

*Immigrants (Terrebonne)* :—Quels sont les noms des deux—qui se sont placés dans le comté de—? 96.

*Immigrants Jacques-Cartier* :—Quels sont les noms des trente-trois—qui se sont placés dans le comté de—? 95.

*Immigrants (Laprairie)* :—Quels sont les noms des neuf—qui se sont placés dans le comté de —? 95.

*Immigrés* :—Combien—se sont engagés comme journaliers en 1911? 111.

*Inspection médicale* :—Est-ce l'intention du gouvernement d'instituer un service d'—, dans les écoles? 91.

*Inspecteurs d'écoles* :—A quelle date les—commencent-ils à visiter leurs districts? 99.

*Journal d'Agriculture et d'Horticulture* :—A quelle date est publié le—? 171.

*Journal d'Agriculture et d'Horticulture* :—Quels bénéfices le gouvernement a-t-il retirés de la publicité du—? 169.

*Lachapelle E. P., Dr.* :—Le Dr.—Est-il commissaire de la ville de Montréal? 209.

*Lapointe Isidore* :—M.—A-t-il résigné comme greffier de la Cour de circuit de L'Isle Verte? 41.

*Lapointe Paul* :—A-t-il été concédé quelque lot à —? 280.

*Lebel Nathanael* :—Monsieur—est-il encore à l'emploi du gouvernement provincial? 91.

*Lebel Nathanael* :—Monsieur—est-il encore agent des terres de la Couronne? 35.

*Livres gratuits* :—Combien de municipalités scolaires ont établi le régime des—? 34.

*Lots de colonisation (La Chaudière)* :—A-t-il été concédé quelque—à Paul Audet, Napoléon Audet ou Paul Lapointe? 280.

*Lots de colonisation (L'Islet)* : Combien de patentes de—ont été émises? 49.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations " .

INTERPELLATIONS :—*Suite.*

*Lots de colonisation (Champlain)* :—Combien y a-t-il eu de demande de patentes de—? 62.

*Lots de colonisation (Témiscouata)* :—Combien de patentes pour—ont-elles été accordées? 157.

*Lots de colonisation* :—Combien de—dans le comté de Témiscouata, ont-ils été révoqués? 158.

*Montréal* :—Quel est le montant total des taxes et contributions versées par la ville de—, dans la caisse provinciale durant l'exercice 1911-12? 240.

*Municipalités* :—Combien y a-t-il de—dans la province de Québec? 61.

*Ouellet Joseph (Kamouraska)* :—Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes contre M.—? 140.

*Palais de justice (Québec)* :—Les employés du—ont-ils reçus une augmentation de salaire? 139.

*Palais de justice (Québec)* :—Quels sont les noms des fonctionnaires du—qui n'ont pas obtenu une augmentation de traitement? 271.

*Palais de justice (Fraserville)* :—Le gouvernement a-t-il reçu une demande d'agrandissement du—? 100.

*Pelletier Auguste* :—M.—a-t-il été nommé inspecteur des chemins? 50.

*Population scolaire* :—Le gouvernement exerce-t-il un contrôle sur le recensement de la—? 42.

*Pont Garneau* :—Le—a-t-il été construit avec les deniers de la province? 62.

*Pont rivière Ottawa* :—Le gouvernement a-t-il promis une subvention pour aider à la construction d'un—? 279.

*Prison de Montréal* :—Quel a été le revenu de la—en 1912? 78.

*Prison de Montréal* :—Combien a coûté jusqu'à ce jour la —, terrain et bâtisses compris? 208.

*Prison de Fraserville* :—Y a-t-il un médecin dans la—Témiscouata? 140.

*Prison de Fraserville* :—Le gouvernement a-t-il augmenté le salaire du géolier de la—? 141.

*Prison de Kamouraska* :—Combien de personnes ont été détenues dans la —pour l'année expirant le 30 juin 1912? 140.

*Rentes seigneuriales* :—Est-il vrai que le gouvernement va présenter une mesure pour abolir les—? 154.

-----  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index: " Documents: " " Interpellations ".

INTERPELLATIONS :—*Suite.*

*Représentant de la province (Angleterre)* :—Quel est le salaire du—? 154.

*Représentant* :—Le gouvernement a-t-il un—? 141.

*Revision des livres* :—Quel est le nom de chacun des membres qui composaient le comité spécial chargé du soin de la—en 1909? 99.

*Revue économique* :—La—est-elle publiée à même les fonds votés par la législature? 91.

*Rigaud* :—La municipalité de—a-t-elle commencé ses travaux d'amélioration de voirie? 53.

*Route de Lévis à Montréal* :—Est-ce l'intention du gouvernement de construire une—? 79.

*Route* :—Est-ce l'intention du gouvernement de construire une—de Lévis à Rimouski? 113.

*Ruthènes* :—Combien de—se sont établis dans la province, en 1911? 111.

*Service civil* :—Est-ce l'intention du gouvernement de rémunérer les membres du—? 91.

*Saint-Bruno (Kamouraska)* :—Le gouvernement a-t-il accordé quelque octroi à la corporation scolaire—?

*Sainte-Geneviève (Jacques-Cartier)* :—Le surintendant de l'instruction publique a-t-il reçu une requête de—? 209.

*Saint-Hyacinthe* :—Quel était le nombre des enfants en état de fréquenter l'école, dans la cité de—? 42.

*Squattek, club de* :—Quelle est l'étendue du territoire actuellement détenu par le dit—? 92.

*Saint-Roch des Aulnaies* :—Le gouvernement a-t-il accordé une subvention pour réparations à la salle publique de—? 112.

*Taxes et contributions* :—Quel est le montant des—versées par la ville de Montréal? 240.

*Uniformité des livres* :—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer l'—? 79.

*Voirie Sorel* :—Est-il vrai que le gouvernement doit payer une partie des travaux de—? 271.

*Voirie rurale* :—Le gouvernement a-t-il requis les services d'ingénieurs, relativement aux travaux de—? 111.

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index: " Documents : "  
" Interpellations ".

- JACOBS LYON WILLIAM**.—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre—au nombre de ses membres. (Voir *Bills* 124).
- JÉSUS & MARIE SS. NN.**.—Loi autorisant la communauté des sœurs des—à construire certains édifices à Outremont. (Voir *Bills*, 116).
- JEUNES DÉLINQUANTS**.—La Chambre en comité, projet de résolutions concernant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul concernant les—, 56. Recommandation de Son Honneur. La Chambre en comité, rapport, adoption, 179. (Voir *Bills*, 23).
- JEUNES DÉLINQUANTS**.—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les—. (Voir *Bills*, 40).
- KING JAMES COCHRANE**.—Loi validant l'acte de vente consenti par—à David Yuile, en date du dix-neuvième jour de juin mil neuf cent sept. (Voir *Bills*, 142).
- LACHINE**.—Loi amendant la charte de la cité de—. (Voir *Bills*, 69).
- LASALLE**.—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 70).
- LAPRAIRIE**.—Loi concernant la commune de—. (Voir *Bills*, 133).
- LAVAL, UNIVERSITÉ, MONTRÉAL**.—Loi amendant la loi 55-56 Victoria, chapitre 64, constituant en corporation les administrateurs de—. Voir *Bills*, 91).
- LAVAL DES RAPIDES**.—Loi amendant la charte de la ville—. (Voir *Bills*, 61).
- L'AVENIR AND MELBOURNE RAILWAY Co.**.—Loi amendant la loi intitulée The—. (Voir *Bills*, 95).
- LYSTER**.—Loi détachant certains lots du canton Nelson, municipalité de— et les annexant à la municipalité de Sainte-Agathe, Lotbinière, pour toutes fins. (Voir *Bills*, 165).
- LAZURE, LOUIS PHILORUM**.—Loi concernant la succession de—. (Voir *Bills*, 123).
- LÉGISLATION ET LOIS EXPIRANTES**.—Comité de—(Voir Comités).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

LICENCES :—Loi concernant la loi des— de Québec et de la commission des licences de la province de Québec. (Voir *Bills*, 36).

LICENSES, HULL :—Loi amendant l'article 943 des Statuts refondus, 1909, relativement au nombre des—dans la cité de—. (Voir *Bills*, 170.)

LITTLE NATION RIVER RAILWAY Co. :—Loi concernant la—. (Voir *Bills*, 68).

## Lieutenant-gouverneur :

Discours du Trône à l'ouverture de la session, 5. Adresse, grossoyée, présentée par les membres du Conseil exécutif, 12.

Discours à la clôture de la session, 330. Messages de Son Honneur. Désire la présence des députés dans la salle du Conseil, à l'ouverture de la session, 2, 3. A la prorogation des Chambres, 325.

Réponse à l'Adresse, 117.

Transmet le rapport de l'Imprimeur du Roi, 8.

Transmet le rapport concernant certains appointements dans le service civil, 8.

Transmet les estimés du budget, 56.

LOI ÉLECTORALE DE QUÉBEC :—Projet de résolutions concernant la,—37. Recoïnmandation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapport, adoption. Référées au comité chargé de l'étude du bill No 19. (Voir *Bills*, 19).

LOI ÉLECTORALE DE QUÉBEC :—Loi amendant la—. (Voir *Bills*, 19).

LOI ÉLECTORALE :—Loi amendant la—. (Voir *Bills*, 172).

LOI ÉLECTORALE :—Loi amendant la—, de Québec au sujet des personnes qui ne peuvent être électeurs. (Voir *Bills*, 179).

LONGUE POINTE, ASILE DE LA—. Loi concernant l'—. (Voir *Bills*, 6).

LONGUE POINTE :—Loi pour permettre aux commissaires d'écoles de la ville de la—de faire un rôle d'évaluation annuel. (Voir *Bills*, 81).

LONGUEUIL :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 87).

**M**ACDONALD, LUCY ALICE :—Loi ratifiant un acte de vente fait par Dame—et autres à William A. Desbarats, de la cité de Montréal.— (Voir *Bills*, 62).

Pous les documents et les interpellations. Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

- MAGOG :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 53).
- MAISONNEUVE PARC :—Loi constituant en corporation la Commission du—. (Voir *Bills*, 55).
- MAISONNEUVE, VILLE DE :—Loi changeant le nom de la—en celui de “ Cité de Maisonneuve ” et amendant la charte de cette municipalité.—(Voir *Bills*, 82).
- MÉGANTIC :—Loi amendant la loi constituant en corporation la ville de—. (Voir *Bills*, 127).
- MODEL CITY :—Loi constituant en corporation de ville—. (Voir *Bills*, 57).
- MONTREAL :—Loi amendant la charte de la cité de—. (Voir *Bills*, 101).
- MOUTONS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la création d'un fonds d'indemnité destiné aux propriétaires ou possesseurs qui ont souffert de dommages causés à leurs—. (Voir *Bills*, 26).

**N**ATIONAL HYDRO ELECTRIC COMPANY, LIMITED :—Bill concernant la —. (Voir *Bills*, 72).

NELSON WOLFRED :—Loi relative à la substitution créée par le testament de feu—en ce qui concerne la souche de feu Walter James Nelson.—(Voir *Bills*, 114).

NICOLET, VILLE DE :—Projet de résolutions concernant une certaine vente faite par la—, au gouvernement de la province de Québec, 56. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapport de progrès, 197. Considérées de nouveau, 287. Rapport, adoption sur division, référées au comité chargé de l'étude du bill (No 7).—(Voir *Bills*, 7).

NICOLET :—Loi ratifiant une certaine vente faite par la ville de—au gouvernement de la province de Québec. (Voir *Bills*, 7).

NOTRE-DAME DE PIERREVILLE :—Loi validant le registre de l'état civil pour l'année 1911, dans la paroisse de—dans le district de Richelieu. (Voir *Bills*, 12).

**O**BSTRUCTIONS DANS LES RIVIÈRES :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les—, criques et cours d'eau. (Voir *Bills*, C).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ” “ Interpellations ”.

ORATEUR :—M. C. F. Delâge, élu orateur, 2. Election approuvée par Son Honneur ; réclame les privilèges de la Chambre, 3.

M. Joseph A. Tessier élu député-orateur, 12.

Informe la Chambre que les brevets d'élections ont été émanés, 4.

Qu'il a été informé de la vacance du comté de Verchères, 4.

Qu'il a reçu le certificat d'élection du district électoral de Verchères, 5.

Donne lecture du discours du Trône prononcé à l'ouverture de la session, 5. Communique la réponse de Son Honneur à l'adresse présentée par les membres du Conseil exécutif, 147.

Communique à la Chambre les rapports du bibliothécaire, 15 ; des élections générales, 1912, et des élections partielles, 1908-12, folio 16 ; des états d'affaires des diverses institutions, 108.

Ajourne la Chambre suivant un ordre préalablement adopté, 247, 253.

Laisse le fauteuil conformément à l'ordre du jour. 247, 253.

#### ORDRES DU JOUR :

Ordres rescindés, 130, 153, 163.

#### ORDRES DE LA SESSION :

Ordonnant que certains documents soient déposés sur le bureau de la Chambre. Voir *Documents*.

ORDRES PERMANENTS :—Voir *Comités*.

**P**AQUETTE LOUIS EDMOND :—Loi concernant la succession.—(Voir *Bills*, 84).

PÉAGES :—Loi amendant la loi relative aux—sur les chemins sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de la rive nord à Québec. Voir *Bills*, 182).

POMPIERS DE MONTREAL :—Loi amendant la charte de l'association de bienfaisance des—. (Voir *Bills*, 107).

PONT DE PÉAGE DE ST-HYACINTHE :—Projet de résolutions concernant l'abolition du—. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, 284. Rapport, première lecture, 285. Seconde lecture, adoption, 285. (Voir *Bills*, 34).

PONT DE PÉAGE, ST-HYACINTHE :—Loi pourvoyant à l'abolition du—. (Voir *Bills*, 34.)

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

POINTE AUX TREMBLES :—Loi amendant la charte de la ville de la—. (Voir *Bills*, 60.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Voir “ Comités ”.

PROCLAMATIONS :—Convoquant et prorogeant les Chambres, V à X.

QUEBEC AND NORTH EASTERN RAILWAY :—Loi constituant en corporation le—(Voir *bills*, 97).

QUÉBEC, CITÉ DE :—Loi amendant la loi constituant en corporation la—(Voir *bills*, 79).

#### QUESTIONS D'ORDRE :

Question d'ordre soulevée :—Qu'un député n'a pas le droit de lire un document public qui n'a pas été déposé sur le bureau de la Chambre, rejetée par M. l'Orateur, 161.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un député n'a pas le droit de lire un document dont il a demandé la production. M. l'Orateur déclare la question non fondée parce que le député est prêt à déposer immédiatement le document sur le bureau de la Chambre, 161.

Question d'ordre soulevée :—Qu'un député n'a pas le droit de lire un document concernant un débat de la présente session, rejetée par M. l'Orateur, 161.

Question d'ordre soulevée en comité général :—Que les avis donnés ne couvrent pas toutes les clauses d'un bill, rejetée par le président du comité. Décision maintenue par la Chambre, sur division, 255.

#### RÈGLES DE LA CHAMBRE :—

Suspendues au sujet des délais pour la présentation des pétitions concernant les bills privés, 28, 70.

Suspendues au sujet de la présentation d'une pétition et d'un bill privé, 102.

Suspendues en ce qui concerne la règle 3a, 58.

Comité nommé pour la révision des règles de la Chambre, 60. Premier rapport, 105.

RENARDS :—Loi concernant les renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité. (Voir *bills*, 5).

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ” “ Interpellations ”.

- REPRÉSENTATION A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE :—Loi concernant la—. (Voir *bills*, 15).
- ROBERVAL ET SAGUENAY :—Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer—et changeant le nom de cette compagnie en celui de : “ La compagnie du chemin de fer Le Nord ”. (Voir *Bills*, 75).
- ROBERTSON, JOHN MORRIS HENRY :—La concernant la succession de feu— (Voir *Bills*, 106).
- RÔLE D'ÉVALUATION :—Loi amendant l'article 716 du Code municipal relativement à la confection du—dans le comté des Iles de la Madeleine. (Voir *Bills*, 18).
- ROSS REALTY COMPANY, LIMITED :—Loi validant le titre de la compagnie—concernant la propriété connue comme étant le lot numéro 4679 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. (Voir *Bills*, 111).
- S**AISIE ARRET :—Loi amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la—. (Voir *Bills*, 186).
- SAGUENAY :—Loi relative à l'organisation municipale du comté de—. (Voir *Bills*, 180).
- SALABERRY :—Loi constituant en corporation la municipalité du village de—dans le comté de Québec. (Voir *Bills*, 96).
- SARAGUAY ELECTRIC AND WATER COMPANY :—Loi amendant la charte de la compagnie de—. (Voir *Bills*, 103).
- SAULT-AU-RÉCOLLET :—Loi amendant la charte du village du—. (Voir *Bills*, 113).
- SERMENT DES RÉGISTRATEURS :—Loi amendant l'article 7513 des Statuts refondus, 1909, relativement au—. (Voir *Bills*, 14).
- SEVICE CIVIL :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement au—. (Voir *Bills*, 33).
- SERVITES DE MARIE :—Loi constituant en corporation les—. (Voir *Bills*, 80).
- SHERBROOKE YOUNG WOMEN'S CHRISTIAN ASSOCIATION :—Loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 125).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : “ Documents : ”  
“ Interpellations ”.

- SIMPSON CANTON :—Loi annexant certains lots du—dans le comté d'Arthabaska, au comté de Drummond, pour les fins électorales et municipales. (Voir *Bills*, 188).
- SAINTE-AGATHE :—Loi détachant certains lots du canton Nelson et les annexant à la municipalité de—. (Voir *Bills*, 165).
- SAINTE-ANASTASIE DE LACHUTE :—Loi relative à la construction des églises et sacristie dans la paroisse de—. (Voir *Bills*, 129).
- SAINTS-ANGES DE LACHINE :—Loi annexant une partie du territoire de la municipalité scolaire de la paroisse des—, dans le comté de Jacques-Cartier, au territoire de la municipalité scolaire de la cité de Lachine, dans le même comté. (Voir *Bills*, 71).
- SAINT-BRUNO :—Loi autorisant les syndics de la paroisse de—, comté du Lac Saint-Jean, à contracter un emprunt pour payer la balance du coût de construction et du parachèvement de l'église et de la sacristie de ladite paroisse. Voir *Bills*, 110).
- SAINT-CHARLES, CIMETIÈRE :—Loi constituant en corporation la Compagnie du—. (Voir *Bills*, 83).
- SAINT-GEORGES DE MONTRÉAL :—Loi autorisant le pasteur titulaire et les marguilliers de l'église—, à vendre les biens de ladite église. (Voir *Bills*, 136).
- SAINT-GEORGES, MONTRÉAL :—Loi concernant la fabrique de la paroisse—. (Voir *Bills*, 134).
- SAINT-JERÔME :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 121).
- SAINT-LAURENT :—Loi ratifiant certains règlements de la paroisse de—. (Voir *Bills*, 140).
- SAINT-LAMBERT :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 92).
- SAINT-LAURENT :—Loi constituant en ville le village de Cartierville et partie de la paroisse de—. (Voir *Bills*, 135).
- SAINT-LAURENT :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 90).
- ST-PAUL :—Loi annexant la municipalité scolaire de la ville de — à celle de la commission des écoles catholiques de Montréal. (Voir *Bills*, 115).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

SAINT-VINCENT DE PATL :—Loi ratifiant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de— de Montréal. (Voir *Bills*, 23)

SOUFFRON DE, MARIE ANDRÉ :—Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre—, de Montréal, chirurgien-dentiste au nombre de ses membres. (Voir *Bills*, 137).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant les articles 3076 et 3077 des— (Voir *Bills*, 30).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant l'article 6663 des—. (Voir *Bills*, 39).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant l'article 29 des—. (Voir *Bills*, 159).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant l'article 1048 des—. (Voir *Bills*, 162).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant l'article 75 des—. (Voir *Bills*, 180).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant l'article 6569 des—. (Voir *Bills*, 189).

STATUTS REFONDUS, 1909 :—Loi amendant les articles 7033 et 7034 des—. (Voir *Bills*, 190).

STADACONA :—Loi autorisant la compagnie hydraulique Stadacona à exercer certains pouvoirs d'expropriation pour la pose de ses poteaux et l'installation de ses lignes de transmission, conformément à la loi des chemins de fer de Québec. (Voir *Bills*, 88).

STATISTIQUES :—Loi établissant le Bureau des—de Québec. (Voir *Bills*, 29).

STRANG ALLAN McDONALD :—Loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre—, au nombre de ses membres. (Voir *Bills*, 67).

## Subsides :

Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'exercice expirant le 30 juin 1914, et pour d'autres fins du service public. (Voir *Bills*, 3).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

SUBSIDES :—*Suite.*

Subsides pour l'exercice finissant le 30 juin 1914. Rapport referé au comité, 56.

La Chambre en comité des subsides, 12.

Motion : que la Chambre se forme en comité des subsides. Débat ajourné, 57. Reprise du débat, 73.

La Chambre en comité, 74, 79, 89, 102, 143, 151, 185, 205.

Résolutions rapportées, 76, 86, 90, 102, 125, 144, 153, 187, 299.

Résolutions adoptées, 76, 83, 90, 102, 126, 148, 153, 187, 299.

Etude de certaines résolutions remise, 144.

Etude de certaines résolutions reprise, 148.

Amendement proposé par M. Gault, rejeté, 73.

**T**ROIS-RIVIÈRES—CITÉ DES :—. Loi amendant la loi constituant en corporation la—. (Voir *Bills*, 118).

TESSIER, T. A. :—Election de—comme député Orateur, 12.

**U**NGAVA :—Loi concernant l'Ungava et érigeant ce territoire sous le nom de " Nouveau Québec. (Voir *Bills*, 2.

**V**ÉHICULES MOTEURS :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les—. (Voir *Bills*, 32).

VERDUN :—Loi amendant la charte de la ville de—. (Voir *Bills*, 63).

VIROLET, LÉON MTRÉ :—Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre—, au nombre de ses membres, après examen. (Voir *Bills*, 119).

VOIRIE :—Projets de résolutions relatives à la loi concernant la—, 179. commandation de Son Honneur, la Chambre en comité, rapport progrès, 253. Considérées de nouveaux, rapport de progrès, 260. Considérés de nouveau, 262. Rapport, adoption. Reférée au comité chargé de l'étude du bill No 8. (Voir *Bills*, 8).

VOIRIE :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, relativement à la—. (Voir *Bills*, 8).

—  
Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".

---

VUES ANIMÉES, EXHIBITION DE :—Projet de résolutions concernant les—, 37. Recommandation de Son Honneur, la Chambre en comité, 148. Rapport, amendement rejeté, adoption des résolutions sur division, référées au comité chargé de l'étude du bill (9). (Voir *Bills*, 9).

VUES ANIMÉES :—Loi amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les exhibitions de—. (Voir *Bills*, 9).

VOIES ET MOYENS :—La Chambre en comité de— 299. Résolution rapportée, adoptée, 300. Bill accordant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1914, et pour d'autres fins du service public. (Voir *Bills*, 3).

WESTMOUNT, CITÉ DE :—Loi amendant les lois concernant les commissaires d'écoles de la—. (Voir *Bills*, 51).

WHITLOCK GOLF CLUB :—Loi constituant en corporation—. The. (Voir *Bills*, 132).

YUILE DAVID :—Loi validant l'acte de vente consenti par James Cochrane King à—. (Voir *Bills*, 142).

---

Pour les documents et les interpellations, Voir les index : " Documents : " " Interpellations ".